

T

TAILLEFER (FRANÇOIS, JOSEPH, OSWALD), né le 30 septembre 1836 à Cénac (Dordogne), mort le 27 décembre 1908 à Cénac.

Député de la Dordogne de 1876 à 1881 et de 1888 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 354)

Aux élections de 1889, n'obtenant, dans la 2^e circonscription de Sarlat, que 6.256 voix sur 12.711 votants, il fut battu par Villemonte-Laclergerie, candidat républicain qui en obtint 6.392, et enfin en 1894 aux élections du Conseil général, Arbelot, candidat républicain le battit encore. A partir de cette époque, on ne le vit plus paraître sur la scène politique.

Il mourut le 27 décembre 1908 à Cénac, âgé de 72 ans. Il était officier de la Légion d'honneur.

Avec lui s'éteignit la famille des Taillefer et le chef du parti bonapartiste du canton de Domme.

TAILLIANDIER (ALBERT, EUGÈNE, JOSEPH), né le 28 avril 1875 à Fresnoy-en-Gohelle (Pas-de-Calais), mort le 25 mars 1917 à Bapaume (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1914 à 1917.

Docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Albert Taillandier était le fils d'Henri Taillandier qui fut député du Pas-de-Calais de 1885 à 1910.

Aux élections générales de 1914, son père, qui s'était présenté sous l'étiquette des républicains indépendants, étant mort entre le premier et le second tour de scrutin, il se présente à sa place au scrutin de ballottage, le 10 mai, dans la 2^e circonscription d'Arras et réussit à battre le député sortant, Loth. radical (10.132 voix contre 8.827) qui lui-même avait enlevé son siège à Henri Taillandier en 1910.

Il succéda à son père à la mairie de Fresnoy-en-Gohelle.

A la Chambre il s'inscrivit au groupe de la fédération républicaine et fait partie des commissions des douanes, des postes et télégraphes, de la commission des réparations des dommages de guerre.

Il se préoccupe surtout du sort des populations victimes de la guerre et dépose une proposition de loi visant la réparation des dommages causés par les logements et le cantonnement des troupes françaises et alliées dans les départements envahis, totalement ou partiellement, par l'ennemi, et prend part à la discussion d'une interpellation sur le logement des réfugiés.

Le 25 mars 1917, il assure à Bapaume, avec son collègue Briquet, député socialiste de la 1^{re} circonscription d'Arras, la distribution de secours aux populations libérées. L'éclatement d'une mine à retardement fait sauter la mairie. Tous deux sont tués dans l'explosion.

Sous-lieutenant au 8^e régiment territorial d'infanterie, Taillandier était âgé de 42 ans.

Après la guerre son nom fut donné à un cargo.

TAILLIANDIER (HENRI, ANDRÉ, JOSEPH), né le 23 juin 1847 à Fresnoy-en-Gohelle (Pas-de-Calais), mort le 28 avril 1914 à Arras (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1885 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 354.)

De 1889 à 1906, Henri Taillandier est constamment réélu, dès le premier tour, député du Pas-de-Calais, 2^e circonscription d'Arras. En 1889, par 10.433 voix contre 9.266 à Camescasse ; en 1893, par 9.791 voix contre 9.574 à Viseur, républicain ; en 1898, par 10.748 voix contre 9.260 à Hary, radical ; en 1902, par 14.181 voix contre 487 à Pelez, so-

cialiste ; en 1906, par 10.593 voix contre 9.463 à Loth, radical.

Dans sa profession de foi de 1889, il se prononçait pour la révision de la Constitution et la nomination, à cet effet, d'une assemblée constituante. Protectionniste convaincu, il revendique un système de tarifs et de dégrèvements en faveur de l'agriculture, préconise le non-renouvellement des conventions commerciales en 1892 et se déclare pour toute mesure favorable à la population ouvrière.

A la Chambre, inscrit au groupe de l'action libérale depuis sa création, membre des commissions des douanes et de l'agriculture, il rapporte le projet de loi relatif au tarif des douanes en 1893. Il soutient la politique économique du ministère Méline mais, opposé à la laïcisation des écoles, il combat les cabinets Waldeck-Rousseau et Combes. Il se prononce pour le principe des retraites ouvrières.

En plusieurs occasions, lors de la discussion du budget de l'Agriculture, il réclame une protection accrue des productions françaises par l'institution de droits sur les sucres coloniaux étrangers, les graines oléagineuses, les textiles ainsi qu'une plus grande attention aux arri-ages de bétails en France.

Battu par Loth (9.737 voix contre 10.404) aux élections de 1910, Henri Tailliandier se présente en 1914, toujours dans la même circonscription d'Arras ; il obtient 9.141 voix au premier tour, mais il meurt avant le second tour de scrutin, à Arras, à l'âge de 66 ans. Son fils Albert se présente à sa place au second tour et est élu.

Maire de sa commune natale, Fresnoy-en-Gohelle, où il dirigeait une importante exploitation agricole, il occupera cette magistrature jusqu'à sa mort, ses concitoyens l'ayant toujours réélu conseiller municipal à l'unanimité des suffrages

TAILLIANDIER (HENRI, JEAN, Maurice), né le 6 juin 1873 à Fresnoy-en-Gohelle (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1936.

Fils aîné d'Henri Tailliandier, député du Pas-de-Calais de 1885 à 1910 et frère d'Albert, député de 1914 à 1917, Maurice Tailliandier fait ses études à l'Université et à la Faculté de droit de Paris, où il acquiert les grades de docteur en droit et de docteur ès-sciences politiques et économiques, après avoir soutenu une thèse remarquée sur *les Assurances agricoles en France*. Inscrit au barreau de Paris, il exerce la profession d'avocat à la Cour d'appel mais participe aussi, auprès de son père, à la direction d'importantes exploitations agricoles à Fresnoy-en-Gohelle et surtout à Cagnicourt. Il est conseiller municipal de cette dernière commune depuis 1900.

Mobilisé comme officier de réserve durant la grande guerre, ses états de ser-

vice lui valent d'être décoré de la croix de guerre en 1917 et de la Légion d'honneur en 1918 (promotion de l'armistice). Il est titulaire de la médaille de Verdun.

Démobilisé, il abandonne définitivement le barreau pour se consacrer entièrement à la reconstitution des fermes détruites par la guerre, notamment à Cagnicourt dont il devient le maire en 1919.

Il est président de la coopérative de reconstruction et du syndicat agricole, membre de la chambre syndicale de l'union nationale des syndicats des agriculteurs de France. En 1927, il est membre de la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais, puis de la chambre régionale.

Il se présente aux élections générales de 1928 comme candidat de l'union démocratique républicaine dans cette 2^e circonscription d'Arras dont le siège de député avait été occupé par son père de 1885 à 1910, puis par son frère cadet de 1914 à 1917. Dès le premier tour de scrutin, le 22 avril, il est élu par 8.214 voix contre 6.155 à Barthélémy. Il sera réélu en 1932, mais au second tour, recueillant 8.606 voix contre 7.910 à Phalempin.

Vice-président de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission des régions libérées, Maurice Tailliandier se consacre essentiellement à la cause de l'agriculture. Protectionniste comme l'était son père, il dépose des propositions de loi portant relèvement des droits de douane sur les sucres et les betteraves fraîches et rapporte un projet de loi ayant ce même objet ; il dépose une proposition de loi tendant à modifier le tarif des douanes en ce qui concerne les droits applicables aux chevaux importés sur le territoire français ; il intervient dans la discussion d'un projet de loi relatif au commerce des blés ainsi qu'en différentes occasions dans la discussion du budget de l'Agriculture de divers exercices.

Il est vice-président du groupe de défense paysanne et membre du groupe interparlementaire de la défense de la culture betteravière. Il est membre fondateur de l'alliance démocratique, parti des républicains de gauche et des républicains radicaux.

Aux élections de 1936, il obtient au premier tour de scrutin 6.482 voix. Distant par le candidat du Front populaire Guidet, radical-socialiste, de quelque 400 voix. Il se retire.

TAITTINGER (PIERRE, CHARLES), né le 4 octobre 1887 à Paris.

Député de la Charente-Inférieure de 1919 à 1924.

Député de la Seine de 1924 à 1942.

Issu d'une vieille famille lorraine qui au lendemain de la guerre de 1870-1871 a tout sacrifié pour demeurer française,

Pierre Taittinger fut mobilisé en 1914 dans la cavalerie. Parti sous-officier, deux fois blessé, sa brillante conduite lui valut, outre les galons de capitaine, la Légion d'honneur, la croix de guerre et trois citations.

Industriel et président du syndicat agricole de l'arrondissement de Saintes, il se présenta pour la première fois aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste et sous le régime de la représentation proportionnelle. Inscrit sur la liste d'union républicaine nationale qui eut cinq élus, il recueillit 37.727 voix sur 92.220 votants, se classant premier de toutes les listes.

Aux élections générales des 11 et 25 mai 1924, il se présenta dans la 2^e circonscription de la Seine où neuf listes s'affrontaient. Il se classa troisième de la liste d'union républicaine sociale et nationale, avec 56.687 voix sur 171.927 votants.

Aux élections générales du 22 avril 1928, candidat dans le 1^{er} arrondissement de Paris, il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 5.583 voix contre 2.608 à M. Colmant et 1.158 à M. Clérambaux, sur 10.337 votants.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 5.050 voix contre 1.878 à M. Voirin et 1.061 voix à M. Langeron, ses principaux concurrents, sur 9.147 votants, ainsi que les 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour, par 5.224 voix contre 3.919 à Voirin, son principal concurrent, sur 9.389 votants.

Inscrit au groupe de l'action républicaine, puis membre important de la Fédération républicaine, il appartint au fil de ses mandats à un très grand nombre de commissions, dont celles de la marine marchande, de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, dont il devint président, de l'enseignement et des beaux-arts, etc..

Il déposa de nombreuses propositions de loi touchant à de multiples objets, allant du rétablissement des billets de chemin de fer pour les bains de mer à la révision de la Constitution, à la réforme judiciaire, aux droits des pupilles de la Nation, aux régimes des pensions, etc..

A la tribune il s'exprimait avec aisance dans une langue parfaite et devint bientôt l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre. Parlant de son entrée au Parlement, Maurice Barrés constatait que le député de la Charente-Inférieure s'était fait « une belle place par l'éclat et l'harmonie de sa parole, par la générosité et la logique de ses convictions ».

Ses interventions visaient surtout à être des démonstrations. Négligent les effets oratoires, il se cantonnait dans un point déterminé, précis, sur lequel il entendait obtenir satisfaction. Cette tactique, qui consistait à sérier les difficultés, à les vaincre rapidement une à une, était une nouveauté à la Chambre.

Parlementaire infatigable et particulièrement actif, ses interventions à la tri-

bune furent en tel nombre qu'il est impossible même de les résumer fidèlement.

C'est dans les interpellations qu'il donna la mesure de son talent, fait de force et de séduction : mesures à prendre au lendemain de la grève des chemins de fer ; Algérie (1920) ; politique d'emprunts du gouvernement au lendemain des accords de Londres ; dévalorisation du franc et aggravation du prix de la vie ; menées communistes ; Indochine ; mise en valeur des colonies ; priorité à donner aux travailleurs français à propos du chômage, etc..

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constituants que celui-ci demandait aux Chambres.

Maire de Saint-Georges-des-Coteaux (Charente-Inférieure), il est élu, en 1936, conseiller municipal de Paris où il représente le quartier de la place Vendôme dans le 1^{er} arrondissement.

Rédacteur en chef du quotidien *La Liberté*, puis directeur de *l'Ami du Peuple* de 1934 à 1936, il dirigea les quotidiens *Le Matin Charentais* et *Le National* de 1924 à 1940.

Ce journal était l'organe des Jeunesses patriotes (1924-1936), mouvement dont il fut le président fondateur et qui compta dans les organisations de l'époque destinées à contrer les communistes, auxquels il s'opposa souvent, quelquefois même de façon dramatique, comme lors du célèbre « guet-apens » de la rue Damrémont à Paris en avril 1925.

Il fut en outre le fondateur du Parti national populaire, membre de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles, vice-président de la Conférence impériale et de l'Exposition coloniale, président du Syndicat agricole du département de la Charente-Maritime (1919-1936), du syndicat de Label des viticulteurs vendéens, président fondateur de l'aérium Louise de Bettignies, à Saint-Martin-de-Ré, œuvre reconnue d'utilité publique, à laquelle il ne cessa de porter, moralement et matériellement, l'intérêt le plus constant. Il fut également président fondateur de l'Association nationale des familles de soldats morts pour la France et président des Indépendants de Paris.

D'une activité débordante, Pierre Taittinger était à la tête de nombreuses affaires industrielles et commerciales, président-directeur général, vice-président ou administrateur de nombreuses entreprises, parmi lesquelles la société du Louvre, de l'hôtel Lutétia, l'imprimerie Chaix, et les champagnes Taittinger.

Parmi ses principaux écrits, il faut mentionner : *Le Péril rouge*, *Notre dernière chance*.

Pierre Taittinger était commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918 avec trois citations, commandeur de l'Ordre équestre de Saint-Grégoire-le-Grand, grand cordon de l'ordre Ouissam Alaouite, officier de l'ordre de l'Etoile noire du Bénin.

TALANDIER (PAUL, JEAN-BAPTISTE, BERTRAND, GERMAIN, dit *Fernand*), né le 6 mai 1872 à Murat (Cantal).

Député du Cantal de 1936 à 1942.

Docteur en médecine, conseiller général, maire de Mauriac, Fernand Talandier se présente, dans cette circonscription, aux élections législatives de 1936 et il est élu au premier tour, le 26 avril, par 6.592 voix sur 11.911 votants, contre 4.820 voix à M. Fontanier, député sortant.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante et il est nommé membre de la commission d'assurances et de prévoyance sociales, de la commission des comptes définitifs et de l'économie, de la commission de l'hygiène et de la commission de la santé publique.

Au cours de cette législature, il dépose un rapport sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1935 et intervient dans diverses discussions, notamment dans celle du budget pour 1938, dans celle du projet de loi créant des allocations de solidarité en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge, dans celle du budget pour 1940 et dans celle du projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits de paiement pour la défense nationale.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vote en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Fernand Talandier fut maire de Mauriac de 1912 à 1945. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

TALHOUËT-ROY (GEORGES de), né le 15 août 1861 à Paris.

Député des Deux-Sèvres de 1919 à 1924.

Président du Syndicat agricole, maire de Thezenay et conseiller général, Georges Talhouët-Roy fut élu député des Deux-Sèvres le 16 novembre 1919 (12^e législature).

Inscrit sur la liste nationale d'union républicaine et de défense sociale, il obtint 38.740 voix sur 79.809 votants.

Il se présente de nouveau le 11 mai 1924 sur la liste d'union nationale républicaine, mais c'est la liste d'union des gauches qui l'emporte.

Au Parlement, Talhouët-Roy est inscrit au groupe des indépendants.

Membre de diverses commissions (assurance et prévoyance sociales, agriculture, commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuite contre un membre de la Chambre) et membre du Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, il présente des rapports sur diverses propositions de loi ou de résolution et concernant les haras, la protection des propriétés forestières communales, la protection des forêts et de la pêche

fluviale. Il prendra part à la discussion de projets de loi portant, notamment, sur la création de nouvelles ressources fiscales ainsi que sur la reconstitution de nos bois.

TALLON (CHARLES, GENEST, Eugène), né le 21 mars 1836 à Riom (Puy-de-Dôme), mort le 24 novembre 1902 à Lyon (Rhône).

Représentant du Puy-de-Dôme de 1871 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 362.)

Eugène Tallon se retira des affaires publiques après son échec de 1876.

Il entra alors dans la magistrature comme avocat général à Lyon en 1878. Il se fit asseoir et devint président de chambre à la Cour d'appel de Lyon en 1890.

Il ne se désintéressait pas pour autant de sa petite patrie auvergnate, puisqu'il représenta au Conseil général du Puy-de-Dôme le canton de Manzat de 1871 à 1881, puis de 1889 à 1898.

Il fut membre de diverses sociétés savantes ou philanthropiques.

Il mourut le 24 novembre 1902 à Lyon, à l'âge de 66 ans ; il était chevalier de Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

TALON (CHARLES, Antoine), né le 14 juillet 1860 à Saint-Geniez (Aveyron), mort le 22 décembre 1922 à Paris.

Député de l'Aveyron de 1914 à 1919.

Ce sont les registres des délibérations du conseil municipal de Saint-Geniez-d'Olt, localité aveyronnaise où il vit le jour, qui — les premiers — portent trace de l'activité publique d'Antoine Talon. N'est-ce point, en effet, dans sa séance du 15 mai 1904 que ce conseil le désigna comme maire par 12 voix sur 21 votants ? Son *cursus honorum* fut des plus rapides puisque, à peu près à la même époque, les suffrages de ses concitoyens le portèrent au Conseil général du département. Son action municipale rencontra l'assentiment de nombre de ses administrés puisqu'ils ne cessèrent de lui affirmer leur confiance en 1908 où, le fait est digne d'être noté, c'est par 18 voix sur 19 votants que le conseil municipal le maintint à son poste, puis en 1911 et en 1914.

Exhörté à se présenter aux élections législatives du 26 avril 1914, il se porta candidat dans la circonscription d'Espalion où il recueillit un indiscutable succès puisqu'il fut élu dès le premier tour : sur 15.845 inscrits et 12.340 votants, 6.483 se portèrent sur son nom contre 5.627 à Massabuau, député sortant.

Inscrit parmi les républicains de gauche il résolut de consacrer sa première députation à des travaux de commission et à des présentations de rapports. Aussi, convient-il de se garder de limiter la nomenclature de ses activités à son unique intervention dans l'hémicycle, intervention lors de la discussion sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif au ravitaillement en blé et en farine de la population civile pendant les hostilités.

Ce n'est pas, en effet, à moins de cinq commissions qu'il consacra ses travaux et dont la seule liste donnera l'étendue et la diversité de ses préoccupations : commission de l'administration générale, départementale et communale ; des cultures et de la décentralisation ; commission du travail ; commission des marchés ; commission centrale de contrôle ; commission d'enquête sur la métallurgie.

Quant à ses rapports, ils se polarisent autour de deux soucis majeurs.

Chantre de la solidarité, il défendit notamment deux rapports sur des pétitions, l'une demandant l'institution d'une « journée mondiale » dont le produit serait destiné à ériger un monument à Verdun, l'autre signée par les membres de l'union des pères et mères dont les fils sont morts pour la patrie, à Paris, et demandant qu'il soit pris des mesures contre toute entreprise de démoralisation nationale.

Défenseur de certains établissements publics, il déposa un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser les hospices civils de Lyon à contracter un emprunt et un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser l'Algérie à faire de même, pour l'acquisition de cargos destinés au ravitaillement en combustible des chemins de fer algériens de l'Etat.

Le 16 novembre 1919, à l'occasion des élections pour la XII^e législature, à la liste d'union républicaine de gauche conduite par Antoine Talon, s'opposait la liste républicaine de défense nationale et de progrès social, dirigée par l'ancien député sortant, Massabuau. Cette dernière emporta trois sièges. Le quatrième siège revint à Raynaldy qui se présentait en quatrième position sur la liste Talon.

Antoine Talon, dès lors, se retira de la vie publique.

TALOU (JEAN, Léon), né le 15 août 1835 à Francoulès (Lot), mort le 11 janvier 1900 à Paris (6^e).

Député du Lot de 1889 à 1897.

Sénateur du Lot de 1897 à 1900.

Après avoir accompli ses études classiques au lycée de Cahors avec Gambetta, dont il fut plus tard l'ami, il suivit les cours des facultés de droit de Toulouse et de Paris, obtint sa licence et acheta une charge d'avoué près le tribunal civil de Cahors.

Mêlé de bonne heure aux luttes politi-

ques locales, il combattit énergiquement le régime impérial et devint, en 1870, conseiller municipal de Cahors, comme candidat de l'opposition. L'année suivante, il était élu conseiller général du Lot ; mais en 1874, après une lutte des plus vives, il échoua contre Depeyre, ancien ministre. Il revint à l'assemblée départementale en 1880.

Six ans après, Talou était réélu au Conseil général, contre le comte Murat fils, et triomphait du comte Joachim Murat père, député sortant, aux élections législatives du 22 septembre 1889, par 7.375 voix contre 5.841. Ce résultat inespéré fut une véritable victoire politique dans le département du Lot, qui était considéré jusque-là comme le fief électoral de la famille Murat.

Nommé de nouveau député de la 1^{re} circonscription de Cahors, en 1893, par 6.652 voix, contre 5.618 à Munin-Bourdin, avocat, conservateur, et 144 à Bessières, horticulteur, socialiste, sur 12.476 votants, Talou fit partie du groupe radical de la Chambre avec lequel il vota constamment.

Membre de diverses commissions, il présenta plusieurs rapports remarquables et s'occupa surtout de questions financières.

Porté sur la liste radicale du département du Lot avec de Verninac et Pauliac, lors du renouvellement partiel du Sénat du 3 janvier 1897, il fut élu, par 356 voix sur 659 votants, en même temps que ses amis, contre les candidats de la liste conservatrice, E. Rey, le général Combarieu et Calmon-Maisons. Il donna alors sa démission de député et s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique du Luxembourg.

Il fit partie de plusieurs commissions et, en 1898, déposa le rapport sommaire sur la proposition de loi de Bisseuil, portant modification de l'article 60 de la loi du 22 frimaire, an VII, sur l'enregistrement.

En 1899, il fut entendu dans la discussion du projet de loi sur la suppression des offices et le mode de recrutement des candidats notaires.

Il mourut le 11 janvier 1900 en son domicile parisien.

Talou était chevalier de la Légion d'honneur.

TANGUY (YVES), né le 16 janvier 1876 à Bannalec (Finistère).

Sénateur du Finistère de 1931 à 1939.

Notaire, bientôt conseiller général et maire de Bannalec, Yves Tanguy entra tardivement dans l'arène parlementaire. Elu sénateur le 31 mai 1931 par 665 voix sur 1.332 votants et 1.348 inscrits, son adversaire Pichon en recueillait 506. Il siégea au Luxembourg sur les bancs du groupe de la gauche démocratique.

Membre des commissions de l'agriculture, de la marine et des travaux publics

de la Haute Assemblée, il s'intéressa aux questions relatives aux assurances sociales, aux assurés des retraites ouvrières et paysannes. Il déposa une proposition de loi tendant à modifier les articles 860, 861, 922, 1075 à 1080 et 1097 du code civil ayant trait aux rapports et à la réduction dans la donation-partage d'ascendant et la donation entre époux (1936).

Il ne fut pas réélu aux élections sénatoriales du 23 octobre 1938.

TANGUY-PRIGENT (Finistère). — Voy. PRIGENT.

TAPPONNIER (PAUL), né le 14 août 1884 à Genève (Suisse).

Député de Haute-Savoie de 1919 à 1924.

Régisseur et représentant d'assurances à Collonges-sous-Salève, Paul Tapponnier se présente, pour la première fois, aux élections générales législatives du 16 novembre 1919.

Il est inscrit sur la liste des républicains indépendants, qui préconisent notamment l'institution d'un contrat de travail faisant de l'ouvrier et de l'employé des collaborateurs intéressés du patron car « la seule manière de faire cesser les conflits entre le capital et le travail est d'intéresser équitablement les ouvriers aux bénéfices de l'entreprise à laquelle ils apportent leur concours ».

Paul Tapponnier est élu à la majorité absolue par 26.794 voix sur 53.470 votants.

Membre du Conseil supérieur et de la section permanente de l'Office national des pupilles de la nation, il fait partie des groupes parlementaires de défense paysanne, de l'aménagement du Rhône, du tourisme, de l'industrie hôtelière et des anciens combattants.

Il est inscrit à diverses commissions et notamment à la commission d'assurance et de prévoyance sociales qui le charge plus spécialement des rapports intéressant la mutualité, les orphelins de la guerre et la protection de l'épargne.

Il est l'auteur d'une trentaine de propositions de loi dont la plupart concernent les pupilles de la Nation, les bouilliers de cru, les Chambres d'agriculture et la protection des forêts.

Il présente des rapports sur des projets ou des propositions de loi intéressant les petits commerçants et artisans, les ascendants des victimes de la guerre, les pupilles de la nation, auxquels il s'intéresse particulièrement, la protection des forêts et la suppression de la vente à tempérament des valeurs à lots.

Il intervient à diverses reprises à la tribune sur les questions agricoles sociales économiques et touristiques. Il défend avec talent les intérêts des agriculteurs et s'intéresse spécialement aux problèmes posés par les Chambres d'agriculture, l'industrie laitière et hôtelière et les droits des anciens combattants.

En mars 1923 il contribue à l'adoption des avantages consentis à la mutualité et, au mois d'août de la même année, il participe activement aux discussions concernant la retraite mutualiste des anciens combattants.

Au cours de la séance du 9 janvier 1923, il est élu secrétaire de la Chambre, avec 292 suffrages sur 338 votants. Il est réélu, le 8 janvier 1923, avec 284 suffrages sur 320 votants.

Par ailleurs Paul Tapponnier se montre très actif, notamment à la tête du secrétariat de documentation parlementaire de la presse régionale et au sein de la fédération républicaine des maires et conseillers municipaux de France où ses chroniques documentaires en faveur des libertés communales sont très remarquées.

Il se représente aux élections générales législatives du 11 mai 1924. Inscrit sur la liste républicaine d'Union nationale, il obtient 27.616 voix sur 61.483 votants ; mais bien qu'améliorant ainsi son score il est battu ainsi que tous ses colistiers. Les trois candidats de la liste du cartel des gauches emportent les trois sièges à pourvoir.

Paul Tapponnier continue néanmoins à militer et tente à nouveau sa chance aux élections générales du 22 avril 1928 qui consacrent le retour au scrutin uninominal. Il se présente dans la circonscription de Saint-Julien où, au second tour, il obtient 6.647 voix sur 13.480 votants contre 6.682 à Etienne Antonelli, député sortant, professeur à la faculté de droit de Lyon. Au premier tour il avait obtenu, sur 12.902 votants, 5.477 voix contre 4.135 à Antonelli et 2.850 à Bonier.

Paul Tapponnier se représente encore aux élections générales du 1^{er} mai 1932, mais il est nettement battu dès le premier tour, avec 433 voix sur 13.300 votants.

Paul Tapponnier était Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

TARBOURIECH (ERNEST, HIPPOLYTE), né le 18 avril 1865 à Paris, mort le 8 janvier 1911 à Paris.

Député du Jura de 1910 à 1911.

Après avoir obtenu la licence en droit, Ernest Tarbouriech choisit la profession d'avocat et accéda au doctorat.

Nommé professeur au collège des sciences sociales, il publie : un traité sur les assurances contre les accidents du travail, en 1889, la cité future, en 1902 et un essai sur la propriété, en 1904.

Il devient secrétaire de la Ligue des droits de l'homme.

Inscrit au parti socialiste, il se présente aux élections législatives de 1910 dans la circonscription de Saint-Claude et est élu le 8 mai 1910, au second tour de scrutin, par 6.727 voix contre 5.182 à Cère sur 15.738 inscrits et 12.104 vo-

lants alors qu'au premier tour de scrutin, le 24 avril 1910, il obtint 4.996 voix contre 4.073 à Cère.

Durant son court séjour au Palais-Bourbon, il est membre de la commission de la réforme judiciaire. D'accord avec un certain nombre de ses collègues, il dépose une proposition de loi tendant à la création d'une caisse nationale de garantie contre les sinistres agricoles.

Au nom du IV^e Bureau, il établit plusieurs rapports, notamment sur l'élection de Barthe par la 3^e circonscription de l'arrondissement de Béziers (Hérault) et sur celle de Razimbaud par l'arrondissement de Saint-Pons (Hérault).

Il meurt à Paris le 8 janvier 1911 au cours de la 10^e législature.

TARDIEU (ANDRÉ, PIERRE, GABRIEL. AMÉDÉE), né le 22 septembre 1876 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1914 à 1924

Député du Haut-Rhin de 1926 à 1936.

Haut-Commissaire aux Etats-Unis du 15 avril au 12 septembre 1917.

Commissaire général

aux Affaires de guerre franco-américaines du 19 juin 1918 au 1^{er} avril 1919.

Ministre des Régions libérées

du 6 novembre 1919 au 18 janvier 1920

Ministre des Travaux publics

du 23 juillet au 6 novembre 1928.

Ministre de l'Intérieur

du 11 novembre 1928 au 22 octobre 1929

Président du Conseil

et ministre de l'Intérieur

du 3 novembre 1929 au 17 février 1930

et du 2 mars au 4 décembre 1930.

Ministre de l'Agriculture

du 27 janvier 1931 au 12 janvier 1932

Ministre de la Guerre

du 14 janvier au 16 février 1932.

Président du Conseil

et ministre des Affaires étrangères

du 20 février au 10 mai 1932.

Ministre d'Etat

du 9 février au 8 novembre 1934

Après comme avant sa disparition de la scène politique, André Tardieu est resté pour beaucoup de Français un personnage difficile à comprendre.

Dès ses débuts, l'avenir se présentait pour lui sous un aspect si éblouissant qu'il ne pouvait manquer de provoquer jalousie et méfiance.

Enfant prodige, issu d'une famille fixée à Paris dès 1670, longue lignée de graveurs, solide dynastie bourgeoise, c'est un « gosse de riches » qui habite avenue de Messine...

C'est le fort en thème du lycée Condorcet, le lauréat du concours général, c'est le jeune et désinvolte major au concours de Normale, le « cacique », comme on dit rue d'Ulm où pourtant il décline l'honneur d'entrer !

Il est reçu premier au concours des Affaires étrangères et pourtant il ne passera que quelques mois au Quai d'Orsay !

Place Beauvau, auprès de Waldeck-Rousseau, il prend goût à l'exécutif et apprend les mystères de l'administration et pourtant il se déclare allergique aux cartons verts !...

Il lui faut le combat. Dès lors il pénètre au *Figaro* et au *Temps* et s'avère journaliste dans l'âme, ce qu'il restera jusqu'à son dernier souffle : un labeur qui exige à la fois une documentation sûre, une forme claire et incisive, une grande rapidité de jugement convenait à ses dons...

Mais le jeune journaliste savait que dans le régime où il vivait, le baptême du suffrage universel est indispensable à qui prétend modeler le destin du pays.

C'est alors que commence pour cet homme jusque-là toujours heureux une aventure qui lui valut certes des succès mais aussi des déceptions. Il accueillit ces dernières avec une élégante sérénité, mais elles n'en laissèrent pas moins en lui des traces durables d'amertume.

Ses débuts furent faciles et brillants auprès de ses électeurs de Seine-et-Oise. En effet, quand il décida en 1914 de se présenter, il apportait à la vie publique un bagage exceptionnel : la connaissance des questions étrangères, domaine alors réservé à une poignée de spécialistes, de même pour les questions militaires Attaché d'ambassade, il avait pris des contacts directs avec Guillaume II, Edouard VII, le président Théodore Roosevelt, avec des diplomates, le prince de Bülow, Paul et Jules Cambon...

Il fut élu sous l'étiquette républicain de gauche, contre tous pronostics, au premier tour de scrutin par 7.218 voix contre 5.506 à son concurrent le mieux placé, Laurent.

Deux mois plus tard c'était l'attentat de Sarajevo et le 2 août 1914, membre de la commission de l'armée, âgé de 37 ans, déclaré inapte au service armé, Tardieu était mobilisé au ministère de la Guerre, mais rejoignait le 5 août le grand quartier général en qualité d'interprète.

Une carrière militaire s'ouvrait inopinément à ce « polyvalent risque-tout » qui lui permit de rivaliser, auprès de Joffre et de Foch, avec les brevetés d'Etat-major, puis de conduire au feu une compagnie de chasseurs à pied, et voici un trait essentiel de sa valeur morale... En effet, écrira-t-il lui-même « la domestication brillante mais continue que comporte le service d'Etat-major, même dans les conditions individuelles les plus excellentes, ne répondait ni à mes goûts ni à mes habitudes civiles »

Le 15 avril 1917, Ribot qui vient de succéder à Briand, le nomma haut-commissaire de la République française aux Etats-Unis

Personne ne conteste le succès et l'efficacité avec lesquels Tardieu se consacra à cette tâche : coordonner les efforts de guerre franco-américains en un temps où les Anglais jugeaient cette intervention avec scepticisme et non sans réticence. Il s'agissait de concilier les besoins américains et français. Les trou-

pes transportées en France, qui se montaient en juillet 1917 à 28.000 hommes, en janvier 1918 à 195.000, en juillet à 1.200.000, atteignaient 2.086.000 lors de l'armistice. Pendant le même temps, les approvisionnements furent de 7.500.000 tonnes. L'aide à la France représenta 13 milliards et demi de francs au pair, 5 millions de tonnes de ravitaillement, 5 de matériel et 1 million et demi de tonnes d'acier.

Il faisait beau, paraît-il, d'après ses collaborateurs (la meilleure équipe qu'il ait jamais connue) voir l'ardieu et sa prodigieuse mémoire se retrouver dans ce chaos d'effectifs, de crédits, de tonnages, d'obus, de blé, de saindoux, et finalement décider.

La mission se continua avec le ministre Painlevé, mais ne trouva son véritable ton qu'avec Clemenceau, celui qui fut vraiment pour Tardieu le « Patron », celui qu'on suit, qu'on admire et qu'on aime.

La guerre terminée, à partir de décembre 1918, il collaborera directement avec le Père la Victoire, en qualité de plénipotentiaire à la Conférence de la paix, puis en 1919 et 1920 au ministère des régions libérées.

Alors que dans la Chambre élue le 16 novembre 1919, où Tardieu entra sur une liste républicaine d'union nationale recueillant 89.638 suffrages, tout semblait pousser au premier rang l'ancien capitaine de chasseurs et le plénipotentiaire de Versailles, l'échec de Clemenceau à l'Élysée le 17 janvier 1920 allait, pendant six ans, écarter Tardieu du pouvoir.

C'est son ardeur à défendre le Traité au milieu de l'indifférence presque générale, et après que Clemenceau eût quitté la vie politique, qui lui conféra sur ce grand acte diplomatique, une sorte de droit de paternité, et ce droit allait peu à peu dresser contre lui à la fois les partis de gauche et la formation bigarrée du Bloc national, groupée autour de Millerand. Et non seulement le climat devait l'écarter de l'exécutif, mais le conduire à l'échec électoral en 1924.

Mais Tardieu, s'il ne regrette pas les vanités et les facilités matérielles de la vie politique, en regrette la bataille, le goût des coups échangés.

Après avoir écarté par deux fois la chance de revenir à la Chambre à l'occasion d'élections partielles à Paris, parce qu'il ne voulait plus subir les solidarités du scrutin de liste, Tardieu accepte de se présenter au scrutin, unimominal cette fois, dans le Territoire de Belfort.

À l'élection partielle du 14 février 1926, il surclassait avec 9.840 voix son concurrent radical Py (6.217 voix) et écrasait son adversaire socialiste Naegelen (2.567 voix), adversaire qu'il devait battre encore en 1928 et en 1932.

C'est sur l'insistance de Poincaré que Tardieu devait accepter d'entrer dans un cabinet ministériel ; il avait été en effet extrêmement frappé par la clarté technique et politique du plan du « sauveur du franc ».

Au ministère des Travaux publics et à celui des Régions libérées, il fit merveille.

Après le congrès d'Angers, il se vit offrir le portefeuille de l'Intérieur et s'y montra ministre à poigne, plein d'allant et combatif.

Le 3 mai 1929, chef incontesté de la majorité parlementaire issue des élections précédentes, il devenait président du Conseil et présentait un plan quinquennal d'équipement national et de prospérité que Léon Blum devait appeler le « panneau réclame ».

Malgré ses dons indiscutés, son expérience du gouvernement et des appuis assez rares, l'ardieu devait échouer assez vite, après quatorze mois d'exercice du pouvoir.

Où chercher les raisons de son échec ? D'après lui, dans les institutions : « Il est démontré par l'histoire de l'après-guerre que le régime présent est impuissant et dangereux. Les Pouvoirs publics, exécutif et législatif, maîtres constitutionnels de l'acte indispensable de réforme, y sont irrédûciblement hostiles, voilà le drame. Ou bien l'on persévérera dans l'immobilité et alors, venant du dedans ou du dehors ce sera la catastrophe, ou bien les Français n'auront d'autre issue que celle, toujours périlleuse, d'une révolution voulue ».

C'est au cours des derniers mois de 1933 que Tardieu décida de renoncer à une action parlementaire jugée stérile et de se consacrer à une sorte de croisade intellectuelle. Mais les événements de 1934 allaient briser ses projets neufs et le rappeler au gouvernement. Il accepta de Doumergue, qui lui avait témoigné une constante amitié, le poste, à la fois sans responsabilité et sans pouvoir, de ministre d'Etat. Sa santé le préoccupait alors et c'est en clinique qu'il apprit la retraite de Doumergue. Cet échec renforça sa volonté d'abandonner la vie parlementaire.

Il se retira non loin de Menton, près de la forêt de Lubag-Foran, au petit village de Monti, et se mit à la tâche, car s'il avait quitté le Parlement, ce n'était pas pour « fuir la bataille, mais pour se battre mieux ».

Il avait entrepris une œuvre considérable : « *La Révolution à faire* ». Le tome premier, intitulé *Le Souverain capatif* fut tiré à 45.000 exemplaires. Le tome II fut également publié en 1937 sous le titre *La Profession parlementaire*.

Le 22 juillet 1939, Tardieu se trouvait, la plume en main, terrassé par le mal affreux dont il ne devait pas se relever. Cet homme tout d'élan et de clarté devait finir ses jours torturé par la paralysie et la cécité.

Si l'on tentait de dresser le bilan d'une vie étonnante et laborieuse, il faudrait tout d'abord inscrire dans la colonne de l'actif, la mission aux Etats-Unis. Du Traité de Versailles il a été souvent médit, mais il convient de se rappeler que la mise en œuvre de ce contrat n'a pas été confiée à ceux qui

l'avaient rédigé; dès lors la responsabilité de Clemenceau et de Tardieu ne saurait être mise en cause. Dans le domaine de la politique intérieure et dans l'exercice du pouvoir, Tardieu fut avant tout un constructeur; ni l'imagination ni l'esprit de décision ne lui faisaient défaut.

Alors que le ciel s'assombrissait, Tardieu a sonné l'alerte. Pour lui le plus urgent était de réformer l'esprit public. Ayant fait l'expérience du gouvernement, il avait condamné le régime: « Je crois que la bourgeoisie, le parlementarisme et la démocratie sont présentement forces aussi vides qu'étaient il y a cent cinquante ans la noblesse, les Etats généraux et la royauté. Le confort général assure une indifférence somptueuse à la Nation ».

Sa carrière politique avait embrassé trois grands objets, qui ont ouvert — comme il se doit — trois grandes controverses: la paix — Versailles, le plan d'équipement national, la réforme de nos institutions. Le recul du temps permet de mieux mesurer la taille de l'homme politique, alors que ses interlocuteurs ne voyaient et n'entendaient qu'un « debater » de grande classe et souvent sarcastique.

Tardieu fut-il un homme d'Etat? C'est une question qui fut souvent et longtemps débattue. François Pietri, fidèle de Tardieu, écrit « l'homme de gouvernement s'adapte, les qualités de l'homme d'Etat ne sont pas incompatibles avec celles de l'homme de gouvernement. Mais elles montent bien plus haut dans l'échelle des valeurs politiques. L'homme d'Etat ne se borne pas à vivre, il crée; à réparer, il construit; à transiger, il décide. Il est la clairvoyance au lieu de l'habileté, l'invention au lieu de l'art, l'action au lieu de la manœuvre ». C'est à propos de son ami que l'ancien ministre du Budget, des Colonies et de la Marine écrivait ainsi.

Mais Tardieu qui débuta comme l'héritier de cette bourgeoisie libérale de formation humaniste qui donna à la III^e République son armature intellectuelle et morale réunissait en lui les traits les plus contradictoires de l'homme parisien. Le sens de la majesté historique de la France et le goût de la blague. Né dans le VIII^e arrondissement, il n'était pas sans ressemblance avec les gars de Belleville ou de Ménilmontant. Il s'amusa volontiers à calculer ceux qui l'entouraient d'un trait schématique aussi vierge de retouches que sa prose.

Par ailleurs, André Tardieu ne se refusa aucun des plaisirs que peut donner l'existence. Il se conformait, habitué des coulisses des théâtres subventionnés, aux rites de la vie parisienne; il faisait figure de maître dans l'art de la gastronomie. Toutefois, l'épicurien faisait place au stoïcien dès qu'il s'agissait de mettre la main à l'ouvrage, sans mesurer que l'élan égal de part et d'autre risquait d'abréger son existence.

Toujours élégant et lustré, avec son fameux long fume-cigarette dardé com-

me une épée, la denture ostentatoire, toujours avec ce sentiment de précellence du parisien, dont les provinciaux s'accommodent si mal, le « mirobolant », comme l'appelait Léon Daudet qui ne l'aima jamais, semblait bien s'appliquer à fausser sur lui-même le jugement de ses contemporains.

TARDIF (ALFRÈDE (sic), VINCENT), né le 30 avril 1837 à Chambon-sur-Voueize (Creuse), mort le 27 octobre 1915 à Chambon-sur-Voueize

Député de la Creuse de 1893 à 1898.

Tardif était agriculteur. A l'âge de 23 ans, il fonda à Chambon-sur-Voueize une usine destinée à faciliter l'écoulement de la production agricole de la région. Il devint conseiller municipal en 1871, fut nommé maire l'année suivante et confirmé dans cette fonction en 1875 et en 1878 par le Président de la République.

Il fut ensuite sous-préfet de 1880 à 1891. Le 30 juin 1891 il fut mis en congé sur sa demande afin de préparer son élection à la députation.

Il fut élu député de la Creuse, dans l'arrondissement de Boussac, au premier tour de scrutin, par 4 386 voix contre 3 336 à Cousset, avocat, député sortant.

Tardif était partisan d'une solution pacifique des problèmes sociaux. Il souhaitait l'organisation des caisses de retraites ouvrières dont, disait-il, les travailleurs agricoles devraient bénéficier au même titre que les ouvriers de l'industrie.

Il souhaitait l'établissement pratique du crédit agricole. Il désirait le maintien absolu des lois sur le service militaire de trois ans et de celles sur l'école primaire obligatoire, et gratuite.

Sur le plan fiscal, citant la Déclaration des droits de l'homme, il demandait une répartition de l'impôt entre les citoyens en raison de leurs facultés « Celui qui possède peu », disait-il, « doit moins payer que celui qui possède beaucoup ».

Tardif s'élevait contre l'absentéisme parlementaire et souhaitait voir les députés ne bénéficier des appointements que pour les journées réellement passées à la Chambre des députés.

A la Chambre des députés, Tardif fut membre de nombreuses commissions, mais ses interventions en séance publique furent rares. Il fut rapporteur, au nom du IV^e Bureau, sur l'élection de Mgr d'Hulst par la 3^e circonscription de Brest (Finistère).

Aux élections du 8 mai 1898, il fut battu au premier tour de scrutin par Aucouturier (maire de Boussac) qui obtint 6 021 voix, sur 9 353 votants, alors que lui n'en obtenait que 3 240.

Il ne se représenta plus.

Il était Officier de l'Instruction publique et Chevalier de la Légion d'honneur

TARGET (PAUL, LOUIS), né le 7 mars 1821 à Lisieux (Calvados), mort le 28 avril 1908 à Saint-Désir (Calvados).

Représentant du Calvados de 1871 à 1876.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 369.)

Target, lors du vote de l'amendement Wallon, passé à une voix de majorité on le sait, était en poste auprès de la Cour de La Haye et protesta par la suite vigoureusement contre le fait qu'un bulletin « pour » à son nom ait été mis dans l'urne, alors qu'il n'avait donné à personne mandat de voter pour lui, et de surcroît en faveur d'un amendement qui ne comblait pas ses vœux.

Target, bien que ne faisant plus acte de candidature depuis 1876, s'intéressait cependant de très près aux élections tant législatives que sénatoriales.

Il mourut retiré à Saint-Désir dans la banlieue de Lisieux, le 28 avril 1908 à l'âge de 87 ans.

TARRADE (JEAN, PAUL, FIRMIN), né le 18 avril 1855 à Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), mort le 16 novembre 1916 à Châteauneuf-la-Forêt.

Député de la Haute-Vienne de 1909 à 1914.

Docteur en médecine, maire de Châteauneuf-la-Forêt et conseiller général, il se présente à la députation en 1909 dans la 2^e circonscription de Limoges, sous l'étiquette radical-socialiste, en remplacement de Tourgnol, décédé. Il est élu le 21 novembre 1909, au second tour de scrutin, avec 8.862 voix contre 7.181 à Pressemane, sur 16 752 votants et 24.837 inscrits.

Il est réélu le 24 avril 1910 par 9.136 voix contre 8.701 à Pressemane, sur 25 499 inscrits et 18.250 votants.

Il fut battu aux élections de mai 1914 par Pressemane. Sur 24.444 inscrits et 18.124 votants Pressemane recueillit 10 588 voix et Tarrade 6.757.

Tarrade s'est fixé pour but la réalisation des réformes sociales, notamment celles concernant la retraite ouvrière et paysanne.

Il demande l'application de l'impôt sur le revenu, qui doit, selon lui, favoriser les titulaires de petits revenus. Il réclame la nationalisation des mines et de toutes les richesses, le rachat des chemins de fer.

Il souhaite la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux pour tous les enfants du peuple.

Il demande la création d'un code rural, l'extension des syndicats agricoles, la suppression de tous les emplois inutiles et il est partisan de la suppression du Sénat

Sur le plan militaire, il demande la suppression des conseils de guerre et la suppression des périodes militaires.

Egalement, il demande la réforme électorale, le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle, qu'il considère comme une question « de haute justice pour tous ».

A la Chambre des députés, Tarrade fut membre de plusieurs commissions, dont la commission d'assurance et de prévoyance sociales

Il vota contre les crédits de l'expédition au Maroc, manifestant ainsi sa « réprobation contre les expéditions lointaines et les gaspillages financiers ».

Il vota l'impôt sur les automobiles, l'augmentation des allocations journalières aux familles nécessiteuses ayant deux enfants sous les drapeaux.

Il vota la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Il a déposé une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les retraites ouvrières et paysannes afin d'étendre le délai de rétroactivité accordé aux assurés pour bénéficier des avantages de la période transitoire.

Mettant en œuvre une de ses revendications, il a déposé une proposition de loi tendant à exempter les soldats de la classe 1910 des périodes d'instruction militaire.

Il meurt le 16 novembre 1916 à l'âge de 61 ans

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

TASSIN (PIERRE), né le 21 janvier 1837 à Noyers-sur-Cher (Loir-et-Cher), mort le 20 novembre 1908 à Paris (5^e).

Député du Loir-et-Cher au Corps législatif de 1869 à 1870.

Représentant du Loir-et-Cher de 1871 à 1876.

Député du Loir-et-Cher de 1876 à 1893.

Sénateur du Loir-et-Cher de 1893 à 1906.

Député du Loir-et-Cher de 1906 à 1908.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 373.)

Tassin fut réélu député du Loir-et-Cher le 22 septembre 1889, au premier tour, par 3.876 voix, contre 4.584 obtenues par Duchalais, conservateur et 3.045 par Raguin, radical, sur 16 593 votants.

Il s'associa constamment aux votes de la majorité républicaine. Son activité parlementaire fut très réduite en raison d'absences et de congés.

Il quitta la Chambre avant les élections générales de 1893. Une élection sénatoriale partielle ayant été provoquée dans son département par le décès de Bozérian, il se présenta le 28 mai 1893 et fut élu au premier tour, par 332 voix contre 283 à ses quatre concurrents, de Sonnier, de Rochambeau, Georges Martin et Papillon, sur 622 votants.

Réélu sénateur le 3 janvier 1897, au premier tour, par 351 voix sur 622 votants, il n'obtint, au renouvellement du 7 janvier 1906 (deuxième tour) que 232 voix contre 356 à David, élu, sur 623 votants.

Il fit partie du groupe de la gauche démocratique du Sénat où son activité se déploya surtout au sein de commissions et par le dépôt de rapports et de pétitions.

Il prit part à la discussion du projet de loi relatif aux voies navigables et à celle du budget de l'exercice 1905.

Il fut élu de nouveau député du Loiret-Cher le 6 mai 1906, au second tour, par 8.714 voix contre 8.287 à Ragot, député sortant, sur 17.105 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, la maladie l'empêcha de participer aux travaux de la Chambre.

Il mourut le 20 novembre 1908 ; c'était un des derniers parlementaires ayant siégé sous l'Empire.

TASSO (HENRI), né le 8 octobre 1882 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député des Bouches-du-Rhône de 1924 à 1938.

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1938 à 1945.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande du 4 juin 1936 au 14 janvier 1938 et du 13 mars au 8 avril 1938.

Employé de commerce, Henri Tasso milita de bonne heure. Venu à la politique au moment de l'affaire Dreyfus, il s'occupa de journalisme et se mêla au mouvement social et politique. Il fut le créateur de plusieurs hebdomadaires et collabora à la rédaction de *La Journée*, de *La Soirée*, du *Rappel Marseillais*. Fondateur de la jeunesse socialiste du 3^e canton de Marseille, il en devint le secrétaire général et fonda « Les amis de l'instruction laïque des 1^{er} et 3^e cantons ». Elu conseiller d'arrondissement en 1910, il fut président du conseil d'arrondissement de 1911 à 1914.

La guerre de 1914-1918 le trouva député de pouvoir de la Société des Océanaphes. Il partit alors pour la guerre comme maréchal des logis d'artillerie, fit toute la campagne et revint lieutenant avec la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Après sa démobilisation, en 1918, il créa une maison d'importation et de raffinage d'huiles minérales de graissage.

Il fut élu conseiller municipal sur la liste Flaissières, adjoint au maire de 1919 à 1926 avec délégation au canal et aux tramways, puis conseiller général de l'assemblée départementale dont il devint vice-président.

Il se présenta aux élections législatives de 1924 et fut élu député sur la liste Fernand Buisson avec 52.439 voix. Il fut réélu successivement : en 1928, par 13.401 voix sur 15.662 votants, son adversaire

Voittero (parti communiste) n'ayant obtenu que 1.067 voix ; en 1932, par 14.983 voix sur 17.367 votants, contre Mazzoni, communiste, 1.128 voix ; en 1936, par 15.136 voix sur 19.168 votants, au premier tour, contre 2.727 à Malon, communiste.

Il fut élu maire de Marseille en 1935 et entra dans le cabinet Léon Blum en 1936, en qualité de sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande jusqu'au 21 juin 1937. Il conserva son poste dans le 3^e cabinet Chautemps, du 22 juin 1937 au 14 janvier 1938 et le retrouva dans le 2^e cabinet Blum du 13 mars au 8 avril 1938.

Son œuvre parlementaire et municipale est considérable. Il fut longtemps président de la commission de la marine marchande, premier vice-président de la commission du commerce et de l'industrie, membre du comité consultatif de l'exploitation commerciale des chemins de fer et de nombreuses commissions nationales maritimes. Il rapporta des projets très importants, tant dans le domaine maritime que dans le domaine commercial et social : on lui doit entre autres la transformation de l'Ecole de médecine de Marseille en Faculté de médecine et de pharmacie. Vice-président du groupe de défense des anciens combattants à la Chambre, il s'associa à toutes les mesures en faveur des victimes de guerre.

Elu sénateur le 30 octobre 1938 par 364 voix sur 503 votants, il siégea sur les bancs du groupe socialiste.

Il publia des études nombreuses sur la marine marchande et les questions commerciales.

Il vota pour l'adoption du projet de loi constitutionnelle le 10 juillet 1940.

TASTES (LIONEL de), né le 23 octobre 1881 à Orléans (Loiret).

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Lionel de Tastes, après des études juridiques à la faculté de Paris, s'inscrit au barreau.

Mobilisé, il prend part à la guerre de 1914-1918 et reçoit la Croix de guerre.

Attiré par la politique, il est élu conseiller municipal de Paris. Il se présente ensuite aux élections générales du 29 avril 1928. Il est élu député de la 2^e circonscription du XV^e arrondissement par 9.007 voix sur 17.709 votants, contre 4.684 voix à Desusclade.

A la Chambre des députés, Lionel de Tastes s'inscrit au groupe des républicains de gauche puis au centre républicain. Il fait partie de la commission des colonies, de la commission de l'armée et de la commission de la marine marchande. Plus tard, il est désigné comme membre de la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934.

Lionel de Tastes est réélu le 18 mai 1932 par 8.796 voix sur 18.006 votants, contre 3.890 voix à Levasseur.

Au cours de sa carrière politique, Lionel de Tastes participe à de nombreuses discussions juridiques ou fiscales, telles que celles sur les loyers et la taxe sur le chiffre d'affaires.

Son intérêt s'étend aux questions coloniales, notamment celles d'Indochine et d'Océanie.

Lionel de Tastes se présente une nouvelle fois aux élections générales de 1936, mais il est battu par Fourrier qui obtient 9.065 voix contre 8.551.

TATON-VASSAL (LOUIS, EDOUARD TATON dit), né le 10 janvier 1881 à Monthermé (Ardennes), mort le 1^{er} juin 1938 à Paris (16^e).

Député de la Meuse de 1924 à 1932.

Taton fut major de l'Ecole supérieure de commerce de Lille, lauréat de la Faculté des lettres, de la Société industrielle et de la Chambre de commerce du Nord. Il obtint un doctorat en droit, ès sciences juridiques, et fut lauréat de la Faculté de droit de Lille.

Il commença sa carrière comme avocat-avoué à Saint-Mihiel dans la Meuse et fut mobilisé du 12 août 1914 au 15 octobre 1919. Il accumula ensuite les responsabilités : président de la commission départementale de la Meuse et du comité de préconciliation, vice-président du groupe des maires des régions libérées, du comité du retour à la terre de la Meuse, de la commission d'hygiène et de défense contre la tuberculose, de la banque populaire enfin.

Il était conseiller d'arrondissement en 1910, conseiller municipal et premier adjoint au maire au lendemain de la guerre, conseiller général en 1919 et maire en 1920.

Ses préoccupations, à l'entendre, s'adressaient d'abord au sort des régions libérées, ensuite aux questions de l'administration municipale et départementale, enfin au développement et à l'application des lois sociales et d'hygiène.

Taton ajouta au sien le nom de sa femme et de la sorte devint Taton-Vassal.

Il fut élu pour la première fois, en 1924, avec 28.007 voix et la majorité absolue sur une liste d'union républicaine et nationale. L'avocat se présentait ainsi aux électeurs : partisan de la concorde nationale, loin des extrémistes intransigeants, luttant pour que dans l'unité se poursuive l'œuvre d'assainissement financier et de relèvement économique entreprise par Poincaré. Il voulait une politique extérieure digne du passé de la France victorieuse, France qu'il fallait protéger en attendant que les idéaux de la Société des Nations se réalisent. La protection de la famille — cette cellule — et de la propriété privée lui tenait à cœur. Par l'intensification de l'exploitation des richesses coloniales, la liberté des échanges, la juste collaboration de toutes les classes, l'avenir se construirait.

Une fois député, il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine démocratique. Il fut secrétaire de la commission des régions libérées et de la commission d'administration générale.

Réélu en 1928 dans la circonscription de Commercy par 9.435 voix sur 19.882, contre 3.356 à Heymonet, il fut battu en 1932 par Louis Jacquinot qui l'emporta avec 8.266 voix contre 4.678 seulement à Taton.

Au moment de sa mort, survenue le 1^{er} juin 1938 en son domicile parisien, il était président de section au tribunal civil de la Seine. Il était Officier de la Légion d'honneur.

TAUDIÈRE (EMILE, GEORGES), né le 14 juillet 1890 à l'Absie (Deux-Sèvres).

Député des Deux-Sèvres de 1928 à 1942.

Fils d'un professeur à la Faculté de droit de Paris, Emile Taudière, après sa licence en droit, prépara l'inspection des finances, lorsque la mort de son père, alors député, puis la guerre l'arrêtaient dans cette voie. Mobilisé au 3^e dragons, il passa dans l'infanterie sur sa demande et termina la campagne avec la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

A la démobilisation, il s'associa avec Emile Marot, constructeur de trieurs à Niort et l'estime de ses confrères lui valut de devenir président de la chambre syndicale des constructeurs français de machines agricoles, membre du jury dans plusieurs expositions internationales à l'étranger.

Elu conseiller général des Deux-Sèvres dès 1919, il ne pouvait manquer de suivre l'exemple de son grand-père, de son père et même de son collègue Emile Marot, député de 1919 à 1924.

Il se porte donc candidat aux élections générales de 1928 dans la circonscription de Bressuire. Dès le premier tour, le 22 avril, il est brillamment élu par 14.259 voix contre 5.895 à Chacun, sur 21.948 votants.

Inscrit au groupe des indépendants, membre des commissions d'assurance et de prévoyance sociales, des douanes et des conventions commerciales, Emile Taudière se voit tout de suite confier de nombreux rapports sur les droits de douane des voitures automobiles, des papiers et pâtes de celluloses, de l'importation des conserves d'ananas, etc...

Déjà se dessine sa principale activité, sa spécialité : la défense attentive de la production de la France et de ses territoires contre les attaques de concurrents commerciaux plus dynamiques... ou moins honnêtes.

Il n'oublie pas pour autant les agriculteurs du Bressuirais qui lui ont fait confiance.

En 1932, il est réélu, sous l'étiquette « indépendant », au premier tour, le 1^{er} mai, par 13.037 voix contre 8.432 à Poirault, radical-socialiste, sur 21.876 suffrages.

Grâce à son activité inlassable, nombre de ses rapports subissent le feu de la discussion devant l'assemblée législative et sa compétence lui vaut de les défendre au nom de la commission.

Président fondateur du comité interprofessionnel bananier, président de l'association de l'industrie de l'agriculture françaises, vice-président de la confédération générale du patronat français, Emile Taudière est également très mêlé au mouvement des anciens combattants dont il préside la délégation française à la fédération interalliée des anciens combattants.

Le 26 avril 1936, il est réélu au premier tour, sous l'étiquette conservateur par 13.200 voix contre 5.436 au radical-socialiste Poirault.

Inscrit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale, il retrouve la commission des douanes et des conventions commerciales, qui lui doit déjà tant, et siège également à la commission de la marine marchande.

Toujours aussi farouchement protectionniste, il dépose d'entrée de jeu une proposition de loi tendant à assurer la sauvegarde de la production nationale contre la concurrence étrangère.

Auteur de nombreux rapports sur la profession de transitaire, sur le régime douanier dans diverses colonies, il intervient dans la discussion de textes relatifs à la semaine de 40 heures, à la réforme fiscale, à la procédure de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail, texte à propos duquel il propose un contre-projet.

Bien que ses opinions soient à droite, la Chambre, alors dominée par le Front populaire, lui confie, tant est grande sa compétence, le soin de rédiger près de quatre-vingt-dix rapports, consacrés pour la plupart aux droits de douane, à la modification du tarif douanier, à la lutte contre le dumping, etc...

Cependant la situation internationale se dégrade d'année en année : le péril hitlérien monte. Il ne s'agit plus tant de défendre la production nationale contre certaines méthodes commerciales étrangères, mais de préparer la Nation à protéger son sol et sa liberté menacés.

Aussi intervient-il à propos de la défense nationale (caisse autonome des investissements, besoins spéciaux à la défense).

Le 10 juillet 1940 au congrès de Vichy, Emile Taudière accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constituants qu'il demandait.

TAUDIÈRE (JACQUES, Henry), né le 9 août 1860 à Parthenay (Deux-Sèvres), mort le 7 mai 1914 à Parthenay.

*Député des Deux-Sèvres
de 1913 à 1914*

Fils de Jacques-Paul Taudière, député des Deux-Sèvres de 1889 à 1893, après des études juridiques qui le conduisirent au doctorat en droit, Henry Taudière

était avocat, professeur de droit administratif à la Faculté catholique de Paris lorsqu'il fut élu député des Deux-Sèvres. Candidat dans la circonscription de Bressuire le 1^{er} juin 1913, lors d'une élection partielle provoquée par le décès de Savary de Beauregard, député, conseiller général, maire de Bressuire, il obtint 12.696 voix contre 9.615 à René Héry sur 22.986 suffrages exprimés.

Siégeant à droite, membre de diverses commissions dont celle du travail, il prit part à la discussion des projets de loi : relatif à l'assistance aux familles nombreuses ; ayant pour objet de modifier la loi du 21 mars 1905 notamment en ce qui concerne la durée du service dans l'armée active ; sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque ; relatif aux caisses des écoles.

Candidat de l'union conservatrice et libérale aux élections générales du 26 avril 1914, il sollicita de nouveau la confiance de ses concitoyens en leur promettant de défendre leurs libertés religieuses et communales, de garantir leur fortune privée contre l'inquisition fiscale et la mainmise de l'Etat, de maintenir la France grande à l'extérieur et à l'intérieur, et en les invitant à voter pour la France contre la franc-maçonnerie. Il obtint un vif succès dès le premier tour, le 26 avril, en totalisant 14.176 voix contre 1.474 à Leloup, sur 19.966 votants. Il fut donc proclamé élu mais, vaincu par la maladie, il s'éteignit prématurément le 7 mai 1914 à Parthenay, à l'âge de 53 ans.

Il était père de quatre enfants, dont l'un, Emile, représentera également les Deux-Sèvres à la Chambre de 1928 à 1942.

De 1905 à 1913, Henry Taudière a publié divers ouvrages de droit : *Les rapports du roi et du peuple dans l'ancienne France. La loi de séparation, Les enfants nés hors mariage. Les lois françaises contre la famille, La loi de 1908 sur la dévolution des biens ecclésiastiques.*

TAUDIÈRE (JACQUES, PAUL), né le 30 novembre 1834 à Parthenay (Deux-Sèvres), mort le 15 mai 1915 à Parthenay.

*Député des Deux-Sèvres
de 1889 à 1893*

D'une famille d'origine à la fois terrienne et bourgeoise, Jacques Taudière, fils de banquier, après de brillantes études au collège de Poitiers, suit les cours de la Faculté de droit dont il est plusieurs fois lauréat et, après avoir obtenu le grade de docteur, vient se faire inscrire au barreau de Parthenay où il conquiert l'estime de ses adversaires eux-mêmes. C'est tout à la fois un avocat de talent et un homme d'affaires apprécié.

Elevé dans des sentiments religieux, il est resté sincèrement catholique et ne cache pas ses préférences monarchiques. Devenu conseiller général du canton de Parthenay dès 1871, il ne tarde pas à viser plus haut, mais doit s'y prendre

à quatre reprises pour entrer à la Chambre des députés. Et pourtant, lors des élections générales du 14 octobre 1877, au scrutin uninominal, il distanca largement le républicain Ganne, député sortant, maire de Parthenay, conseiller général de Secondigny, puisqu'ils comptèrent respectivement 8.061 et 5.373 voix, 3.466 allant à Garrau de Balzan, sur 17.302. Au second tour, Ganne conserve son bien de justesse avec 8.408 voix contre 8.176 à Taudière sur 16.761 votants.

Même scénario quatre ans plus tard. Toujours au scrutin uninominal, au premier tour Taudière distanca le député sortant, mais grâce au désistement de Garrau de Balzan, Ganne repousse l'assaut au second tour en totalisant 9.217 suffrages contre 7.289 à son adversaire, sur 16.666 votants.

La mésaventure de Taudière se répète au scrutin de liste de 1885. Au premier tour, sous l'étiquette monarchiste, il dépasse légèrement le républicain Ganne, mais au second tour, le 18 octobre, le député sortant rétablit la situation en remontant à 44.742 suffrages sur 88.018 votants.

Tant de persévérance devait bien mériter une récompense. Le 22 septembre 1889, dès le premier tour, Taudière, dans la circonscription de Parthenay, l'emporte sur Lebon, chef de cabinet du président du Sénat Le Royer, en totalisant 10.496 voix contre 8.931, sur 19.646 votants.

Taudière va s'asseoir dans les rangs de la droite qui compte ainsi un champion de plus pour la défense des idées d'ordre et des droits de la conscience religieuse. Il appartient à la commission relative à la santé et à l'hygiène publiques, de même qu'à la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Il signa une proposition de loi portant modification de la loi de frimaire an VII et de la loi du 27 ventôse an IX, sur l'instruction des instances en matière d'enregistrement, et intervint dans la discussion de textes sur la santé et l'hygiène publiques, les logements et les habitations insalubres.

Aux élections du 20 août 1893, il retrouve son vieil adversaire, André Lebon — qu'il avait déjà vaincu en 1871 pour le poste de conseiller général de Parthenay — qui vient de donner sa démission de chef de cabinet du président du Sénat.

Battu d'une courte tête (10.464 voix contre 10.098), Taudière ne tenta plus de reprendre un bien qu'il avait convoité si longtemps pour le conserver si peu de temps. Il appartenait à son fils, puis à son petit-fils de le reconquérir en 1913, puis de 1928 à 1942.

TAUFFLIEB (EMILE, MARIE, ADOLPHE), né le 22 mai 1857 à Strasbourg (Bas-Rhin), mort le 1^{er} décembre 1938 à Cannes (Alpes-Maritimes).

Sénateur du Bas-Rhin de 1920 à 1927.

Sorti de Saint-Cyr, il fut sous-lieutenant élève à Saumur en 1878, lieutenant de cavalerie en 1882, capitaine en 1888, breveté d'Etat-major en 1890, chef d'escadron en 1898, lieutenant-colonel en 1903, sous-chef d'Etat-major au 17^e Corps en 1905, colonel en 1907, membre du Comité technique de l'Etat-major en 1911 général de brigade en 1912, général de division en 1914. Il commanda un corps d'armée à la guerre.

Il fut élu sénateur le 11 janvier 1920, au premier tour, par 931 voix sur 1.202 votants.

Il se représenta le 9 janvier 1927, mais n'arrivant qu'en huitième position, avec 222 voix sur 1.214 votants, il ne fut pas réélu.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, il participa activement aux travaux des commissions de l'armée et d'Alsace-Lorraine.

Ses principaux rapports concernèrent des projets de loi sur les modifications de limite d'âge de certains officiers; le fonctionnement régulier des conseils de révision en Alsace et en Lorraine; la réorganisation du corps des adjudants maîtres armuriers; l'introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la législation relative à la protection des enfants du premier âge.

Il fut l'auteur de propositions de loi se rapportant notamment à l'organisation de l'armée; aux cadres et effectifs de l'armée; à la réorganisation de la défense nationale.

Il déposa des demandes d'interpellation d'une part, sur les mesures à prendre par le gouvernement pour arrêter le mouvement autonomiste en Alsace et, d'autre part, sur l'obstination du service du génie à refuser de livrer aux Domaines les casernes inoccupées et sur l'inutilité de fortifications à Strasbourg.

Il prit la parole fréquemment lors des discussions budgétaires.

Il participa également à la discussion de projets de loi concernant notamment les médecins et dentistes alsaciens et lorrains, le statut des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine, le recrutement de l'armée, la réforme du régime des pensions, les dépenses recouvrables, l'organisation des cadres de réserves, la réorganisation du régime administratif dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Il mourut le 1^{er} décembre 1938 à Cannes.

TAULIER (GEORGES, JOSEPH, ALFRED), né le 27 février 1849 à Carpentras (Vaucluse), mort le 16 septembre 1899 à Avignon (Vaucluse).

Sénateur du Vaucluse de 1894 à 1899

Ancien médecin de la marine militaire, il se fixa à Avignon, où il ne

tarda pas à se faire une brillante situation.

Médecin en chef des hôpitaux de cette ville, Georges Taulier se présenta à l'élection sénatoriale du 1^{er} avril 1894 en remplacement de Gent, décédé, qui trois mois plus tôt avait été élu à l'unanimité et dont le siège était disputé par au moins six candidats. Il passa, au troisième tour, avec 282 voix sur 437 votants contre 151 accordées à Gaillard, ancien député, républicain.

Il présenta à la Haute Assemblée un rapport sur l'inscription maritime; intervint dans la discussion du projet de loi sur la réforme de l'impôt sur les boissons (1896).

Il fut nommé secrétaire de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi ayant pour objet la répression des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants (1897).

Il fut secrétaire de plusieurs commissions, notamment de la commission chargée d'examiner la proposition de loi Stauss sur l'assistance obligatoire aux vieillards et aux infirmes indigents (1898), de la commission de la marine chargée du rapport de la proposition de loi Isaac relatif à l'organisation du Commissariat de la marine et du service de santé aux colonies, de la quatrième commission d'initiative parlementaire.

Taulier vota avec les républicains de gouvernement. Il mourut le 15 septembre 1899 à Avignon, à l'âge de 50 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

TAURINES (JEAN), né le 21 janvier 1884 à Baziège (Haute-Garonne).

*Député de la Loire de 1919 à 1924
et de 1928 à 1932.*

Sénateur de la Loire de 1932 à 1941.

Issu d'une modeste famille, Jean Taurines fit ses études secondaires au collège de Clermont-L'Hérault et entra ensuite dans l'administration des Contributions indirectes.

En 1914, étant rédacteur principal à la direction de la Loire à Saint-Etienne, il fut mobilisé comme officier d'infanterie. D'une bravoure légendaire au feu, il fut blessé à deux reprises et la dernière fois si grièvement que l'on dut l'amputer de la jambe gauche et le réformer pour invalidité à 100 %.

Conseiller général de Saint-Just-en-Chevalet, il fut élu député de la Loire sur la liste de l'union nationale le 16 novembre 1919, avec 52 766 voix sur 132 611 votants, après Laurent qui en obtint 53 185 et Dupin qui en recueillit 52 810.

Il s'inscrivit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Nommé secrétaire de la Chambre parmi les quatre plus jeunes députés de l'assemblée, il vit sa fonction renouvelée une deuxième fois par le vote de ses collègues.

Il se représenta le 11 mai 1924 en tête de la liste de même formation politique qui fut battue dans la Loire. Il n'obtint, au premier tour, que 60 339 suffrages sur 154 758 votants, alors que Durafour en recueillit 88 243.

Le retour du scrutin d'arrondissement le ramena à la Chambre aux élections du 29 avril 1928 où il fut élu au deuxième tour, avec 11 710 voix sur 23 289 votants, contre 11 120 à Faure.

Il s'inscrivit alors au groupe des indépendants.

Au cours de ses mandats de député, il participa aux travaux des commissions des pensions civiles et militaires, des mines, de l'armée, des finances et des boissons. Rapporteur tour à tour des monnaies et médailles en 1929, des pensions en 1931, des mines et de l'armée, il prit part à de nombreux débats budgétaires. Il intervint au sujet des bouilleurs de cru et joua un rôle considérable en faveur de ses camarades anciens combattants et victimes de la guerre dont il connaissait, hélas, les misères.

Il fut élu sénateur de la Loire le 16 octobre 1932 au deuxième tour par 503 voix sur 988 votants devant Drivet qui en obtint 464 et Merlin qui en recueillit 461.

Il s'inscrivit au groupe de l'union démocratique et radicale.

Membre de diverses commissions, et notamment de celles des finances, de l'armée, de l'administration générale, départementale et communale, des mines, des emplois réservés, de l'Algérie; il fut rapporteur non seulement du budget de l'Algérie en 1937, mais aussi de multiples projets de loi ayant trait principalement aux emplois réservés, au recrutement des sous-lieutenants d'administration, à l'attribution du pécule et à la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre.

Auteur de propositions de loi relatives d'une part, aux modifications des dispositions d'appel devant le Conseil d'Etat en matière d'impôts et de contributions et, d'autre part, aux sociétés de secours mutuels, il intervint fréquemment à la tribune du Sénat au cours des débats budgétaires et particulièrement pour défendre les droits des anciens combattants et victimes de la guerre. Son discours sur la politique du Gouvernement, le 7 février 1939, lui valut un franc succès.

Le 1^{er} octobre 1939, il donna sa démission de membre de l'Alliance démocratique et eut à ce sujet un échange de lettres avec Pierre-Etienne Flandin.

La guerre et les événements qui suivirent ne lui permirent pas d'exercer plus avant son activité de sénateur; néanmoins le 1^{er} juin 1940 le Président Caillaux le chargea, au nom de la commission des finances du Sénat, de contrôler sur place et sur pièces les dépenses du budget de l'armement. Sa lettre de mission était valable jusqu'au 31 décembre 1940, mais ce fut l'arrivée des Allemands...

A Vichy, lors de la réunion de l'Assemblée nationale, il est parmi ceux qui prirent la parole pour défendre les libertés de la France. Le 6 juillet 1940, il pré-

sent, au nom des anciens combattants et signé par trente-sept sénateurs, un contre-projet de résolution tendant à réviser les lois constitutionnelles.

Cependant, le 10 juillet, il vota pour les pouvoirs constituants demandés par le Maréchal Pétaïn, celui-ci ayant accepté une modification au projet demandée par le groupe des anciens combattants du Sénat, à savoir que la nouvelle Constitution serait ratifiée par la Nation et non par les Assemblées qu'elle aurait créées.

Jean Taurines était Grand Croix de la Légion d'honneur et Croix de guerre 1914-1918 et 1939-1940.

TAVÉ (JEAN), né le 1^{er} août 1856 à Tulle (Corrèze), mort le 23 janvier 1925 à Nîmes (Gard).

Député de la Corrèze de 1902 à 1914.

Issu d'une famille venue à Tulle pour faire le commerce des noix et tenir une auberge, Tavé naquit dans ce chef-lieu. Excellent élève du collège, il alla conquérir à Paris la licence de droit et revint s'inscrire en 1880 au barreau de cette ville.

En 1884, il entra au Conseil municipal, sur la liste de M. Borie. En 1892, il forma lui-même une liste qui fut élue en entier; il devint maire et le resta jusqu'en 1912.

C'est en 1898 que Tavé fut la première fois candidat à la députation dans la 1^{re} circonscription de Tulle, mais il échoua, n'obtenant au premier tour que 2.470 voix sur 14.908 votants. Plus heureux dans la 2^e circonscription de Tulle, il fut élu au second tour des élections législatives du 11 mai 1902, par 10.365 voix contre 1.068 à Delpeuch, sur 13.470 votants.

Inscrit au parti radical-socialiste, il s'inscrivit à la commission des patentes et à celles du travail, du règlement, de l'enseignement et des beaux-arts.

De grands débats passionnaient alors l'hémicycle. Aussi, dès son arrivée, prit-il part aux discussions portant sur le projet de loi relatif aux contributions directes et taxes assimilées et aux discussions d'un projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste. Farouchement anticlérical, il vota la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905.

Par la suite, il se spécialisa dans les discussions concernant des mesures financières d'intérêt strictement local, multipliant observations et projets de résolution sur l'exploitation de certaines lignes de Corrèze et déposant des propositions de loi tendant à venir en aide aux victimes d'intempéries dans sa circonscription.

Aussi, le 6 mai 1906, fut-il réélu par 11.427 voix contre 6.090 à Maschat à qui, la même année, il prit provisoirement, pour quatre ans, le siège de conseiller général. Il semblerait que la première année de son second mandat parlementaire fut plus spécialement consacrée à obtenir un siège de sénateur pour lequel,

en 1907, il brigua les suffrages de ses concitoyens qui lui préférèrent toutefois Rouby, élu par 423 voix contre 268.

A la Chambre, il resserra l'éventail de ses activités en s'inscrivant à la commission de la législation fiscale et surtout à celle des armées, dont il restera membre jusqu'à la fin de son activité parlementaire. A ce titre, il prendra une part non négligeable, lors des discussions budgétaires, à l'examen des crédits de la guerre. Il se préoccupera essentiellement du sort des ouvriers des établissements militaires et déposera, en 1908, un projet de résolution sur les retraites les concernant.

Aux élections de 1910, après une bataille indécise au premier tour, il l'emporta par 7.473 voix contre 5.596 à Combastet, sur 16.069 votants et 22.714 inscrits. Il déposa quelques propositions de loi d'intérêt local jusqu'en 1912, où un second échec aux élections sénatoriales semble entamer quelque peu son activité dans l'hémicycle.

Aux élections de 1914, cependant, le corps électoral témoigna de son attachement à sa personne puisque le premier tour le porta en tête du ballottage. Au second tour, il dut s'incliner devant le docteur Vidalin, ne recueillant que 7.666 suffrages contre 8.079 sur 21.279 inscrits et 16.062 votants.

La même année, il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Nîmes et c'est dans cette ville qu'il mourut subitement, le 23 janvier 1925, à l'âge de 68 ans.

Jean Tavé était chevalier de la Légion d'honneur.

TEILHARD (LOUIS, MARIE, PAUL, ARSÈNE), né le 16 juin 1826 à Faycelles (Lot), mort le 28 février 1907 à Sabadel-Latronquière (Lot).

Député du Lot de 1876 à 1883.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 376.)

Le 1^{er} février 1883, pour « divers motifs... personnels » Teilhard donnait sa démission de député; acte lui en était donné huit jours plus tard à la Chambre.

Fidèle à cette résolution de renoncer à la vie politique, il ne fit plus acte de candidature, et mourut le 28 février 1907, dans sa quatre-vingt-unième année.

TEISSERENC de BORT (EDMOND), né le 12 juillet 1850 à Paris, mort le 23 avril 1912 à Paris.

Sénateur de la Haute-Vienne de 1895 à 1909.

Il est le fils de Pierre-Edmond né en 1814, député en 1848, membre de l'Assemblée nationale de 1871, ministre des Travaux publics, trois fois ministre de

l'Agriculture et du Commerce (1872-1873), ambassadeur de France à Vienne (1879), sénateur de la Haute-Vienne et vice-président du Sénat, décédé en 1892.

Après avoir été chef du cabinet de son père pendant les divers séjours de celui-ci au ministère de l'Agriculture et du Commerce, Edmond Teisserenc de Bort devint en 1879 secrétaire de l'ambassade à Vienne et occupa ce poste jusqu'en 1880, époque à laquelle son père se retira pour reprendre sa place au Sénat. Représenté dans la vie privée, Edmond Teisserenc de Bort s'établit dans ses propriétés de la Haute-Vienne et s'y consacra entièrement à l'exploitation de ses domaines agricoles.

Nommé conseiller municipal de la commune d'Ambazac en 1880 et conseiller d'arrondissement l'année suivante, il fut choisi comme candidat républicain progressiste dans son département par les délégués sénatoriaux, lors de l'élection partielle qui eut lieu le 24 février 1895, pour pourvoir au remplacement de Donnet, sénateur de la Haute-Vienne, décédé.

Il fut élu au deuxième tour par 370 voix, contre 257 à d'Arsonval et 5 à Laysenne, sur 636 votants.

Réélu le 28 janvier 1900, au premier tour, par 381 voix sur 637 votants, il fut battu le 3 janvier 1909 au deuxième tour où il n'obtint que 94 voix sur 655 votants.

Inscrit au centre gauche et à la gauche républicaine, il fut secrétaire du Sénat de 1900 à 1902.

Son activité parlementaire s'est principalement déroulée au sein de commissions d'intérêt local et il s'occupa surtout des questions agricoles.

Membre titulaire de la Société nationale d'agriculture, il fut président de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, de celle d'horticulture et d'arboriculture et du Syndicat des agriculteurs de ce département.

Lauréat des concours agricoles, où il obtint un nombre considérable de récompenses et de prix d'honneur, il publia de nombreux travaux et rapports sur la culture dans la Haute-Vienne, ainsi qu'une *Etude sur la race limousine et un Questionnaire agricole pour les écoles primaires*.

Propagateur zélé des méthodes de cultures nouvelles, il s'est acquis parmi les agriculteurs une place toute spéciale, en vulgarisant autour de lui l'enseignement technique agricole et en encourageant, par tous les moyens dont il disposait, la production et l'élevage de la belle race bovine limousine.

Il mourut le 23 avril 1912 à Paris.

Edmond Teisserenc de Bort était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie et du Mérite agricole.

TEISSERENC de BORT (PIERRE, EDMOND), né le 4 septembre 1814 à Châteauroux (Indre), mort le 29 juillet 1892 à Paris (16^e).

Député de l'Hérault de 1846 à 1848.

Représentant de la Haute-Vienne de 1871 à 1876.

Sénateur de la Haute-Vienne de 1876 à 1892.

Ministre de l'Agriculture du 22 avril 1872 au 24 mai 1873, du 9 mars 1876 au 16 mai 1877 et du 13 décembre 1877 au 4 février 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 377.)

Nommé en 1889 président de la commission chargée d'examiner la convention conclue entre la France et les Pays-Bas, ses dernières manifestations d'activité furent, cette même année et en 1890, ses interventions en séance dans la discussion d'un projet de loi tendant à l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine.

Néanmoins, il se représenta lors du renouvellement de 1891 et fut réélu sénateur le 4 janvier au premier tour, ayant obtenu 444 voix sur 633 votants, il siégea peu, en raison d'une santé déclinante. Il devait mourir pendant l'intersession de 1892.

M. Teisserenc de Bort se signala, en toutes circonstances, par une compétence technique, des qualités d'organisateur, une précision et une simplicité oratoire qui le plaçaient au premier rang dans les discussions.

TELLIER (ALPHONSE, ALEXANDRE), né le 29 septembre 1876 à Amiens (Somme).

Député du Pas-de-Calais de 1928 à 1932 et de 1942.

Dès 1899 à l'âge de 23 ans, Alphonse-Alexandre Tellier était secrétaire adjoint à la Bourse du travail à Amiens. Socialiste S.F.I.O., il fonda dans cette même ville une cordonnerie ouvrière. En 1902, il devint conseiller municipal d'Amiens et en 1907, secrétaire de la fédération socialiste de la Somme et membre de la commission exécutive du parti socialiste. En 1919, il est élu maire de Lillers.

C'est aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 que ce vieux militant socialiste fut élu député de la 1^{re} circonscription de Béthune, au second tour de scrutin par 9308 voix sur 22485 inscrits et 18513 votants, alors que son principal concurrent, Couhé, en obtint 8498.

Il était alors directeur d'usine de chaussures et toujours maire de Lillers.

Membre de la commission du commerce et de l'industrie et de la commission de la marine militaire, il déposa en 1928 une proposition de loi tendant à modifier la loi du recrutement.

On peut citer de lui plusieurs rapports, notamment sur : l'institution d'une carte d'identité professionnelle pour les voyageurs représentants de commerce, sur la réévaluation des immobilisations commerciales, sur la convocation des

actionnaires aux assemblées générales, sur la modification des dispositions de la loi de 1867 sur les sociétés, sur la création d'une caisse de crédits chargée de consentir des avances aux commerçants, industriels et artisans gênés par la crise. Il prit également part à des discussions budgétaires concernant particulièrement le travail et l'hygiène.

Il se représenta aux élections de 1932, mais fut battu, son principal concurrent, Canda, vétérinaire, ayant obtenu 200 voix de plus que lui — 9.182 contre 8.982 — sur 21.003 inscrits.

Mais il retrouva son siège de député en 1936, au second tour de scrutin, où il obtint 10.264 voix, soit 1.326 voix de plus que son principal concurrent, Decroix, sur 21.240 inscrits. Canda ne s'était pas représenté.

Il intervint dans la discussion du projet de loi tendant à donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour mettre la nation en état de faire face aux charges lui incombant et spécialement aux besoins de sa défense (1938) et présenta un rapport sur la ratification du décret apportant de nouvelles améliorations au régime des retraites des ouvriers mineurs (1940) et sur la ratification du décret portant abrogation de la loi protégeant l'industrie et le commerce de la chaussure.

Il ne prit pas part au scrutin du 10 juillet 1940.

TELLIER (PAUL), né le 9 janvier 1854 à Amiens (Somme), mort le 25 décembre 1904 à Amiens.

*Sénateur de la Somme
de 1900 à 1905*

Entrepreneur de maçonnerie, Paul Tellier fut très dévoué au monde du travail. En contact permanent avec la classe ouvrière, il en connut les besoins et en partagea les légitimes aspirations. Au conseil des prud'hommes dont il fut pendant dix ans président, il sut faire apprécier de tous la sagesse de ses avis et l'équité de ses décisions. La confiance publique devait ouvrir à son activité le champ de la politique. Conseiller municipal de la ville d'Amiens pendant près de quinze ans, il fut successivement adjoint au maire puis maire de cette grande cité.

Entre-temps, il travailla à l'organisation du parti républicain et l'association républicaine de la Somme, dont il fut un des vice-présidents, le compta au nombre de ses fondateurs.

Les questions économiques et sociales sollicitèrent plus particulièrement son intelligence et son cœur. Il ne recula devant aucun des grands problèmes que l'application des principes de la solidarité humaine impose à la haute sollicitude du législateur.

Aussi, ne fut-on pas surpris quand, en 1900, il brigua l'honneur d'entrer au Sénat, de le voir se prononcer sans hésitation dans sa profession de foi, pour

l'amélioration du sort des travailleurs et notamment, pour l'organisation des caisses de retraites.

Le 28 janvier 1900, Tellier fut élu au premier tour de scrutin par 770 voix sur 1.335 votants, en remplacement de Maquennehen. Il fut précédé par Bernot qui recueillit 918 suffrages et suivi par Froment qui en obtint 712.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, Tellier fit partie de diverses commissions. Il devint notamment secrétaire de celle qui fut chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à modifier l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 (cours de chevaux). Il déposa une pétition des greffiers de justice de paix du département de la Somme. Il demanda à questionner le ministre de l'Instruction publique sur la situation résultant pour les municipalités des prétentions émises par la Sociétés des auteurs, éditeurs et compositeurs de musique.

Tellier mourut en cours de mandat le 25 décembre 1904, à Amiens sa ville natale. Il était âgé de 50 ans.

TEMPLE (JACQUES, MARIE, Emmanuel), né le 21 septembre 1895 à Montpellier (Hérault).

Député de l'Aveyron de 1936 à 1942.

Né de parents propriétaires exploitants agricoles, Emmanuel Temple fait ses études à la Faculté de Montpellier et devient licencié ès lettres et docteur en droit avant d'être mobilisé dans l'aviation au cours de la Première Guerre mondiale. Sa conduite brillante lui vaut la Croix de guerre 1914-1918 avec citation, et la Médaille des évadés.

La paix revenue, il commence une carrière d'avocat et ce n'est qu'en 1936 qu'il est tenté par la vie publique. Il se présente aux élections législatives de l'Aveyron et le 26 avril, il est élu au premier tour de scrutin député de la circonscription de Saint-Affrique, par 6.912 voix sur 12.193 votants et 13.675 inscrits, contre 3.956 voix à M. Holtzer-Pelet, sous l'étiquette de la fédération républicaine de France.

Membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission des boissons, de la commission de l'Alsace et de la Lorraine et de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, c'est en cette dernière qualité qu'il participe, en 1938, à la commission parlementaire d'enquête chargée d'étudier en Algérie le projet-projet Blum-Viollette tendant à accorder la citoyenneté française à certaines catégories de musulmans d'Algérie.

Il dépose une proposition de loi tendant à imposer à tout possesseur de véhicule automobile l'obligation de s'assurer contre le risque d'accidents aux tiers. Il intervient dans la discussion de nombreux projets de loi et notamment ceux relatifs à l'institution d'un Office national professionnel du blé, à l'orga-

nisation d'un plan de grands travaux destinés à combattre le chômage, au projet de loi tendant à réaliser la réforme fiscale, etc...

Il s'intéresse spécialement aux questions agricoles et, à ce titre, outre ses interventions sur les budgets de l'Agriculture, il demande à interpellier le gouvernement sur sa politique rurale et agricole et sur l'attribution aux exploitants ruraux, artisans et travailleurs non salariés du bénéfice des allocations familiales, ou bien il participe à la discussion du projet de loi tendant à permettre l'octroi de délais aux débiteurs malheureux et de bonne foi et à favoriser le règlement des dettes agricoles.

Il intervient également dans la mise au point du statut des grands mutilés du travail et, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, prend part activement à la discussion du projet de loi tendant à donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour mettre la nation en état de faire face aux charges qui lui incombent, et spécialement aux besoins de sa défense.

Mobilisé en 1939, il fait à nouveau campagne au début de la Deuxième Guerre mondiale.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il était alors Officier de la Légion d'honneur.

TENTING (HENRI), né le 10 septembre 1851 à Laignes (Côte-d'Or), mort le 11 septembre 1919 à Dijon (Côte-d'Or).

Député de la Côte-d'Or de 1904 à 1910

Henri Tenting était magistrat. Nommé juge suppléant, puis juge, à Troyes, il s'intéresse à la politique et devient conseiller général de Laignes.

Petit, député de la circonscription de Châtillon-sur-Seine, étant décédé le 4 août 1904, Henri Tenting se présente à l'élection législative partielle du 30 octobre 1904. Il est élu au second tour de scrutin par 5.705 voix contre 4.350 à Montenot et 18 à Monin sur 10.123 votants. Au premier tour il avait obtenu 4.690 voix contre 3.568 à Montenot, 1.307 à Monin et 25 à Debrie, sur 9.658 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique et d'union républicaine, il est nommé membre de la commission de l'agriculture et, tout de suite, prend part activement aux travaux de la Chambre.

Il dépose une proposition de loi portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité et prend part à la discussion de plusieurs propositions de loi et du budget de l'exercice 1906.

Il se représente aux élections générales législatives du 6 mai 1906 et il est élu au premier tour de scrutin, avec 6.101 voix contre 4.200 à Maître, sur 10.396 votants.

Président de la fédération de l'Est des

sociétés de secours mutuels et de retraites, il avait particulièrement insisté, au cours de sa campagne électorale, sur l'adoption par la Chambre de la loi sur les retraites. Il avait promis à ses électeurs de se consacrer à la réforme des systèmes fiscal et judiciaire et à la création des Chambres d'agriculture.

Nommé membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission de la réforme judiciaire, de la commission de répression du vagabondage et du comité consultatif des assurances sur la vie, il dépose de nombreuses propositions de loi qui viennent en discussion, notamment celle qui concerne la modification de la procédure de révision pour fait nouveau et celle qui est relative à l'institution du casier judiciaire gratuit pour les travailleurs indigents.

Il présente un rapport fort important sur le projet de loi relatif à la caisse nationale d'assurance en cas de décès, dont il avait réclamé la discussion d'urgence.

Il adhère à la politique générale Rouvier et prend part à la discussion de nombreux projets et propositions de loi concernant, notamment, les problèmes de retraite et de justice.

Ses interventions sur les retraites ouvrières sont particulièrement remarquées.

Il se représente aux élections générales du 24 avril 1910. Au premier tour, il obtient 4.337 voix contre 4.362 à Vincent, mais, au second tour, sur 9.895 votants, 4.087 suffrages seulement se réunissent sur son nom et c'est Vincent qui est élu avec 5.700 voix.

Cet échec l'éloigne de la vie politique active et il ne se représente pas aux élections générales du 26 avril 1914.

Il meurt le 11 septembre 1919 à Dijon. Il est âgé de 68 ans.

TERNAUX (FRANÇOIS, CLÉMENT), né le 23 mars 1862 à Roclincourt (Pas-de-Calais), mort le 3 août 1938 à Charenton-le-Pont (Seine).

Député de la Seine de 1924 à 1928.

Après avoir appris de son père le métier de tonnelier, François Ternaux quitta le Pas-de-Calais pour venir s'installer à Charenton, dans la Seine.

Il s'intéressa à la politique et, inscrit au parti communiste, il fut élu conseiller d'arrondissement de Sceaux, puis conseiller municipal de Charenton.

Il se présenta aux élections législatives du 11 mai 1924 dans la 4^e circonscription de la Seine sur la liste du Bloc ouvrier paysan, présenté par le parti communiste, et fut élu à la plus forte moyenne par 105.444 voix sur 342.584 votants.

A la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe communiste et fut membre de la commission d'Alsace-Lorraine et de la commission des comptes définitifs et des économies.

Il intervint dans la discussion d'un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 2 mars 1924 relative aux dommages de guerre et d'un projet de loi portant abrogation d'une convention relative aux bons du Trésor français escomptés pour avance de l'Etat à des gouvernements étrangers.

Il ne se représenta pas aux élections législatives du 22 avril 1928 et mourut dix ans plus tard, le 3 août 1938, dans sa ville de Charenton-le-Pont, âgé de 76 ans.

TERNAUX-COMPANS (MAURICE, NICOLAS, DOMINIQUE), né le 20 janvier 1846 à Paris, mort le 27 mai 1930 à Paris.

Député des Ardennes de 1898 à 1902.

Maurice Ternaux-Compans appartenait à une famille de riches manufacturiers ardennais qui comptait plusieurs parlementaires. Son père, Charles-Henri Ternaux — qui ajouta à son nom celui de sa femme — fut de 1844 à 1848 député de la Loire-Inférieure. Son grand-père maternel était le général Compans — dont le nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe — qui fut aussi membre de la Chambre des Pairs et conseiller général de la Haute-Garonne.

Lorsqu'éclata la guerre de 1870, il était attaché à la légation de France à La Haye. Il s'engagea dans l'artillerie des mobiles de la Seine et devint capitaine d'artillerie territoriale.

Poursuivant sa carrière diplomatique, il fut successivement directeur de la légation de France à Rio de Janeiro (1875), secrétaire d'ambassade à Athènes, conseiller à Pétrograd. Membre de l'association des médaillés militaires, dont il fut le président, il accompagna une mission en Russie en 1912 pour le centenaire de la Moskowa.

Conseiller municipal à Mesmont (Ardennes), où il possédait une propriété, conseiller général de Novion-Porcien, c'est dans la circonscription de Rethel qu'il se présenta à la députation.

En 1889, puis en 1893, il fut battu par Linard, député sortant, la première fois par 800 voix contre 5.159 sur 13.353 votants, la seconde par 5.320 voix contre 7.173 sur 12.787 votants.

En 1898, il se présenta encore dans la même circonscription comme candidat républicain et fut élu au second tour par 7.099 voix contre 5.630 à Chappe sur 12.896 votants. Il avait obtenu au premier tour 5.694 voix contre 4.958 à Chappe sur 12.384 votants.

Il s'inscrivit au groupe progressiste et fut nommé membre de la commission de l'armée.

Son activité parlementaire fut des plus réduites.

Après avoir présenté en 1898 deux rapports, au nom du VII^e Bureau, concluant à la validation de Lemire et du marquis de l'Estourbeillon, il n'intervint

qu'en 1900 pour rapporter et faire adopter, après en avoir fait déclarer l'urgence, le projet de loi concernant la cession à la ville de Granville d'immeubles provenant de la fortification déclassée de cette ville.

Aux élections générales de 1902, alors qu'au premier tour son concurrent Sandrique le précédait d'assez peu, obtenant 2.358 voix contre 2.182 sur 12.496 votants, il fut très nettement battu au deuxième tour avec seulement 57 voix contre 6.150 à Sandrique sur 12.345 votants.

Dès lors il ne se représenta plus.

Il mourut à son domicile parisien le 27 mai 1930, à l'âge de 84 ans. Ses obsèques furent célébrées en l'église Saint-Louis-des-Invalides en présence de nombreux généraux et diplomates français et étrangers.

Maurice Ternaux-Compans était Commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Médaille militaire, Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, Officier d'académie.

Il avait publié en 1912 un livre intitulé : *Le général Compans (1769-1845), d'après ses notes de campagne et sa correspondance de 1812 à 1819*.

TERNISIEN (JULIEN, STANISLAS, Henry), né le 6 juin 1847 à Cayenne (Guyane), mort le 2 janvier 1896 à Paris.

Député de la Cochinchine en 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 382.)

Aux élections de septembre 1889, Ternisien se représenta en Cochinchine, mais dut s'incliner devant Le Myre de Vilers, élu avec 487 voix sur 926 électeurs ; il en avait obtenu 426 et en avait rassemblé au premier tour 263 sur 887 votants. Il ne fit plus acte de candidature, reprenant sa profession d'avocat à Vinh Long.

En décembre 1893, il tenta sans succès de représenter le Cambodge au Conseil supérieur des colonies, mais entra au Conseil colonial de la Cochinchine en juin 1894.

Atteint par la maladie, il céda son cabinet d'avocat au début de 1895 et rentra en France pour mourir à Paris le 2 janvier 1896 ; il avait 49 ans.

TERNOIS (EMILE, Henri), né le 21 août 1862 à Vion (Somme), mort le 16 novembre 1938 à Abbeville (Somme).

Député de la Somme de 1910 à 1932.

Avocat au barreau d'Abbeville, conseiller général, Henri Ternois s'engagea le 28 août 1910 dans une longue carrière parlementaire. En effet, à la faveur d'une

élection partielle, il est élu à cette date représentant de la 1^{re} circonscription d'Abbeville, recueillant 8.495 suffrages, contre 5.131 à Bilhaut et 1.050 à Buignet, sur 18.008 inscrits et 14.906 votants. Il représentera le département de la Somme jusqu'en 1932.

Secrétaire du III^e Bureau, membre de diverses commissions, il vote la loi des trois ans qui lui apparaît comme une nécessité inéluctable, mais non comme un dogme intangible. Il s'associe à une réforme du travail parlementaire qu'il juge déplorable, tentative qui ne donne pas les résultats escomptés.

Il prend part à la discussion du budget de l'exercice 1911 au titre de la justice. Au sein de la commission du travail, il s'efforce de se rendre utile aux déshérités de la vie dans l'étude des conventions collectives, des saisies-arrêts des salaires et de la réglementation du travail à domicile. Au cours de la même législature, il votera les projets de loi de défense laïque.

Henri Ternois est confirmé dans son mandat aux élections de 1914, dans la même circonscription. Sur 17.829 inscrits et 14.839 votants, il recueille 9.409 suffrages contre 3.129 à Haignerelle et 1.864 à Roux.

A la Chambre, il devient membre de la commission de l'agriculture et de diverses autres commissions.

Il dépose une proposition de loi tendant à conférer la Médaille militaire aux militaires décédés qui ont été proposés pour cette décoration antérieurement au décès (1917). Il signe une autre proposition de loi ayant pour objet d'autoriser les communes à accepter les legs et donations à charge d'entretenir les sépultures dans les cimetières (1917).

Il prend part à la discussion de diverses interpellations sur la crise des transports en 1916 et à la discussion du budget ordinaire des services civils en 1919.

Henri Ternois retrouve son siège aux élections de novembre 1919. Il est élu sur la liste de concentration républicaine avec 42.270 voix devant Georges Antoine de la liste républicaine d'intérêt national (32.079 voix) et derrière MM. Klotz et Jovelet. Sur 145.312 inscrits, 97.090 suffrages avaient été exprimés.

Le représentant d'Abbeville reprend sa place à la commission de l'agriculture. Il est également membre de la commission du règlement et de la commission des régions libérées.

Quatre propositions de loi vont marquer l'activité parlementaire d'Henri Ternois pendant cette législature. En 1920, une proposition de loi tendant à modifier le code du travail et limitant la saisissabilité des appointements des employés, commis ou fonctionnaires; une proposition de loi touchant l'assistance aux vieillards infirmes et incurables et l'assistance aux familles nombreuses (1922); une proposition de loi tendant à modifier les heures d'ouverture et de fermeture du scrutin pour l'élection des conseillers généraux et d'arrondissement (1923); enfin, une proposition de loi tendant à

compléter l'article 79 du code civil afin de faire inscrire la mention des actes de décès en marge des actes de naissance (1924).

Les électeurs d'Henri Ternois lui restent fidèles aux élections de 1924. Il obtient 47.399 voix sur 135.399 inscrits et 112.940 suffrages exprimés, faisant triompher la liste d'action républicaine.

Henri Ternois s'inscrit pour la législature au groupe radical et radical-socialiste et participe aux travaux de diverses commissions.

En 1924, on note son rapport sur la proposition de loi adoptée par la Chambre et modifiée par le Sénat tendant à compléter l'article 232 du code civil concernant les causes de divorce. En 1928, il présente un rapport sur les propositions de loi intéressant les actes de décès.

A la consultation d'avril 1928, il met à nouveau son expérience et son dévouement au service de ses concitoyens picards qu'il a fidèlement servis depuis dix-huit ans. Il est à nouveau réélu, toujours dans la 1^{re} circonscription d'Abbeville, au second tour de scrutin, par 7.692 voix contre 6.905 à Coache, après avoir obtenu 6.400 voix contre 4.636 à Coache et 2.296 à Dumont au premier tour, sur 17.123 inscrits et 15.155 votants.

A la Chambre, Henri Ternois siège à la commission de la législation civile et agricole et à la commission des régions libérées. Il apporte son concours au gouvernement Poincaré en le soutenant fidèlement de ses votes. Il obtient plusieurs congés et ne se représente pas aux élections de 1932.

Bâtonnier de l'ordre, vice-président du Conseil général de la Somme, conseiller municipal et vice-président de la commission administrative des hospices d'Abbeville, Henri Ternois, qui aura siégé vingt-deux ans à la Chambre des députés, s'éteint en son domicile le 16 novembre 1938.

TERRAIL-MERMEIX (DIEUDONNÉ, Gabriel, JEAN, EDOUARD TERRAIL dit), né le 27 juillet 1859 à Basse-Terre (Guadeloupe), mort le 18 octobre 1930 à Paris.

Député de la Seine de 1889 à 1893

Publiciste et journaliste depuis 1879, Gabriel Terrail, très connu sous le nom de Mermeix auquel il ajouta ensuite le sien, fut un écrivain de race, à la plume concise et nerveuse, qui passa successivement par tous les emplois, depuis le plus petit reportage, et ne commença à s'occuper de politique qu'avec le général Boulanger.

Jusqu'en mars 1884, il n'avait fait que du reportage dans le *Gaulois*, le *Clairon*, le *Matin*, le *New York Herald*. De 1884 à 1888, il écrit une chronique parisienne remarquée à la *Presse*, à l'*Étendard*, au *Voltaire*, au *Courrier français*.

Comme beaucoup d'autres, Terrail-Mermeix se laissa prendre au panache du général Boulanger et devint un des col-

laborateurs de la *Presse*, aux côtés de MM. Laguerre, Naquet, Laur et Laisant. En mars 1888, il fonda la *Cocarde*, organe boulangiste, avec de la Bruyère, puis en devint le directeur en chef, sous la direction de Le Hérisse.

Il se présente, dans le VII^e arrondissement de la Seine, aux élections législatives de 1889, qui ont lieu au scrutin uninominal, et il est élu, au second tour, le 6 octobre, par 5.050 voix sur 14.592 votants, contre 4.830 voix à Denys-Cochin, conseiller municipal, candidat monarchiste, qui avait refusé de se désister en sa faveur, et contre 4.684 voix à Frébault, député sortant. Au premier tour, le 22 septembre, il avait obtenu 5.046 voix, contre 4.743 à Denys-Cochin et 4.492 à Frébault.

Au cours de cette cinquième législature, Gabriel Terrail-Mermeix est secrétaire du VII^e Bureau et membre de diverses commissions.

La forte culture de Terrail-Mermeix, ses relations dans tous les milieux, une information générale, un style clair et décisif, une curiosité qu'il avait l'art de satisfaire en se faisant ouvrir toutes les archives contemporaines, un goût de tout dire firent de lui un précieux historien de la veille.

Familier du général Boulanger, il révéla dans ses *Coulisses du boulangisme* les alliances du parti où Henri Rochefort et le comte Dillon unissaient les extrêmes. D'autres volumes d'indiscrétions sur la mort de Syveton et sur Félix Faure passionnèrent diverses époques.

Il écrivit de nombreux ouvrages : *Le syndicalisme ; la France socialiste ; le socialisme ; Le syndicalisme contre le socialisme ; Le Transvaal ; L'Angleterre ; Joffre, première crise du commandement ; Nivelle et Poincaré, deuxième crise du commandement ; Le commandement unique ; Les négociations secrètes et les quatre armistices ; Le Combat des Trois (conférence de la paix) ; Le Ralliement et l'Action française*. Il occupait ses derniers loisirs à écrire et publier une *Histoire romaine*, en cinq cents pages, et à préparer un *Traité de la publicité*.

Terrail-Mermeix avait beaucoup voyagé et, jusqu'à la guerre de 1914-1918, il n'était personne au boulevard où dans les rédactions de journaux qui ne connût sa physionomie curieuse. Il ressemblait à Girardin et peut-être ne faisait-il rien pour empêcher cette ressemblance. Il vivait le monocle vissé à l'œil, observant à travers ce carreau tout ce qu'il notait le soir, sans rien oublier, et raconterait, une fois les tempêtes apaisées, en chroniqueur capable aussi d'écrire l'histoire.

TERRIER (JEAN. JACQUES, Louis), né le 8 juillet 1854 à Anney (Haute-Savoie), mort le 20 août 1895 à Paris (5^e).

Député d'Eure-et-Loir de 1889 à 1895
Ministre du Commerce, de l'Industrie
et des Colonies
du 4 avril au 3 décembre 1893

Louis Terrier s'était tout d'abord tourné vers l'administration. Il exerça en effet jusqu'en 1881 les fonctions de contrôleur des contributions indirectes.

Il se dirigea ensuite vers le journalisme et collabora au *Mot d'ordre* et à *La Marseillaise* avant de devenir directeur du *Réveil national* de Dreux.

C'est à Dreux précisément qu'il décidera de s'engager dans la carrière politique dont il gravira un à un tous les échelons.

Élu conseiller municipal de Dreux, il entre peu après au Conseil général d'Eure-et-Loir et, en 1888, devient maire de sa ville.

Solidement implanté sur le plan local, le moment lui semble venu, lors des élections législatives de 1889 de briguer un mandat national. Il sera facilement élu dans la circonscription de Dreux, obtenant 8 888 voix contre 5.460 voix à Bardon, son principal concurrent. D'opinions protectionnistes il avait mené campagne sous la bannière du centre gauche.

À la Chambre, il déploiera une intense activité. Il participe aux travaux d'un grand nombre de commissions, notamment de la commission des patentes, de la commission du budget, de la commission relative à la réforme générale de l'impôt. Il est également élu membre de la commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Il s'intéresse tout particulièrement aux travaux publics et aux problèmes relatifs aux chemins de fer. Il sera d'ailleurs à plusieurs reprises rapporteur du budget des Travaux publics et du budget annexe des Chemins de fer de l'État.

En séance publique il présente un grand nombre de rapports sur des projets touchant à l'équipement du pays.

Le 4 avril 1893, un décret le nomme ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies dans le 1^{er} cabinet Charles Dupuy. En cette qualité il se préoccupera tout particulièrement de la législation du régime des pétroles. Son passage au gouvernement sera cependant trop bref pour lui permettre de procéder aux réformes qu'il souhaitait. En effet, dès le 3 décembre 1893 Casimir Périer remplace Charles Dupuy et Louis Terrier cède son portefeuille à Marty.

De nouveau candidat aux élections législatives de 1893 il est élu par 11.360 voix sur 12.752 votants. C'est dire qu'il n'avait pas rencontré d'opposition.

Durant ce second mandat il siège au sein de nombreuses commissions dont celle du travail. D'une activité inlassable il présentera encore de nombreux rapports et s'intéressera tout particulièrement à la protection dans intérêts français dans les colonies.

Cependant son action devra bientôt se valentir car il est miné par la maladie, ce qui l'amène à solliciter divers congés.

Il meurt le 20 août 1895.

TERVES (PIERRE, GABRIEL, Léonce, comte de), né le 1^{er} août 1840 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 29 avril 1916 à Paris.

Député du Maine-et-Loire de 1881 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V. p. 333)

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, qui eurent lieu au scrutin uninominal, il fut réélu, au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 10 781 voix, sur 12 705 votants.

Membre de diverses commissions, notamment de la commission des chemins de fer, il présenta, au nom du IV^e Bureau, un rapport sur l'élection de Noël-Parfait par la 1^{re} circonscription de Chartres (Eure-et-Loir) (1889). Il demanda la jonction de l'interpellation de M. le baron de Soubeyran, sur la question monétaire, à celle de M. Bourgeois (Jura) relative à la nécessité de dénoncer la convention monétaire de 1885 avec la Grèce, la Suisse, l'Italie et la Belgique, et prit part à la discussion de cette interpellation (1892).

Il ne se représenta pas au renouvellement du 20 août 1893. Il mourut à Paris le 29 avril 1916, à l'âge de 75 ans.

TESSAN (JULIEN, François. AMAND, DELPHIN DORTET de L'ESPIGARIE de), né le 16 février 1883 à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Député de Seine-et-Marne de 1928 à 1942

Sous-secrétaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale du 18 décembre 1932 au 31 janvier 1933.

Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du 26 octobre 1933 au 30 janvier 1934 et du 22 juin 1937 au 13 mars 1938.

Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil du 24 novembre 1936 au 26 mai 1937 et du 13 mars au 10 avril 1938.

Homme de lettres, publiciste, journaliste, François de Tessan, après avoir combattu pendant la Première Guerre mondiale où sa conduite lui vaut la Croix de guerre 1914-1918, est attiré par la vie publique et devient conseiller général de Meaux.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives en 1928 dans la 2^e circonscription de Meaux, dont il restera jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale le député, sous l'étiquette du parti républicain radical et radical socialiste.

Il est élu au second tour le 29 avril 1928, par 5 118 voix sur 10 925 votants et 12 971 inscrits, contre 5 085 voix à Prevet.

Il est réélu le 8 mai 1932, au second tour de scrutin, par 6 461 voix sur 11 473 votants et 13 382 inscrits, contre 4 574 voix à M. Oudard.

C'est durant cette législature qu'il fait partie pour la première fois d'un gouvernement en devenant sous-secrétaire d'Etat au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, dans le cabinet Paul-Boncour, du 18 décembre 1932 au 31 janvier 1933.

Mais ses compétences en matière de politique étrangère le conduisent à devenir sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères dans le cabinet Albert Sarraut, du 26 octobre 1933 au 26 novembre de la même année, et il conserve ces fonctions dans le ministère Chautemps qui lui succède jusqu'au 30 janvier 1934. Il est également délégué de la France à la Société des nations.

Aux élections de 1936, il est à nouveau élu au second tour le 3 mai par 6 840 voix sur 11 977 votants et 13 567 inscrits, contre 4 905 voix à Prunet.

Il devient sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le 1^{er} cabinet Léon Blum du 4 juin 1936 au 22 juin 1937, puis sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères dans le 1^{er} cabinet Chautemps du 18 janvier 1938 au 13 mars 1938 ; après quoi, il fait partie du 2^e cabinet Léon Blum en qualité de sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, du 13 mars 1938 au 10 avril 1938.

Sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, il intervient à la tribune de la Chambre des députés dans la discussion du projet de loi modifiant la loi relative à l'obligation de l'enseignement primaire et la discussion de la loi de finances de 1938.

Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, il intervient dans la discussion du budget des Affaires étrangères de 1938 et du projet de loi portant ouverture de crédits pour l'érection d'un monument à la gloire des forces expéditionnaires américaines et de leur chef, le général Pershing.

En qualité de député, il intervient dans la discussion du projet de loi concernant l'abolition des capitulations en Egypte en 1937 et dans la discussion du budget des Affaires étrangères en 1939.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il avait publié en 1923 : *Dans l'Asie qui s'éveille* (essais indochinois) ; en 1928 : *Le Japon mort et vivant* avec une préface de Paul Claudel ; en 1931 : *Le président Hoover et la politique américaine* ; en 1933 : *Franklin Roosevelt* ; et en 1936 : *Voici Adolf Hitler*.

Il était officier de la Légion d'honneur.

TESSIER (GEORGES, PIERRE, MARIN), né le 3 mars 1894 à Bessines-sur-Gartempe (Haute-Vienne).

Député de la Haute-Vienne de 1936 à 1942.

Né à Bessines-sur-Gartempe le 3 mars 1894, Georges Tessier débuta comme instituteur à Droux, puis il fut nommé à

Bessines-sur-Gartempe où il termina sa carrière comme directeur des écoles de garçons.

Malgré son jeune âge, son comportement courageux pendant la Première Guerre mondiale lui valut d'être décoré de la Croix de guerre 1914-1918.

Il se présenta pour la première fois aux élections législatives dans la circonscription de Bellac, le 1^{er} mai 1932, il fut battu par Bardou (radical indépendant) par 9.230 voix contre 7.867 sur 17.930 votants. Candidat de la S.F.I.O. il se représenta dans la même circonscription aux élections de 1936, il fut élu au second tour, le 3 mai, grâce au désistement du candidat communiste, par 9.271 voix contre 8.905 au député sortant, Bardou, sur 18.347 votants (au premier tour 200 voix séparaient les deux candidats).

Inscrit au groupe socialiste, Georges Tessier était membre de la commission des douanes et des conventions commerciales et de celle du suffrage universel.

Le 10 juillet 1940 il vota la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Georges Tessier était Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Palmes académiques et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

TESTELIN (ACHILLE, ARTHUR, Armand), né le 6 janvier 1814 à Lille (Nord), mort le 21 août 1891 à Paris.

Représentant du Nord en 1849.

Représentant du Nord en 1871.

Sénateur inamovible de 1875 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V p. 387.)

Le 15 juillet 1889, Armand Testelin intervenait sur la proposition de loi concernant les candidatures multiples.

Nommé membre suppléant de la commission d'instruction de la Haute Cour le 27 janvier 1890, il prenait la parole sur le projet de loi concernant le code rural ainsi que sur le projet de loi portant création d'une école du service de santé de la marine et, en mars de la même année, sur le régime des raisins secs et des raisins frais.

Ce fut sa dernière intervention à la tribune. Il se rendit encore au Sénat la veille de sa mort, le 21 août 1891. Il avait 77 ans.

TEYSSIER (ANTOINE, Lucien), né le 19 février 1862 à Pauillac (Gironde), mort le 1^{er} mars 1930 à Pauillac.

Député de la Gironde de 1924 à 1928.

Industriel à Pauillac et militant radical-socialiste, Lucien Teyssier est élu en décembre 1919 conseiller municipal de sa ville natale.

Le 11 mai 1924, il se présente aux élections législatives générales, qui ont lieu au scrutin de liste, et il est élu député de la Gironde sur la liste du bloc des gauches, qui enleva 7 sièges sur 11.

Au cours de cette 13^e législature, il fait partie de la commission de la marine marchande, de la commission des boissons et de la commission des travaux publics et des moyens de communication, dont il est secrétaire.

Si, à la Chambre, Lucien Teyssier limita son activité aux travaux de ces commissions, il la déploya largement dans sa circonscription et, en 1925, il est élu maire de Pauillac et conseiller général de la Gironde. En outre, en 1928, il est appelé à la présidence de la commission départementale.

Aux élections législatives de 1928, il se présente dans l'arrondissement de Lespère, mais au second tour, n'obtenant que 7.725 voix il est battu par Georges Mandel qui en obtient 7.765.

En 1930, lors d'une élection au Sénat, 518 voix s'affirmèrent sur son nom.

Républicain sincère, issu d'une famille modeste, le maire de Pauillac avait la fierté de son origine populaire. Il était toujours disposé à rendre service à ses concitoyens, sans se préoccuper des querelles de partis ou de doctrines. Il était président d'honneur de la fédération radicale-socialiste de la Gironde.

TEZENAS (ANTOINE, HIPPOLYTE), né le 16 ~~juin~~ 1815 à Saint-Martinès-Vignes (Aube), mort le 23 mars 1896 à Paris.

Député de l'Aube de 1876 à 1885.

Sénateur de l'Aube de 1885 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V. p. 389.)

Le colonel Tezenas fut réélu sénateur de l'Aube aux élections du 7 janvier 1894, par 455 voix sur 677 votants.

Au Luxembourg, comme à la Chambre, il se faisait une spécialité des questions militaires. Il fut membre de la commission de l'armée et siégea à l'union républicaine.

Tezenas mourut le 23 mars 1896 à Paris. Il était âgé de 81 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur.

THALAMAS (FRANÇOIS, Amédée), né le 23 septembre 1867 à Paris.

Député de Seine-et-Oise de 1910 à 1914.

Après avoir terminé ses études classiques au lycée Hoche à Versailles, Amédée Thalamas entra comme surveillant au lycée Henri IV à Paris où il devint maître répétiteur. Puis, grâce à un bour-

se, il obtint sa licence en sciences en 1890 et fut reçu premier, en 1892, à l'agrégation d'histoire et de géographie.

Il fut professeur, successivement aux lycées de Saint-Quentin et d'Amiens, puis au lycée Michelet à Vanves et en 1902 au lycée Condorcet à Paris.

Lors de ses cours dans ce dernier lycée, il contesta les idées généralement admises sur le rôle historique de Jeanne d'Arc, ce qui lui valut les plus vives attaques des royalistes et de toute la presse conservatrice et catholique.

En 1909, Georges Berry, député de Paris, l'accusa même à la tribune de la Chambre des députés d'avoir « outragé la mémoire de Jeanne d'Arc » et le ministre de l'Instruction publique de l'époque, Chaumié, ordonna une enquête à la suite de laquelle Thalamas fut déplacé avec blâme et nommé professeur d'histoire au lycée Charlemagne à Paris.

En 1910, autorisé à faire en Sorbonne un cours libre sur « Les méthodes pratiques et techniques de pédagogie historique dans l'enseignement secondaire », ce cours souleva les mêmes orages que ceux de Condorcet et plusieurs manifestations d'étudiants royalistes, « Les Camelots du Roy », qui allèrent jusqu'à envahir la Sorbonne les armes à la main. Puis, peu à peu, l'apaisement se fit.

Lorsqu'il était professeur à Amiens, Amédée Thalamas avait été attiré par la vie politique et avait été élu conseiller municipal de cette ville.

En 1906, il se présenta aux élections législatives dans la 3^e circonscription de Versailles mais il n'obtint que 4.867 voix contre 8.027 à Rudelle, député sortant, qui fut réélu. Cependant, il le battit au renouvellement législatif de 1910 où il fut élu au second tour de scrutin, le 8 mai 1910, par 8.577 voix sur 16.438 votants et 20.672 inscrits, Rudelle n'obtenant que 7.597 voix.

À la Chambre des députés, il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et fut membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, ainsi que de la commission des comptes définitifs.

Orateur abondant et facile, ayant déjà présenté un peu partout et sur tous les sujets de nombreuses conférences, à la Chambre des députés Amédée Thalamas intervint à tout instant, dans les débats les plus divers.

Il prit part à la discussion de tous les budgets de la législature, notamment ceux de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Il déposa de très nombreuses propositions de loi, tendant notamment à modifier le taux de pension de retraite des officiers, à créer une justice de paix scolaire, à créer l'unité d'origine dans le recrutement du personnel de l'intendance militaire, à garantir aux commerçants la propriété de leur fonds, à unifier les appellations et les tenues des officiers et assimilés des troupes métropolitaines et coloniales.

Il interpella le gouvernement sur sa politique générale et plus particulièrement sur sa politique coloniale en Afrique du Nord et en Afrique Noire, sur

les affaires de Tunisie et du Maroc, les grèves de cheminots, les manifestations militaires dans certaines garnisons, etc...

Il prit part à la discussion de divers projets sur l'organisation de l'armée, l'aéronautique militaire.

Il vota contre la loi de trois ans ainsi que contre la représentation proportionnelle. Il fut secrétaire du groupe pour l'amélioration des retraites ouvrières.

Au renouvellement législatif du 26 avril 1914, Thalamas sollicita à nouveau les suffrages des électeurs de la 3^e circonscription de Versailles. Mais il fut battu par Prat, professeur agrégé de l'université, progressiste, qui obtint 6.288 voix contre 5.389 à Thalamas qui abandonna alors la vie politique pour se consacrer à sa carrière universitaire.

Pendant la guerre de 1914-1918 il fut vice-recteur de Corse et ensuite directeur général de l'Instruction publique en Indochine.

Il devait décéder en 1953, à Bellerive-sur-Allier, âgé de 86 ans.

Ecrivain aussi fécond qu'orateur abondant, Amédée Thalamas a publié de nombreux articles dans *La revue de géographie*, *Les documents du progrès*, *Le Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, ainsi que dans des quotidiens de province ou de Paris comme *Le Siècle*, *L'Action*, *Le Journal*

Il collabora, pour divers ouvrages historiques, avec Lavisse, Seignobos, Marcel Dubois, etc...

Il est l'auteur de nombreux ouvrages d'érudition.

Amédée Thalamas était Chevalier de la Légion d'honneur.

THÉBAULT (LÉON), né le 12 septembre 1893 à Piré-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1930 à 1936.

Issu d'une famille paysanne qui compta huit enfants, dont quatre prirent part à la guerre de 1914-1918, Léon Thébault se destinait au notariat ; mais le sort en décida autrement.

Le retour au service de trois ans avança son appel sous les drapeaux. Incorporé en novembre 1913 au 47^e R.I. de Saint-Malo, il partit pour le front dès le début des hostilités et participa aux batailles de Charleroi, de Guise, de la Marne, ainsi qu'aux offensives d'Artois, de la Somme et de Champagne.

Sa bravoure lui valut une promotion rapide puisque, caporal-fourrier en 1914, il recevait les galons de lieutenant au lendemain de sa blessure.

Et quelle cruelle blessure ! Le 10 mai 1917, alors que sa compagnie donnait l'assaut, pour la quatrième fois en douze heures, au fortin allemand du Bois-de-la-Grille, au pied du mont Cornillet, il fut atteint par une grenade qui le rendit définitivement aveugle.

Deux fois cité à l'ordre du régiment et deux fois à l'ordre de l'armée, il ob-

tint la Croix de guerre en 1916, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur en 1917, la Rosette en 1921, la Cravate en 1932.

Admis à l'École supérieure de rééducation des aveugles de guerre, que dirigeait à Neuilly-sur-Seine, Eugène Brieux, de l'Académie française, Léon Thébault fréquenta la Faculté de droit de Paris. Licencié, il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Rennes, où il fit une belle carrière. La confiance de ses pairs lui valut d'être élu bâtonnier en 1947.

Conseiller municipal puis maire de Janzé, conseiller général de ce canton d'Illet-Vilaine, Léon Thébault se présenta en 1928 aux élections législatives dans la 2^e circonscription de Rennes ; mais il n'obtint que 6.678 voix contre 10.025 au député sortant Francis Guérault. Celui-ci étant décédé au cours de son mandat, une élection partielle eut lieu en 1930. Léon Thébault fut élu au second tour, par 9.157 voix contre 6.284 à Jacquart. Il conserva son siège de 1932 à 1936.

Inscrit au groupe de la gauche indépendante, il est secrétaire de la commission des affaires étrangères et vice-président de la commission de l'enseignement et des Beaux-arts. Il est délégué de la France à la Société des nations pour la conférence du désarmement.

Il fait à la tribune de la Chambre plusieurs interventions remarquées, notamment sur la paix, sur l'Anschluss, sur les relations avec l'Union soviétique, toujours dans la ligne politique suivie par Aristide Briand, dont il est le disciple.

Léon Thébault est un poète délicat, dont le talent fut récompensé aux Jeux floraux de Bretagne.

THELLIER (PAUL), né le 29 octobre 1899 à Tangry (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1934 à 1942.

*Ministre de l'Agriculture
du 24 janvier au 4 juin 1936
et du 21 mars au 16 juin 1940.*

Après avoir acquis ses grades universitaires, Paul Thellier embrasse la profession d'avocat et s'inscrit en 1921 au barreau de Lille. Il y fait preuve d'une combativité et de dons oratoires que remarquera Maître Porres plaçant à Lille dans un procès où il est son adversaire. Ces dispositions naturelles, jointes à son goût de l'action et à sa puissance de travail l'inclinent à s'exercer aux jeux de la politique. Il participe, souvent avec passion, aux réunions publiques contradictoires où il affronte les représentants du parti socialiste et ne tarde pas à acquérir, son aspect physique aidant — il était de grande taille et roux — une solide réputation de tribun.

C'est contre un représentant de ce parti, Léandre Dupré, adjoint au maire de Roubaix, qu'il tente sa chance, sans trop d'espoir, aux élections générales de 1932, dans la 8^e circonscription de Lille

Il est battu honorablement, recueillant 9.795 voix contre 13.739 à Léandre Dupré

Deux ans plus tard, la démission du docteur Salmon, député, élu sénateur, rend vacant le siège de l'arrondissement agricole de Saint-Pol. Paul Thellier, qui a le double avantage d'être un enfant du pays et de la même famille politique que le démissionnaire, se présente sous l'étiquette de républicain de gauche. Il est élu le 28 janvier 1934 « sous le signe de l'amitié » selon ses propres termes, au second tour de scrutin, par 9.998 voix contre 7.762 à son concurrent le plus proche, Bernard, ancien député socialiste

Aux élections générales de 1936, il accroîtra son avance, recueillant 12.726 voix et n'en laissant plus que 4.789 au même adversaire. Il est vrai que Paul Thellier, inconnu du grand public en 1932, avait depuis fait son chemin.

Inscrit à la Chambre au groupe des républicains indépendants, il fait partie de la commission des douanes et des conventions commerciales, de la commission du travail. Il dépose plusieurs propositions de loi et de résolution relatives à l'économie agricole : protection du marché français du blé, culture du tabac, maintien de la protection accordée aux cultures du lin et du chanvre. Il demande à interpeller le gouvernement sur le chômage partiel des ouvriers des charbonnages et sur la garantie de leur rémunération à accorder aux mineurs. Il soutient plusieurs amendements dans la discussion du projet de loi relatif à l'organisation et à la défense du marché du blé.

Le 30 mars 1935, intervenant contre la question préalable opposée au projet de loi de pouvoirs spéciaux en matière économique et financière, sollicités par Pierre-Etienne Flandin, président du Conseil, il prend fait et cause pour les victimes de la spéculation, ceux qui travaillent : épargnants, fonctionnaires, ouvriers ; il réclame la suspension des forfaits en matière de bénéfices commerciaux, la revalorisation des produits agricoles, une juste rémunération des travailleurs de la terre et se déclare prêt à soutenir le gouvernement si celui-ci est décidé à abattre la spéculation, à sauvegarder l'intégrité de la monnaie, à ne pas « sacrifier la liberté à la puissance de l'argent-roi et s'il affirme sa politique sociale ».

Plus remarqué est le discours qu'il prononce le 29 novembre 1935 dans la discussion d'interpellations sur la politique financière, à vrai dire sur la politique générale du gouvernement de Pierre Laval. Il réclame une fois encore « la revalorisation nécessaire, légitime et immédiate des produits agricoles et la défense plus active de la production nationale ».

Il soutient le gouvernement Pierre Laval contre le Front populaire. Cependant, inquiet de la menace que fait peser sur la paix l'Allemagne hitlérienne, il regrette la politique de sanctions économiques appliquée à l'égard de l'Italie engagée dans la guerre éthiopienne. Le

27 décembre 1935, développant son interpellation sur la politique extérieure du gouvernement, il préconise la limitation de cette guerre au niveau d'une guerre coloniale. « En présence de la politique impériale de l'Angleterre, ayons donc une politique française immuable dont le souci primordial soit de sauvegarder, dans le cadre de la Société des nations, le bloc de l'occident et de réconcilier le front de Stresa tant que le problème allemand n'aura pas trouvé une solution ».

Quand, après la chute du ministère Laval, Albert Sarraut forme son 2^e cabinet, le 24 janvier 1936, il attribue à Paul Thellier le ministère de l'Agriculture.

Le 26 mars 1936, répondant aux auteurs d'interpellations sur la politique agricole du gouvernement, il rappelle les origines de la crise que traverse alors l'agriculture : les manipulations monétaires d'abord, qui ont permis aux pays étrangers d'inonder de leurs produits notre marché demeuré libre, puis l'excédent des récoltes de blé et de vin notamment. Il justifie ainsi la politique du gouvernement consistant à lutter contre la concurrence étrangère par l'élévation des droits de douane sur le vin, le bois, la viande, et la résorption des excédents : dénaturation du blé, arrachage des vignes, organisation du marché.

Il est entendu dans la discussion d'une proposition de loi relative au paiement des dettes agricoles.

Revenu à son banc de député après les élections de 1936 qui assurent la victoire du Front populaire, il participe activement aux travaux parlementaires où sont traitées les questions économiques et spécialement agricoles.

Il a l'occasion, le 12 janvier 1939, développant son interpellation sur la politique extérieure du gouvernement, de dresser un tableau assurément très sombre de la situation internationale après l'Anschluss et les accords de Munich et conclut en demandant au gouvernement, au nom de la jeunesse, de prendre des initiatives solennelles « d'assigner l'Europe à la barre de la paix ».

La guerre venue, Paul Thellier retourne au ministère de l'Agriculture, dans le cabinet constitué par Paul Raynaud le 21 mars 1940 et démissionne le 16 juin dans les conditions que l'on sait.

Le 10 juillet 1940, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

THELLIER DE PONCHEVILLE (Louis, Charles, ΖΕΡΝΗΝΙΩΝ), né le 13 octobre 1842 à Valenciennes (Nord), mort le 26 octobre 1915 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1885 à 1893

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*. t V, p. 390)

Charles Thellier de Poncheville se représenta en 1889 dans la 3^e circonscription de Valenciennes où il fut élu par 8.691 voix sur 16.216 votants contre 7.272 à Cauwez.

Conservateur et révisionniste, il aspirait à « abattre l'étroite et orgueilleuse dictature de l'opportunistisme ».

Il fait, au cours de cette 5^e législature, preuve d'une remarquable activité : 15 propositions de loi, plus d'une vingtaine de rapports et d'une trentaine d'interventions à la tribune.

Sa générosité naturelle le fait s'intéresser au sort des humbles ; une de ses propositions de loi tendait à faciliter le mariage des indigents ; prise en considération, la seconde délibération décidée n'a jamais eu lieu ; une autre déposée en décembre 1889 et relative à la protection des salaires et des petits traitements des ouvriers et des employés, aboutira cinq ans plus tard — Thellier de Poncheville n'est plus député — à la loi du 12 janvier 1895. Il s'intéresse aussi aux sociétés par actions (et sa proposition jointe à un projet de loi devient la loi du 1^{er} août 1893), aux créanciers et porteurs de titres de Panama.

Si la plupart de ses rapports s'applique à des mesures d'intérêt local, ses interventions à la tribune concernent la création de grandes commissions parlementaires, le régime des sucres, le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie, le syndicalisme ouvrier et patronal, les grèves des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, les responsabilités dans les accidents du travail, la compétence des conseils de prud'hommes.

Malgré cette activité et cette sollicitude pour ses électeurs, ceux-ci le boudent au renouvellement de 1893 : avec 5.724 voix sur 16.315 votants, il doit s'incliner devant le républicain Hector Sirot-Mallez, élu avec 8.999 voix. Désormais, il ne retrouvera plus la faveur de ses concitoyens : en 1898 il est, avec 7.307 voix, battu dans la 2^e circonscription de Valenciennes par le républicain Lepez, 8.831 voix sur 16.572 votants ; s'il augmente le nombre de ses voix en 1902, en choisissant l'étiquette de républicain-libéral, il ne parvient pas avec 8.871 voix sur 18.982 votants à battre le même Lepez, élu grâce au désistement de Durre ; en avril 1905, une élection partielle dans la 1^{re} circonscription de Valenciennes ne lui sera pas plus favorable : talonnant à 22 voix le Docteur Castiau avec 4.412 suffrages sur 12.951 votants, la défection d'une partie du corps électoral, un peu plus de 50 % d'abstentions, ne lui laisse plus que 421 voix au scrutin de ballottage ; en 1906, la coalition républicaine, grâce au désistement de Lepez cette fois-ci au profit de Durre, élu, l'empêche de triompher, bien qu'en tête au premier tour avec 7.357 voix sur 19.744 votants ; il gagne 833 voix au second tour, mais doit s'incliner. En 1910, c'est le radical Davnine qui l'emporte ; Thellier de Poncheville s'essouffle au premier tour avec 4.524 voix sur 20.934 votants et s'efface au second. Il ne se représentera pas en 1914.

Avocat de talent élevé au bâtonnat de l'ordre à Valenciennes, catholique fervent qui encourage en 1895 le mouvement démocrate chrétien, dont son fils l'abbé Thellier de Poncheville est l'un des pionniers, cet homme de bien se dévoue inlassablement pour ses concitoyens. Toujours conseiller municipal de Valenciennes à la déclaration de guerre en 1914, il reste à son poste lorsque la ville tombe aux mains des Allemands et est désigné pour faire fonction de maire. Tourmenté par l'occupant, il tombe malade et doit être transporté à Lille où il meurt le 26 octobre 1915, à l'âge de 73 ans.

THÉO-BRETIN (Saône-et-Loire). — Voy. BRETIN.

THÉRET (EDMOND). né le 7 juillet 1866 à la Thieuloye (Pas-de-Calais), mort le 21 octobre 1934 à Tincques (Pas-de-Calais).

Sénateur du Pas-de-Calais de 1924 à 1934.

Rural né de ruraux, Théret était un fils de la terre d'Artois. Jeune docteur en médecine de l'université de Lille, il se fixa à Tincques en 1892. Sa vie entière s'y écoulait. Il ne fut pas seulement le médecin généreux, prodigue de sa peine, empressé auprès des pauvres. Il fut le conseiller « au grand cœur » auquel on demande aussi de guider et à qui les bien-portants se confient autant que les malades, Sans ambition, peu enclin aux luttes de partis, Théret vint pourtant à la politique sur les instances de ses compatriotes. Il fut successivement adjoint au maire et maire de Tincques. Puis il fut élu conseiller général du canton d'Aubigny en 1908.

La façon dont il sut remplir les mandats locaux qu'il ne put décliner accrût sa popularité. Après la guerre, en 1924, il entra au Sénat. Il avait d'ailleurs été désigné comme candidat au congrès de Saint-Pol du 9 décembre 1923. Il remplaça Amédée Petit, invalidé le 28 juin 1923.

Le 6 janvier 1924, il fut élu au troisième tour de scrutin par 1.012 voix sur 1.939 votants contre 845 voix à Basly. Au premier tour, il avait recueilli 604 suffrages sur 1.943 votants, précédé par son concurrent qui en obtint 639. Au deuxième tour la situation fut inversée : Théret arriva en tête avec 779 voix sur 1.949 votants contre 722 à Basly.

Au Luxembourg, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine. Membre de diverses commissions, le docteur Théret s'intéressa particulièrement aux questions d'enseignement et d'hygiène. Les soins physiques et moraux dont l'enfance a besoin furent sa préoccupation constante.

Théret fut confirmé dans son mandat de sénateur en 1927. Il fut réélu aux élections du 9 janvier par 1.134 voix

sur 2.010 votants, derrière Jonnart 1.154 voix, Elby 1.149, Farjon 1.138 et devant Bachelot 1.117.

Il mourut le 21 octobre 1934 à Tincques. Il était âgé de 68 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

THÉRON (LOUIS, FERDINAND, EDOUARD), né le 5 mai 1834 à Moux (Aude), mort le 1^{er} août 1911 à Moux.

Député de l'Aude de 1885 à 1893 et de 1898 à 1910.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V p. 392.)

Bien qu'il ait voté en février 1889 contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, qu'il appelait « le scrutin de la peur », Ferdinand Théron se représenta aux élections de septembre 1889 dans la 2^e circonscription de Carcassonne. Il fut réélu dès le premier tour avec 6.659 voix sur 12.648 votants contre 5.884 à Wickersheimer. Au renouvellement de 1893, la 2^e circonscription de Carcassonne ayant été supprimée, il ne put l'emporter sur Marty, le député sortant de la 1^{re} circonscription, élu avec 8.842 voix sur 17.990 votants, ayant lui-même obtenu 8.175 voix. Par contre, en 1898, il prit brillamment sa revanche en triomphant avec 11.197 voix sur 22.185 votants, du même Marty, 6.932 voix, et de Belfortès, 3.838. En avril 1902, la 2^e circonscription de Carcassonne ayant été rétablie, Ferdinand Théron retrouve ses anciens électeurs qui lui rendent son siège par 7.434 voix sur 13.364 votants contre 5.701 à d'Ouvrier. En 1906, il est réélu avec 8.415 voix sur 14.044 votants contre 5.457 à Turrel.

Entre-temps, le congrès républicain radical l'avait désigné comme candidat aux élections sénatoriales du 4 janvier 1903 : il obtint 339 voix sur 742 votants, derrière Gauthier et Mir, et ne fut pas élu.

Radical-socialiste de stricte obédience, il soutint toujours la politique de son parti et la défendit principalement au sein des commissions, notamment de celle relative à la crise viticole en 1901 et de celle de l'agriculture. Si Ferdinand Théron n'aborda jamais la tribune, il eut cependant à jouer un rôle de quelque importance : en août 1892 éclatent les grèves de Carmaux qui vont durer deux mois et demi et se termineront par un arbitrage d'Emile Loubet le 26 octobre. Théron sera parmi les députés cherchant à faire entendre la voix de la conciliation aux ouvriers grévistes qui apprécieront son action.

Il sut aussi donner le meilleur de lui-même lors de la crise viticole qui sévit dans le midi languedocien, lui qui, montrant lui-même l'exemple en implantant des ceps américains, avait tant fait autrefois pour la reconstitution du vignoble dévasté par la phylloxera.

Lors du renouvellement de 1910, Ferdinand Théron a 76 ans. Il laisse à plus jeune que lui le soin de porter la bannière radicale.

Il s'éteint un an plus tard, le 1^{er} août 1911, dans son pays natal, à l'âge de 77 ans.

Conseiller municipal de Carcassonne pendant dix ans, il avait été administrateur des hospices de la ville de 1882 à 1885.

THÉRY (ANTOINE, THÉODORE, JOSEPH), né le 4 mars 1807 à Lille (Nord), mort le 28 décembre 1896 à Lille.

Représentant du Nord à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875.

Sénateur inamovible de 1875 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 392.)

A la création du Sénat, Théry fut élu, le 26^e sur 75, sénateur inamovible, grâce à la coalition des gauches et de l'extrême-droite pour empêcher la nomination des Orléanistes.

Au Luxembourg, il fit partie de l'extrême-droite avec laquelle — forme essentielle de son activité parlementaire — il vota constamment.

Théry mourut le 28 décembre 1896 à Lille. Il était âgé de 89 ans.

THEULIER (PIERRE, ALBERT, EMMA-NUEL), né le 1^{er} novembre 1840 à Thiviers (Dordogne), mort le 4 septembre 1912 à Thiviers.

Député de la Dordogne de 1881 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 392.)

Aux élections de 1889, il se présenta dans l'arrondissement de Nontron. Il fut élu par 10.186 voix contre 8.657 à Sarlande, sur 23.074 votants. Au cours de sa campagne électorale, il avait demandé la création d'un impôt sur le capital.

En 1893, il obtint 12.186 voix contre 2.373 à l'abbé Segonzac, sur 16.889 votants et en 1898, 13.183 voix contre 4.999 à Réjou, sur 18.745 votants.

Il représente le canton de Thiviers au Conseil général et fut président de cette assemblée.

Il ne prit la parole qu'une seule fois à la Chambre au nom du bureau d'une commission chargée de contrôler la validité des opérations électorales. Radical indépendant, il vota pour le ministère Léon Bourgeois et contre celui de Waldeck-Rousseau.

Lorsqu'il se retira volontairement en 1902, il fut remplacé par Sireyrol, contre lequel il se représenta sans succès en

1906, n'obtenant que 9.089 voix sur 21.606 votants alors que son adversaire en obtenait 12.260.

Il se retira alors complètement de la vie politique et mourut le 4 septembre 1912 dans sa ville natale.

THÉVENET (FRANÇOIS, MARIE), né le 6 avril 1845 à Lyon (Rhône), mort le 7 avril 1910 à Paris.

Député du Rhône de 1885 à 1892.

Sénateur du Rhône de 1892 à 1900.

Ministre de la Justice et des Cultes du 23 février 1889 au 17 mars 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 393.)

Thévenet donna sa démission de garde des Sceaux avec le second cabinet Thirard, le 14 mars 1890. Il fut remplacé dans le 4^e cabinet Freycinet par Fallières.

Mais, dans l'intervalle, Thévenet avait été réélu député de la 2^e circonscription de Lyon, le 22 novembre 1889, par 5.120 voix sur 9.238 votants contre 2.823 à Boubée, candidat monarchiste et 1.159 à Farjat, socialiste.

Thévenet ne tarda pas à quitter la Chambre pour le Luxembourg. En effet, le 7 janvier 1892, il fut élu au second tour, par 448 voix sur 737 votants, sénateur du Rhône, en remplacement de Testelin, sénateur inamovible décédé le 21 août 1891.

Au Sénat, il siégea à la gauche républicaine et fit partie de diverses commissions. Il intervint notamment dans les matières juridiques.

Il fut du nombre des membres du Parlement poursuivis le 20 décembre 1892 à l'occasion des affaires de Panama et fit rendre en sa faveur une ordonnance de non-lieu le 7 février 1893.

Thévenet fut rapporteur de la loi sur les sociétés anonymes (1893) et de celle relative aux accidents du travail (1896 et 1898). Il appuya, avec ses collègues Scheurer-Kestner et Trarieux la campagne menée en faveur de la révision du procès du capitaine Dreyfus (1898). Son attitude militante au moment de cette affaire provoqua son échec au renouvellement de 1900. Au deuxième tour de scrutin, il ne lui manqua qu'une voix pour être réélu. Mais, au troisième tour, il recueillit 347 suffrages sur 732 votants et fut battu par Répiqueux qui en obtint 364.

Thévenet mourut le 7 avril 1910 à Paris. Il était âgé de 65 ans.

THEVENY (LAURENT, Constant), né le 24 avril 1845 à Plancy (Aube), mort le 14 septembre 1927 à Plancy.

Député de l'Aube de 1910 à 1927.

Le docteur Theveny, fils de cultivateur et cultivateur lui-même, entra dans la vie politique par la voie du Conseil général, dont il fit partie dès 1886 et dont il fut le président de 1889 à 1910.

Elu député le 8 mai 1910 au second tour par 4.234 voix contre 3.570 à Le-grand, sur 8.940 votants, en remplacement de Castillard devenu sénateur, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fit partie des commissions des douanes, de l'hygiène publique, etc.

Constamment réélu, c'est à l'agriculture que se consacra surtout le docteur Theveny. Au Palais-Bourbon, pendant les dix-sept années de sa vie parlementaire, il montra une connaissance approfondie des questions agricoles les plus diverses. Qu'il s'agit du régime douanier du bétail et de la viande, des appellations d'origine, des primes à la culture du blé, de la mise en valeur des terres abandonnées, la voix autorisée du docteur Theveny était toujours écoutée dans les débats de la Chambre. Il savait la vertu de l'organisation, même en matière paysanne où elle est souvent méconnue. Il avait grandement contribué au développement du crédit agricole et des Chambres d'agriculture, mais surtout à la création des offices ; il avait à ce titre été appelé à la présidence de l'office régional du Nord-Est, qui groupe onze départements.

Au début de 1918, prévoyant déjà les années difficiles de l'après-guerre, il avait déposé une proposition de loi tendant à l'intensification de la production. Il croyait à la nécessité de l'enseignement agricole « scientifique, moderne, disait-il, sans lequel, avant peu, aucune culture ne sera prospère ».

Ce Champenois si vif avait le sens aigu de la réalité.

Ayant vécu tant d'années dans cette maison dont il était presque le doyen, il s'éteignit en cours de mandat à l'âge de 82 ans, le 14 septembre 1927, dans sa maison de Plancy.

THÉZARD (LÉOPOLD), né le 22 juin 1840 à Dissay-sur-Vienne (Vienne), mort le 13 février 1907 à Poitiers (Vienne).

Sénateur de la Vienne de 1891 à 1907.

Reçu à l'agrégation de droit en 1865, il est nommé chargé de cours à la Faculté de Douai. Attaché à la Faculté de Poitiers, il y devient en 1871 professeur titulaire du code civil et doyen en 1881. Il est l'auteur d'ouvrages juridiques estimés.

En 1874 il entre au conseil municipal de Poitiers et exerce, de 1881 à 1888 et de 1893 à 1895 les fonctions de maire.

Léopold Thézard est élu sénateur le 4 janvier 1891 en remplacement du général de Ladmirault par 378 voix sur 714 votants, réélu le 28 janvier 1900 au deuxième tour par 407 voix sur 704 votants. Inscrit à la gauche républicaine, il a voté contre la séparation.

Léopold Thézard, un des membres les plus écoutés du Sénat, a prononcé plusieurs discours très remarqués, notamment sur le projet de loi ayant pour objet la constitution des universités et les questions ayant un caractère juridique.

Il a été membre des commissions chargées d'examiner diverses modifications à apporter aux codes civil, de commerce et d'instruction criminelle et il a été chargé de nombreux rapports qui témoignent d'un profond savoir.

Suivant la tradition des grands juristes d'autrefois, Thézard consacrait au culte des belles lettres les loisirs de ses études scientifiques et de ses travaux parlementaires ; il se délassait en traduisant les *Satires* de Perse et en composant un drame sur Jeanne d'Arc.

THIBAUDIN (JEAN), né le 13 septembre 1822 à Moulins-Engilbert (Nièvre), mort le 20 septembre 1905 à Paris (7^e).

*Ministre de la Guerre
du 31 janvier au 9 octobre 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 397.)

Candidat boulangiste dans la 2^e circonscription du X^e arrondissement de Paris en 1889, le général Thibaudin ne fut pas élu : il dut, avec 4.663 voix sur 12.223 votants, s'incliner devant Henri Brisson, élu avec 6.289 voix et ne fit plus acte de candidature.

Il ne se désintéressa pas totalement de la politique, donnant divers articles dans les journaux. En 1905, dans une lettre au Président de la République, rendue publique, il donnait sur la politique des ministres de la Guerre vis-à-vis de l'armée une opinion contraire à celle qu'il avait professée autrefois.

Candidat nationaliste en février 1905 au Conseil général de la Seine-et-Oise pour le canton du Raincy, il échoua avec 1.811 voix contre 3.884 au candidat républicain élu.

Il mourut le 20 septembre de la même année âgé de 82 ans. Il avait relaté son passage dans la vie politique dans une brochure intitulée *Une page d'histoire*.

THIBAUT (ALBERT. ALEXIS), né le 17 juillet 1870 à Conlie (Sarthe).

Député de la Sarthe de 1928 à 1935.

Sénateur de la Sarthe de 1935 à 1944.

Albert Thibaut, éleveur, est élu député de la 2^e circonscription du Mans, le 29 avril 1928, au second tour par 6.526 voix contre 6.136 à Moulrières et 5.489 à Chapron sur 18.374 votants. réélu le 1^{er} mai 1932 au premier tour par

10 745 voix contre 6 119 à Chapron sur 18 159 votants.

Dans sa profession de foi de 1928, il se présente comme républicain indépendant, ami de l'ouvrier et de l'employé laborieux, opposé à l'impôt sur le capital, partisan du privilège des bouilliers de cru.

En raison de sa profession, il intervient sur toutes les questions concernant la politique agricole, l'office des céréales, l'administration des haras, le commerce des chevaux et du bétail.

Il se prononce pour l'abrogation de la loi de 8 heures « néfaste pour la France », pour la réduction des pensions exagérées des veuves de guerre remariées, pour la réduction du nombre des parlementaires et pour la réduction de leur indemnité selon leurs absences à la Chambre.

Il est membre de la commission de l'armée et de la commission de l'agriculture.

Le 3 février 1933, il développe avec vigueur une interpellation adressée au nouveau président du Conseil, Edouard Daladier, auquel il demande que les traitements des fonctionnaires soient diminués. On y trouve cette phrase curieuse « M. le ministre de l'Intérieur sera-t-il obligé de mettre chaque jour la police aux quatre coins du pont de la Concorde ? »

Elu sénateur de la Sarthe le 20 octobre 1935 au deuxième tour par 403 voix sur 876 votants, il est admis le 15 janvier 1936 et il appartient à la commission des travaux publics.

Dans le débat très important du 22 juillet 1936 sur le projet de loi tendant à l'institution d'un office interprofessionnel du blé, il évoque ses origines paysannes et il s'écrie : « C'est la menace du poing en l'air qui veut imposer sa volonté ».

Inutile d'ajouter qu'après une telle phrase liminaire, la suite de son propos est tout entière contre le projet. Son langage est toujours imagé et il ponctue ainsi un de ses arguments : « Je sais à l'avance que vous ferez une gaffe. Je vous attends dans le carrefour ».

Il est même presque menaçant : « Les cultivateurs en seront les dupes ; pourvu qu'ils ne descendent pas dans la rue avec des fourches » (!)

Il n'a pas pris part au vote sur la loi constitutionnelle de juillet 1940.

THIBON (ALPHONSE, JULES, ISIDORE), né le 7 novembre 1887 à Chandolas (Ardèche).

Député de l'Ardèche de 1936 à 1942.

Natif d'une petite commune rurale de 411 habitants, sur le Chassézac, à quelques kilomètres de Vallon-Pont-d'Arc, pays calcaire producteur de vignobles et de fruits, Alphonse Thibon est issu d'une famille de cultivateurs de souche ardé-

choise. Père de onze enfants, son épouse recevra la médaille d'or de la famille française.

Alphonse Thibon accomplit son service militaire de deux ans au 40^e R.I. à Nîmes. Le 3 août 1914, il est mobilisé au 255^e R.I. à Pont-Saint-Esprit. Blessé à la bataille de la Marne, promu sergent en décembre 1914, il retourne au front en mars 1915 avec le 59^e R.I. et participe à la bataille de Verdun : il reçoit la Croix de guerre le 6 avril 1916. Il est démobilisé le 31 mars 1919.

Propriétaire exploitant agricole, il fonde en 1920, la mutuelle agricole contre les accidents de Chandolas. En 1921, il devient président des caisses mutuelles agricoles accidents et incendie et il restera jusqu'en 1942. En 1928, il est élu membre de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche où il exercera les fonctions de secrétaire. La même année, il fonde la cave coopérative de Beaulieu dont il sera le président l'année suivante. En 1930, il est président de la Fédération des caves coopératives de l'Ardèche et vice-président de la distillerie coopérative de Vallon. Pour toutes ces activités, il est fait Chevalier du mérite agricole en 1931.

Cela le conduit tout naturellement à la politique, dont il gravira graduellement bien des échelons. En 1934, il est élu conseiller d'arrondissement du canton de Joyeuse et représente ce même canton au Conseil général en 1937.

A 49 ans, il est pressenti comme candidat aux élections législatives de 1936 au congrès de l'union nationale républicaine à Largentière, afin de mettre son expérience agricole au service de la Nation.

Il est élu le 3 mai 1936 au second tour avec 8.282 voix sur 14.678 votants, distançant largement son adversaire Blanc.

À la Chambre, il s'inscrit au groupe de la fédération républicaine de France présidée par Louis Marin. Il est membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, de celle des boissons et de celle de l'agriculture, dont il est le secrétaire.

Voué à la défense de l'agriculture, il intervient à propos de la noix de Grenoble, de la vente des produits agricoles, de l'aide aux familles nombreuses agricoles et de l'indemnité législative.

Au congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

THIBOUT (GEORGES), né le 14 septembre 1878 à Paris.

Député de la Seine de 1919 à 1924.

À la fois docteur en droit, avocat et docteur en médecine, Georges Thibout se lance tout jeune dans la politique. Elu maire d'Épinay-sur-Seine en 1903, il le demeurera pendant trente ans. Il fut alors l'un des plus jeunes maires de France. En 1912, en cette même qualité.

il dirigera la création d'une fédération des républicains démocrates dans la banlieue nord et nord-est de Paris. Après la guerre de 1914-1918, où il obtient la Croix de guerre, il se présente aux élections législatives le 16 novembre 1919 sous l'étiquette de l'union républicaine et sociale, dans la 4^e circonscription de la Seine (arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux).

Il fut élu au scrutin de liste avec 150 310 voix sur 285.719 votants.

A la Chambre « bleu horizon », il fut membre de la commission de l'enseignement et des beaux-arts et de celle de l'assurance et de la prévoyance sociale.

A ce titre il eut l'occasion d'intervenir fréquemment en matière sociale et fut d'autre part chargé de rapporter de nombreux projets de loi autorisant des congrégations religieuses.

Battu aux élections de 1924 avec 99.808 voix sur 342.584 votants, il fut également dans la 2^e circonscription de Sceaux en 1928 avec 6.683 voix sur 18.844 votants, au second tour par Gustave Doussain, son colistier de 1924.

Évincé du Parlement, il se consacra à l'action militante. Il est l'un des fondateurs du *Petit Démocrate* et le premier président du Parti démocrate populaire, né en novembre 1924 avec Paul Simon, Robert Cornilleau et Alfred Bour, dont il était d'ailleurs le beau-frère.

Il était conseiller général de la Seine depuis 1935 et Officier de la Légion d'honneur.

THIÉBAUT (GASTON, MARIE. LÉON), né le 11 avril 1898 à Samogneux (Meuse).

Député de la Meuse de 1934 à 1942.

Issu d'une famille de cultivateurs meusiens très attachée au sol du Verdunois, Gaston Thiébaud passe trente années sur le sol de ses ancêtres en exerçant la profession d'expert-comptable.

Membre du parti radical-socialiste, sincèrement républicain, laïque et social, il souhaite ardemment défendre les intérêts de sa région sur le plan national.

Il se présente aux élections législatives de 1932 dans la circonscription de Verdun, mais ne peut l'emporter avec 3.815 voix sur 12.204 votants.

C'est à la faveur d'une élection partielle qu'il entre à la Chambre Victor Schleiter, devant qui il avait dû s'incliner en 1932, ayant été tué le 23 décembre 1933 dans l'accident de chemin de fer de Lagny. Le 18 mars 1934 il emporte le siège au second tour de scrutin avec 4 581 voix sur 11.487 votants, contre 4.043 à Hufin.

Quelques mois plus tard, le 7 octobre, il est élu au premier tour à une majorité imposante conseiller général du canton de Verdun. En mars 1935, ses concitoyens lui confirment leur confiance en élisant la liste républicaine qu'il présente aux élections municipales et c'est à l'unanimité qu'il est élu maire de Verdun le

19 mars 1935. Dès lors il partage son activité entre sa mairie et la Chambre.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il siège tout naturellement à la commission des régions libérées mais également aux commissions du travail, du commerce et de l'industrie, où il s'emploie à défendre les intérêts des paysans et des classes modestes dans le respect de la liberté et de la justice.

Réélu au premier tour aux élections du 26 avril 1936, avec 6.369 voix sur 12.675 votants (contre 3.388 voix à Mouillesaux), il devient membre de la **circonscription** de l'Alsace-Lorraine, ainsi que des commissions de l'armée, du travail et des beaux-arts.

Il s'intéresse plus particulièrement aux problèmes de l'armée et s'emploie à défendre les intérêts des Alsaciens-Lorrains. Il intervient notamment lors de la discussion du budget de 1937 en vue de la conservation des monuments de guerre élevés sur l'ancien champ de bataille de la guerre 1914-1918.

Il participe activement aux travaux du parti radical et lors du congrès de Marseille en 1938 il est chargé du rapport de politique générale.

Gaston Thiébaud est l'un des 80 parlementaires qui refusèrent le 10 juillet 1940 d'accorder les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

THIEFAINE (MAURICE), né le 19 juin 1897 à Vervins (Aisne).

Député de la Loire-Inférieure de 1936 à 1942.

Né à Vervins, Maurice Thiefaîne entre comme dessinateur aux chemins de fer, réseau du P.O.

Engagé à la fin de la guerre 1914-1918, il est grièvement blessé et doit subir l'amputation de la cuisse gauche; grand mutilé, il reçoit la Légion d'honneur.

A peine de retour à la vie civile, il partage ses activités entre les organisations syndicales et les groupements d'anciens combattants auxquels il apporte toute sa générosité et son dynamisme. Il offre sa collaboration fidèle et précieuse au journal *Le Travailleur de l'Ouest* dès 1925. C'est ainsi qu'il se fait connaître dans son département d'adoption et est élu maire adjoint de Rézé-les-Nantes en 1929.

Ce premier mandat municipal lui fait prendre conscience des problèmes économiques de la région nantaise, à la fois industrielle et agricole, ce qui l'amène tout naturellement à se présenter à la députation.

Militant actif dans les rangs du parti socialiste, il se présente dans la 3^e circonscription de Nantes : s'il ne peut battre le député sortant Armand Duez, conseiller général du 4^e canton de Nantes, il prendra sa revanche en 1936.

Entre-temps, il se fait élire au conseil municipal de Nantes et devient 6^e adjoint

au maire de la ville lors de la réunion du conseil municipal le 18 mai 1935.

Il se présente aux élections législatives de 1936 et est élu au second tour le 5 mai par 8.150 voix contre 7.459 à Duez, républicain de gauche.

Inscrit au groupe S.F.I.O. dès son arrivée à la Chambre il devient membre de la commission de l'administration départementale et communale puis de la commission des travaux publics et des moyens de transport.

Si Maurice Thieffaine n'intervient pas en séance publique au cours de la législation, il participe néanmoins activement aux travaux des commissions dont il est membre, notamment en ce qui concerne la législation communale. Ses électeurs lui confirmeront leur confiance en l'éliant conseiller général du canton de Bouaye le 17 octobre 1937.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il accorde les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

THIERRY (MARIE, PHILIPPE, Joseph), né le 20 mars 1857 à Hagenau (Bas-Rhin), mort le 22 septembre 1918 à San Sebastian (Espagne).

Député des Bouches-du-Rhône de 1898 à 1918.

Ministre des Travaux publics du 22 mars au 2 décembre 1913

Sous-secrétaire d'Etat à la Guerre (Ravitaillement et Intendance militaire) du 1^{er} juillet 1915 au 12 décembre 1916.

Ministre des Finances du 20 mars au 7 septembre 1917.

Joseph Thierry est le fils du dernier maire français d'Hagenau avant la guerre de 1870. Sa famille expulsée par les Allemands se réfugia à Marseille où le jeune Thierry commença de brillantes études de droit qu'il devait continuer aux Facultés d'Aix et de Paris.

Inscrit au barreau de Marseille, il se spécialise dans les affaires commerciales ou financières et devient membre du conseil de l'Ordre. L'expérience qu'il acquiert de la sorte, son intelligence, sa courtoisie, ses dons de « débater » lui ouvrent les voies de la vie publique.

Le 22 mai 1898, sous l'étiquette républicain, il se présente dans la 3^e circonscription de Marseille contre le docteur Garnier, adjoint au maire, et l'emporte brillamment au premier tour par 8.269 voix contre 3.842.

Il devait être réélu en 1902, 1906, 1910 et 1914, toujours au premier tour.

A la Chambre, il s'intéresse particulièrement aux problèmes économiques, rapporte le budget du Commerce et de l'Industrie, puis la loi de 1902 sur la marine marchande. Il prend part aux discussions sur les ports francs, les services maritimes et postaux, la mutualité. Il est l'un des rares parlementaires de l'époque à dénoncer les effets d'un protectionnisme exagéré ; vice-président de la commission

des douanes depuis 1902, il en devient président de 1910 à 1913 et peut y soutenir ses opinions libre-échangistes.

Mais il ne s'est pas cantonné aux questions économiques ; membre, puis président de 1902 à 1906 du groupe progressiste, il s'est opposé aux dispositions législatives adoptées contre les associations religieuses et contre le Concordat. L'opposition l'invite donc à présenter en son nom la déclaration dirigée contre le projet de loi instituant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Il vote contre les cabinets Waldeck-Rousseau et Combes. Il se prononce pour une meilleure justice, sociale et fiscale.

Ses talents d'orateur, son expérience des affaires, sa compétence le font se distinguer dès son entrée au Palais-Bourbon.

Louis Barthou lui offre le ministère des Travaux publics le 22 mars 1913 dans un ministère qui ne dura que neuf mois.

La guerre éclate et il se voit tout naturellement, par Aristide Briand, confier le poste important de sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, chargé du Ravitaillement et de l'intendance du 2 juillet 1915 au 12 décembre 1916 ; le ministère ayant démissionné, il ne reste pas longtemps inoccupé ; Ribot le prend comme ministre des Finances le 20 mars 1917. A ce titre il participe à la conférence internationale de Londres ; le cabinet démissionne le 8 septembre 1917.

C'est à ce moment qu'il part remplacer M. Geoffroy à l'ambassade de Madrid pour une mission temporaire. Le poste est particulièrement difficile, en effet l'Allemagne mène en Espagne une politique agressive contre la France, il est indispensable de dissiper les malentendus qui existent entre les deux pays. Les Alliés ont besoin de plomb et de matières premières et Joseph Thierry saura mener envers l'Espagne une politique d'entente ; celle-ci manifestera peu à peu une neutralité bienveillante.

Il n'a pas le temps de réaliser tous ses projets. Après un brusque affaiblissement général il est terrassé par une crise cardiaque à San Sébastian le 22 septembre 1918 ; il a 61 ans.

THIERRY-CAZES (Geis) — Voy. CAZES.

THIERRY-DELANOUE (PAUL, EDMOND), né le 17 mars 1843 à Paris, mort le 21 décembre 1927 à Paris (8^e).

Député de l'Aube de 1889 à 1919.

Propriétaire du domaine de Saint-Victor, près de Soullaines-d'Huys dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, de bois, d'étangs, de fermes où l'on se livrait à l'élevage du daim, Thierry-Delanoue est élu conseiller municipal et maire en

1878, conseiller d'arrondissement la même année, conseiller général en 1880, succédant dans la plupart de ces diverses fonctions à son père, maire de Soullaines de 1871 à 1878.

Il est membre du conseil départemental de l'instruction primaire, président de la société d'encouragement de l'agriculture ; en août 1889 il est élu secrétaire du Conseil général.

Sa vocation politique se confirme.

Elu pour la première fois député de l'arrondissement de Bar-sur-Aube en 1889, le 22 septembre, par 5.423 voix contre 4.692 obtenues par Piot, conservateur, il représentera cette circonscription pendant trente années consécutives, au cours desquelles il restera fidèle à l'engagement qu'il avait pris dans sa profession de foi de défendre la République contre toute tentative de renversement : royaume, empire, dictature.

Réélu en 1893 par 5.956 voix, en 1898 par 6.120, il est jusqu'en 1914 réélu au premier tour, obtenant en 1902, 4.717 voix, en 1906, 5.422 voix, en 1910, 5.321 voix et en 1914, 5.445 voix.

Député républicain, il s'inscrit au groupe vinctique et au groupe agricole.

Sa ligne politique est celle des fondateurs de la III^e République ; réaliste, il se déclare ennemi des interpellations oiseuses ; il réclame l'adoption d'une série de mesures en faveur de l'agriculture, la révision des tarifs dits de pénétration favorables à la concurrence étrangère, la diminution des frais de justice, le maintien de la liberté des bouilleurs de cru, etc.

Adversaire acharné de l'impôt sur le revenu global — impôt progressif et de superposition, déclare-t-il en 1914 — il en dénonce tous les méfaits : inquisition, réclamations perpétuelles, perte de crédit, ruine pour l'industriel ; il réclame le maintien des quatre contributions — les quatre vieilles — et souhaite que le gouvernement réalise des économies.

Partisan de la représentation proportionnelle, il figure, aux élections du 16 novembre 1919, sur la liste d'union républicaine. Il obtient 21.446 voix, alors que le quotient est de 21.978 voix. Il renonce alors à toute activité politique pour se consacrer à ses affaires.

Célibataire, il laisse le souvenir d'un homme simple, fidèle aux vieilles traditions françaises, qui dépensait peu pour lui, beaucoup pour les autres ; jouissant d'une fortune considérable, il ouvrait sa bourse avec une grande générosité aux sociétés de secours mutuels, aux sociétés scolaires, aux amicales, aux communes.

Il décède à Paris, en son domicile du cours Albert-I^{er}, le 21 décembre 1927, âgé de 84 ans.

THIERS (EDOUARD), né le 15 mai 1843 à Saint-Saulge (Nièvre), mort le 8 février 1890 à Levallois-Perret (Seine).

Député du Rhône de 1885 à 1890.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COIGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 408.)

Bien que déjà très malade, Edouard Thiers fut réélu au renouvellement législatif général de 1889 dans la 3^e circonscription de Lyon, dès le premier tour, avec 3.952 voix sur 7.101 votants, contre 2.622 à Francisque-Ordinaire et 455 à Héritier-Devriès.

Il ne put venir siéger à la Chambre et mourut le 8 février 1890 en son domicile de Levallois, à l'âge de 47 ans.

THIERY (JULES, Albert), né le 11 juillet 1868 à Metz (Moselle).

Député de la Meuse de 1913 à 1919

Docteur en médecine à Saint-Mihiel, Albert Thiery s'intéresse très tôt à la politique locale.

Elu conseiller municipal, il devient maire adjoint de Saint-Mihiel en 1900 ; il occupe ce poste de 1914 à 1920 et de 1937 à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Il est élu député de la Meuse au premier tour de scrutin le 15 juin 1913 par 9.385 voix contre Hilaire, sur 15.827 votants, lors de l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de Grosdidier, élu sénateur.

Il est réélu le 26 avril 1914, très brillamment au premier tour, totalisant 11.291 voix contre 820 à Silvestre sur 14.259 votants.

Inscrit à la gauche démocratique, il est nommé membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, de la commission de l'hygiène publique et de la commission des régions libérées.

Au cours de son mandat, il dépose une proposition de loi relative aux droits à pension pour ancienneté de service et une proposition de résolution prévoyant la remise de bons de la Défense nationale en échange des sommes avancées aux communes frappées d'un impôt de guerre par les Allemands.

Il participe à la discussion d'un projet concernant l'attribution de la Légion d'honneur en récompense de services exceptionnels rendus à titre civil au cours de la guerre.

Battu le 16 novembre 1919 au scrutin de liste départemental dans la Meuse où il se présentait sur une liste d'union républicaine, il renonce à toute activité politique sur le plan national pour se consacrer à son département ; il avait en effet été élu en 1913 conseiller général du canton de Saint-Mihiel, poste qu'il occupera jusqu'en 1940.

Médecin honoraire, Albert Thiery est nommé inspecteur général des services extérieurs du ministère des Pensions. En exécution des mesures d'économies édictées en 1926, il est mis fin à ses fonctions en juillet 1927. Mais le 1^{er} août 1928,

il est nommé inspecteur technique à l'office national des mutilés et réformés de guerre et occupe ce poste jusqu'au 1^{er} juillet 1929.

Albert Thiery eut une attitude courageuse pendant la Grande Guerre : médecin-major de 1^{re} classe, il sert en qualité de médecin-chef de l'ambulance d'un corps d'armée. Il contracte la fièvre typhoïde en recueillant une ambulance allemande, mais sitôt guéri, il rejoint son poste. Il est fait Chevalier de la Légion d'honneur en mai 1915. Il était également décoré de la Croix de guerre.

THIÉRY (LAURENT), né le 29 juin 1852 à Saint-Cosme (Saône-et-Loire), mort le 13 juillet 1927 à Belfort (Territoire de Belfort).

Sénateur du Territoire de Belfort de 1912 à 1927.

Fils d'un négociant de Chalon-sur-Saône, il fait des études classiques au collège de la ville et à la Faculté de droit de Dijon. Il préfère le journalisme à la profession judiciaire et devient successivement rédacteur dans plusieurs feuilles de Saône-et-Loire et en 1888 rédacteur en chef puis directeur de *La Frontière*, important bihebdomadaire du Territoire de Belfort. Outre les bulletins politiques qu'il écrit régulièrement, il fait paraître un roman très apprécié *Malgré elle* et des nouvelles.

Conseiller municipal de Belfort de 1904 à 1912, conseiller général du canton de Belfort en 1904, président de l'assemblée départementale le 18 août 1915, Laurent Thiéry est élu sénateur du Territoire de Belfort le 19 mai 1912 en remplacement de Philippe Berger, décédé, par 121 voix contre 64 à Hosatte, progressiste, et réélu le 11 janvier 1920 par 110 voix sur 198 votants.

Membre de la commission des finances de 1916 à 1920, président de la commission des réformes sociales, il a contribué à faire voter la loi sur les associations ouvrières de production, la loi sur les actions de travail dans les sociétés à participation ouvrière, la loi sur l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels.

Il a présenté des rapports sur les allocations militaires, sur l'exonération d'impôt sur le revenu des intérêts des reconnaissances des monts-de-piété et des emprunts contractés par ceux-ci.

Pendant toute la guerre, il a fait partie de la commission supérieure des prisonniers de guerre et de la commission supérieure des allocations militaires.

Il est intervenu à la tribune pour exprimer la joie du retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France lors de la discussion du Traité de Versailles. Il a obtenu la création à Belfort d'une préfecture de troisième classe mais il n'a pu obtenir du Sénat qu'on y crée une Cour d'assises.

Vice-président du comité exécutif du parti radical-socialiste, Laurent Thiéry

était inscrit au groupe de la gauche démocratique, radical et radical-socialiste du Sénat.

Aux élections du 9 janvier 1927, il est battu de cinq voix par Viellard. Il conteste ce résultat. Le rapport de la commission d'enquête fait l'objet d'un débat long et passionné le 1^{er} décembre 1927 et Viellard est admis.

Laurent Thiéry était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique.

THIESSE (JULES THÉODORE), né le 6 décembre 1833 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 9 janvier 1912 à Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p. 409.)

Thiessé, qui avait adhéré au boulangisme et était membre du comité national pour les élections de 1889 ne se représenta pas dans l'arrondissement de Neufchâtel, mais posa sa candidature dans la 2^e circonscription du IV^e arrondissement de Paris. Ce fut, comme pour beaucoup de partisans du « brave général », un échec. Avec 1.940 voix sur 7.108 votants au premier tour et 2.774 sur 6.542 votants au second, il dut s'incliner devant le docteur Chassaing, élu avec 3.562 voix. Il s'abstint aux élections de 1893, mais refit acte de candidature en 1898 de nouveau dans la circonscription de Neufchâtel. Ce fut un échec sévère : il n'obtint en effet que 759 voix sur 17.361 votants.

Il abandonna la lutte désormais et continua de s'occuper de Forges-les-Eaux, où il siégea au conseil municipal jusqu'en 1908.

Il devait mourir à Forges le 9 janvier 1912 à l'âge de 68 ans. Il était Officier d'académie et Grand Officier du Cambodge et de Bolivar.

THIOLAS (MAURICE, ANTONIN, BARTHÉLEMY), né le 17 avril 1901 à Brioude (Haute-Loire).

Député de la Haute-Loire de 1933 à 1942.

Avocat. Maurice Thiolas devient conseiller municipal de Brioude, puis maire de Saint-Eble, une petite commune du canton de Langeac en Haute-Loire. Il est également président des unions départementales et paysannes et des maires républicains.

Sa carrière politique le conduisit à la députation.

À la suite de la démission de Julien Fayolle élu sénateur, le parti socialiste S.F.I.O., dont il est membre du comité national, présente en effet sa candidature

lors de l'élection partielle du 9 avril 1933 dans la circonscription de Brioude.

Il est élu au second tour de scrutin par 8.328 voix contre 6.393 à Chazelat sur 17.736 votants.

Il est réélu au premier tour le 26 avril 1936 par 9.066 voix contre 5.394 à Louit, sur 15.797 votants.

Le mois de janvier 1937 est particulièrement favorable à ses ambitions politiques, puisqu'il devient secrétaire de la Chambre le 12 et conseiller général de Lavoute-Chilhac le 31.

Inscrit au parti socialiste, il est nommé membre de la commission des affaires étrangères et de celle des pensions civiles et militaires.

Ses compétences très étendues lui permettent d'aborder des problèmes très divers.

Il dépose notamment des propositions de loi tendant à protéger la fabrication de la dentelle à la main, à l'extension de l'emploi des véhicules à gazogène, à la construction du canal latéral à l'Allier. Il s'intéresse à la carrière des secrétaires de mairies, pour lesquels il propose de réserver des contingents de croix d'Officier de l'Instruction publique.

Il se penche également sur le sort des humbles, demandant l'égalité de traitement entre toutes les catégories de travailleurs urbains et ruraux, l'attribution de la retraite à tous les travailleurs français et préconise un encouragement national aux familles nombreuses.

Ses interventions sont multiples et variées : office national professionnel du blé, nationalisation et fabrication des matériels de guerre, budgets.

Il interpelle le gouvernement en matière agricole, sur la politique étrangère en Europe centrale et orientale, sur la coordination des chemins de fer, sur les marchés de la viande et du lait.

Il critique le système fiscal, s'inquiète déjà de l'assujettissement des coopératives aux droits de patente et suggère l'exécution de grands travaux pour lutter contre le chômage.

Le 10 juillet 1940, il vote à Vichy la loi constitutionnelle.

Riche d'une grande érudition locale, il a laissé un très grand nombre d'articles de journaux consacrés tant à la politique qu'à l'histoire locale.

THIRION-MONTAUBAN (STEPHEN, ALBERT). né le 22 septembre 1843 à Paris, mort le 29 novembre 1900 à Saint-Michel-de-Montaigne (Dordogne).

*Député de la Dordogne
de 1876 à 1885 et en 1889*

Voir première partie de la bibliographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 410.)

Au renouvellement de 1889, il fut élu par 6.708 voix contre 6.460 à Clament sur 13.250 votants

Son élection fut invalidée le 5 décembre 1889 par 303 voix contre 205, malgré l'avis exprimé par le rapport du bureau chargé d'examiner la validité de cette élection et malgré l'intervention de Léon Say.

A l'élection partielle du 12 janvier 1890, il fut battu, n'obtenant que 6.070 voix contre 6.764 à Clament sur 12.907 votants.

Après cet échec, il renonça à se présenter aux élections législatives.

Il se retira en Dordogne dans la région de Bergerac en son château de Montaigne à Saint-Michel-de-Montaigne où il mourut le 29 novembre 1900, à l'âge de 57 ans.

THIVRIER (Cristophe THIVRIER dit CHRISTOPHE), né le 16 mai 1841 à Durdal-Lareguille (Allier), mort le 8 août 1895 à Commentry (Allier).

Député de l'Allier de 1889 à 1895

Christophe Thivrier est né à Durdal-Lareguille, dans l'Allier, le 16 mai 1841. Il doit travailler tôt et ne peut poursuivre ses études. A 28 ans, il devient petit entrepreneur de construction, puis, enfin, négociant en vins.

Il est l'un des créateurs du mouvement ouvrier dans son département. La « Marianne », société secrète instituée pour combattre les menées réactionnaires des conservateurs, se réunit souvent chez lui. En 1874, il est élu conseiller municipal de Commentry sur la liste républicaine et réélu en 1878. En 1879, il est acquis au collectivisme et le 21 janvier 1881 il est élu avec toute la liste ouvrière et socialiste. C'est le premier hôtel de ville conquis par le parti ouvrier et aussi par le socialisme en France. Maire de Commentry le 4 juin 1882, puis conseiller d'arrondissement, il prend une énorme influence sur les milieux ouvriers. Les tracasseries de l'administration préfectorale contre l'administration ouvrière, les persécutions gouvernementales empêchent le parti socialiste de présenter une liste aux élections de 1884. Mais le 6 mai 1888, il est triomphalement réélu et nommé de nouveau maire de Commentry. Peu après, le 14 décembre, il est révoqué pour avoir envoyé une adresse de sympathie au congrès syndical de Bordeaux en faisant suivre sa signature de sa qualité de maire.

Mais sa popularité ne fait que croître et, en 1889, les électeurs lui renouvellent leur confiance et l'élisant conseiller général puis député : il obtient au second tour 5.685 voix sur 16.677 votants contre 5.628 au candidat monarchiste, Martenot, et 5.271 à Viple. Dans ses déclarations électorales, il avait dénoncé l'oppression et la misère des travailleurs et proposé des mesures sociales telles que la prise en charge par la société des vieillards et des invalides, la responsabilité des patrons pour les accidents du travail, la création d'un impôt direct sur le capital et le revenu, etc... A la demande des socialistes de Commentry, il ne quitte pas, pour siéger à la Chambre, la blouse

bleue qu'il a toujours portée. C'est le symbole de la protestation du prolétariat contre les privilèges des capitalistes, de leurs espérances et d'affranchissement. En 1890, lors de la grève de Commentry provoquée par le congédiement de 300 ouvriers mineurs choisis parmi les socialistes les plus actifs, il se prononce contre l'intervention et les provocations de l'armée et de la gendarmerie mises au service de la compagnie minière.

Délégué du parti ouvrier français au congrès de Lille et de Calais (1890) et au congrès international de Bruxelles, il est bientôt critiqué pour ses sympathies envers le Comité révolutionnaire central (C.R.C.). Ses rapports avec Jean Dormoy et les socialistes de Montluçon se tendent. Au congrès national guesdiste de Marseille, en 1892, il soulève un violent incident en défendant la grève générale. Il démissionne aussitôt après et entraîne la majorité des organisations socialistes de Commentry dans son adhésion au C.R.C.

En 1893, il est réélu député au second tour, par 8.371 voix sur 15.794 votants, contre Vacher qui n'obtint que 6.636 voix. Il avait développé et précisé son programme : journée de 8 heures et un jour de repos par semaine ; protection et instruction des enfants ; salaire égal pour les hommes et les femmes ; participation des ouvriers à l'élaboration des règlements des ateliers ; nationalisation des banques, des chemins de fer, exploitation des ateliers d'Etat par les ouvriers eux-mêmes, etc.

Un an après son élection, le 27 janvier 1894, il est exclu temporairement de l'Assemblée pour avoir crié « Vive la Commune » au cours d'un débat sur les atteintes à la liberté individuelle. Le président Charles Dupuy l'ayant invité à s'expliquer à la tribune, il déclare : « Je ne suis pas comme l'auvergnat qui a son dit et son dédit : je maintiens intégralement ce que j'ai dit ». La séance est suspendue pendant une demi-heure et il est expulsé *manu militari* ; à la reprise, Vaillant prend la défense de son ami et prononce un vibrant éloge de la Commune.

Entre-temps, il avait été réélu aux élections cantonales de 1892 après s'être démis de son mandat en 1890 au profit d'un de ses amis. En 1895, il est battu par Aujame, son ancien adversaire.

Il meurt en 1895, après quelques jours de maladie. La population de Commentry lui fait de grandioses funérailles. Un monument est élevé sur sa tombe par souscription publique ; la rue principale de Commentry porte son nom, ainsi qu'une rue à Desertines et à Montluçon.

THIVRIER (JOSEPH, Isidore), né le 5 octobre 1874 à Commentry (Allier).

Député de l'Allier de 1924 à 1942

Troisième fils du légendaire « député en blouse », Isidore Thivrier continua le commerce de distillerie monté par son

père ; puis il reprit, au cours de la guerre de 1914-1918, l'exploitation des mines de Commentry et Montvicq.

Elu, à la place de son frère Léon, conseiller général de Commentry le 14 décembre 1919 contre un autre fils de député, Martenot, il était, après la scission de Tours, le seul socialiste de l'assemblée départementale de l'Allier. Il fut ensuite constamment réélu.

Le 11 mai 1924, il est élu à la Chambre sur la liste d'union socialiste. Il est le quatrième des représentants de l'Allier avec 46.586 voix. Pendant sa campagne électorale, il avait violemment critiqué le « triste bilan » du bloc national. « La France rabaissée à l'extérieur. La République livrée à la réaction ». Il est nommé membre de la commission des mines et de la force motrice, ainsi que de la commission des marchés et de la spéculation. Il rédige le rapport sur la proposition de loi sur l'extension des pouvoirs des délégués à la sécurité des mineurs et la modification de la loi du 8 juillet 1890. Il demande une modification du régime des impôts sur les valeurs mobilières et de l'assiette des impôts sur les revenus. Il s'oppose à la réquisition du blé mais propose la déclaration obligatoire des récoltes. Il intervient en faveur de la réintégration des cheminots révoqués par les compagnies de chemins de fer, déplore la suppression de postes de gardes-barrières dans sa circonscription, etc.

Il se présente à nouveau aux élections législatives de 1928. Il est élu au second tour par 7.914 voix sur 17.810 suffrages exprimés contre 5.207 à Mage (union républicaine) et 3.548 à Vénuat, communiste. La même année, en octobre, il devient vice-président du Conseil général du canton de Commentry. Au Palais Bourbon, il reste membre de la commission des mines et s'inscrit également à la commission de l'agriculture. Le sort des mineurs le préoccupe beaucoup. Il réclame à plusieurs reprises une modification de leur régime de retraite et demande pour ceux qui en bénéficient une allocation spéciale ainsi que l'octroi de charbon gratuit. Il intervient dans la discussion de la loi sur les assurances sociales des travailleurs agricoles pour demander que son application soit étendue aux métayers et aux petits propriétaires terriens. Il s'intéresse aussi aux congés des travailleurs, aux constructions scolaires, au développement de l'éducation physique, etc.

La 1^{re} circonscription de Montluçon lui confie un nouveau mandat parlementaire le 1^{er} mai 1932 par 9.917 voix sur 16.122 suffrages contre 3.152 à Aucouturier, communiste, et 925 à Chartier, socialiste-communiste. Il continue à se soucier des pensions de vieillesse et d'invalidité des mineurs, s'inquiète du chômage à Commentry, attire l'attention sur la situation critique des usines du Centre. Il demande l'organisation et la défense du marché du blé.

En 1936, il critique vigoureusement la politique de déflation des traitements et

des salaires poursuivie pendant la précédente législature. Il demande « le pain, la paix, la liberté » et se fait réélire par 7.103 voix sur 16.569 contre 7.013 à Vallignat, communiste. Il est rapporteur du projet de loi sur l'organisation du marché du charbon et le contrôle des prix de vente des combustibles minéraux, du projet de loi sur le renouvellement et l'entretien du matériel aérien, d'une proposition de loi tendant à favoriser l'établissement de la carte géologique profonde et les recherches d'hydrocarbures. Il est d'ailleurs nommé au conseil d'administration de l'office national des combustibles liquides.

De 1933 à 1936 Isidore Thivrier avait été président du Conseil général. Après la mort de son frère aîné, Alphonse, en décembre 1936, il devint conseiller municipal et maire de Commentry.

Secrétaire de la fédération socialiste de l'Allier de 1937 à 1939, il accueillit chez lui Léon Blum aux jours tragiques de 1940 et vota, le 10 juillet, contre la délégation des pouvoirs au maréchal Pétain.

THIVRIER (LÉON, MARTIAL THIVRIER dit), né le 17 avril 1871 à Commentry (Allier), mort le 31 décembre 1920 à Paris.

Député de l'Allier de 1902 à 1919.

Léon, Martial Thivrier est le deuxième fils de Christophe Thivrier, le « député en blouse ».

Docteur en médecine le 26 octobre 1898, il adhère au parti socialiste révolutionnaire avant l'unité de 1905 dont il fut l'un des principaux artisans dans son département. Rédacteur au *Toesin révolutionnaire*. Il collabore au *Combat de l'Allier* et au journal corporatif *La France postale*. Il est élu conseiller général en 1901 puis constamment réélu jusqu'à son retrait en 1919.

En 1902, il est élu député de Montluçon-est au premier tour par 10.168 voix sur 18.476 votants contre 8.114 à Allot. Il est réélu en 1906 avec une majorité accrue : 19.191 voix sur 18.135 votants contre 5.759 à Thauray, 2.066 à Pernier et 901 à Létang ; en 1910 il obtient au second tour 9.242 voix sur 18.124 votants contre 8.528 à Martenet et, en 1914, 9.539 voix sur 16.149 contre 3.624 à Aujames et 2.709 à Guers.

Ses déclarations électorales reflètent le programme du parti socialiste. Il demande une réforme des institutions : suppression du Sénat, réglementation des élections, rétribution des fonctions électives, libertés communales accrues, réforme de la justice. Il propose la suppression des armées permanentes et proteste violemment en 1914 contre la loi de trois ans. Sur le plan social, il souhaite le rapprochement des revenus, la suppression des impôts indirects au profit de l'impôt direct sur les revenus, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur pour tous, et tout un éventail de mesures en faveur des travailleurs : journée de

8 heures, salaire minimum, libertés syndicales, bourses du travail, retraites, etc...

À la Chambre, il est d'ailleurs membre de la commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la commission des mines, ainsi que de la commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies.

Il s'attache particulièrement aux problèmes des mineurs, pour lesquels il demande à plusieurs reprises une amélioration du régime des retraites et une réduction de la durée du travail. Il prend la défense des grévistes en 1902 et proteste contre l'intervention des troupes qui est « une faute quand elle n'est pas un crime ». Il intervient en faveur des chômeurs de Commentry. Il se préoccupe également du sort des instituteurs, des facteurs, des ouvriers ardoisiers. Il demande que la loi sur les accidents du travail soit étendue aux ouvriers de l'agriculture, s'intéresse à la contribution des communes aux pensions en faveur des vieillards et des incurables. Il tente d'obtenir l'abrogation des lois contre les menées anarchistes. Il propose aussi, régulièrement, la suppression des fonds secrets accordés au ministère de l'Intérieur pour la sûreté générale. Ce qui touche à l'armée ne le laisse pas non plus indifférent, et notamment la durée du service militaire.

En 1919, il est battu aux élections avec toute la liste socialiste. Il meurt à Paris le 31 décembre 1920 après une longue maladie.

THOMAS (Seine, Tarn). — Voy ALBERT-THOMAS.

THOMAS (JEAN, Alfred, JULES), né le 30 octobre 1826 à Saint-Masmes (Marne), mort le 28 janvier 1899 à Reims (Marne).

Représentant de la Marne de 1871 à 1876

Député de la Marne de 1876 à 1877, de 1878 à 1885 et de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 413.)

Après avoir renoncé à se présenter aux élections générales de 1855, Alfred Thomas, qui se partageait entre l'agriculture et la médecine, conservait le poste de conseiller général pour le canton de Bourgogne.

Il sollicitait à nouveau le suffrage des électeurs en 1889 et adressait une circulaire où il s'affirmait républicain convaincu et adversaire résolu du césarisme, sous la forme bonapartiste ou bonapartiste.

Élu au premier tour de scrutin par 7.639 voix contre 6.432 au candidat conservateur, il achevait son mandat et cessait toute activité politique en 1893.

Il mourut à Reims le 28 janvier 1899, à l'âge de 72 ans.

THOMAS (EUGÈNE), né le 16 octobre 1841 à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), mort le 19 août 1903 à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

*Sénateur de Seine-et-Marne
de 1900 à 1903.*

Après des études classiques, il doit renoncer à entrer à l'École navale à cause de sa vue et il se joint à son père pour l'exercice d'un commerce de bois.

Mêlé de bonne heure aux luttes de la politique, Eugène Thomas mène campagne dès 1869 en faveur du candidat républicain contre le vicomte Aguado, candidat officiel de l'Empire. A la même époque, il soutient Horace de Choiseul qui se présentait contre de Beauverger, bonapartiste.

Pendant la guerre de 1870, il est arrêté par les Allemands pour avoir favorisé, en tant que maire des Ecerennes, le ravitaillement de la population.

Élu conseiller municipal de Fontainebleau en 1876, puis conseiller général du canton de Châtelet-en-Brie, il devient maire de Fontainebleau en 1896. Secrétaire de l'assemblée départementale depuis 1892, il s'occupe spécialement de la ligne de chemin de fer Corbeil-Montereau inaugurée en 1897.

Élu sénateur de Seine-et-Marne le 28 janvier 1900 par 535 voix sur 928 votants, il s'inscrit au groupe de la gauche républicaine. Sur le plan économique il est protectionniste.

Il meurt le 19 août 1903.

Eugène Thomas était Chevalier de la Légion d'honneur.

THOMAS (EUGÈNE), né le 23 juillet 1903 à Vieux-Condé (Nord).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Né à quelques kilomètres de la frontière franco-belge, à Vieux-Condé, où son père était douanier. Eugène Thomas est issu d'une famille de six enfants.

A sa sortie de l'école normale de Douai et après avoir obtenu son brevet supérieur, il est nommé instituteur à Louvigny-Quesnoy. Militant de l'action syndicale, il devient secrétaire général de la section nord du syndicat national des instituteurs.

3^e circonscription d'Avesnes. Il obtient 4.838 voix au premier tour, puis triomphe au second avec 7.667 voix sur son concurrent, Lacourt, député sortant radical. Membre du parti socialiste, il se présente aux élections de mai 1936 dans la 3^e circonscription d'Avesnes. Il est élu député du Nord de 1936 à 1942.

Il entre donc au Palais Bourbon grâce à la conjonction Front populaire. Il a 33 ans. Il a la chance insigne de voir la Chambre adopter près de la moitié de son programme et de ses engagements électoraux dans les six mois de son arrivée. On peut citer notamment la semaine

de 40 heures, les congés payés, la prolongation de la scolarité et l'interdiction pour les enfants de travailler jusqu'à 14 ans, le fonds national de chômage, la lutte contre la tuberculose, l'Office du blé, l'abrogation des décrets-lois sur les traitements et retraites, la nationalisation des usines de matériels de guerre, des mines de potasses d'Alsace, des chemins de fer et de la Banque de France.

Il fait partie de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, de celle d'Alsace-Lorraine et de celle des douanes et des conventions commerciales.

Il participe activement à la discussion de la loi de finance de 1937.

En 1937, il est élu conseiller général du Nord. Mobilisé en 1939, il se fait affecter à la 5^e division d'infanterie nord-africaine et participe en 1940 à la campagne de Belgique et à la bataille de la Somme où il est fait prisonnier. Il s'évade au bout de trois mois, mais ne put évidemment participer au Congrès de Vichy le 10 juillet 1940.

THOMAS (JEAN-MARIE), né le 22 janvier 1895 à Saint-Genès-du-Retz (Puy-de-Dôme).

*Député de Saône-et-Loire
de 1928 à 1942.*

Fils de cultivateur, Jean-Marie Thomas appartient à cette génération d'hommes jetés dans la grande guerre à peine au sortir de l'enfance : sa conduite au champ d'honneur lui vaut la croix de guerre et la médaille militaire après avoir été blessé au poumon.

Rendu à la vie civile, Thomas, qui appartient à l'enseignement technique, est professeur à l'école Diderot à Paris. Il milite dans les rangs du parti socialiste, fait campagne contre le bloc national en 1924 sans être candidat et entre dans la vie politique active en 1925. Il est en effet élu au conseil municipal de Chalonsur-Saône en 1925 et va devenir rapidement premier adjoint faisant fonctions de maire. Il entre la même année au Conseil général de Saône-et-Loire où il représente le canton de Chalonsud. Il conservera ces deux mandats jusqu'en 1940.

Au rétablissement du scrutin uninominal en 1928, le parti socialiste le charge d'enlever le siège de la 2^e circonscription de Chalons. Il y réussit au second tour avec 8.315 voix sur 14.433 votants contre 5.249 à Piot, après avoir été en tête au premier tour avec 5.248 voix sur 14.864 votants, contre 4.120 à Piot, 4.034 à Borgeot et 1.283 à Munier. Au renouvellement de 1932, il passe dès le premier tour avec 7.541 voix sur 14.232 votants contre 5.313 à Combas ; en 1936, il l'emporte de nouveau dès le premier tour par 7.845 suffrages contre 2.980 à Piot, son adversaire de 1928, et 1.383 à Lacoëuille.

Thomas, qui siège dans les rangs du groupe socialiste, est un député très actif.

Membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats en 1928 et en 1932, il appartient aussi à celles des travaux publics et des moyens de communications, à celle de l'hygiène, à celle de l'agriculture et sous la dernière législature de la III^e République à la commission des finances.

Il visera au fil de ses trois mandats à l'amélioration du sort des victimes de la guerre, des instituteurs et des agriculteurs. C'est dans cet esprit qu'il tentera par ses propositions de loi d'étendre à de nouvelles catégories le bénéfice du droit à pensions civiles et militaires, qu'il veillera à améliorer le développement de la carrière des instituteurs, à faire bénéficier plus largement des assurances sociales diverses catégories d'agriculteurs; cet intérêt pour les paysans le conduira à s'employer à l'assainissement du marché du vin.

Ses rapports sont dans le même esprit qu'ils concernent certains enseignants, les mises à la retraite par ancienneté ou les retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat, etc.

A partir de 1937, Thomas sera le rapporteur attitré du budget des pensions (1937 et 1938); puis des Anciens combattants et des pensions (1939 et 1940), défendant pied à pied les intérêts de ceux-ci.

Il aborde la tribune surtout en tant que rapporteur, mais prend aussi une part active à la grande interpellation sur la politique agricole du gouvernement Herriot en octobre-novembre 1932.

Le 10 juillet 1940 Thomas ne prend pas part au vote sur les pouvoirs constituants à accorder au maréchal Pétain. Il est indiqué « comme s'étant excusé de ne pouvoir assister à la séance ». C'est qu'en effet il fait partie des vingt-six parlementaires qui vécurent l'odyssée du paquebot *Massilia* parti du Verdon et arrivé à Casablanca le 24 juin et dont les passagers connurent des sorts divers en Afrique du Nord.

THOMAS (YVES, MARIE, JULIEN), né le 6 janvier 1854 à Paimpol (Côtes-du-Nord), mort le 25 décembre 1935 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

*Député des Côtes-du-Nord
de 1921 à 1924.*

Issu d'une famille d'armateurs, Yves Thomas se fixe à Saint-Brieuc après la guerre de 1870 et s'y marie neuf ans plus tard.

D'abord négociant en grains, il s'installe ensuite comme armateur au Légré en Plérin et une goélette de sa flottille d'Islande a pour parrain Pierre Loti.

Son activité professionnelle lui vaut d'être élu membre de la Chambre de commerce des Côtes-du-Nord en 1899; il en devient le secrétaire en 1902, le vice-

président en 1907 et le président en 1920. Il doit résilier ses fonctions en 1930 pour raisons de santé.

Juge au tribunal de commerce, il s'intéresse également à la défense des intérêts communaux et est élu conseiller municipal de Plérin le 1^{er} mai 1892, puis premier adjoint le 26 août 1906, poste qu'il conservera jusqu'en 1912.

A l'occasion d'une élection partielle, il est élu député des Côtes-du-Nord le 1^{er} mai 1921 sur la liste d'union républicaine de représentation professionnelle. Il obtient 43 883 voix sur 100 357 votants et 151 529 inscrits mais ne se représente pas en 1924.

A la Chambre, il est nommé membre de la commission de la marine marchande en 1922 et de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats en 1923.

Il s'intéresse tout naturellement aux problèmes maritimes et intervient dans la discussion du projet sur l'arrêt de la construction des cuirassés « type *Normandie* » et la mise en chantier de 6 éclaireurs d'escadre et de 12 torpilleurs, du projet sur le recrutement dans l'armée des jeunes gens exerçant la profession de pêcheurs, du budget de 1922 à propos de la création de l'office scientifique des pêches.

Pour avoir contribué au développement de la grande pêche et à l'exportation française, il est fait Chevalier de la légion d'honneur en 1929.

Yves Thomas décédait à Saint-Brieuc le 25 décembre 1935, à l'âge de 81 ans.

THOMAS-DEREOUGE (JEAN, LOUIS, MAURICE, Félix), né le 10 juillet 1839 à Pont-Favergé (Marne), mort le 11 avril 1906 à Reims (Marne).

Député de la Marne de 1885 à 1889

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V, p 414)

Félix Thomas-Dereouge, bien qu'il se soit montré partisan du rétablissement du scrutin d'arrondissement ne se représenta pas aux élections de 1889 et ne fit plus acte de candidature.

Il fut nommé receveur des finances à Reims et acheva cette carrière comme trésorier-général.

Il mourut à Reims le 11 avril 1906, à l'âge de 66 ans.

THOME (ANDRÉ), né le 24 octobre 1879 à Paris, mort au champ d'honneur le 10 mars 1916 à Marre Cumières-le-Mort-Homme (Meuse).

Député de Seine-et-Oise de 1914 à 1916.

Issu d'une famille de grande bourgeoisie alliée aux Carnot. André Thome fait ses études au collège des Jésuites de la

rue Franklin à Paris et s'orienta vers le droit. Il passe sa licence, puis obtient en 1902 le doctorat en soutenant une thèse sur *Le contrat de concession des compagnies privilégiées de colonisation* et suit l'enseignement de l'École libre des sciences politiques (section administrative). Il s'inscrit au barreau de Paris, mais n'exerce pas.

Petit-neveu de l'un des fondateurs de la Compagnie de Saint-Gobain, il en devient administrateur.

Mais André Thome est aussi un grand propriétaire foncier de Seine-et-Oise, à Garancières, à Gazeran et à Sonchamp où il dirige le domaine de Pinceloup spécialisé dans l'élevage du mouton South Down, qui lui rapporte de nombreuses récompenses.

C'est d'ailleurs à Sonchamp qu'il va s'initier à la vie politique : élu maire en 1908, il est réélu en 1912 à l'unanimité. Au renouvellement général législatif de 1914, il se présente dans la circonscription de Rambouillet et enlève brillamment le siège de Vian dès le premier tour, par 8.545 voix sur 16.045 votants contre 7.067 au député sortant.

Partisan de la réforme électorale par la représentation proportionnelle, la conjoncture internationale en fait un défenseur farouche de la loi militaire de trois ans ; protectionniste en agriculture, il préconise le maintien de la petite propriété et revendique en matière sociale la capacité légale des syndicats.

Inscrit à la Chambre au groupe de la gauche démocratique, il est membre de la commission de l'agriculture.

Sa seule participation aux travaux de la Chambre sera marquée par la rédaction d'un rapport d'élection : en effet, dès le mois d'août 1914, le maréchal des logis de dragons Thome part au front et participe à la campagne de Belgique. Nommé sous-lieutenant et affecté à un groupe d'état-major lors de la bataille de Verdun, il parvient non sans peine à se faire envoyer en première ligne à la 147^e brigade d'infanterie. Le 10 mars 1916 au matin, il est très grièvement blessé au Bois des Caures et reçoit la croix de la Légion d'honneur avant de mourir le soir même à Marre. Il sera inhumé au cimetière militaire de Blercourt.

THOMSON (GASTON, ARNOLD, MARIE), né le 28 janvier 1848 à Oran (Algérie), mort le 14 mai 1932 à Bône (Constantine, Algérie).

*Député de Constantine de 1877 à 1932.
Ministre de la Marine du 24 janvier 1905
au 19 octobre 1908.*

*Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes
du 13 juin 1914 au 29 octobre 1915*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*. t. V. p. 415)

Député depuis 1877 sans interruption, Gaston Thomson est réélu dans la 1^{re} circonscription de Constantine en 1889 par 4.723 voix (contre 1.526 à Sterlin et 873 à Noireterre) et en 1893 par 4.028 voix (contre 3.792 au colonel Corps).

En 1898, il se présente dans la 2^e circonscription (la 1^{re} élit Mormaud) et enlève le siège par 5.130 voix contre 4.885 à Forcioli, le député sortant.

En 1902, il conserve son siège au premier tour par 7.179 voix, contre 2.231 à Rasteil, dit Rasteil, candidat antisémite ; en 1906, il n'a pas d'adversaire et obtient 10.129 voix sur 10.702 votants et 14.397 inscrits.

En 1910, il est élu, toujours au premier tour par 7.318 voix, contre 4.383 à Mercier, sur 15.691 inscrits.

Pour la 11^e législature, il obtient le 26 avril 1914, 8.565 voix sur 11.030 votants et 15.736 inscrits.

En 1919 au scrutin de liste pour les deux sièges du département de Constantine, il est élu deuxième de liste avec 13.299 voix sur 22.847 votants et 36.729 inscrits.

Toujours au scrutin de liste départemental, il conserve son siège en 1924 par 18.878 voix sur 24.877 votants et 33.433 inscrits. Au retour du scrutin uninominal en 1928, il est réélu au 1^{er} tour député de la 2^e circonscription (on en avait créé une troisième) par 7.155 voix sur 9.466 votants et 12.224 inscrits.

Élu à nouveau en 1932, au second tour cette fois-ci par 6.416 voix contre 4.694 à Pantaloni, il décède le 14 mai avant l'ouverture de la première session de la législature.

Au cours de ses cinquante-cinq ans (à deux mois près) de mandats parlementaires, il occupe des fonctions importantes au sein des commissions, se consacrant particulièrement aux questions algériennes : communes mixtes, propriété foncière, administration, services maritimes postaux, annexion de Madagascar.

Membre des commissions du budget, du suffrage universel et de celle de la marine depuis 1895, il devient président de cette dernière commission en 1910 en remplacement de Delcassé.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il joue un rôle important dans la détermination de la ligne politique radicale et, lors de ses obsèques, Germain-Martin rendra hommage « à la fermeté de ses sentiments républicains, à sa volonté d'action sociale et démocratique, à son désir de paix sans menacer la sécurité, à son réalisme ». Ayant débüté dans le journalisme avec Gambetta, comme rédacteur à la *République française*, il poursuit cette carrière parallèle en tant que rédacteur à *l'Homme libre* en 1913.

Il est lié d'une solide amitié avec Jean Jaurès et, pendant toute sa carrière politique, il reste d'une inébranlable fidélité à ceux qu'il estime de bons serviteurs du pays : Jules Ferry, Waldeck-Rousseau.

Albert Sarraut le qualifie d'« artisan admirable des splendeurs de la France algérienne ».

Son activité parlementaire s'oriente tout naturellement vers les problèmes de l'Algérie et vers les problèmes de la marine.

Après avoir été rapporteur en 1889 de la loi électorale sur le scrutin d'arrondissement, il intervient en février 1894 dans la discussion de l'interpellation de Lockroy pour réclamer la réforme de l'administration de la marine.

En février 1895, il attire l'attention du gouvernement et du Parlement sur la situation difficile de l'agriculture algérienne et la commission du budget lui confie le rapport du budget de la Marine.

En novembre 1898, Thomson doit défendre la validité de sa réélection contestée, notamment par Morinaud, l'un des nouveaux députés antisémites d'Algérie. A la suite d'une enquête ordonnée par la Chambre sur la proposition de Marcel Habert, l'élection est validée en mars 1899.

En novembre 1902, Chaumet ayant interpellé Camille Pelletan, ministre de la Marine sur l'arrêt des constructions navales décidées par le Parlement, Thomson fait voter un ordre du jour accordant la confiance au ministère Combes pour l'exécution du programme naval et ordonnant le renvoi à la commission du budget pour l'étude des voies et moyens.

Le député de Constantine intervient dans la discussion du budget des Affaires étrangères en novembre 1903 pour approuver la suppression des congrégations enseignantes en Tunisie et réclamer le développement de l'œuvre de laïcisation dans tout le protectorat.

En mars 1904, il signe à nouveau un ordre du jour tendant à la création d'une commission d'enquête extra-parlementaire sur l'administration de la marine, ordre du jour accepté par Combes, président du conseil.

Lorsqu'en novembre 1904, Guyot de Villeneuve interpelle le général André, ministre de la Guerre sur le « système des fiches », Thomson avec les délégués des groupes de gauche rédige un ordre du jour de confiance au gouvernement pour « assurer dans le recrutement et l'avancement des officiers, avec la reconnaissance des droits, des mérites et des services de chacun, le nécessaire dévouement de tous aux institutions républicaines ».

Cet ordre du jour fut adopté à la fin de la séance où le ministère Combes faillit être renversé, après de violents incidents au cours desquels Syveton, député nationaliste de Paris souffleta le général André et fut expulsé de la Chambre.

Gaston Thomson entre pour la première fois dans les conseils du gouvernement comme ministre de la Marine du 2^e cabinet Rouvier, le 24 janvier 1905 ; il conserve ces fonctions dans le cabinet Sarrien le 14 mars 1906, ainsi que dans le 1^{er} cabinet Clemenceau du 23 octobre 1906 au 19 octobre 1908.

A ce poste qu'il occupe donc près de quatre ans, il déploie une activité efficace pour rendre à notre marine la cohésion et la puissance indispensables. « Budget de paix, déclare-t-il en 1905, nous devons avoir une marine forte sans rechercher une domination navale quelconque. En attendant l'organisation de la justice internationale que je désire, le meilleur des moyens de maintenir la paix, c'est de nous préparer tous les jours à repousser les agressions ».

En mars 1906, il fait voter un nouveau programme naval qui comprend 6 cuirassés au lieu de 3 primitivement prévus, 10 contre-torpilleurs et 20 sous-marins et, à cette occasion, il reçoit les félicitations de Lockroy et de Charles Bos, rapporteurs. En novembre et décembre, il s'oppose dans les deux Chambres à toute réduction de ce programme.

Thomson doit en outre faire face à deux graves conflits du travail en 1905 et 1907. Une grève générale des arsenaux est arrêtée après une proclamation énergique du ministre, menaçant de faire rayer des contrôles tout ouvrier récalcitrant.

Plus importante est la grève générale des inscrits maritimes qui s'ouvre le 31 mars 1907, à la suite du dépôt d'un projet de loi sur les pensions de ce personnel.

Les équipages débarquent, les pêcheurs se joignent aux marins du commerce, la vie maritime est interrompue.

Aussitôt, Thomson décide que le service postal, les transports de voyageurs et de primeurs entre la France, la Corse et l'Algérie seront assurés par des bateaux de l'Etat. Des équipages de la marine de guerre sont mis à la disposition des grandes compagnies pour les services transatlantiques réguliers.

Puis il reçoit les délégués des ports et leur déclare qu'il ne s'oppose plus à ce que la commission de la Chambre amende son projet, qu'il interviendra auprès des compagnies pour éviter le licenciement des officiers et marins grévistes, qu'aucune poursuite ne sera exercée contre ceux qui ont alors abandonné leur bord.

Cette attitude, à la fois énergique et raisonnable permet des négociations et une transaction intervient ; le 8 juin la grève est terminée.

Le 12 mars 1907, le cuirassé *Iéna* saute en rade de Toulon, provoquant la mort de 118 hommes dont 8 officiers. Une enquête prescrite par Thomson est jugée insuffisante par le Parlement. Deux commissions déposent leur rapport, dont les conclusions, au Sénat, attribuent l'explosion à une inflammation spontanée ; elles sont adoptées à l'unanimité.

Mais à la Chambre, la discussion du rapport d'enquête soulève un débat marqué par de nombreux incidents ; c'est ainsi que Delcassé, président de la commission attaque vivement l'administration de la Marine, lui reprochant « l'incurie dont elle a fait preuve depuis plusieurs années ».

Thomson fait valoir l'ancienneté du matériel naval et la responsabilité des gouvernements antérieurs.

Cette argumentation ne paraît pas décisive à l'assemblée; tout en votant la confiance au cabinet Clemenceau, elle ratifie les conclusions de sa commission d'enquête et adopte un ordre du jour « déplorant les négligences funestes relevées à l'occasion de la catastrophe du *Téna* ».

Se considérant comme personnellement visé par cet ordre du jour, Thomson donne immédiatement sa démission (19 octobre 1908). Il est remplacé par Alfred Picard.

Le vote qui entraîne la retraite du ministre de la Marine a ceci de paradoxal qu'il porte justement sur la partie de son administration à laquelle il a donné le plus de soins. Nul plus que lui n'a jusqu'alors cherché à s'entourer des avis des officiers de marine. Le premier acte important de sa gestion a été, en réorganisant le conseil supérieur de la marine, en créant la section permanente et le comité des travaux, d'assurer une consultation large et permanente des officiers généraux.

Thomson fait ensuite partie des 1^{er} et 2^e cabinets Viviani (13 juin 1914 - 29 octobre 1915) en tant que ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes. C'est alors qu'il força le gouvernement à adapter à l'armée de terre les canons inutilisés de la marine : « En 1870, disait-il, j'ai vu une défaite, je n'en verrai pas une seconde ».

Après le Traité de Versailles, Thomson soutint de toute son influence la politique de Briand, de même qu'en 1905 il appuyait Rouvier dans son effort pour maintenir la paix.

S'il ne participe plus à aucun gouvernement, il continue, malgré son grand âge, à assister très régulièrement aux séances de la Chambre, intervenant dans les débats intéressants l'Algérie, les colonies, la marine et les événements auxquels il avait été mêlé à la fin du siècle dernier.

Il est l'un des plus chauds partisans de la candidature d'Aristide Briand à la présidence de la République en mai 1931, et c'est lui qui, à la tête de la délégation des parlementaires de gauche, détermine le ministre des Affaires étrangères à se présenter contre Paul Doumer.

En 1927, la Chambre fête ses cinquante années de vie parlementaire et, en 1932, il prononce l'allocution d'ouverture de la session ordinaire, en remplacement de Maurice Sibille, doyen d'âge, absent pour raison de santé.

Réélu le 8 mai 1932, il est le doyen de la nouvelle assemblée, mais il décède à Bône huit jours plus tard, le 14 mai, à l'âge de 84 ans.

A ses obsèques célébrées à Paris, assistaient les membres du gouvernement, de nombreuses personnalités du monde politique, sa famille, dont son gendre le professeur Gustave Roussy, qui devait donner son nom à l'Institut du Cancer.

Gaston Thomson, qui a siégé à la Chambre pendant treize législatures entières et consécutives de 1877 à 1932 (il y a été élu 15 fois), détient encore la palme de la longévité parlementaire (54 ans et 320 jours).

THONION (BERNARD), né le 17 décembre 1830 à Albertville (Savoie), mort le 2 avril 1917 à Annecy (Haute-Savoie).

*Député de la Haute-Savoie
de 1892 à 1898.*

Bernard Thonion naît à une époque où la Savoie forme avec le Piémont et la Sardaigne les Etats sardes.

Fils d'un ancien officier savoyard des armées de la Révolution et de l'Empire, il reçoit une éducation française alors que toute la jeunesse de son temps fréquente l'université de Turin.

Dès 1851, il commence à Grenoble des études médicales qu'il termine à Paris en 1858.

Imbu d'idées libérales, il est de ceux qui, en 1859, réclament le rattachement de la Savoie à la France, rattachement qui fut réalisé par le plébiscite spécial d'avril 1860.

En 1860, il ouvre un cabinet médical à Annecy. Excellent praticien, il s'intéresse aussi à la médecine légale, à la physiologie et aux recherches scientifiques et adresse à l'académie de médecine de nombreux rapports et mémoires.

Pendant les dernières années du Second Empire, il appartient au petit groupe d'hommes libéraux qui organisent en province des comités et provoquent un mouvement d'opinion contre le plébiscite de 1870.

Partisan d'un gouvernement démocratique, stable et fort, ses idées politiques et sociales sont très avancées.

Président du cercle républicain de Savoie, il est, lors d'un congrès, désigné comme candidat à la députation pour remplacer Brunier, décédé en 1891. Il accepte cette désignation et est élu à l'élection partielle du 10 janvier 1892 par 3.632 voix contre 4.937 à son adversaire de droite, Agnellet.

En 1893, il sollicite un nouveau mandat. Il est alors brillamment réélu au premier tour de scrutin, le 20 août avec 10.691 voix sur 11.667 votants et 23.029 inscrits, contre 103 à son seul concurrent Levron.

S'intéressant vivement à l'instruction publique, il contribue au développement des bourses en faveur d'élèves méritants et peu fortunés et vote en 1893 la loi relative à la construction des universités.

Il partage ses activités entre plusieurs commissions et est nommé rapporteur de la proposition de loi ayant pour objet la diminution des gros traitements.

En 1898, il vote la loi relative aux sociétés de secours mutuels ainsi que la

loi organisant l'assurance obligatoire en faveur des ouvriers victimes d'accidents du travail.

Se présentant à nouveau devant ses électeurs, il est battu le 22 mai 1898 par Léon Berthet qui obtient 12.287 voix (sur 17.028 votants et 17.028 inscrits) alors que lui, Thonion, n'en obtient que 3.641.

Il se retire définitivement de la vie politique et retourne à sa carrière médicale. Il continue de participer aux travaux de l'académie florimontane d'Annecy, qu'il a fait reconnaître établissement d'utilité publique en 1896.

Il meurt à Annecy le 2 avril 1917, âgé de 87 ans.

THONNARD DU TEMPLE (Louis), né le 4 novembre 1848 à Loudun (Vienne), mort le 13 janvier 1916 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député de la Vienne de 1893 à 1898.

Louis Thonnard du Temple est capitaine-commandant au 47^e régiment de hussards et obtint, à titre militaire, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

De retour à la vie civile, il devient propriétaire agriculteur et crée au Pas, commune de Beuxes, un important élevage de chevaux de pur sang qui obtiennent, lors de divers concours, de nombreuses médailles.

S'intéressant beaucoup au développement de sa région, il préside avec compétence la société agricole de l'arrondissement de Loudun et le syndicat d'assainissement des marais de la Dive et de la Briande dans la Vienne et les Deux-Sèvres.

De 1881 à 1896, il est maire de Beuxes et conseiller général du canton de Loudun de 1885 à 1891.

En 1893, il décide de se présenter, comme candidat républicain aux élections législatives.

Il est élu au scrutin de ballottage le 3 septembre 1893 par 5.080 voix (sur 9.844 votants) contre 4.589 au baron de Soubeyran, député de Loudun depuis 1863.

Fidèle à son programme électoral, il se consacre à la protection de l'agriculture et à l'organisation du crédit agricole.

Il demande la suppression des octrois qui entravent la vie économique et le dégrèvement des impôts fonciers et de la patente. En 1898, il vote la loi relative aux sociétés de secours mutuels.

En 1898, ne recueillant que 3.838 voix sur 9.959 votants, il est battu dès le premier tour par Ridouard qui obtient 5.290 voix.

Il se retire alors de la vie politique et meurt à Nice le 13 janvier 1916, à l'âge de 68 ans.

THONON (CHARLES, JULES, ALFRED), né le 31 mai 1893 à Saint-Quentin (Aisne)

Député de Seine-et-Oise de 1936 à 1942.

Ingénieur-adjoint au Gaz de France, Charles Thonon est attiré très jeune par la politique et adhère au parti socialiste S.F.I.O.

Il est d'abord conseiller municipal de Graslays de 1925 à 1929 puis, en 1935, il est élu maire de Saint-Gratien.

S'intéressant aux questions sociales et au développement de sa commune, il réalise les principaux objectifs de son programme : agrandissement de la mairie, création d'un foyer municipal, construction de l'école « Jean-Jaurès » et d'un marché couvert, création d'une navette de chemin de fer pour améliorer les conditions de transport des travailleurs de sa région.

Aux élections législatives de 1936, il est candidat socialiste dans la 4^e circonscription de l'arrondissement de Pontoise. Bénéficiant du mouvement d'opinion en faveur du front populaire il est élu le 3 mai au second tour de scrutin. Recueillant 16.276 voix il bat le député sortant Patenotre-Desnoyer, membre du centre républicain, qui n'en obtient que 14.790.

Il s'inscrit à la Chambre au groupe socialiste, et participe aux travaux de diverses commissions. En 1936, il appartient à celle de l'armée puis, en 1938, à celle des P.T.T.

Fidèle aux grands principes de la doctrine socialiste il défend les libertés démocratiques contre le fascisme et entend préserver la paix par la sécurité collective et le désarmement général.

Pendant toute la législature, le Parlement est appelé à se prononcer sur des grandes réformes sociales. Charles Thonon vote pour l'abrogation des décrets-lois de 1935, l'institution de la semaine de 40 heures et des congés payés, les conventions collectives et la procédure d'arbitrage dans les conflits du travail.

La guerre et les événements qui suivent mettent fin à sa carrière parlementaire.

Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vote la loi constitutionnelle.

THOREL (JULES, ERNEST), né le 9 septembre 1842 à Louviers (Eure), mort le 22 octobre 1906 à Paris.

Député de l'Eure de 1889 à 1898

Sénateur de l'Eure de 1898 à 1906

Fils d'un modeste fabricant de vanne-rie, il succède à son père à la tête de l'entreprise familiale. En 1870, il prend part à plusieurs combats importants. En 1871, il crée à Louviers un comité républicain démocratique.

Convaincu que la Patrie ne pouvait être relevée de ses désastres que par un

grand effort républicain de liberté et d'instruction, il fonde de nombreuses œuvres locales animées de cet esprit, toujours soutenu par la confiance et l'eslime de ses concitoyens qui le portèrent successivement et sans interruption à tous les postes électifs dont ils disposaient : conseiller municipal en 1874, conseiller d'arrondissement en 1883, maire en 1887, conseiller général en 1889.

Ernest Thorel est élu député cette même année par 7.381 voix sur 14.488 votants contre 6.866 à Sevaistre, conservateur. Il est réélu en 1893 sans concurrent par 8.474 voix sur 10.899 votants et en 1898 par 7.549 voix sur 13.156 votants contre 4.974 à différents candidats.

Au Palais Bourbon, Ernest Thorel se préoccupe surtout de la protection des intérêts commerciaux et agricoles. Il est l'auteur, en 1894, du rapport concluant à la création d'un ministère des Colonies.

Il est élu sénateur de l'Eure le 18 décembre 1898 en remplacement de Gunday, radécédé, par 677 voix contre 356 à Ducy, radical. Dans son programme, il se déclare nettement protectionniste et opposé à l'impôt global et progressif sur le revenu.

Il est réélu le 4 janvier 1903, en troisième position, par 735 voix sur 1.021 votants et meurt en cours de mandat le 22 octobre 1906.

THOREZ (MAURICE), né le 28 avril 1900 à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).

Député de la Seine de 1932 à 1940

Maurice Thorez est né dans une famille de mineurs du Pas-de-Calais. Tout enfant, en 1906, il est bouleversé par la catastrophe de Courrières qui fit 1.200 morts et par les grèves qui la suivent. A treize ans, il descend dans la mine comme apprenti mineur. Evacué au début de la guerre de 1914 avec son grand-père, il est successivement valet de ferme, marinier, apprenti boulanger, puis, revenu à Noyelles, employé aux mines de Dourges.

En 1919, il adhère au Parti socialiste, puis après le Congrès de Tours (1920), au Parti communiste. La cause de la révolution soviétique sera pour lui « la cause du mouvement ouvrier international ». En 1921, il fait sien le mot d'ordre de la III^e Internationale : « Allez aux masses ! Faites le front unique » rompt tant avec la conception des « minorités agissantes » qu'avec le parlementarisme, mais ce mot d'ordre est rejeté par le congrès communiste de Paris en 1922. De 1923 à 1924, Maurice Thorez est secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, puis de la région du Nord qui regroupe les départements du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme. Elu à 24 ans membre du Comité central du Parti communiste, il entre à 25 ans au bureau politique et devient en même temps secrétaire à l'organisation. Président, en 1925, du Comité central d'action

contre la guerre du Maroc, il intervient en ce sens dans des congrès ouvriers. A la suite de la grève d'octobre 1925 à laquelle participent 900.000 travailleurs, il est condamné à quatorze mois de prison. Dès 1926, intervenant au congrès de Lille de son parti à propos du règlement des dettes de guerre aux puissances anglo-saxonnes, il met l'accent sur les préoccupations patriotiques qui l'animent en déclarant : « Ce sont les communistes, ces internationalistes, qui deviennent actuellement les meilleurs défenseurs du patrimoine national ».

Fin 1926 il est candidat à une élection législative partielle pour 3 sièges dans le département du Nord sur une liste du Bloc ouvrier-paysan. Au scrutin du 12 décembre sa liste est largement battue. Thorez qui obtient le plus de voix de cette liste n'en recueille que 65.838. La liste républicaine d'union nationale dont les trois candidats Coquelle, Carlier-Caffieri et Coutel, recueillent chacun plus de 192.000 voix sur 439.017 votants est élue en entier.

Ayant fait appel de sa précédente condamnation, sa peine est ramenée à six mois de prison ; il évite l'arrestation et prend la parole dans une réunion publique à Fives-Lille. Incarcéré finalement en 1929, détenu à la Santé, puis à la prison de Nancy, il y apprend, racontera-t-il plus tard dans *Fils du Peuple*, l'allemand pour lire dans le texte l'*Anti-Dühring* d'Engels et le *Faust* de Goethe.

Mais auparavant, il avait été candidat aux élections législatives des 22 et 29 avril 1928 dans le canton d'Ivry (6^e circonscription de l'arrondissement de Sceaux). Après avoir obtenu 9.637 voix sur 25.892 suffrages exprimés et 29.631 électeurs inscrits, il est battu au second tour par le candidat de droite A. Brocard qui dépasse la majorité absolue avec 12.880 voix sur 25.080 suffrages exprimés.

Le 5 octobre 1930, il sera sans plus de succès candidat à une élection partielle dans la 1^{re} circonscription du xx^e arrondissement de Paris. Il est battu au second tour par Jardel, 5.404 voix sur 12.723 suffrages exprimés (17.713 électeurs inscrits), alors qu'il ne recueille lui-même que 4.926 suffrages.

Aux élections de 1932, il est de nouveau candidat à Ivry-sur-Seine. En tête au premier tour, le 1^{er} mai 1932, avec 12.317 voix contre 10.740 à son adversaire Brocard, sur 29.411 votants, il est élu au second tour avec 14.141 voix, 28.394 électeurs ayant participé au scrutin sur un total de 34.338 inscrits, contre 13.947 à Brocard.

Sa profession de foi est articulée à partir de trois thèmes : contre la misère, contre la guerre et contre la réaction. Il y propose également aux ouvriers socialistes le front unique de combat sur la base de la plate-forme du Parti communiste.

A la Chambre des députés, il appartient à la commission d'Alsace-Lorraine et à la commission des finances. Il intervient dans la discussion du budget de 1933 pour demander notamment la

suppression des crédits destinés à la police de sûreté générale. En 1933, à l'occasion de l'examen d'un projet de loi d'amnistie, il s'élève contre la répression en Indochine et expose le programme du Parti communiste indochinois. Il dépose tout au long de la législature de nombreuses demandes d'interpellation pour réclamer la dissolution des ligues fascistes. Pendant la discussion du budget de 1935, il prend la parole sur de nombreux sujets allant des retraites des ouvriers mineurs à l'administration des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance.

Mais avant d'être élu député d'Ivry-sur-Seine, il avait été appelé au secrétariat général de son Parti et avait contribué à l'élimination de deux dirigeants accusés de sectarisme : Barbé et Celor, notamment en publiant en août 1931 dans *l'Humanité* deux articles célèbres intitulés : « Pas de mannequins dans le Parti », « Que les bouches s'ouvrent ! ».

Puis parallèlement à son activité parlementaire, il prend une part très active aux manifestations publiques dirigées contre la montée du nazisme et le péril de la guerre. Ainsi, le 31 octobre 1932, il prend la parole avec Ernst Thaelmann à Paris, puis le 17 janvier 1933 il est, avec Wilhelm Pieck, à Berlin, sur la tombe de Karl Liebknecht et de Rosa Luxembourg. Il soutient le mouvement qui, sur l'initiative de Romain Rolland et d'Henri Barbusse, a organisé à Amsterdam un congrès mondial contre la guerre. La tâche prioritaire qu'il assigne c'est dès lors : « Défendre la démocratie, appeler le prolétariat à soutenir, en même temps que ses intérêts propres, ceux des couches moyennes attaquées et étranglées par le grand capital ».

Le 27 juillet 1934, un acte d'unité d'action est signé avec le Parti socialiste. Le 24 octobre, à Nantes, Maurice Thorez proclame la nécessité de créer un Front populaire « pour le pain, la liberté et la paix ».

Son activité se déploie également sur le plan international. Élu dès 1928 délégué au Comité exécutif de l'Internationale communiste, fonction qu'il occupera jusqu'à la dissolution de cette organisation en 1943, il avait, avec Marcel Cachin, rencontré le 15 octobre 1934 à Bruxelles les dirigeants de l'Internationale socialiste E. Vandervelde et Friedrich Adler pour leur proposer d'aider la lutte des travailleurs espagnols ; mais cette rencontre n'eut pas de suite positive. En France, après le recul des réactionnaires aux élections municipales (mai 1935) et la manifestation du 14 juillet où communistes, socialistes, radicaux mêlent les accents de la Marseillaise et de l'Internationale, le programme du Front populaire réclame la dissolution des ligues fascistes, la nationalisation des industries de guerre, le relèvement du niveau de vie des masses, l'institution d'un fonds national de chômage, les congés payés, la retraite pour les vieux travailleurs, etc...

Le VII^e Congrès de l'Internationale, en 1935, dira que les ouvriers français ont mis à nouveau leur mouvement « à

la première place de l'Europe capitaliste ». Maurice Thorez parle, au Congrès de Villeurbanne du Parti communiste français en janvier 1936, de « nouvelle rencontre de la classe ouvrière avec la France » et offre, en avril, une « main tendue » aux travailleurs catholiques avant de proposer un « Front français pour la liberté et l'indépendance de la France » qui devait à son avis entraîner à la lutte de nouvelles couches sociales, mais est repoussé par le Parti socialiste. Aux législatives de mai, le Front populaire l'emporte, Maurice Thorez est réélu dès le premier tour dans la 6^e circonscription de Sceaux à Ivry par 18.961 suffrages, sur 32.663 votants, son principal concurrent, Guérard n'ayant recueilli que 9.607 voix. Dans son adresse aux électeurs, il rappelle qu'il a travaillé « à l'unité de la classe ouvrière, à l'organisation du Front populaire et à l'union du peuple de France contre les 200 familles et leurs mercenaires fascistes ainsi qu'à l'union des travailleurs manuels et intellectuels ».

Dans ses *Mémoires* Jacques Duclos indique que Maurice Thorez avait été partisan de la participation des communistes au ministère qui se constitua après les élections.

La vague nationale de grèves avec occupation des entreprises qui déferle sur le pays aboutit à la signature, le 6 juin 1936, des accords « Malignon » et au vote rapide par le Parlement de réformes sociales sans précédent en France.

Cependant Maurice Thorez met en garde contre l'illusion que « tout est possible », estimant qu'il faut « savoir terminer une grève... ». Après avoir protesté contre les honneurs rendus au docteur Schacht, émissaire de Hitler (23 août), il condamne la politique de non-intervention à l'égard de Franco et il organise en personne l'aide aux républicains espagnols.

Le 5 décembre 1936, dans un débat sur la politique étrangère, il dénonce à la tribune de la Chambre des députés la montée du fascisme en Europe et, interrompu fréquemment par Philippe Henriot, il cite *Mein Kampf* et notamment la phrase dans laquelle Hitler déclare que « l'ennemi mortel, impitoyable du peuple allemand, est et reste la France ». Il proteste également avec énergie contre « le blocus de la République espagnole » et dénonce la politique de non-intervention adoptée par les démocrates occidentaux, politique qu'il considère comme une duperie. En 1938, il déclare que les accords de Munich sont « la plus grande trahison qu'un gouvernement républicain ait jamais perpétrée contre la France, contre la paix, contre la démocratie ». En 1939, en Algérie, il appelle à l'union des populations algériennes et des travailleurs de France. Quand le 26 septembre, après la déclaration de guerre, le gouvernement D'adrier eut dissous le Parti communiste, il crée 48 heures plus tard avec la majorité des membres de l'ancien groupe communiste le « Groupe ouvrier et paysan ».

Tandis que des mandats d'arrêt étaient lancés contre les députés communistes, Maurice Thorez, alors mobilisé, quittant son corps, rejoignait le 4 octobre 1939 la direction clandestine de son parti. Condamné le 28 novembre 1939 pour avoir déserté le 4 octobre, il l'est à nouveau en avril 1940 avec les autres députés communistes.

D'après les *Mémoires* de Jacques Duclos, Maurice Thorez a signé avec lui le 10 juillet 1940 un appel à la résistance préconisant l'unité nationale à la base par la création de comités populaires de solidarité et d'entraide dans les syndicats, dans les usines, les villes et les villages.

THORP (RENÉ, PIERRE, WILLIAM), né le 18 novembre 1898 à Paris.

Député de la Gironde de 1936 à 1942.

René Pierre William Thorp était le petit neveu d'Antonin Dubost, président du Sénat et le fils d'un avocat célèbre qui devint bâtonnier de l'Ordre de Paris en 1934.

Après de très brillantes études de droit et une guerre courageuse qui lui valut d'être décoré de la croix de guerre 1914-1918, René William Thorp s'inscrivit au barreau en 1921 et fut pour l'année 1924-1925 premier secrétaire de la Conférence du stage où se trouvait également Gaston Monnerville.

Jeune civiliste très apprécié, collaborateur de Paul Boncour, il fut attaché de cabinet de Ferdinand Bouisson, président de la Chambre. Sa réussite professionnelle était de celles qui chez des êtres moins généreux dispensent de tout engagement politique. C'est par une élection au conseil municipal de Bordeaux en 1935 qu'il aborda une nouvelle carrière qui devait faire de lui un modèle pour « les républicains de tradition »

Aux élections législatives de 1936, cédant aux instances de son ami et confrère Gluzan qui souhaitait ne pas demander le renouvellement de son mandat, René William Thorp se porta candidat radical et radical-socialiste dans la circonscription de La Réole où il possédait une résidence. Il était par ailleurs propriétaire viticulteur à Saint-Seurin-de-Cadourne en Gironde.

Son programme électoral le montre sensible aux préoccupations concrètes d'une population rurale inquiète de l'évolution des prix agricoles. Il témoigne également de son angoisse face « aux tentatives de factieux qui poursuivent la suppression de nos libertés publiques et l'avènement d'un régime fasciste ». Il est élu, au second tour, par 6.214 voix sur 12.485 votants contre 6.054 à Chaigne et siège à la Chambre à la commission de législation civile et criminelle.

Il dépose une proposition de loi organisant la participation de l'Etat aux

régimes des allocations familiales en agriculture. Il est surtout le rapporteur pour avis de la commission de législation civile et criminelle pour le projet de loi relatif aux droits d'auteur et au contrat d'édition. Ses nombreuses et brillantes interventions le montrent favorable à une limitation à vingt-cinq ou à dix ans, selon les cas, de la durée des contrats d'édition, et il est l'ardent défenseur de la rémunération proportionnelle des auteurs, excluant toute création d'une juridiction spéciale des droits d'auteur, estimant qu'il fallait faire pleine confiance, en ce domaine, aux magistrats de l'ordre civil.

Secrétaire adjoint du groupe radical il participa à plusieurs missions d'enquête en Algérie.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy il accorda les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

THOULOUSE (MARIE, Emile), né le 8 décembre 1859 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 16 février 1929 à l'Isle-Jourdain (Gers).

Député du Gers de 1893 à 1898

Avocat à la Cour d'appel de Toulouse et docteur en droit, Emile Thoulouse se lança dans la vie politique en 1886 en militant avec ardeur dans la région de Lombez pour le triomphe des principes républicains. Il fit campagne contre le boulangisme aux élections de 1889 dans cette circonscription, en se présentant, sans succès, contre Fauré : il obtint cependant 4.742 voix sur 10.253 votants contre 5.431 à l'élu.

Lorsqu'il se représenta en 1893 contre le même Fauré, il est maire de l'Isle-Jourdain et président du Conseil général du Gers. Il emporte le siège dès le premier tour avec 5.243 voix sur 9.534 votants, contre 4.145 au député sortant.

Défenseur protectionniste de l'agriculture, il est partisan de l'institution du crédit agricole et de l'assurance agricole, de la gratuité des soins médicaux pour les pauvres et de la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse.

Inscrit à la Chambre au groupe des républicains, il siège dans plusieurs commissions.

Son activité fut assez réduite. Sur le plan législatif elle se limite à des mesures d'aide en faveur des victimes de calamités survenues dans le département, dont l'une cependant, sous forme de projet de résolution concernant la création d'une loterie en faveur des sinistrés des départements du Gers, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, sera longuement discutée et finalement adoptée. Auteur d'un rapport d'élection, il n'aborde la tribune que trois fois : pour défendre la création d'une ligne de chemin de fer d'intérêt local à voie étroite, et pour participer à la discussion des budgets de 1897 et 1898. spéciale-

ment en matière d'agriculture et de fiscalité

En 1897, il avait décliné la candidature aux fonctions de secrétaire de la chambre.

Au renouvellement de 1898, Thoulouse se représente, mais subit un échec. L'élection cette fois-ci n'est plus un duel entre Fauré et lui : un nouveau candidat le radical-socialiste Délieux a surgi qui va d'ailleurs par son succès renvoyer dos à dos les deux anciens antagonistes. Au premier tour Thoulouse, avec 3.068 voix sur 9.688 votants est déjà distancé par Délieux 3.598 voix, Fauré le talonnant de près avec 2.925 voix ; au scrutin de ballottage Délieux, 3.824 voix sur 9.645 votants, l'emporte encore plus nettement sur Thoulouse, 3.158 voix, qui gagne tout de même 90 voix, et Fauré nettement perdant avec 2.618 suffrages. De nouveau candidat en 1902, il n'obtient que 2.295 voix sur 9.671 votants au premier tour et s'efface au second sans pouvoir empêcher pour autant le marquis de Pins de reconquérir la circonscription pour la droite. Emile Thoulouse ne se représente pas en 1906 mais en 1910 il obtient au premier tour 1.337 voix sur 10.044 voix.

Il se consacrera désormais à ses mandats locaux et à sa profession d'avocat.

Il meurt à l'Isle-Jourdain le 16 février 1929 dans sa soixante-dixième année.

THOUMYRE (ROBERT), né le 16 février 1883 à Dieppe (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1919 à 1932.

Sénateur de la Seine-Inférieure de 1932 à 1944.

Sous-Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.

Ministre des Pensions du 13 décembre 1930 au 22 décembre 1930.

Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris puis industriel et administrateur de sociétés, Robert Thoumyre est mobilisé pendant la guerre en qualité de lieutenant de réserve au 128^e régiment d'infanterie. Il est proposé le 7 novembre 1914 pour la Légion d'honneur et le grade de capitaine ; le 11 novembre suivant, un obus lui enlève le bras droit. Cité à l'ordre de l'armée le 9 avril 1915, il reprend volontairement du service en novembre 1915 et il est affecté au ministère des Travaux publics et au Commissariat de la marine marchande jusqu'à sa démobilisation. A plusieurs reprises, il est chargé de missions importantes à l'étranger.

En 1919, répondant à l'appel de ses concitoyens, il entre dans la vie publique. Il est élu député le 16 novembre, dans le département de la Seine-Inférieure, sur la liste d'union nationale républicaine, à la majorité absolue, par

96.432 voix sur 148.940 votants et 223.320 inscrits et réélu au quotient le 11 mai 1924 sur la liste républicaine de gauche, par 29.976 voix sur 178.136 votants et 217.782 inscrits ; il est encore réélu le 22 avril 1928 au premier tour, dans la 2^e circonscription de Dieppe, par 7.621 voix sur 9.698 votants et 11.364 inscrits contre 885 voix à Lefebvre et 843 à Delaby.

Entre-temps, il avait été élu conseiller général du canton d'Offranville en juillet 1924. Réélu en 1925, 1931 et 1937, il devait présider le Conseil général de Seine-Inférieure jusqu'à la guerre.

Robert Thoumyre a occupé des fonctions très importantes dès son entrée au Parlement. Il a fait partie plusieurs fois du gouvernement. Il fut sous-secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Industrie (Ravitaillement) dans le 1^{er} cabinet Millerand, du 20 janvier 1920 au 18 février, puis dans le 2^e cabinet Millerand jusqu'au 23 septembre 1920. Il conserva ce portefeuille dans le cabinet Leygues, du 24 septembre 1920 au 12 janvier 1921. Il entra au cabinet Steeg formé le 13 décembre 1930 en qualité de ministre des Pensions mais s'en retira avec ses amis le 22 décembre.

Il accomplit des missions dans les Pays Baltes en 1921 puis en Yougoslavie en 1922.

Il fut président du groupe de l'artisanat, membre du comité directeur du groupe de la gauche républicaine démocratique. On lui doit de nombreuses propositions de loi dont beaucoup intéressent les anciens combattants. Il a rapporté le projet ayant pour objet de faciliter la construction d'habitations à loyers modérés.

Elu au Sénat le 3 avril 1932 par 1.046 voix sur 1.480 votants contre 351 à Lefebvre, il s'inscrit au groupe de l'union républicaine démocratique.

Président du groupe des sénateurs anciens combattants, il intervint souvent sur des textes concernant le commerce, le travail et les pensions.

En juillet 1940, il vote, avec la majorité de l'Assemblée nationale, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

THOUNENS (ALBERT), né le 25 octobre 1848 à Fronsac (Gironde), mort le 24 septembre 1930 à Coirac (Gironde).

Sénateur de la Gironde de 1903 à 1920.

D'une ancienne famille attachée de longue date à la profession juridique, il obtient la licence en droit à la Faculté de Bordeaux et succède à son père comme notaire à La Réole jusqu'en 1899.

Conseiller d'arrondissement dès 1879, Albert Thounens est élu en 1881 conseiller général du canton de Sauveterre et devient, en 1898, président de l'assemblée départementale.

Il est élu sénateur le 4 janvier 1903 en remplacement de Caduc décédé, par 668 voix contre 600 à Fernand Faure sur 1 295 votants et réélu en quatrième position le 7 janvier 1906 par 878 voix sur 1 307 votants.

Inscrit à la gauche démocratique, il se déclare partisan de la loi sur les congrégations, de la réduction du service militaire, de l'adoption des traités de commerce de réciprocité, etc..

Le 15 juin 1911, il intervient longuement pour que les vigneronns de sa région soient défendus contre les commerçants qui vendent sous le titre de vin de Bordeaux des vins d'importation.

Albert Thounens mourut le 24 septembre 1930, il était Chevalier de la Légion d'honneur.

THUAU (EDOUARD), né le 6 mai 1861 à Rennes (Ile-et-Vilaine).

Député d'Ile-et-Vilaine de 1924 à 1928.

Edouard Thuau, industriel fondateur-constructeur, occupe le poste d'inspecteur départemental de l'enseignement technique avant de s'intéresser à la politique.

Il est élu député le 11 mai 1924 sur la liste d'union républicaine et de concorde nationale qui obtenant plus de la moitié des 121.903 suffrages exprimés, fut élue en entier en triomphant de la liste du bloc ouvrier et paysan, de la liste de la fédération socialiste et de la liste de concentration républicaine.

Figurant en huitième position sur cette liste, il obtient personnellement 64.019 suffrages sur 150.528 inscrits et 124.445 votants.

Il s'inscrit pour la législature au groupe de l'union républicaine démocratique et il est nommé membre de la commission des mines.

Son activité est extrêmement réduite puisqu'il ne participe à aucune discussion et ne dépose aucune proposition de loi.

Il ne se représente pas aux élections de 1928.

THUILLIER (JOSEPH, Alfred), né le 27 septembre 1839 à Vignacourt (Somme), mort le 24 novembre 1912 à Paris (16^e).

Sénateur de la Seine de 1899 à 1909.

Venu tout jeune à Paris, Thuillier débuta modestement chez un entrepreneur de plomberie. En 1869, il s'établissait à son compte et, dix ans après, fondait avec son frère, dans le X^e arrondissement, une maison de couverture et de plomberie dont l'importance ne tarda pas à grandir.

En 1886, voulant associer tout son personnel à la prospérité de ses affaires il fonda une caisse de participation aux bénéfices, assurant à la fois à ses

employés une quote-part dans les profits annuels et une pension de retraite.

De bonne heure Thuillier occupa des fonctions importantes. Dès 1879, il était vice-président de la Chambre syndicale des entrepreneurs. Il a fait partie de la caisse des écoles, de la délégation cantonale du bureau de bienfaisance de son arrondissement, du conseil de surveillance de l'assistance publique. Il fut vice-président de la société des ingénieurs et architectes de France et président de la société de secours mutuel dite du faubourg Saint-Denis.

Thuillier, qui avait toujours compté parmi les républicains avancés, entra au conseil municipal en 1890 où il représentait le quartier de la Porte Saint-Martin. Il s'intéressa tout spécialement aux travaux. Il présida la commission des chemins de fer métropolitains, la commission de révision des comptes de la Compagnie du gaz et de la Compagnie des omnibus et, pendant plusieurs années, le comité du budget.

Comme conseiller général, il s'attacha surtout à l'épuration des eaux de la Seine et à l'alimentation des communes en eau potable. Il a constamment fait partie de la 3^e commission dont la mission est de s'occuper des vieillards indigents, des aliénés et des enfants assistés. Membre de la commission de surveillance de l'école Diderot, il s'appliqua à perfectionner l'enseignement technique et fit notamment créer une section de plomberie d'installations sanitaires afin de former des ouvriers aussi habiles que les spécialistes anglais.

En 1898, il fut porté à la présidence du Conseil général de la Seine. Sollicité d'accepter un siège au Sénat au décès de Krantz, inamovible, il était élu le 28 mai 1899, au premier tour, par 547 voix contre 135 à Longuet, sur 715 votants.

Il était inscrit à la gauche démocratique.

Il fut réélu le 28 janvier 1900 par 465 voix sur 745 votants au premier tour.

Il n'intervint que comme rapporteur de projets de loi, notamment pour autoriser la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de certaines villes et pour établir dans divers départements des lignes de chemin de fer d'intérêt local.

Aux élections du 3 janvier 1909 il n'obtint que 299 voix sur 932 votants au deuxième tour.

Il décéda le 24 novembre 1912.

Thuillier avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1898. Il avait publié, en 1869, en collaboration avec Chédeville, un *Tarif raisonné des ouvrages de couverture et de plomberie*, ouvrage qui fut un guide précieux pour les professionnels.

THUILLIER-BURIDARD (PAUL), né le 10 juillet 1871 à Vignacourt (Somme), mort le 10 mars 1926 au Cannet (Alpes-Maritimes).

Sénateur de la Somme de 1920 à 1926.

Né d'une vieille famille picarde fixée dans la commune de Vignacourt de toute ancienneté, Thuillier-Buridard hérita de son père une industrie de filets de pêche qu'il développa et dont il répandit les produits en France et à l'étranger. Ses établissements devinrent « La société française des filets de pêche », en tête de la fabrication mondiale.

Inscrit en 1904 au groupement départemental radical et radical-socialiste, Thuillier-Buridard en fut successivement secrétaire, trésorier, vice-président et président pendant trois ans. La même année, il fut élu conseiller municipal, puis conseiller d'arrondissement. Elu maire de Vignacourt en 1909, il devint conseiller général l'année suivante.

Il fut élu sénateur au deuxième tour des élections du 11 janvier 1920, obtenant 639 voix sur 1 290 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il s'intéressa à toutes les questions économiques en général, mais plus particulièrement à celles concernant les ports de pêche et la navigation intérieure. Il ne prit qu'une fois la parole pour demander la mise en valeur du port de Saint-Valéry-sur-Somme.

Il intervint surtout en commission et ses avis furent appréciés au sein des commissions des chemins de fer, de la marine, des régions libérées et du commerce.

Il décéda en cours de mandat, le 10 mars 1926, au Cannet (Alpes-Maritimes).

Thuillier-Buridard avait été également membre de la Chambre de commerce d'Amiens et conseiller du commerce extérieur de France.

THUREAU-DANGIN (JEAN, MARIE, CHARLES), né le 8 janvier 1876 à Paris.

*Député de Seine-Inférieure
de 1929 à 1935.*

*Sénateur de Seine-Inférieure
de 1935 à 1942.*

Thureau-Dangin, agriculteur, ingénieur agronome, était le fils du secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il vint s'installer à Bouelle à l'âge de 24 ans. Quatre années ne s'étaient pas écoulées qu'il était conseiller municipal de sa petite commune, puis conseiller général du canton de Neufchâtel. En 1908 il était maire de Bouelle. En 1914, il devança l'appel et s'engagea au 102^e régiment d'infanterie ; il revint du front avec le grade de lieutenant.

Il entra à la Chambre des députés le 28 avril 1929 ayant été élu au second tour d'une élection partielle pour remplacer Bouctot, décédé. Il obtint au second tour 7.569 voix sur un total de 14.932 votants, battant Joutel qui n'obtint que 6.984 voix.

Il fut réélu le 1^{er} mai 1932 au premier tour, battant de nouveau Joutel qui n'obtint que 7.134 voix.

Il prit part à toutes les discussions relatives aux questions agricoles et no-

tamment, en décembre 1934, au débat sur les blés où il soutint un amendement au terme duquel l'Etat doit s'obliger à prendre en charge les reliquats de la récolte de 1934.

Il fit partie de la commission des pensions, des douanes et de l'agriculture dont il fut vice-président. Il présida la sous-commission du blé dont il fut le délégué à la commission extra-parlementaire de l'électricité. Il fut membre du comité national du lait dont ne font partie que trois parlementaires.

Il devint sénateur de la Seine-Inférieure au premier tour des élections du 20 octobre 1935, 820 voix se portant sur son nom sur un total de 1.500 votants.

Au Sénat, il prit surtout la parole en tant que rapporteur de la commission des douanes et il appartint aux commissions de comptabilité et de l'agriculture. Il fut l'auteur avec Veysière, Thoumyre, Lavoinne et Coly, de deux propositions de loi dont la première se rapporte à l'indemnité de plus-value au fermier sortant et la seconde aux baux à ferme.

En 1938, toujours avec les mêmes collègues, il déposa une proposition de résolution tendant à rendre effectif le contrôle du Parlement sur les émissions politiques radiodiffusées par les postes d'Etat.

Le 9 juillet 1940 à Vichy, il ne prit pas part au vote sur la révision des lois constitutionnelles.

Thureau-Dangin était membre de la Chambre d'agriculture de Seine-Inférieure, secrétaire de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, président de la société centrale d'agriculture de Seine-Inférieure, membre du conseil supérieur de l'électricité au ministère des Travaux publics, membre actif de l'association des anciens élèves de l'Institut national agronomique (ingénieurs agronomes - promotion 1894).

Il dirigea les syndicats d'électricité d'Aumale, Blangy, Neufchâtel, Londinière, Bellecombe.

Neufchâtel lui doit, entre autres choses, la création d'une société d'habitations à bon marché.

THUREL (JULES, HERMAN), né le 18 août 1818 à Orgelet (Jura), mort le 27 novembre 1876 à Lons-le-Saunier (Jura).

Représentant en 1871.

Sénateur du Jura de 1878 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 419.)

Au Luxembourg, Jules Thurel fait partie de la gauche républicaine et il a toujours soutenu, avec ce groupe, la politique des républicains du gouvernement.

Les élections sénatoriales du 3 janvier 1897 sont l'objet de contestations. Au premier tour, la liste radicale conduite par Bourgeois vient en tête avec 361, 334 et 312 voix, celle des modérés est

deuxième avec 306, 255 et 253 voix pour Thurel. La liste des conservateurs est dernière.

Au deuxième tour, l'ordre est le même mais Thurel est en deuxième position avec 269 voix. Les conservateurs proposent alors aux modérés de constituer une liste de fusion composée de Lelièvre, Grévy de la liste modérée et Laborde des conservateurs, éliminant, à son insu, Thurel retenu chez lui par la maladie, « pour faire échec au péril radical-socialiste ».

Au troisième tour Lelièvre, Grévy et Bourgeois sont élus. Thurel n'obtient que 123 voix.

A la suite de protestations écrites de Thurel, ces « manœuvres » font l'objet au Sénat, le 8 février 1897, d'un long débat au cours duquel Thurel est reconnu comme le vétéran de la démocratie jurassienne. Mais rien n'est changé au résultat du scrutin.

TILLAYE (LOUIS, CHARLES), né le 31 mai 1847 à Vimoutiers (Orne), décédé le 7 mai 1913 à Pau (Basses-Pyrénées).

Sénateur du Calvados de 1895 à 1913.

*Ministre des Travaux publics
du 28 juin au 17 septembre 1898.*

La carrière laborieuse de Tillaye s'est formée et développée à Caen, cité des belles-lettres et du droit, et c'est au barreau réputé de cette ville, où il était inscrit depuis 1868, qu'il devint un brillant avocat et un solide juriconsulte. Républicain dès sa jeunesse, il combattit le candidat officiel de l'Empire aux élections de 1869 et fut l'un des secrétaires du comité antiprébiscitaire du Calvados.

Pendant la guerre de 1870 il fut sergent-major des mobiles de l'Orne. Lorsque la paix fut signée, il reprit sa profession d'avocat et plaida de nombreux procès politiques, notamment après le 16 mai 1877.

Il jouissait d'une grande autorité morale auprès de ses concitoyens et bien que ne s'étant jamais présenté à aucun mandat électif, ceux-ci l'envoyèrent au Sénat, le 20 janvier 1895, pour remplacer Anne, décédé. Il obtint 621 voix sur un total de 1.134 votants, battant au troisième tour l'ouïain, conseiller général, ancien maire de Caen, qui n'obtint que 480 voix.

Républicain progressiste, il s'inscrivit à la gauche républicaine.

Aussitôt, Tillaye collabora très activement aux travaux de la Haute Assemblée jusqu'au 29 juin 1898, date à laquelle il se vit confier dans le 2^e cabinet Brisson le portefeuille de ministre des Travaux publics. Cependant, séquelle de l'affaire Dreyfus, le 17 septembre de la même année, il démissionnait en même temps que le général Zur Linden, ministre de la Guerre.

Au renouvellement triennal du Sénat, le 4 janvier 1903, il fut réélu au pre-

mier tour, avec 814 voix sur 1.130 votants.

Tillaye intervint très souvent dans des débats importants et notamment à propos des enfants naturels, et lors de la discussion de la proposition Bérenger sur les outrages aux mœurs, de la loi sur les accidents du travail, de la réforme des boissons où il défendit énergiquement les intérêts des bouilleurs de crus, du budget de l'Agriculture (question des remontes), de la loi concernant la répression de la fraude des beurres et le commerce de la margarine.

Elu questeur pour la première fois en 1908 il assumait cette fonction jusqu'à la fin de sa carrière.

Il joua un rôle actif et utile dans de nombreuses commissions dont les plus importantes furent : la commission chargée d'examiner les projets relatifs aux universités, la commission concernant l'extension de la compétence des juges de paix, la commission relative au non-cumul de l'immunité parlementaire avec les autres fonctions électives, etc... De 1899 à 1901 il fut membre de la commission d'instruction de la Cour de justice.

Le 7 janvier 1912 ses électeurs lui manifestèrent encore leur confiance, au premier tour par 1.004 voix sur 1.113 votants. Ce dernier mandat fut de courte durée puisqu'il décédait le 7 mai 1913 à Pau.

Tillaye, qui était maire de Houlgate et conseiller général du canton de Dozulé, était également président de la société des anciens combattants de 1870-1871 et président du syndicat des herbagers de Normandie.

Il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1894.

TILLHET (LOUIS), né le 28 février 1875 à Saint-Pierre-de-Bat (Gironde), mort le 23 avril 1930 à Paris.

Député des Ardennes de 1919 à 1924.

Ingénieur des Arts et métiers, industriel à Nouzonville, Louis Tillhet est président de la Chambre syndicale des Ardennes lorsqu'il est élu député des Ardennes le 16 novembre 1919 sur une liste d'union républicaine.

Sur 81.878 inscrits et 57.433 votants, il obtient personnellement 33.994 voix.

Il est nommé membre de la commission du travail et de la commission des régions libérées.

Son activité est extrêmement réduite à la Chambre, puisqu'il ne dépose aucune proposition de loi et ne prononce aucun discours.

Mais, fidèle aux engagements électoraux qu'il avait pris et qui prévoient notamment une solution de la crise des transports par leur coordination générale sous le contrôle effectif de l'Etat, il prend part à la discussion du projet

de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général.

Il ne se représente pas en 1924 et se consacre à sa commune de Montcy-Notre-Dame, dont il est conseiller municipal. Il décède à Paris le 23 avril 1930. Âgé de 55 ans.

TILLIE (JULES. ELIE. Joseph), né le 24 octobre 1881 à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1932 à 1936.

Joseph Tillie après avoir obtenu son baccalauréat ès-lettres, entreprit des études de chirurgien-dentiste. Celles-ci terminées, il revint s'installer dans sa ville natale où il fut élu conseiller municipal dès 1908. Il devait ensuite être élu conseiller général du canton de Saint-Omer-nord en 1919, député de la 1^{re} circonscription de Saint-Omer en mai 1932 au deuxième tour par 6.997 voix sur 16.321 votants, contre 6.332 à Isoré, radical-socialiste. En mai 1935 il fut élu maire de Saint-Omer.

Aux élections de 1936 où il se présentait comme républicain de gauche, il fut battu au second tour par Isoré qui, sur 13.987 votants, recueillit 7.107 voix alors qu'il n'en réunissait lui-même que 6.749.

Pendant ses quatre années de mandat, Joseph Tillie fut membre de la commission des colonies, de celle de l'hygiène et de celle des douanes et des conventions commerciales ; il déposa plusieurs propositions de loi relatives à la culture de la chicorée et fut nommé rapporteur de plusieurs propositions et projets relatifs aux problèmes coloniaux.

Après son échec aux élections législatives de 1936, il se consacra à sa charge de maire.

TILLON (CHARLES, JOSEPH), né le 3 juillet 1897 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Fils d'une famille d'ouvriers, Charles Tillon fait son apprentissage de métallurgiste à l'école professionnelle de Rennes jusqu'en 1913 et travaille ensuite comme ouvrier ajusteur.

En 1916, il est mobilisé dans la marine et embarque sur le croiseur *Guichen* qui assure le transport des troupes pour l'Orient. En 1919, le quartier-maître Tillon joue un rôle actif dans la mutinerie des marins de la mer Noire. Arrêté en Grèce, il est condamné par le conseil de guerre de Brctst à 5 ans de travaux forcés, dont il effectue une partie au pénitencier de Dar-Bel-Hamri au Maroc.

De retour à Rennes après sa libération, Charles Tillon retrouve un emploi d'ajusteur dans différentes usines de machines agricoles et de produits chimi-

ques ; c'est à cette époque qu'il adhère au parti communiste ; son action se développe principalement sur le plan syndical : il organise le syndicat local des métaux, devient secrétaire de l'union départementale, puis de l'union régionale des syndicats unitaires ; après avoir conduit plusieurs mouvements, il anime la grève des sardiniers de Douarnenez. En 1928, il est chargé de l'union régionale des syndicats de Nantes. Deux ans plus tard, il se voit confier le secrétariat de la fédération unitaire des produits chimiques à Paris. En 1934, il est chargé de réorganiser la fédération unitaire des ports, docks et transports.

C'est en 1925 qu'il commence sa carrière politique, en se faisant élire conseiller municipal de Douarnenez ; parallèlement, il exerce des responsabilités au sein du parti communiste, dont il est nommé membre du comité central en 1932, puis membre du bureau politique.

Le 26 mai 1935, il est élu conseiller général de la Seine, canton d'Aubervilliers.

Aux élections législatives de 1936, il est élu député de la Seine dans la 3^e circonscription de Saint-Denis : en tête au premier tour avec 11.322 voix sur 23.501 votants devant le député sortant le socialiste indépendant Foulon 7.729 voix, il l'emporte au second tour avec 14.752 voix sur 21.280 votants contre 1.480 seulement à Favé et 430 à Foulon.

Au Palais-Bourbon, il siège notamment à la commission de la marine marchande dont il devient vice-président, puis au cours des deux dernières années de son mandat, à la commission d'assurance et de prévoyance sociale ; il s'intéresse alors tout particulièrement aux questions d'allocations de chômage ; il est l'auteur et le rapporteur de plusieurs propositions de loi et de résolution sur ce sujet.

Par ailleurs, en cette période troublée, il se préoccupe de problèmes plus politiques et demande à interpeller le gouvernement aussi bien sur les incidents de Saint-Denis de novembre 1936 qu'en 1939 sur des sévices infligés à des réfugiés espagnols, l'action de la justice contre les hommes politiques qui se seraient enrichis frauduleusement dans l'exercice de leur mandat et la livraison au gouvernement de Franco de l'or déposé à la Banque de France. Son soutien aux républicains espagnols n'est pas seulement verbal, puisqu'en avril 1939 il est fait prisonnier à Alicante aux côtés des derniers d'entre eux.

Charles Tillon est déchu de son mandat de député le 20 février 1940, en application de la loi du 20 janvier 1940.

TILLOY (EUGÈNE, JULES), né le 9 octobre 1878 à Rouen (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1924 à 1928.

Eugène Tilloy fut tout d'abord instituteur. Maire de Sotteville-les-Rouen et

conseiller général, il se présenta en troisième position sur la liste d'union des gauches et fut élu au scrutin du 11 mai 1924.

A la Chambre des députés, il devait siéger sur les bancs du groupe du parti socialiste et fut membre de la commission des douanes et des conventions commerciales, puis de celle de la marine marchande, mais n'aborda jamais la tribune.

Aux élections de 1928, il fut battu, arrivant en troisième position avec seulement 228 voix.

Il abandonna dès lors la vie politique.

TINGUY du POUËT (JEAN, CHARLES-MARIE, LOUIS de), né le 23 mars 1875 à Saint-Michel-Mont-Mercure (Vendée).

Député de la Vendée de 1919 à 1942

Le comte Jean de Tinguy du Pouët termine ses études avec le diplôme de l'École libre des sciences politiques et une thèse de doctorat en droit sur l'assistance médicale gratuite, puis entre en 1900 au Conseil d'Etat. L'année suivante il est élu maire de Saint-Michel-Mont-Mercure et le restera jusqu'à la guerre de 1939. Le 2 février 1930, il devient conseiller général du canton de Pouzauges et sera porté à la présidence du Conseil général de la Vendée en 1939.

Mobilisé en août 1914, il fait toute la guerre et sa conduite lui vaudra la croix de guerre et la Légion d'honneur ; il sera promu par la suite officier dans cet ordre.

Sa carrière parlementaire commence en 1919 ; il est alors maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Élu à la Chambre « bleu horizon » en Vendée sur la liste d'union nationale conduite par Baudry d'Asson, député sortant, il recueille sur son nom 46.841 suffrages manquant de peu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le programme de la liste d'union, qui regroupe des conservateurs, des libéraux et dans laquelle Jean de Tinguy du Pouët revendique l'étiquette de républicain progressiste, peut se résumer ainsi : révision des lois sur les rapports de l'Église et de l'Etat ; maintien de la liberté de l'enseignement et rétablissement des relations avec le Vatican ; justes réparations pour les victimes de la guerre, diminution de la durée du service militaire et contrôle sévère de l'immigration ; opposition au bochevisme ; sévères économies dans les dépenses publiques, réduction des impôts et contrôle rigoureux par la Cour des comptes de l'utilisation du budget ; aides aux activités agricoles et à la pêche et concertation pacifique des employeurs et des ouvriers.

A son entrée à la Chambre, Tinguy du Pouët s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique. Nommé successivement membre des commissions des crédits, de l'Algérie, des colonies et des protectorats, des finances et des spé-

culations de guerre, il se préoccupera essentiellement des problèmes relevant du ministère de l'Intérieur, dont il rapportera les budgets de 1920 à 1923. Cette spécialisation l'amènera également à rapporter notamment les textes concernant le personnel des préfectures, la fiscalité locale (pour avis), les sapeurs-pompiers communaux, la police du département de Seine-et-Oise, les problèmes posés par l'insertion progressive dans la législation nationale des départements recouverts d'Alsace-Lorraine.

Il prend aussi une part active à l'élabo-ration de la politique sociale et économique de la Nation et de la législation sur les pensions aux victimes de la guerre, à la recherche de nouvelles ressources fiscales et des mesures en faveur des familles nombreuses.

En 1923 il est nommé membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

Aux élections de 1924, il est à nouveau candidat sur la liste du cartel vendéen qui est élue à la majorité absolue ; il recueille 53.770 suffrages sur 101.005 voix exprimées. Le programme de cette liste reprend les thèmes développés en 1919, mais les complète sur trois points importants : établissement du scrutin proportionnel pour les élections à la Chambre, révision de la Constitution de 1875 en vue de renforcer les pouvoirs de l'exécutif, enfin poursuite de l'exécution des dettes de l'Allemagne en soutenant la politique d'occupation de la Ruhr décidée en 1922 par Poincaré.

Inscrit dans la nouvelle Assemblée au groupe de l'union républicaine démocratique (U.R.D.), il est nommé à nouveau membre de la commission des finances.

Au cours de cette législature, il se préoccupera essentiellement de la fiscalité, proposant de nombreux amendements aux textes qui seront discutés, et des travaux publics, dont il rapportera les budgets de 1925 à 1928. Il déposera en 1924 une proposition de loi relative à la généralisation de la propriété en France et en 1925 une autre concernant les engagés volontaires de la guerre de 1914-1918.

Les élections de 1928 ont lieu au scrutin majoritaire uninominal. Il est élu au premier tour dans la 1^{re} circonscription de Fontenay-le-Comte par 9.799 voix contre 7.214 à Guillemet sur 17.449 suffrages exprimés. A ses programmes de 1919 et de 1924 il ajoute le vote des femmes et le vote familial pour encourager la démographie, l'élabo-ration d'un statut du fonctionnaire, le service d'un an au lieu de dix-huit mois et se déclare opposé à tout impôt sur le capital.

A nouveau membre de la commission des finances, il rapportera sur les crédits des conventions avec les réseaux de chemins de fer en 1930, 1931 et 1932, ainsi que sur de nombreux textes particuliers concernant les charges de famille, l'assistance médicale gratuite, l'assurance maladie volontaire.

Il est réélu en 1932 au premier tour avec 9.437 voix sur 16.644 votants, contre 3.978 à son concurrent le mieux placé, le radical indépendant Albert.

Au cours de sa campagne il insiste cette fois-ci sur le caractère facultatif que doivent revêtir les lois sociales et sur le support qu'elles doivent trouver dans un développement de la mutualité, sur l'union politique autour de Poincaré, Tardieu et Laval. Il demande aussi la réalisation de sévères économies pouvant conduire à un abaissement des traitements des fonctionnaires et de la diminution des impôts, préfigurant ainsi une partie de ce que sera la politique du gouvernement Laval quelque temps plus tard.

Vice-président de la commission des finances, il sera également membre de la commission du règlement et surtout de la commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934.

Comme rapporteur, il donnera un avis sur le texte limitant les prisonniers en 1934 et sur l'organisation de l'Exposition internationale de 1937.

Ses interventions à la tribune concerneront le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la délégation de pouvoirs au gouvernement sur laquelle il veut un contrôle parlementaire, la réorganisation de la Compagnie générale transatlantique et l'organisation du marché du blé.

Il représente la Chambre au comité financier de la caisse de gestion des bons de la Défense nationale et d'amortissement de la dette publique.

Réélu en 1936 avec 11.257 suffrages sur 16.353 votants contre 3.806 voix à Fauconnier, il s'affirme contre le Front populaire et partisan résolu de la paix et d'une politique militaire défensive.

Membre de la commission du règlement, il est de nouveau vice-président de celle des finances et de 1937 à 1940 rapporte le budget du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Il déposera une proposition de loi sur la détaxation des automobiles françaises à l'exportation et une autre sur la répartition des charges de la Défense nationale entre tous ceux qui résident sur le sol français.

Cependant ce sont les projets sociaux du gouvernement Léon Blum qui retiennent son attention et déterminent son action.

Participant à leur discussion, il posera même la question préalable sur la loi des 40 heures rejoignant en cela la position de Paul Reynaud. Il intervient également dans la discussion de la dévaluation de 1936 et dans le débat relatif à la représentation proportionnelle, l'une des constantes de son programme électoral depuis 1924.

Il appartient pendant cette législature au groupe des républicains indépendants et d'action sociale.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il accorde les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Lors de sa mise à la retraite au Conseil d'Etat, il avait été nommé conseiller d'Etat honoraire.

TIPHAINE (ALFRED), né le 30 juin 1836 à Saint-Pierre, Ile Bourbon (La Réunion), mort le 24 août 1914 à Monnaie (Indre-et-Loire).

Député d'Indre-et-Loire de 1891 à 1906.

Propriétaire cultivateur, Alfred Tiphaïne a été élu pour la première fois député lors d'une élection partielle le 19 avril 1891, dans la 2^e circonscription de Tours, à la suite du décès d'Albert Pesson.

Candidat républicain radical aux élections générales de 1893, il est réélu au second tour de scrutin par 9.814 voix contre 8.440 à Moisan, de la droite républicaine.

En 1898, contre le même concurrent, il obtient 13.071 voix contre 9.587 et, en 1902, 13.901 voix contre 6.972 à Dubois, candidat du parti agricole.

Dans sa profession de foi, il déclare qu'il veut être « un républicain de progrès, allant de l'avant, résolu à donner satisfaction aux légitimes revendications du peuple et à suivre une politique digne de la République, qui doit être autre chose que la continuation des gouvernements monarchiques ».

Il demande « qu'on mette un terme à la lutte incessante entre le capital et le travail en donnant au travail les moyens de résister aux injustes exigences du capital ».

Il se prononce pour l'institution du crédit agricole, la réforme du régime des boissons, la sauvegarde des intérêts des bouilleurs de cru, la suppression des prestations, le service militaire égal pour tous, le vote des projets relatifs aux caisses d'épargne, aux caisses de retraites, aux sociétés de secours mutuel, pour une répartition plus équitable des impôts entre les citoyens.

Inscrit au parti de la gauche radicale, il participe aux travaux de diverses commissions. Député d'une rare discrétion, il se contente de rédiger quelques rapports d'élections et ne se représente pas aux élections de 1906.

Mais son activité ne se limite pas à la Chambre des députés : maire de la ville de Monnaie en Touraine, il est élu conseiller général du canton de Vouvray et accède à la présidence du Conseil général en 1893, en remplacement du sénateur Guinot, décédé.

Il est également président du comice agricole populaire de l'arrondissement de Tours.

Ayant abandonné la vie politique après 1906, il décède à Monnaie le 24 août 1914, à l'âge de 78 ans.

TIRARD (PIERRE, EMMANUEL), né le 27 septembre 1827 à Genève (Suisse), mort le 4 novembre 1893 à Paris.

*Représentant de la Seine de 1871 à 1876.
Député de la Seine de 1876 à 1889.*

Sénateur inamovible de 1883 à 1893.

Ministre de l'Agriculture et du Commerce du 5 mars 1879 au 10 novembre 1881.

Ministre du Commerce du 30 janvier au 29 juillet 1882.

Ministre des Finances du 7 août 1882 au 30 mars 1885.

Président du Conseil et ministre des Finances du 12 décembre 1887 au 30 mars 1888.

Président du Conseil et ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies du 22 février 1889 au 14 mars 1890.

Ministre des Finances du 13 décembre 1892 au 30 mars 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUSNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 422.)

Le 11 janvier 1889, Tirard avait été élu vice-président du Sénat, mais trois mois plus tard, il donna sa démission ayant été appelé, le 23 février, à former un second cabinet.

Ce fut ce cabinet qui consacra la ruine du mouvement boulangiste et permit, par l'interdiction des candidatures multiples (17 juillet 1889) le triomphe des républicains et l'écrasement des partisans de Boulanger aux élections d'octobre 1889.

Tirard, mis en minorité par le Sénat le 14 mars 1890, démissionna et, à partir de cette époque, ne siégea que très rarement en séance publique.

Cependant, malgré son état de santé, il accepta à deux reprises, le 13 décembre 1892 et le 11 janvier 1893, le portefeuille de ministre des Finances dans les 1^{er} et 2^e cabinets Ribot.

Il décédait quelques mois plus tard, le 4 novembre 1893, des suites d'une longue et douloureuse maladie. Il était âgé de 66 ans.

En 1891, il avait été élu président de la commission relative aux compagnies de colonisation

TIRMAN (Louis), né le 29 juillet 1837 à Mézières (Ardennes), mort le 2 août 1899 à La Ferté-Loupière (Yonne).

Sénateur des Ardennes de 1892 à 1899.

Docteur en droit, il milita dans les rangs républicains sous l'Empire. Secrétaire général de la préfecture, puis préfet intérimaire des Ardennes pendant la guerre de 1870, il fut nommé par Thiers préfet des Ardennes le 6 avril 1871. Révoqué après le 24 mai 1873, il fut réintégré le 21 mars 1876 en qualité de préfet du Puy-de-Dôme. Révoqué le 16 mai 1877, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône le 29 décembre 1877, puis conseiller d'Etat en 1879.

C'est là que Gambetta, en novembre 1881, alla le chercher pour succéder comme gouverneur général de l'Algérie

à Albert Grévy. Il occupa ces hautes fonctions pendant près de dix ans. A plusieurs reprises il fut, en qualité de commissaire du gouvernement, appelé à prendre la parole devant les Chambres dans la discussion des questions algériennes. Pendant cette période, il travailla sans interruption à l'accomplissement d'une œuvre considérable qui lui a valu la renommée : constitution de l'état civil des indigènes, création de nombreux centres de colonisation, percement de routes et de voies de chemin de fer, construction de maisons, d'écoles. Il a tout mené de front, obéissant à cette haute pensée qu'il a lui-même si heureusement formulée en ces termes : « La France n'a pas seulement des devoirs de justice mais des devoirs de protection et de généreuse sollicitude ».

En avril 1891, il fut remplacé par Cambon et reentra en France.

Nommé conseiller général du canton d'Attigny dans les Ardennes la même année, il fut élu pour la première fois sénateur des Ardennes le 18 décembre 1892 en remplacement de Péronne, démissionnaire et son succès fut acquis au premier tour avec 478 voix sur 856 votants. Il devait être réélu le 7 janvier 1894, également au premier tour par 652 voix sur 851 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il continua à s'intéresser à toutes les questions relatives à l'Algérie et intervint notamment dans la discussion du rapport présenté par Combes, au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans la législation et l'organisation des divers services de l'Algérie concernant l'enseignement supérieur musulman et dans le débat concernant la propriété foncière en Algérie.

Il décéda en cours de mandat, au château des Taboureux, près de la Ferté-Loupière (Yonne) le 2 août 1899.

En 1896, il avait été nommé président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer P.L.M.

Officier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1881, Commandeur le 9 juillet 1883, Grand Officier le 20 juillet 1885, il fut fait Grand-Croix le 28 avril 1891.

TISSEYRE (CHARLES, MARIE, ADRIEN), né le 21 juillet 1830 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Député de Saône-et-Loire de 1919 à 1924

Négociant, Charles Tisseyre a été élu député pour la première fois aux élections législatives du 16 mai 1919.

Figurant sur une liste de concentration républicaine qui s'opposait à une liste socialiste, à une liste d'alliance pour l'ordre contre le désordre et à une liste des mutilés et anciens combattants, il obtint 63 751 voix sur 177 800 inscrits, la majorité absolue des suffrages exprimés étant de 59 302 voix. Sa liste obtint les 8 sièges du département.

Il est nommé membre de la commission des mines et de la force motrice, de la commission des marchés de guerre et de la commission des boissons.

Ancien combattant et représentant d'un département agricole, son activité à la Chambre s'oriente tout naturellement vers les problèmes militaires et les problèmes de l'agriculture.

En 1920, il dépose une proposition de résolution tendant à la nomination de missions spéciales chargées de retrouver et de regrouper les tombes des militaires français morts sur les champs de bataille hors de France.

Il intervient dans la discussion du budget de la Guerre, à propos de l'organisation des centres d'entraînement des transports aériens et dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'érection d'un monument commémoratif en l'honneur de l'armée d'Orient.

Il est l'auteur d'un amendement relatif à la fixation définitive de la législation sur les loyers et intéressant les anciens combattants.

Au titre de la commission des mines, il est nommé rapporteur d'un projet de loi et de plusieurs propositions tendant à l'amélioration des retraites de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs.

En ce qui concerne les problèmes agricoles, il dépose une proposition de loi relative à la modification de la réglementation applicable aux bouilleurs de cru et intervient au cours de la discussion de la loi de finances pour 1923 à propos de l'appellation d'origine des vins de Bourgogne.

Il prend également part à la discussion du projet de loi sur les spéculations illicites et de la proposition tendant à surseoir aux expulsions de locaux.

A la suite de l'interpellation concernant la Banque industrielle de Chine, il rédige un ordre du jour motivé.

Enfin il demande à interpeller le gouvernement sur le dernier raid du dirigeable *Dixmude* et sur les mesures à prendre pour l'organisation de ces manifestations aéronautiques.

Aux élections législatives de 1924, il obtient 41 691 voix sur 140.822 suffrages exprimés et n'est pas réélu. Cette fois la liste socialiste, conduite par Bouvier, a 5 élus, alors que la liste de concentration républicaine n'en a que 2, Maupoil étant le seul élu de la liste d'union des gauches.

Hisseyre était Chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la Croix de guerre avec six citations.

TISSIER (LOUIS, JOSEPH, MARIE), né le 22 juillet 1866 à Lyon (Rhône).

Député du Vaucluse de 1912 à 1919.
Sénateur du Vaucluse de 1920 à 1936

Tissier, professeur de chimie agricole et industrielle à la faculté des sciences de Besançon, directeur honoraire au ministère de la Marine dans le cabinet de Pelletan, se présenta pour la première fois à la députation en 1910, dans la circonscription d'Apt mais avec 5.370 voix fut battu au second tour par Laguerre, ancien député, qui en avait obtenu 5.724.

Laguerre étant décédé en 1912, il se présente de nouveau et est élu le 18 août au second tour, obtenant 4.241 voix et battant Jossier, 3.716 voix et Duc, dit Duc-Quercy, 1.687 voix sur un total de 9.734 votants. Il devait être réélu le 10 mai 1914 au second tour, avec 5.997 voix alors que Saint-Martin en obtenait 3.334 et que le nombre des votants était de 9.545.

Dès son arrivée à la Chambre des députés il s'intéresse aux problèmes maritimes (lignes sud-atlantique, service hydrographique) ou militaires (durée du service — il était l'adversaire de la loi de 3 ans dont, dans sa profession de foi envoyée à ses électeurs, il disait qu'elle ruinerait le pays sans donner un homme de plus à la défense nationale —, relèvement des soldes, poudreries, dépenses d'investissements).

Au cours de son second mandat législatif il s'intéresse en outre aux produits chimiques agricoles pour lesquels il propose en 1917 de créer un office central (ce qui fut réalisé par la loi du 20 juin 1918) et participe à de nombreux débats. En 1917 il dépose un rapport très documenté sur l'organisation de la guerre sous-marine offensive et défensive.

Il ne se présente pas aux élections législatives du 16 novembre 1919 (où Dalaudier est élu pour la première fois), se réservant pour les élections sénatoriales du 11 janvier 1920, où il passe au second tour avec 220 voix sur 442 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, il prend aussitôt une part très active aux travaux de la Haute Assemblée et ses interventions sont nombreuses notamment dans la discussion des projets de loi relatifs aux constructions navales, à la répression de l'espionnage, au vote des femmes, à la modification du régime douanier des produits marocains, à la taxe sur le chiffre d'affaires, à l'organisation du corps des officiers de marine et du corps des équipages de la flotte, à l'assistance obligatoire aux vieillards infirmes incurables.

Il dépose également des demandes d'interpellation sur les conditions dans lesquelles le budget général est présenté chaque année au Parlement ; sur la suppression des tribunaux d'arrondissement d'Orange et de Carpentras et les inconvénients qui en résultent ; avec son collègue Serre, sur l'état des accords commerciaux entre la France et l'Allemagne.

Il est l'auteur d'une proposition de résolution relative à l'application de la loi du 29 octobre 1921 sur le régime des chemins de fer accordant certains avantages aux militaires réformés.

Réélu le 9 janvier 1927 au premier tour, avec 299 voix sur 444 votants, il dépose la même année, avec un grand nombre de collègues, une proposition de loi sur l'organisation du service postal, télégraphique et téléphonique. Comme au cours de son premier mandat il intervient régulièrement dans les discussions budgétaires intéressant notamment la marine, l'intérieur, l'agriculture, l'enseignement technique, les chemins de fer, les pensions, la guerre, la santé publique et les travaux.

Il siège au sein des commissions de la marine, des mines, de l'air, des pétitions, du droit de vote et d'éligibilité des femmes, des douanes et conventions commerciales dont il fut pour cette dernière plusieurs fois rapporteur en séance publique.

En 1923, il fut élu membre du conseil national de l'office national des recherches scientifiques et en 1928 du conseil de l'office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat en 1936.

TISSIER (THÉODORE, RICHARD), né le 26 mars 1866 à Paris (9^e).

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 16 janvier 1921 au 15 janvier 1922*

Ses études secondaires terminées, Théodore Tissier se dirigea vers le droit. Ayant obtenu son diplôme de docteur en droit, il se présenta avec succès au concours du Conseil d'Etat, où il fit une brillante carrière, gravissant tous les échelons de la hiérarchie pour prendre sa retraite en 1937 comme vice-président.

Auparavant, il avait été président de la section des travaux publics et, à ce titre, fut membre du conseil supérieur des chemins de fer, président du comité consultatif des chemins de fer et du comité consultatif des voies navigables intérieures. Il fut également, pendant de nombreuses années président de l'office scientifique et technique des pêches maritimes et vice-président du comité international pour l'exploitation de la mer.

Parallèlement à sa carrière dans la fonction publique, Théodore Tissier menait une carrière politique. A 30 ans, en 1896, il était élu maire de Bagneux et le demeura jusqu'en 1934 : à ce titre, il fut l'animateur des premiers syndicats de communes constitués pour les problèmes de l'eau, de l'électricité, du gaz et des pompes funèbres.

Chef de cabinet de Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes en 1905, il fut désigné comme commissaire du gouvernement pour la discussion du projet de loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Collaborateur de Briand depuis 1906 jusqu'à la mort de celui-ci en 1932, il fut aussi son chef de cabinet et fut, en outre,

en tant que directeur du Service des cultes ou directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice souvent chargé des fonctions de commissaire du gouvernement à la Chambre.

Il fut encore directeur du cabinet et secrétaire général de la présidence du Conseil avant d'être nommé par décret du 17 janvier 1921 sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le 7^e cabinet Briand.

C'est lui, qui en cette qualité, présenta à la Chambre des députés le budget des services de l'Alsace et de la Lorraine pour l'exercice 1922 et se fit interpellier sur la gestion des mines de potasse séquestrées.

Sa carrière au Conseil d'Etat achevée, il en fut nommé président honoraire en 1937 et se retira alors à Hendaye.

Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

TIXIER (GEORGES), né le 22 janvier 1870 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Député du Puy-de-Dôme de 1919 à 1924.

Georges Tixier poursuivit des études de droit qui le menèrent au doctorat. Ayant choisi le barreau, il était avocat à la Cour d'appel de Paris.

Il se présenta aux élections générales du 16 novembre 1919 dans son département natal, sur une liste du bloc national, la liste républicaine de défense nationale et agricole. Deuxième de liste, il fut élu par 38.774 voix sur 158.273 inscrits et 111.873 votants.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'action républicaine et sociale et fut membre de plusieurs commissions. Au cours de la législature à laquelle il appartient, Georges Tixier fut un parlementaire très actif, participant à la discussion de nombreux textes intéressant des domaines fort variés : deux projets sur les chemins de fer (1919 et 1920), un projet portant création de nouvelles ressources fiscales, un projet sur l'alimentation en pain, un projet sur le maintien dans les lieux des locataires de bonne foi (1920), un projet d'amnistie, un projet sur la législation des loyers (1921), une proposition sur l'expulsion des logements (1922), une proposition sur les baux à loyer des immeubles à usage commercial ou industriel, un projet sur les bouilleurs de cru.

Il intervint également dans les discussions budgétaires : en 1920 et en 1922 sur le budget de l'Instruction publique, en 1921 sur celui de l'agriculture.

Enfin, il demanda à interpellier le gouvernement à deux reprises, en 1920 sur la politique du blé et en 1921 sur l'instabilité de la politique financière du gouvernement.

N'ayant pas été réélu en 1924, il se retira de la vie politique.

Georges Tixier était chevalier de la Légion d'honneur.

TIXIER-VIGNANCOUR (JEAN-LOUIS, GILBERT), né le 12 octobre 1907 à Paris (7^e).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1936 à 1942.*

Bachelier à seize ans après des études secondaires au lycée Louis-le-Grand, Jean-Louis Tixier n'a pas vingt ans quand il termine sa licence en droit. Il se trouve alors dans une situation paradoxale — qui est aussi celle, la même année, d'Edgar Faure — pouvant défendre les intérêts des autres, mais non les siens. Le jeune avocat, tout en préparant son doctorat, ne laisse pas de s'intéresser à la politique. Militant de l'Action française, il a été arrêté en 1926 pour avoir perturbé une réunion tenue par les mutins de la mer Noire. Admis en 1931 comme secrétaire à la Conférence, il plaide de nombreux procès, tout en préparant pendant ses vacances à Orthez, berceau de sa famille, une éventuelle candidature.

Léon Bérard ayant abandonné la Chambre pour le Sénat, le siège est revenu à la gauche en 1932 : Georges Moutet, maire socialiste d'Orthez, a été élu au premier tour. Mais un événement favorise le jeune Tixier, qui bénéficie de l'appui de Léon Bérard et qui rappelle que son grand-père maternel était le républicain Vignancour, député (1876-1891) puis sénateur (1891-1900) des Basses-Pyrénées : en mars 1936, l'interdiction d'un meeting de Dorgères à Orthez a entraîné des incidents.

Ainsi, contre les pronostics arithmétiques, Tixier-Vignancour, déjà en tête au premier tour, le 26 avril 1936, l'emporte le 3 mai suivant avec 8 264 voix contre 7 990 à Georges Moutet.

Il s'était présenté « sous le signe de l'Alliance démocratique », sur « un programme d'union républicaine et de défense agricole ». Il place en premier la défense de la paix, menacée par une politique incohérente ; nous aurions déjà eu la guerre, assure-t-il, sans la ligne Maginot. D'autre part, il s'oppose résolument au Front populaire, qui n'a d'autres objectifs, selon lui, que de partager les terres des paysans et d'exiler ses adversaires. On relève encore dans ce programme la suppression des fonds secrets gaspillés ou distribués à des escrocs (Stavisky !), la lutte contre les intermédiaires, une loi contre la pollution des eaux fluviales (déjà !), l'extension de la culture du tabac aux Basses-Pyrénées, la protection de l'épargne, l'établissement d'un salaire minimum pour les ouvriers, la défense de la neutralité politique de l'école laïque, le maintien absolu des droits des anciens combattants.

Le 17 juillet, Tixier-Vignancour est invalidé à la demande de Georges Moutet, faisant état de « manœuvres frauduleuses, de pressions et de corruption ». Il monte donc pour la première fois à la tribune pour réfuter ces accusations. Admettant sa défaite devant la Chambre, il lance à ses adversaires : « Soyez tranquilles, nous nous retrouverons ! »

De fait, le 27 septembre, les électeurs confirment leur vote : il est réélu avec

8.197 voix contre 6.659 à Georges Moutet. Il déclarera plus tard, à propos de l'invalidation de Jules Moch : « Ceux qui m'ont vu revenir ont pu constater que tout n'était pas à vendre dans ce pays. »

Le député d'Orthez combat la majorité du Front populaire, non sans recourir parfois à un art de la provocation dosée qui l'a rendu redoutable dans les prétoires. Ainsi, lors du débat sur le projet de loi relatif au placement des ouvriers en alimentation, il pose cette question : le bureau exigera-t-il la carte de la C.G.T. ? Sur la question sociale, il précise sa position en ces termes : nous ne sommes pas pour les patrons contre les ouvriers, mais pour les bons patrons et les bons ouvriers contre les mauvais.

Le 26 février 1937, il trace nettement une ligne de démarcation : « d'un côté les partisans du drapeau international européen, de l'internationale marxiste ; de l'autre les partisans du rassemblement national, du rassemblement corporatif et du drapeau tricolore ». Reprochant à Léon Blum d'avoir présenté l'exposition universelle de 1937 comme une manifestation du Front populaire contre le fascisme, au risque de diviser la nation et d'intervenir indûment dans les affaires intérieures d'un pays voisin, il ajoute : « Vous n'avez peut-être pas l'intention d'attaquer la bourgeoisie, qui est votre classe comme la mienne. »

Il ne laisse pas d'asséner à la majorité et au gouvernement des formules percutantes, par exemple : « Le gouvernement exerce des poursuites pour atteinte au crédit de l'Etat uniquement pour faire croire que le crédit existe encore ». Et, face aux protestations qu'il déchaîne, il répond : « Nous ne sommes pas ici au vélodrome d'hiver. »

Il interpelle le gouvernement sur la grève générale factieuse du 13 mars, donnant du mot « factieuse » la définition même de Jacques Duclos : est factieux qui veut imposer par la force sa volonté au gouvernement. Après avoir déclaré que, quand on est chargé de l'ordre, on ne fait pas sa part au désordre, il conclut que le peuple de France ne confondra jamais le progrès avec la révolution, et que mieux vaudrait ne pas attendre qu'il fasse lui-même le 9 thermidor.

Il prendra également la défense des classes moyennes, dont on a découvert l'existence, selon lui, « du jour où l'on s'est aperçu qu'elles volaient », notamment les artisans marinières, les artisans de taxi, les transporteurs routiers et les commerçants des marchés : elles sont à ses yeux menacées à la fois par les trusts et la C.G.T. Le 11 décembre 1937, il critique l'envoi en Espagne, « d'où ils ne reviendront pas », d'avions dont notre pays a besoin et, le 26 février 1938, il attaque vivement la politique extérieure du gouvernement.

Vient 1940. Le 16 janvier à la veille de sa mobilisation, Tixier-Vignancour intervient dans la discussion du projet de loi prononçant la déchéance de certains élus et précise que celle-ci ne peut intervenir en raison des convictions personnelles, mais seulement pour trahison.

Cette mesure, prise à l'encontre des communistes lui paraît d'ailleurs insuffisante : il faut encore briser leur appareil secret. L'ambassade soviétique, affirmait-il, est un nœud de vipères qui doit être tranché par la bêche du gouvernement. Selon lui, Hitler et Staline ne font qu'un dans le crime. A Henri de Kérillis, qui l'accuse d'avoir été le seul d'orientiste de l'Assemblée, il répond qu'il n'a jamais appartenu au Parti populaire français, quelle que soit sa sympathie pour son leader.

Sa dernière intervention, le 9 juillet 1940, est pour demander le châtiment des responsables du désastre, que le désastre lui-même « ne doit pas faire oublier ». Il déplore ainsi que certains reviennent « portant beau » dans le « pays meurtri », s'en prenant nommément à Paul Reynaud et à Louis Louis-Dreyfus. Le président Herriot lui ayant opposé que ce rappel au règlement était irrecevable, il s'incline tout en regrettant que le gouvernement ne change pas ses méthodes.

Le lendemain 10 juillet au Congrès de Vichy, il accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constituants demandés par celui-ci.

Membre de la commission de l'aéronautique ainsi que de celle de l'enseignement et des beaux-arts, il a déposé une proposition de loi tendant à exonérer du paiement de l'impôt foncier et des centimes départementaux et communaux les victimes de calamités publiques.

TOCQUEVILLE (AUGUSTIN, René, CLEREL vicomte de), né le 1^{er} septembre 1834 au Pecq (Seine-et-Oise), mort le 14 janvier 1917 au Tréport (Seine-Inférieure).

Député de la Manche de 1876 à 1877

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 427.)

Après son échec aux élections de 1877, le vicomte de Tocqueville ne fit plus acte de candidature, abandonnant désormais la politique.

Il mourut octogénaire le 14 janvier 1917 au Tréport.

TOLAIN (HENRI, LOUIS), né le 18 juin 1828 à Paris, mort le 3 mai 1897 à Paris.

Représentant de la Seine de 1871 à 1876. Sénateur de la Seine de 1876 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 428.)

Le 4 janvier 1891 il était réélu, obtenant, au troisième tour, 351 voix sur 661 votants.

Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, Tolain a très souvent pris la pa-

role sur les questions ayant trait à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Il fut notamment le rapporteur du projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels et prit une part active au débat. Il contribua également au vote de la nouvelle législation réglant l'organisation des syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers et intervint régulièrement dans les discussions relatives aux projets de loi sur le règlement des heures de travail, sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, sur le régime des syndicats, sur la conciliation et l'arbitrage facultatif entre patrons et ouvriers ou employés.

Il déposa et soutint une proposition de loi ayant pour objet de faire nommer les directeurs des compagnies de mines et de chemins de fer par le gouvernement. Cependant, il s'opposa à la demande d'urgence déposée par Girault visant à donner des pouvoirs judiciaires plus étendus à la commission d'enquête nommée par la Chambre des députés pour établir la vérité et les responsabilités dans l'affaire du canal de Panama.

En 1890, Tolain avait été l'un des cinq délégués choisis par le gouvernement français pour le représenter à la conférence réunie à Berlin sur l'initiative de l'empereur d'Allemagne afin d'étudier les questions relatives à l'organisation du travail.

Il participa au *meeting* de Saint-Martin's Hall où fut fondée la première Internationale socialiste mais il le quitta, se refusant d'adhérer au collectivisme et fonda une association rivale. « La Fédération ouvrière ».

Nommé questeur en 1893, en remplacement de Margaine, décédé, il fut réélu chaque année jusqu'en 1897, année de sa mort. En même temps il fut membre suppléant de la commission de la Haute-Cour de justice. En outre, il fut président de la commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet l'augmentation de la participation d'associations ouvrières françaises aux marchés de travaux et de fournitures à passer pour le compte des communes, ainsi que membre de la commission supérieure relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Ce fut le président Loubet qui prononça son éloge funèbre le 18 mai 1897.

TONDU (JACQUES, CHARLES, HENRI), né le 26 mai 1827 à Pont-de-Veyle (Ain), mort le 28 décembre 1900 à Pont-de-Veyle.

Député de l'Ain de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 428.)

Bien qu'ayant voté pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, l'ondu ne se représenta pas aux élections de 1889.

Le 1^{er} septembre 1890, il se faisait nommer directeur de l'Asile d'aliénés de Bron, dans la banlieue lyonnaise et cessa ses fonctions le 6 janvier 1893.

Il mourut huit ans plus tard, dans sa ville natale de Pont-de-Veyle, le 28 décembre 1900, à l'âge de 73 ans.

TONNELIER (JEAN-BAPTISTE, Rodolphe), né le 29 octobre 1887 à Paris.

Député de la Somme de 1930 à 1936

Né à Paris, Rodolphe Tonnelier fit des études classiques qui le menèrent à la fonction de professeur d'école normale.

Membre du parti socialiste S.F.I.O., il fut conseiller d'arrondissement et conseiller municipal d'Amiens.

Sa première tentative aux élections législatives, qui eut lieu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, fut un échec. Largement devancé au premier tour par le député sortant, Pierre de Lupel, qui recueillait 4.015 voix contre 2.913 sur 12.577 votants, il ne fut battu au deuxième tour que par 5.141 voix contre 5.387 à Pierre de Lupel, sur 12.459 votants.

Mais M. de Lupel devait décéder quelques mois plus tard, le 29 novembre 1929, et à l'élection partielle du 23 février 1930, Rodolphe Tonnelier fut plus heureux contre l'adversaire qui lui était opposé par les tenants de la tendance de M. de Lupel, Michel Brille.

Au premier tour, il recueillit 4.494 voix sur 11.719 votants et, au deuxième tour, l'emporta par 6.131 voix sur 12.021 votants, contre 5.560 voix à Michel Brille.

Il fut réélu aux élections générales suivantes, les 1^{er} et 8 mai 1932. En tête dès le premier tour, où il recueillit 6.058 voix sur 12.579 votants, il l'emporta au deuxième tour par 6.179 voix sur 12.470 votants, contre 6.016 à Brille.

Au cours des deux législatures auxquelles il appartient, Rodolphe Tonnelier s'intéressa tout naturellement aux problèmes de l'enseignement. Il fut membre de plusieurs commissions dont, sous la 15^e législature, celle de l'enseignement et des beaux-arts. En 1931, il déposa une proposition de loi, qu'il reprit en 1932, ayant pour objet de compléter les articles 9 et 11 de la loi du 27 février 1880, relative au Conseil supérieur de l'instruction publique et aux Conseils académiques. Il fut l'auteur et le rapporteur de deux propositions de loi tendant à modifier l'article premier de la loi du 18 décembre 1933 sur la composition du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Il n'aborda guère la tribune que pour intervenir sur des questions relatives

à l'enseignement et plus spécialement aux écoles primaires supérieures.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, la tendance politique se renversa; alors que dans l'ensemble du pays le front populaire l'emporte, dans la circonscription de Montdidier, son candidat est battu par celui de l'alliance républicaine: Michel Brille bat Rodolphe Tonnelier, recueillant au premier tour 2.819 voix contre 2.487 sur 11.972 votants et, au second tour, 6.129 voix contre 6.037 sur 12.350 votants.

TORCHUT (CHARLES, BENJAMIN), né le 17 septembre 1862 à La Tremblade (Charente-Inférieure), mort le 18 avril 1923 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Charente-Inférieure de 1903 à 1910

Propriétaire terrien et avocat, puis bâtonnier, à Marennes, Charles Torchut aborde la vie publique en entrant au conseil municipal de Marennes en 1888, puis au Conseil général de la Charente-Inférieure en 1892. Il milite en même temps dans les rangs du parti radical et radical-socialiste, du comité exécutif duquel il est secrétaire.

Il se présente pour la première fois à la députation lors de l'élection partielle organisée le 15 février 1903 dans la circonscription de Marennes pour remplacer Garnier entré au Sénat. Il est élu dès le premier tour de scrutin avec 6.296 voix contre 3.903 à Bisseuil et 2.107 à Souchard. Au renouvellement général de 1906, il est réélu au second tour: en tête au premier avec 6.647 voix sur 14.600 votants contre 4.795 à Villeneuve, il bat facilement celui-ci, au scrutin de ballottage avec 8.223 voix sur 13.906 votants.

Partisan de la réforme de l'impôt foncier et de la création d'un impôt proportionnel sur les revenus, mais à la condition qu'il ne soit ni vexatoire ni inquisitorial, il veut se consacrer à « réaliser l'idéal de paix, de progrès, de solidarité et de justice que poursuit le parti républicain ».

Membre de la gauche radicale, secrétaire de divers bureaux, il siège à la commission d'enquête sur l'industrie textile, à celle concernant l'affaire Humbert, à celle des mines, etc... Il aborde rarement la tribune, sauf pour participer à la discussion des budgets de 1904, 1905, 1906 et 1910 (retraite des instituteurs, travaux publics, chemins de fer) et du texte sur la création des sociétés de crédit maritime.

Les élections de 1910 se soldent pour lui par un échec. Bien qu'en tête au premier tour avec 5.045 voix sur 14.219 votants, c'est Voyer, l'un de ses trois autres adversaires, qui se partageait à peu près également le reste des suffrages, qui l'emporta au second tour avec 7.159 voix sur 13.949 votants alors qu'il en recueille lui-même 6.580.

Jorchut entre alors dans la magistrature et est nommé le 3 février 1911 conseiller à la Cour d'appel de Riom. Cet éloignement de sa Saintonge natale ne le dissuade cependant pas de se présenter encore une fois, toujours à Marennes, au renouvellement général de 1914. En troisième position au premier tour avec 3 593 voix sur 13 533 votants, bien qu'il se soit retiré entre les deux tours, 33 électeurs votèrent cependant pour lui au second. Cet échec mettait un point final à ses ambitions parlementaires. Il n'en continuait pas moins sa carrière judiciaire et était nommé le 7 juillet 1917 conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux. Il siégea aussi à la Cour d'assises dont il présida plusieurs sessions.

La mort devait le saisir brutalement à l'âge de 61 ans un jour d'audience de la première chambre de la cour : pendant une suspension il devait s'effondrer victime d'une rupture de l'aorte, le 18 avril 1923. Toutes les séances de la Cour furent suspendues immédiatement en signe de deuil.

Chevalier de la Légion d'honneur, il était maire de Royan et vice-président du conseil général de la Charente-inférieure.

TORRÈS (HENRY), né le 17 octobre 1891 aux Andelys (Eure).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1932 à 1936.*

Henry Torrès est né à la sous-préfecture des Andelys, d'un père bordelais et d'une mère d'origine suisse et alsacienne ; son père et son grand-père maternel, M. Levailant, appartenaient l'un et l'autre à l'administration préfectorale ; ce dernier, qui avait été le collaborateur de Renan pour ses travaux sur le judaïsme, avait, jeune journaliste, été condamné à plusieurs mois de prison pour sa campagne contre Mac-Mahon et était devenu, la crise du 16 mai résorbée, préfet, puis directeur général de la Sûreté nationale et eut à régler la fameuse affaire Schnœhélel.

Après avoir fait ses classes primaires à l'école laïque, Henry Torrès entre au lycée Condorcet et termine ses études secondaires au lycée de Bordeaux. Bachelier, il s'inscrit à la Faculté de droit de Paris et simultanément commence à préparer « Normale supérieure » à Louis-le-Grand... mais il y reste à peine quelques mois. La discipline de la « Khâgne » s'accordant mal avec son caractère. Licencié en droit à 20 ans, il part à Saint-Raphaël diriger un journal hebdomadaire.

Il porte l'uniforme militaire depuis un an lorsque survient la guerre de 1914 : il se conduit brillamment et est décoré de la Croix de guerre avec palmes pour participation aux coups de main ; le 18 octobre 1917, il est très grièvement blessé à l'attaque du Moulin de Laffaux

et reçoit la Médaille militaire. C'est au milieu des bombardements, des patrouilles, des relèves et des assauts que le jeune sergent Torrès découvre sa vocation d'avocat ; en effet, il prononce sa première plaidoirie en 1915, devant le Conseil de guerre de la 57^e division d'infanterie : à plusieurs reprises, il arrachera ainsi des camarades au poteau d'exécution.

Réformé en raison de ses graves blessures, il collabore à la *Vérité* et au *Journal du Peuple* ; inscrit au barreau de Bordeaux en 1917, il devient avocat à la cour de Paris l'année suivante. On se presse pour l'entendre : aux assises de Paris et de province, à Bruxelles, à Moscou, en Roumanie. Il plaide d'instinct, son éloquence naturelle est servie par une voix incomparable. Maître Torrès conserve une certaine prédilection pour les accusés politiques : il défend Germaine Berton (meurtrière de Marius Plateau), Schwartzbard (qui tua l'instigateur des pogroms tzaristes), les affidés catalans du colonel Macia ; il est à la barre lors du procès des traîtres de Litvinov et au moment de la révision de l'affaire du Bonnet rouge. Il est aussi l'avocat du fakir Tahra-Bey, de la princesse de Broglie, de Lady Owen, Henri Guilbeaux, Klotz, Galnot, etc..

Il prend cependant le temps d'écrire : des dialogues de films, des adaptations de pièces américaines, des critiques dramatiques, des articles politiques ; il collabore notamment à « Gringoire » et à l'« Œuvre » dont il assume quelque temps la direction.

Mais, depuis toujours, la politique l'attire : militant socialiste dès 1917, il appartient à cette tendance dont va naître le parti communiste, mais il le quittera en 1921. Conseiller général des Alpes-Maritimes, le voici candidat aux élections législatives dans la 4^e circonscription de Nice, le député sortant, Giannotti, ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat. Son programme porte sur l'aide sociale dans tous les domaines, insiste sur le désarmement, demande l'extension aux femmes du suffrage universel, réclame un équipement et un développement touristique, suggère la réorganisation du travail parlementaire. Maître Torrès est élu député le 1^{er} mai 1932 au premier tour de scrutin par 7 340 voix sur 17 819 inscrits et 11 258 votants, ses adversaires en obtenant respectivement 4 911 (Bastianelli), 1 393 (Gilli), et 305 (Rouxel). A son arrivée au Palais Bourbon, il s'inscrit au groupe de la gauche indépendante et fera partie de plusieurs commissions : affaires étrangères (il en assurera la vice-présidence), suffrage universel, Alsace et Lorraine et « commission chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky ». Au cours de la législature, il rédige divers rapports et propositions de loi, se passionne pour la politique étrangère, soutient l'entrée de la Turquie à la Société des nations (1932) et l'accord commercial provisoire France-URSS (1934). Rapporteur de la propo-

sition de résolution relative au pacte de non-agression franco-soviétique, il la défend avec un tel acharnement qu'il réussit à la faire adopter à l'unanimité (1933) ; il intervient également avec fougue dans le débat sur l'amnistie (1933). Il accorde sa confiance aux gouvernements successifs qui se présentent devant la Chambre à l'exception du 2^e cabinet Daladier (il vote contre) et du cabinet Flandin (il s'abstient).

Le 26 avril 1936, Henry Torrès sollicite à nouveau les suffrages des électeurs : il n'obtient au premier tour que 5.250 voix contre 7.273 à Jean Hennessy, de la célèbre famille des distillateurs de Cognac, ancien député de la Charente qui choisit cette fois de se présenter à Nice, les autres candidats récoltant respectivement 1.839, 376 et 178 voix. Et, au second tour, Hennessy l'emporte par 8.130 voix contre 7.454 à son adversaire.

Lorsque la guerre de 1939 éclate, maître Torrès ferme immédiatement son cabinet d'avocat pour se mettre à la disposition du gouvernement. Après avoir été chargé d'une importante mission en Belgique, il est nommé responsable, au ministère de l'Information, de la section Belgique-Hollande, puis directeur au même ministère, de la cinématographie française Evacué de Paris avec son service, en même temps que le gouvernement, il s'insurge contre les responsables de l'armistice. Après la capitulation, il embarque à Saint-Jean-de-Luz en direction du Maroc dans l'espoir de continuer à servir la France.

TOUCHARD (AUGUSTE, MARCEL, Georges), né le 17 juillet 1892 à Paris (19^e).

Député de la Seine de 1936 à 1940.

Né dans le XIX^e arrondissement de Paris, Auguste Touchard est issu d'une famille pauvre et il commence très jeune à militer.

En 1911, ouvrier à la Compagnie du métropolitain, il se lance dans le syndicalisme.

Son activité et son dynamisme le signalent à l'attention de ses camarades de travail qui lui accorderont la plus grande confiance : il sera délégué ouvrier à la commission mixte des transports et délégué syndical au Comité inter-syndical des services publics.

On le retrouve successivement à l'Union des mécaniciens de la Seine, au syndicat des métaux de la région parisienne et au syndicat unitaire des métaux.

Son activité déborde le syndicalisme : il milite également chez les anciens combattants après avoir fait une guerre très courageuse et il est membre de la commission exécutive fédérale de l'Association républicaine des anciens combattants. Dès 1921, après la scission du

Congrès de Tours, il adhère au parti communiste.

Membre du Secours rouge international, il est également coopérateur convaincu et il prend la défense des locaux. Aux élections législatives de 1932, il est candidat du parti communiste. Dans la 1^{re} circonscription du XIX^e arrondissement de Paris, il n'obtient que 4.909 voix contre 10.661 à Fiancette, industriel, qui était le député sortant.

Aux élections de 1936, sur 20.513 votants, il obtient au premier tour 8.606 voix contre 7.911 à Masmonteil, un républicain social, 2.904 au candidat de la S.F.I.O., Herman. Au deuxième tour, il bénéficie de l'accord du Front populaire et il est élu avec 11.075 voix contre 3.428 à Masmonteil.

A la Chambre, il siège au groupe communiste et est membre de la commission de l'hygiène, de celle des pensions civiles et militaires et de celle de la santé publique.

Défenseur des anciens combattants, des mutilés, des bénéficiaires des emplois réservés, il ne cessera de les soutenir tant par ses propositions de loi ou de résolution que par ses rapports qui n'ont pas toujours abouti favorablement, ou ses interventions à la tribune, ne manquant pas de profiter de la discussion des budgets pour parler en leur faveur.

Comme la plupart de ses collègues du groupe communiste, il fut à la suite du vote de la loi du 20 janvier 1940, déchu de son mandat de député, le 20 février suivant.

TOUCHIMBERT (JEAN, MARIE, HENRI PREVOST-SANSAC, comte de), né le 7 novembre 1820 à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), mort le 29 juillet 1892 à Poitiers (Vienne).

Député de la Vienne en 1892

Grand propriétaire terrien, le comte de Touchimbert était conseiller municipal de Poitiers lorsqu'il se présenta à la députation. La mort de Denizot, député de la 1^{re} circonscription de Poitiers, donna lieu à une élection partielle en février 1892. Au premier tour, trois candidats républicains : Bazille, 4.318 voix, Bougouin 3.147 et Deloncle 2.540 s'opposent sans pouvoir se départager. Touchimbert, candidat réactionnaire, posa sa candidature entre les deux tours de scrutin et passa facilement le 15 février avec 5.344 voix sur 12.401 votants, profitant de la division des deux candidats républicains restés en lice, qui obtinrent Bazille, 4.720 voix et Deloncle 2.157.

A la Chambre où il fut admis le 17 mars, il fut nommé dans une commission mais n'eut guère le temps de participer à ses travaux. Pendant l'intersession, en effet, il mourut après une courte maladie, d'une paralysie de l'estomac, le 29 juillet 1892, à l'âge de 71 ans

TOURGNOL (Gaucher **TOURNIOL**, dit Jules), né le 18 juin 1833 à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), mort le 29 septembre 1909 à Paris (7^e).

Député de la Haute-Vienne de 1898 à 1909.

Universitaire, Tourgnol enseigne l'histoire et la philosophie, puis devient principal de collège à Baume-les-Dames de 1871 à 1886 et à Saintes de 1886 à 1895 ; il prend sa retraite comme principal honoraire. Il menait parallèlement une carrière de publiciste et avait fondé *La France du Centre*, dont il était le rédacteur en chef.

Il s'intéressait en même temps à la vie publique : depuis longtemps militant radical, il avait été sur la brèche au moment du 16 mai et s'était lancé dans la bataille à l'époque du boulangisme, sans jamais, dit-il lui-même, craindre « ni les coups, ni la venimeuse morsure de la calomnie ».

Jules Tourgnol n'est encore que conseiller municipal de Saint-Léonard-de-Noblat lorsqu'il se présente à la députation en 1898 : c'est au cours de son premier mandat législatif qu'il devient maire de Saint-Léonard et accède au Conseil général où il représente son canton.

Candidat dans la 2^e circonscription de Limoges, le 8 mai 1898, il est élu le 22 mai au second tour. En deuxième position au premier tour avec 5.016 voix sur 17.979 votants derrière le député sortant Gotteron, 5.794 voix, il l'emporte largement au scrutin de ballottage par 11.258 voix sur 17.741 votants contre 6.289 à Gotteron. Il est réélu non moins facilement dès le premier tour en 1902 avec 12.016 voix sur 19.011 votants contre 5.895 à Demartial, ainsi qu'en 1906, par 12.752 voix sur 18.871 votants contre 4.002 au même Demartial et 1.874 à Adrien Pressemane futur député.

Jules Tourgnol mena de fougueuses campagnes électorales, dangereuses même car on chercha à attenter à sa vie plusieurs fois. Vigoureusement anticlérical, défenseur farouche de la République qu'il croyait toujours près d'être dévorée par la réaction cléricale, il défend avec acharnement le programme radical-socialiste.

Membre du groupe radical et radical-socialiste, il préside plusieurs bureaux et appartient à diverses commissions, dont celle du budget pour l'exercice 1899 et celle de la législation fiscale en 1906.

C'est au cours de son premier mandat que Tourgnol est le plus actif : rapporteur du budget des cultes pour les exercices 1899 et 1900, il intervient à ce propos non sans verve et esprit de répartie, réclamant la suppression des congrégations contre l'influence desquelles il prend même la défense du clergé séculier. A partir de 1902 il n'aborde plus la tribune.

Il meurt le 29 septembre 1909 à Paris à l'âge de 76 ans en cours de mandat. Il était officier de l'Instruction publique.

TOURNADE (HENRI, MARIE, LÉON, JOSEPH), né le 5 novembre 1850 à Paris, mort le 11 décembre 1925 à Paris (10^e).

Député de la Seine de 1902 à 1919

Ce fils d'un employé au ministère des Finances fit des études classiques aux lycées d'Orléans et de Versailles avant d'entrer à l'école militaire de Saint-Cyr en 1869. Il prit part en 1870 et en 1871 aux principaux combats qui marquèrent le siège de Paris. Blessé le 21 octobre 1870 à la Malmaison, il est proposé dès ce moment pour la croix

Piomu lieutenant, puis capitaine, il demande à servir en Algérie dans l'administration des affaires indigènes et il se distingue pendant l'insurrection du Sud Oranais en 1881.

En 1884 il démissionne de l'armée et s'installe à Paris comme industriel dans une entreprise de transports terrestres et maritimes. Ses affaires sont florissantes et il devient bientôt président de la Chambre syndicale des transports de Paris. Tout en dirigeant son entreprise, il se mêle très activement aux luttes politiques. Membre de la Ligue des patriotes et président du comité du X^e arrondissement de cette association, il préside en 1889 le comité qui oppose la candidature du général Thibaudin à celle d'Henry Brisson député du X^e arrondissement. Il fait ensuite partie du comité Chevillon contre Maujan également député du X^e arrondissement.

Puis en 1890 il se porte candidat aux élections municipales dans le quartier de la Porte Saint-Martin : au premier tour il obtient 1.722 voix contre 2.682 à Thuillier conseiller sortant et il est battu au deuxième tour de scrutin.

Il est plus heureux au renouvellement de 1900 puisqu'il est élu conseiller municipal du quartier de la Porte Saint-Denis en tant que républicain nationaliste par 2.757 voix contre 1.472 voix à Hattat, conseiller sortant.

A l'Hôtel de Ville, il fait partie de la majorité nationale et s'intéresse surtout aux questions relatives à la petite industrie et au commerce. Il abandonnera ses fonctions municipales en 1903.

Au renouvellement général législatif de 1902 il est candidat dans la 2^e circonscription du X^e arrondissement de Paris avec un programme républicain comportant la révision de la Constitution, le respect de l'armée et la réduction du service militaire, l'économie dans les finances, la protection du petit commerce, la réorganisation de la magistrature, la liberté de conscience, d'enseignement et d'association.

Après une lutte très vive, il obtient au premier tour de scrutin 4.258 voix contre 5.362 à H. Brisson député sortant 3.443 à Houdé et 283 à Vannier.

Henri Brisson s'étant retiré avant le deuxième tour de scrutin pour accepter la candidature qui lui était offerte dans les Bouches-du-Rhône, Tournade est élu au second tour, le 11 mai 1902, par 7.040 voix contre 4.737 à Christman et 169 à

Vanier sur 12.104 votants. Il s'inscrit au groupe colonial et au groupe des études militaires.

A la tribune il proteste contre un discours de Jaurès sur la politique étrangère et l'abandon de l'Alsace-Lorraine. Il s'élève également contre le projet d'exploitation des produits de la Manufacture de Sèvres par le gouvernement et pour soutenir les revendications des céramistes.

Il reprend enfin à son compte une ancienne proposition de loi demandant l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Partisan de la politique républicaine et nationaliste, il combat les ministères Combes et Waldeck-Rousseau.

Il est réélu le 20 mai 1906 au deuxième tour par 6.106 voix contre 5.934 à Charpentier puis le 8 mai 1910 également au deuxième tour par 6.127 voix contre 5.486 à Charpentier sur 15.605 inscrits.

Il est alors nommé membre de plusieurs commissions dont celles des travaux publics et des chemins de fer. Il se fait remarquer en déposant en 1911 une proposition de loi sur la participation aux bénéfices, en 1912 une proposition tendant à interdire le cumul des fonctions d'instituteur et de secrétaire de mairie, en 1913 une proposition tendant à interdire le paiement des salaires autrement qu'en espèces. Il se souvient enfin qu'il a été militaire de carrière en déposant en 1912 une proposition de loi portant création d'un ordre de chevalerie spécial dénommé « valeur militaire » et réservé exclusivement aux militaires des armées de terre et de mer.

Il rapporte au cours de cette législature plusieurs projets de loi et notamment avec la compétence liée à sa profession ceux pour la reconstruction de la jetée nord-est du port de Boulogne pour l'amélioration du port de Calais et pour l'extension du port de La Rochelle.

Le 10 mai 1914, il est réélu de justesse au deuxième tour avec 5.241 voix contre 5.167 à Girardin.

Il dépose plusieurs propositions de loi au cours de cette législature et notamment en une proposition sur le vote obligatoire, en 1918 une proposition ayant pour but de permettre la nomination dans la Légion d'honneur des officiers proposés avant leur radiation et renvoyés dans leurs foyers comme atteints par la limite d'âge, et une proposition ayant pour objet le rattachement au ministère du Commerce de la direction générale des douanes.

Son activité parlementaire est multiple : il prend part à la discussion du projet de loi sur la composition des cours d'appel et des tribunaux de première instance et à la discussion de celui tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer au cours de laquelle il s'attache à défendre les droits des veuves et des enfants des victimes de la guerre. Ne perdant pas de vue ses problèmes professionnels il participe à la discussion

du projet de loi relatif à l'exploitation des chemins de fer pendant la guerre et à celle du projet relatif à la réquisition de la flotte marchande.

Il interpelle le gouvernement sur le régime de censure politique appliqué aux journaux républicains de province, sur l'attribution des permissions aux soldats du front français et du front d'Orient, sur l'aggravation de la crise des transports et sur le ravitaillement.

Malgré son âge en 1914, il reprend du service et sert en première ligne comme commandant du 64^e régiment d'Infanterie territoriale. Il est cité le 18 juillet 1916.

Après la guerre, en 1919, il se représente sur la liste du bloc national républicain mais il est battu.

Il est Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 26 décembre 1894.

Il devait mourir à Paris dans le quartier qu'il avait longtemps représenté. le 11 décembre 1925.

TOURNAIRE (Yonne). — Voy. RENAI-TOUR.

TOURNAN (ISIDORE, FRANÇOIS), né le 14 août 1874 à Montadet (Gers), mort le 30 septembre 1939 à Fomperron (Deux-Sèvres)

*Député du Gers de 1910 à 1919
Sénateur du Gers de 1924 à 1939.*

Isidore Tournan naquit à Montadet, dans le Gers, où son père était métayer, et son enfance s'écoula dans le terroir gascon, qui marqua sa personnalité.

Après de bonnes études secondaires au lycée d'Auch, il passa une licence ès lettres et un doctorat en droit et, après concours, devint rédacteur au ministère du Commerce, puis chef de l'information économique.

Ainsi dégagé des soucis d'une carrière, François Tournan entendit faire face aussitôt au devoir politique.

Il avait adhéré au parti républicain socialiste et conquis dès 1907, à Lombez, le siège de conseiller général, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

En 1910, aux élections législatives du 8 mai, il fut élu député de l'arrondissement, au second tour de scrutin, par 4.917 voix contre 4.387 à de Pons, député sortant, sur 11.248 inscrits. A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe des républicains socialistes. Il fut réélu le 26 avril 1914, par 4.651 voix, contre 3.611 à Dabanez, sur 10.252 inscrits.

Vice-président de la commission de législation fiscale et rapporteur du projet de loi sur le régime des alcools, il s'intéressa à toutes les questions conjuguant à la fois la politique et l'économie

Au cours de la guerre, il commanda pendant la bataille des Flandres une compagnie du 74^e régiment territorial et reçut la Croix de guerre ; plus tard, il passa à l'Etat-major de la 89^e division, puis à celui du 13^e corps d'armée.

En 1919, François Tournan fut candidat sur une liste d'union républicaine et sociale pour la rénovation nationale. Celle-ci obtint deux élus, mais il n'arriva qu'en troisième position et il lui manqua un millier de voix pour être réélu.

Le suffrage restreint le rendit au Parlement et, aux élections du 6 janvier 1924, François Tournan fut élu sénateur, au premier tour, en troisième position, avec 440 voix sur 713 inscrits. Lors du renouvellement du 16 octobre 1932 il fut réélu, recueillant 505 voix sur 714 inscrits.

Au Sénat, inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale socialiste, il rédigea de nombreux rapports sur des matières touchant au commerce, aux colonies, à l'agriculture, notamment sur le régime de l'alcool et sur l'exposition des arts et techniques tenues à Paris en 1937, rapports qui font grande impression par leur raison, leur générosité et la foi qu'ils marquent dans l'action parlementaire.

A la tribune, il s'exprimait sans prétention oratoire, mais sans concession à l'auditoire. Homme sans capitulation ni détour, rien de médiocre ou de vain ne trouvait en lui sa place.

C'est en cours de mandat, le 30 septembre 1939, dans sa circonscription, que François Tournan décédait à l'âge de soixante-cinq ans, d'une crise cardiaque.

Avocat à la Cour, François Tournan avait collaboré à de nombreux journaux et revues et publié : *L'Assurance sur la vie en France au XIX^e siècle* (1900), *Le régime des alcools* (1916), *Aujourd'hui, demain* (1920).

TOURNIER (VICTOR, FERNAND, *Albert*), né le 24 mai 1855 à Pamiers (Ariège), mort le 3 septembre 1909 à Ussat (Ariège).

Député de l'Ariège de 1902 à 1909.

Albert Tournier a une carrière bien remplie d'homme de lettres et de journaliste derrière lui lorsqu'il entre à la Chambre des députés en 1902.

Après avoir fait ses études classiques au collège de Pamiers, il monte à Paris où il mène à bien ses études de droit et s'inscrit au barreau de la capitale en 1880 à l'âge de 25 ans ; il va exercer jusqu'en 1894, date à laquelle il devient bibliothécaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Mais c'est moins au barreau que comme journaliste et homme de lettres qu'Albert Tournier se fait un renom.

Il débute dans la presse à la *République française* sous la direction de

Gambetta, devient chroniqueur parlementaire à l'*Événement* collabore au *Figaro*, au *Matin*, au *Télegraphe* ainsi qu'à de très nombreuses revues. Il écrit aussi de nombreux ouvrages, dont en 1892 un *Gambetta* et en 1897 un livre sur un ariégeois célèbre *Vadier, président du comité de sûreté générale sous la Terreur*. Félibre, il est vice-président de la « Cigale » et du « Félibrige de Paris », il écrit un *Chunsonnier provençal* et, avec Paul Arène, *Des Alpes aux Pyrénées*. Il est en outre de ceux qui furent à l'origine des représentations au théâtre antique d'Orange.

C'est en 1898 qu'Albert Tournier entre dans la carrière politique : les comités radicaux et de concentration républicaine de l'Ariège lui demandent de se présenter aux élections de 1898, il pose sa candidature dans la circonscription de Pamiers contre Julien Dumas. Au premier tour, sur 17.327 votants il obtient 5.872 voix soit un retard de 900 voix sur Dumas qui est élu au scrutin de ballottage avec 9.844 sur 18.230 votants alors qu'il recueille 8.360 voix. Au renouvellement de 1902, la situation se renverse et Tournier l'emporte aisément au premier tour avec 10.745 voix sur 19.087 votants contre 8.222 à Dumas. En 1906, même victoire aisée par 10.282 voix sur 19.274 contre 8.960 à Remaury.

Profondément laïc, partisan de l'abrogation de la loi Falloux sur l'enseignement, de l'impôt progressif sur le revenu, du service militaire de deux ans, il se montre très favorable aux mesures sociales : retraites ouvrières et agricoles, assistance aux vieillards et aux infirmes, etc...

Inscrit à la Chambre au groupe radical socialiste, il est membre des commissions de l'armée, de l'enseignement et des beaux-arts, de l'agriculture, de la législation fiscale et de la commission d'enquête sur l'affaire Humbert.

Ses initiatives législatives sont de caractère local : elles concernent les moyens d'aider les victimes de calamités survenues en Ariège et il dépose quelques rapports sur diverses élections. Albert Tournier monte peu à la tribune, sinon pour participer à la discussion des budgets — Marine (1904, 1905 et 1909) Travaux publics (1905) et Guerre (1908) — et pour présenter un amendement dans la discussion de la loi de séparation, amendement qu'il retire, une nouvelle rédaction du texte gouvernemental lui ayant donné satisfaction. Bien entendu, il votera cette loi qu'il appelait de ses vœux.

La carrière parlementaire d'Albert Tournier va être brutalement interrompue par la mort qui le surprend le 3 septembre 1909 à Ussat. Quelques instants avant d'expirer il murmure : « Je meurs dans la voie républicaine ! Vive la République ! »

Lorsqu'il avait épousé Marie Colin en juillet 1902, les témoins du couple étaient Delcassé, ministre des Affaires étrangères, Frézoulet et Delpech sénateurs de l'Ariège, et le général Pedoya, qui devait lui succéder dans la circonscription de Pa-

miers. Les mêmes amis fidèles se retrouveraient d'ailleurs autour de son cercueil.

Tournier était chevalier de la Légion d'honneur.

TOURON. (EUGÈNE, CHARLES, LOUIS), né le 11 mars 1857 à Saint-Quentin (Aisne), mort le 27 décembre 1924 à Paris.

Sénateur de l'Aisne de 1905 à 1924.

Petit-fils d'un maire de Saint-Quentin qui fut aussi préfet de la Meuse, il fit ses études au lycée de sa cité natale, puis dirigea, d'abord avec son père puis ensuite seul, à 18 ans, l'importante filature de coton familiale.

Membre (1887) puis vice-président (1903) et président (1909) de la Chambre de commerce de Saint-Quentin, Eugène Touron présenta, au nom de cette institution, de nombreux rapports, notamment en 1896, contre le projet d'impôt sur le revenu global. En cette même année, il fonda la caisse d'assurance mutuelle textile.

Membre et secrétaire de l'association de l'industrie et de l'agriculture française, il prit part à la préparation du nouveau tarif des douanes.

En 1900, à la quasi-unanimité des membres de toutes les Chambres de commerce, il fut désigné membre du conseil supérieur du travail pour le groupe des textiles et, l'année suivante, il fonda l'union des syndicats patronaux des industries textiles de France, qui groupe 64 syndicats.

Il se présenta, sans succès, aux élections législatives de 1893, contre Dumonteil; il n'obtint que 2.797 voix contre 5.750 à Hugues qui fut élu au second tour.

Mais aux élections sénatoriales du 15 janvier 1905, il fut élu sénateur de l'Aisne, en remplacement de Malézieux, décédé. Le jour même de l'élection, le groupe des radicaux socialistes présentait Brisson, ancien président de la Chambre des députés qui n'obtint que 328 voix.

Touron fut réélu le 7 janvier 1912 par 794 voix sur 1.325 votants, en même temps que Hermant (749 voix), Seblin (744 voix) et Gentilliez (734 voix).

Son mandat lui fut renouvelé le 9 janvier 1921 par 788 voix sur 1.311 votants. Étaient élus en même temps : de Lubersac (778 voix), Chênebenoit (768 voix) et Ermant (752 voix).

Il était inscrit au groupe de la gauche républicaine dont il fut le secrétaire avant d'en devenir le président.

Il fit partie de plusieurs commissions : finances, accidents du travail, des traités ouvriers, du commerce, de l'industrie, des douanes ; il rapporta notamment les budgets du ministère du Travail et du ministère de l'Industrie.

Il intervint très fréquemment à la tribune, surtout dans les discussions économiques, administratives et sociales.

Dans la Haute Assemblée, il était le porte-parole de la grande industrie française. Il combattit les projets d'impôts sur le revenu et, en général, les interventions de l'État, dont il voulait limiter le rôle, en matière économique, à la compensation des charges supportées par les industries nationales.

De 1913 à 1916, la confiance de ses collègues le porta à la vice-présidence du Sénat

Il collabora à *La Réforme économique*.

Il mourut le 27 décembre 1924.

Le Temps du 28 décembre 1924 retraçait le portrait du disparu : « ... Il était un des membres les plus écoutés de la commission des finances mais le titre auquel il tenait par-dessus tout et qu'il revendiquait spécialement à la fin de sa vie, c'est qu'il avait été l'inspirateur et l'un des principaux rédacteurs de cette loi sur les dommages de guerre, qu'on a appelée « La Charte des régions libérées » et par laquelle la France s'est efforcée de panser les plaies faites par l'Allemagne dans dix départements français ».

TOUSSAINT (EDMOND), né le 16 juillet 1849 à Lunéville (Meurthe), mort le 26 février 1931 à Paris (14^e).

Député de la Seine de 1893 à 1898.

Né sous la 11^e République et mort au déclin de la III^e, Edmond Toussaint connut une longue et curieuse existence au fil dramatiquement tranché.

Fils d'un facteur rural de Lunéville, il a tout juste 21 ans lorsqu'éclate la guerre de 1870 : il fait la campagne au 16^e bataillon des mobiles de la Seine, puis commence une fouguese carrière de militant en servant la Commune en qualité de volontaire.

En 1879, il est l'un des fondateurs de la *Pensée libre* et de *l'Excommunié*, titres qui sont tout un programme, auxquels il collabore à côté d'Henri Place, de Louise Michel etc... Il fait adopter le drapeau rouge au congrès de la libre pensée et compte, dès 1880, parmi les premiers adhérents au parti ouvrier français puis au parti ouvrier socialiste révolutionnaire créé en 1891.

Mieux organisés, les mouvements socialistes vont voir, aux élections de 1893, leurs premières percées à la Chambre : Toussaint, alors employé de commerce, se présente le 20 août dans la 3^e circonscription du XI^e arrondissement de Paris pour arracher au radical-socialiste Henri Mathé le siège que celui-ci détient depuis 1885. Au premier tour, Mathé arrive largement en tête avec 5.102 voix sur 12.154 votants, suivi de Toussaint 3.190 voix et d'Étienne Susini 2.068 voix. Au scrutin de ballottage le 3 septembre Mathé ne gagne que 61 voix et Toussaint l'emporte avec 3.554 voix sur 10.982 vo-

lants : Susini, socialiste blanquiste, s'est retiré lui laissant le bénéfice des 2.000 suffrages qu'il avait recueillis au premier tour.

Toussaint a fait sien le programme officiel du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, préconisant entre autres l'acheminement vers une société communiste, la suppression du Sénat et de la présidence de la République, la reconnaissance du mandat impératif, la suppression de la magistrature remplacée par des jurys, le repos hebdomadaire, la journée de 8 heures, l'égalité du salaire masculin et féminin, la prise en charge par la société des vieillards et des invalides du travail et enfin la création d'un impôt unique et progressif sur le capital et sur les revenus supérieurs à 3.000 F.

A la Chambre il siège dans les rangs du petit groupe socialiste et appartient à plusieurs commissions.

Il participe au dépôt de deux propositions de loi, l'une tendant à amnistier les militaires insoumis, déserteurs, rebelles ou indisciplinés, l'autre à interdire les divers biais conduisant à aboutir à des diminutions de salaires pour les employés et ouvriers. Lorsqu'il aborde la tribune, c'est plus pour prononcer contre la société bourgeoise et pour la révolution par le socialisme une diatribe, qu'il commence toujours en apostrophant ses collègues du titre de « citoyens » que pour discuter au fond le texte soumis à la Chambre. Il s'oppose ainsi, par exemple, aux restrictions à la liberté de la presse et d'association (les « lois scélérates » de 1894), à la nomination des sénateurs au suffrage universel, à la prolongation du privilège de la Banque de France et demande à interpeller le gouvernement pour s'élever contre l'emploi éventuel des heures de catéchisme sur les heures de classe de la communale.

En 1898, il se représente, mais n'est pas réélu. En tête au premier tour avec 5.859 voix sur 14.770 votants, il ne peut, au scrutin de ballottage, malgré l'apport de 1.800 voix d'Etienne Susini, l'emporter sur le radical socialiste Levraud qui le distance de 143 voix avec 6.552 voix sur 13.212 votants. Il s'entêtera en 1902, mais n'obtient plus que 2.721 voix sur 16.780 votants et ne se maintient pas au second tour.

Sa fougue militante, qui l'avait fait condamner en avril 1894 après les grèves de Trignac à dix jours de prison, le conduisit après la scission survenue lors du congrès socialiste de Paris en 1900 puis de Lyon en 1901 à adhérer au nouveau parti socialiste de France, issu de cette scission, au comité directeur duquel il appartient dès 1901.

Son nouvel échec aux élections de 1902 change l'orientation de sa vie, mettant un point final à son activité politique. Il se consacre désormais aux affaires, y acquérant même une fortune réputée considérable, de plusieurs millions aux dires de la presse.

Est-ce le souvenir de la modestie de ses premières années ou la peur de man-

quer qui le conduisent à l'avarice la plus sordide ? Toujours est-il que resté seul après la mort de sa femme, il va connaître une fin lamentable : propriétaire de l'immeuble qu'il habite rue Michal dans le XIII^e arrondissement, ainsi que d'un autre, il y vit comme un clochard, sans électricité, « faisant », le matin, les poubelles pour y récupérer le pain dont il se nourrit. Ayant rafistolé son tuyau d'arrivée de gaz, tout fendillé, avec de la ficelle et de vieux chiffons, le résultat de ce bricolage est dramatique : asphyxié, découvert trop tard par sa concierge et transporté à l'hôpital Cochin, il y succombe le 26 février 1931 à l'âge de 82 ans.

TOY-RIONT (MAURICE, MARIUS, LOUIS), né le 7 juin 1876 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Hautes-Alpes de 1910 à 1914.
Sénateur des Hautes-Alpes
de 1930 à 1945.*

Licencié en droit, industriel, il se présente aux élections législatives de mai 1910 dans le département des Hautes-Alpes dont sa famille était originaire.

Il fut élu le 8 mai 1910 au deuxième tour de scrutin, député de l'arrondissement de Briançon, par 2.784 voix sur 5.426 votants, battant de peu le député sortant Merle, qui était arrivé en tête au premier tour.

Aux élections législatives de 1914, il fut battu au deuxième tour par Planche.

A la Chambre, il fit partie de plusieurs commissions, notamment de la commission des douanes et de la commission des économies.

Au cours de son mandat, il déposa, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à modifier le régime douanier. On l'entendit dans les discussions budgétaires et dans les discussions agricoles. Il défendit vivement la restauration des terrains en montagne. Au moment des discussions budgétaires du ministère des Travaux publics, il intervint sur la route des grandes Alpes.

Après la guerre de 1914-1918, il reprit ses activités civiles. Il était membre de la Chambre de commerce de Marseille.

En 1929, il se présenta aux élections sénatoriales dans le même département, où l'on devait choisir deux sénateurs. Il fut élu le 20 octobre, seulement au troisième tour de scrutin, par 178 voix sur 333 votants ; Maurice de Rothschild avait été élu au premier tour avec 176 voix sur 333.

Il fut réélu le 23 octobre 1938, au premier tour de scrutin, par 173 voix sur 326 votants ; Maurice de Rothschild était réélu au deuxième tour seulement avec le même nombre de voix.

Au Sénat, il était inscrit au groupe de l'union républicaine.

Au cours de son mandat, il fit partie notamment de la commission des douanes, dont il fut le secrétaire jusqu'en 1940, et de la commission du commerce.

Il se préoccupa surtout des questions douanières et déposa, au nom de cette commission, plusieurs rapports de 1930 à 1932. Il fit aussi partie (1933) de la commission de l'industrie et de la commission du travail. Il est l'auteur, avec plusieurs de ses collègues, d'un projet de loi relatif à l'organisation et à la défense du marché du blé (1934). Il déposa de nombreuses questions écrites tant au ministre de la Défense qu'à celui de la Justice. En 1936, il dépose un amendement tendant à la répression de la hausse injustifiée des prix. Il s'intéresse également aux questions économiques et agricoles.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

Le 10 juillet 1940, il vota pour le projet de loi constitutionnel accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

TRAMU (CHARLES, AMÉDÉE), né le 17 mai 1838 à Saint-Vit (Doubs), mort le 1^{er} juillet 1919 à Saint-Vit.

Député du Doubs de 1898 à 1902.

Issu d'une famille terricienne de Saint-Vit — « paysan et travailleur comme vous », dira-t-il à ses électeurs — Charles Tramu, que l'on appellera le « député en blouse », est négociant en vins, dans les affaires depuis sa vingtième année. Vieux militant républicain, même sous l'Empire, il est maire de Saint-Vit depuis 1871 avec une interruption au moment du 16 mai 1877.

Ce sont les instances pressantes de ses amis politiques qui le conduisent à se présenter dans la 2^e circonscription de Besançon aux élections de 1898 contre le comte de Jouffroy d'Abbans député sortant. Tramu est élu dès le premier tour par 6.436 voix sur 12.524 votants contre 5.758 à Jouffroy.

Candidat démocrate agricole, il s'affirme contre les coalitions réactionnaires; partisan de la liberté absolue de conscience, il préconise l'établissement de l'impôt progressif sur le revenu et la création de lois sociales sur les retraites aux vieux travailleurs et l'assistance aux vieillards et aux infirmes. C'est en ce sens d'ailleurs qu'il n'hésite pas à se proclamer « socialiste ».

Inscrit au groupe radical-socialiste, il siège dans diverses commissions.

Député discret, il aborde pour la première fois la tribune pour témoigner avoir entendu Rambaud, sénateur du Doubs et ministre de Méline, affirmer publiquement que le gouvernement Méline était au courant des faux Henry dans l'affaire Dreyfus. Il intervient en outre

à propos des budgets de 1899 et de 1900, des accidents du travail et de l'amnistie.

En 1902, Tramu, qui a 64 ans ne se représente pas et c'est à son neveu Léon Janet qu'il passe le flambeau.

Retiré à Saint-Vit, il y meurt le 1^{er} juillet 1919 à l'âge de 81 ans.

Il était décoré du Mérite agricole.

TRANCHAND (AIMÉ), né le 24 août 1880 à Ouzilly (Vienne).

Député de la Vienne de 1919 à 1942.

Fils d'instituteur, il entra à son tour dans la carrière enseignante. Il occupait le poste d'Ayron lorsque la guerre survint. Mobilisé le 2 août 1914 comme sergent d'infanterie, promu sous-lieutenant dès le 14 novembre 1914, son action lors de « la course à la mer » lui valut, le 23 janvier 1915, une première citation à l'ordre de l'armée. Blessé à Ypres le 30 avril 1915, il ne tarde pas cependant à rejoindre le front, sur sa demande, et prend part à la bataille de Verdun. Blessé à la cote 304, il est l'objet d'une nouvelle citation et est promu lieutenant. Peu après, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur. Diminué par les blessures et la maladie, il est contraint d'évacuer le front en octobre 1917. Il obtient toutefois d'être détaché auprès de l'armée américaine en qualité d'officier informateur. Il termine la guerre avec le grade de capitaine. Par la suite il sera promu commandant, puis lieutenant-colonel de réserve.

Rendu à la vie civile, Aimé Tranchand venait d'être appelé à la direction de l'école de Lusignan lorsque le président Raoul Péret lui demanda de figurer sur sa liste d'action nationale et républicaine qui obtint 4 des 6 sièges de député. Tranchand était le quatrième élu, si l'on considère le nombre de voix, avec 31.088 voix sur 76.441 votants, et 103.358 inscrits. Il entra ainsi le 16 novembre 1919 au Palais Bourbon, où il participa aux travaux des commissions de l'armée, de l'instruction publique et des beaux-arts, des marchés et spéculations, de l'Alsace et Lorraine. Il fit voter des propositions relatives aux majorations de pensions d'ancienneté, aux retraites des agents des chemins de fer d'intérêt local, aux congés de longue durée des instituteurs. Il contribua d'une manière décisive au vote de la loi du 28 février 1923 dite du « privilège des bouilleurs de cru ». Auteur d'un rapport sur l'éducation physique et la préparation militaire, il intervint dans les discussions budgétaires notamment en faveur des constructions scolaires et de la distribution d'énergie électrique dans les campagnes.

Son activité et son dévouement inlassables, lui valurent la confiance renouvelée des électeurs. Il est réélu, en 1924, sur la liste républicaine de gauche qui obtint 4 des 5 sièges de député Tran-

chand est (avec 35.498 voix sur 82.929 votants et 97.408 inscrits) au deuxième rang, immédiatement après le président Raoul Péret. En 1928, dans l'arrondissement de Châtellerauld avec 8.915 voix (sur 14.828 votants et 18.894 inscrits), il triompha, au second tour, de M. Pétonnet, socialiste, qui n'obtint que 5.186 voix. Il s'assura la victoire dès le premier tour contre Ripault, radical-socialiste, maire de Châtellerauld en 1932 (par 9.473 voix contre 4.231 sur 18.784 inscrits) et en 1936 (par 8.781 voix contre 3.793 sur 18.836 inscrits).

Au cours de la législature 1924-1928, Aimé Tranchand est vice-président des commissions de l'armée et des pensions et secrétaire de la commission de l'enseignement. Membre du comité directeur de l'office national des combattants, il fait adopter notamment son rapport tendant à la prorogation des délais pour l'ouverture du droit à pension (loi du 9 janvier 1926); ainsi que plusieurs rapports concernant les retraites des ouvriers et agents de l'Etat et les pensions de veuves et orphelins. Le groupe de défense des contribuables le charge de présenter un rapport tendant à remplacer la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe unique. Les agriculteurs, enfin, trouvent en lui un défenseur actif qu'il s'agisse de crédit, de garanties contre les calamités agricoles, de protection douanière, de développement du cinéma agricole, de l'octroi de sursis...

Refusant toute inféodation aux partis, Aimé Tranchand siège à la Chambre des députés sur les bancs de la gauche radicale. Son souci d'indépendance et d'objectivité lui vaut la confiance et la sympathie de ses collègues qui le désignent. En 1928, aux fonctions de questeur. Il les assumera jusqu'en 1936. Son activité législative n'en est pas diminuée pour autant. Il est notamment le rapporteur de la loi d'avril 1930 créant la retraite du combattant et ne manque jamais l'occasion de prendre la défense non seulement des victimes de la guerre, ou des ouvriers agents de l'Etat, mais aussi des agriculteurs, des artisans, des commerçants pour lesquels il demanda la réforme de la patente, la simplification de la fiscalité, la protection contre la concurrence des magasins à prix unique.

La renaissance du militarisme allemand face à une France affaiblie par les divisions politiques, la crise économique et les troubles sociaux lui font multiplier les appels à l'union et au renforcement de la défense nationale. Au cours de la guerre 1939-1940, il accomplira plusieurs missions sur le front.

Le souci de l'intérêt national qui animait toujours Aimé Tranchand ne lui fit jamais oublier les affaires locales. Conseiller général de Châtellerauld, il sera appelé par la quasi-unanimité de ses collègues à la présidence de l'assemblée départementale. En 1935, il avait été élu, avec douze de ses collègues, conseiller municipal de Châtellerauld,

mais sans parvenir à enlever la majorité au maire sortant, Ripault.

Le 10 juillet 1940, il vota la loi accordant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Titulaire de la Croix de guerre avec palmes, ainsi que de plusieurs décorations étrangères, il était Commandeur de la Légion d'honneur.

TRANNNIN (ALFRED), né le 4 septembre 1842 à Courchelettes (Nord), mort le 29 octobre 1894 à Lambres-lez-Douai (Nord).

Député du Nord de 1889 à 1893.

Industriel (distillateur et fabricant de sucre) et agriculteur-betteravier, Alfred Trannin jouit d'une grosse situation dans le département lorsqu'il se présente le 22 septembre 1889 à la députation dans la 1^{re} circonscription de Douai : il est en effet maire de Lambres, président du conseil d'arrondissement de Douai, membre de la Chambre de commerce de Douai, vice-président de la société des agriculteurs du Nord et chevalier de la Légion d'honneur.

Il est élu comme républicain antirévissionniste dès le premier tour par 7.172 voix sur 14.278 votants contre 6.900 au conservateur Léon Maurice.

Sincèrement républicain, il voudrait que le Parlement s'occupe uniquement des affaires du pays et de leur amélioration et ne s'épuise pas en luttes politiques stériles ; s'il se veut social, il n'oublie pas les intérêts de l'industrie sucrière et betteravière.

Trannin est membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la navigation intérieure et de celle relative à la réforme générale de l'impôt.

Il participe au dépôt d'une proposition de loi tendant à taxer les mélasses étrangères et, prenant la défense des intérêts des sucriers distillateurs, intervient à propos du régime des sucres.

Il ne se représente pas au renouvellement de 1893 et meurt à 52 ans le 29 octobre 1894 à Lambres-lez-Douai.

TRANNOY (GUSTAVE), né le 6 février 1837 à Paris, mort le 24 mai 1907 à Saint-Cloud (Seine).

*Député de la Somme de 1893 à 1905.
Sénateur de la Somme de 1905 à 1907*

Trannoy fit ses études classiques au lycée Henri-IV, puis suivit les cours de la faculté de droit. Il obtint sa licence en 1857 et s'occupa ensuite d'agriculture en province, jusqu'en 1863. Il revint à Paris, dans une étude d'avoué, comme clerc. En 1866, il acheta une charge d'avoué à Epernay.

Élu conseiller municipal de cette ville en 1871, il devint adjoint au maire l'année suivante. En 1877 il fit une active propagande contre l'ordre moral et fut désigné par le comité de défense républicaine, dirigé à Paris par Gambetta. Il prit la parole devant le tribunal d'Épernay au nom des journaux *Le Temps*, *Le Bien Public* et *La Petite République*, poursuivis par ordre du gouvernement.

En 1879, il cède son étude d'avoué et quitte Épernay pour se faire inscrire comme avocat au barreau de Péronne.

Il est élu conseiller municipal de cette ville dès l'année suivante, puis adjoint au maire (1888-1895) et maire (1895-1896).

Après avoir contribué, en 1889, à l'élection de Gonnat dans la 1^{re} circonscription de Péronne, il fut élu lui-même député de cette circonscription lors du renouvellement législatif de 1893, au premier tour de scrutin, par 6.192 voix contre 4.455 à Cadot, ancien député. Il s'inscrivit au groupe des républicains de gouvernement, devenu depuis le groupe progressiste.

Il fut réélu le 27 avril 1898 par 6.180 voix contre 4.562 à Nattier, radical. Son mandat lui fut renouvelé à nouveau le 27 avril 1902, par 14.172 voix contre 5.891 à Hennequiez et 3.164 à Siombourg.

Au début de son mandat, il présenta un projet de loi pour transformer le 3 % perpétuel en 3 % amortissable, lors de la conversion de la rente 3,5 %. Il fit adopter le déclassement des fortifications de Péronne et soutint les intérêts des betteraviers. Il demanda l'assimilation de la bière aux boissons hygiéniques et fut chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la répression des fraudes en matière agricole. Il prit part à plusieurs débats politiques et fit aussi partie de la commission d'initiative parlementaire, de la commission de l'agriculture ; il fut membre et président de la commission des douanes. En économie, il était protectionniste.

Il n'attendit pas la fin de son mandat de député pour se présenter aux élections sénatoriales de mars 1905. Il fut élu sénateur de la Somme au deuxième tour de scrutin, en remplacement de Tillier, par 664 voix contre 650 à Rousé, sur 1.322 votants. Il se démit alors de son mandat de député et s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine.

Il siégea peu de temps dans la Haute Assemblée, mais s'intéressa tout particulièrement à la répression de la fraude dans la vente des marchandises et à la falsification des denrées alimentaires. Il prit part (1906) à la discussion sur la déclaration d'intérêt public des chemins de fer d'intérêt local et à celle de la saisie-arrêt sur les salaires des ouvriers et employés.

Il mourut le 24 mai 1907 à Saint-Cloud. Dans son éloge funèbre le président Antonin Dubost loua sa « grande expérience » et sa « grande finesse ».

TRARIEUX (JACQUES, Ludovic), né le 30 novembre 1840 à Aubeterre (Charente), mort le 13 mars 1904 à Paris.

*Député de la Gironde de 1879 à 1881.
Sénateur de la Gironde de 1888 à 1904
Ministre de la Justice
du 26 janvier au 1^{er} novembre 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 439.)

Au renouvellement triennal du Sénat de 1888, Trarieux fut élu par le département de la Gironde et réélu en 1897, le deuxième sur cinq, au premier tour de scrutin, par 888 voix sur 1.281 votants, ses collègues étant Monis (896 voix), Obissier-Saint-Martin (858 voix), Caduc (850 voix) et Raynal (810 voix).

Il participe à maintes discussions d'ordre juridique ou social : modification de la loi sur les syndicats professionnels que, sur son rapport, le Sénat rejeta ; arbitrage entre patrons et ouvriers, travail des femmes et enfants mineurs. Et, aussi, nouveau régime des douanes, marine marchande, indigénat et organisation coloniale.

Mais les traits les plus marquants de son activité furent sa participation comme rapporteur au vote de trois des quatre lois visant à la répression des attentats anarchistes (1893 et 1894) puis, en fin 1897, sa prise de position en faveur de la révision du procès Dreyfus — ce qui l'amena, l'année suivante, à créer la Ligue des droits de l'homme et du citoyen.

Ces deux attitudes n'étaient point contradictoires : défenseur de la liberté, qu'il ne confondait pas avec la licence (il approuva R. Bérenger), il fut durablement l'adversaire de tout manquement à la légalité républicaine.

Lors de la crise anarchiste, il requit « contre une école du crime où la provocation aux pires attentats est devenue le métier habituel de certains hommes » mais fit rejeter un amendement qui déferait les civils usant d'explosifs aux conseils de guerre, car il n'acceptait point de dessaisir les tribunaux de droit commun.

Ainsi exprimait-il le sentiment de la grande majorité des sénateurs, conservateurs du libéralisme politique.

Aussi, membre du « Centre gauche » — le groupe républicain le plus modéré de la Haute Assemblée — fut-il porté à sa présidence. En mai 1894, il devint rapporteur général du budget, puis fut nommé vice-président du Conseil et ministre de la Justice du cabinet Ribot (26 janvier-28 octobre 1895).

Redevenu sénateur, il resta un personnage de premier plan, toujours d'extrême centre : il appuya la motion Demôle qui entraîna la chute du cabinet Bourgeois, rapporta et fit voter, malgré l'opposition de l'extrême droite (qui ne se résignait ni à la déposition de la reine ni au remplacement d'un général

par un résident civil), le projet de loi déclarant « Madagascar et les îles qui en dépendent Colonies françaises », aida, le 28 mai 1897, au vote de la loi qui mit fin à l'instruction secrète — c'est-à-dire l'interrogation de l'accusé par le juge d'instruction hors de la présence de l'avocat — et réclama même l'institution d'une expertise contradictoire en matière criminelle et correctionnelle.

Lors de l'affaire Dreyfus ses collègues ne furent pas surpris lorsque le 7 décembre 1897, ému par les révélations apportées par Scheurer-Kestner, il intervint pour rappeler que la suspicion de l'erreur n'a jamais été, dans la pensée du législateur, offensante pour le caractère des magistrats dont le jugement aurait pu être trompé... « car la toute science et l'infaillibilité ne sont pas de ce monde », et acheva par l'éloge du courage civique de l'interpellateur.

En février 1898, avec Scheurer-Kestner et avec Thevenet — qui avait été ministre de la Justice du gouvernement Tirard — il dépose une interpellation sur l'illégalité commise le 22 décembre 1894 consistant à remettre au conseil de guerre des pièces dites secrètes et non communiquées à l'accusé et à ses conseils

Sur ce thème essentiellement juridique, il poursuivit, sur le plan parlementaire, la campagne en faveur de la révision, puis constitua la même année le comité de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen ; certains membres du bureau de ce comité ayant été poursuivis, il s'expliqua au Luxembourg en demandant au président à ne pas bénéficier parce que sénateur d'un quelconque privilège...

Avec le cabinet Waldeck-Rousseau — dont le garde des sceaux, Monis, était son collègue — il triompha. Mais des raisons de santé, la radicalisation de la politique après 1902, le succès d'adhésions que connut alors la Ligue. Pélégnerent de la vie active.

Il mourut à Paris le 13 mars 1904 : son successeur comme président de la Ligue fut Francis de Pressensé ; l'association qu'il avait fondée obtint qu'un monument dû à J. Boucher fût érigé dans le square parisien qui se trouve à l'ouest du Lion de Belfort.

TREIGNIER (SYLVAIN, PIERRE, Eugène), né le 8 novembre 1853 à Paris (5^e), mort le 12 septembre 1919 à Suèvres (Loir-et-Cher)

*Député du Loir-et-Cher
de 1906 à 1919.*

Entrepreneur de travaux publics à Paris, Eugène Treignier est conduit par sa situation à siéger comme juge au tribunal de commerce de la Seine. Il est aussi propriétaire viticulteur dans le Loir-et-Cher ; à ce titre il s'intéresse aux questions de crédit agricole et est

vice-président de la caisse régionale. La vie militaire ne le laisse pas non plus indifférent : engagé conditionnel d'un an au 8^e hussards le 1^{er} novembre 1873, il est versé un an plus tard comme maréchal des logis dans la disponibilité de l'armée active. Le soin qu'il mettra à suivre ponctuellement ses périodes militaires le conduira au grade de capitaine en 1913. Affecté en décembre 1914 au 45^e régiment d'artillerie, il est nommé chef d'escadron en janvier 1915 et devient officier de complément honoraire en 1919 ; il préside la société mixte de tir du 39^e territorial et la société d'instruction militaire de Blois

Toutes ces activités ne l'empêchent pas de s'intéresser à la politique ; il est l'un des fondateurs du comité radical-socialiste de Loir-et-Cher, qu'il préside en 1893. Son premier mandat local lui est accordé par ses concitoyens de Suèvres qui en font leur maire ; puis il entre au conseil général de Loir-et-Cher dont il sera successivement vice-président et président.

Le décès en janvier 1895 du général Riu, député de la 1^{re} circonscription de Blois lui permet de poser sa candidature. En deuxième position dès le premier tour avec 6 254 voix sur 17 018 votants il ne gagne que 380 voix au scrutin de ballottage du 17 mars 1895 et est battu par Gauvin qui l'emporte avec 7 172 voix. Au renouvellement général de 1898, il s'oppose de nouveau à Gauvin et arrive en tête au premier tour avec 6 115 voix sur 18 531 votants mais au second tour le désistement du républicain Lacoïn permet à Gauvin, 8 726 voix, de conserver son siège ; Treignier, avec 6 708 voix, a gagné un peu moins de 600 voix. Aux élections de 1902, Gauvin ayant rallié le programme radical-socialiste, Treignier ne s'oppose pas à lui. Mais en 1906 Gauvin vient d'entrer au Sénat et Treignier se retrouve libre de ses mouvements : il est très brillamment élu au second tour par 12 051 voix sur 16 812 votants, plus de 70 % des voix ; il avait manqué de peu au premier tour son élection avec 9 473 voix sur 19 378, 6 577 suffrages allant à Brisson, 2 843 à Lacoïn et 376 à Papillon demeuré le seul candidat contre lui au scrutin de ballottage. En 1910 Eugène Treignier est réélu dès le premier tour avec 10 011 voix sur 18 242 votants contre 5 061 à Lacoïn et 2 481 à Papillon. En 1914 enfin sa réélection est assurée dès le premier tour par 10 452 voix sur 17 787 votants contre 6 239 à Gaullier.

À la Chambre, Eugène Treignier, qui siège sur les bancs des radicaux-socialistes, va se montrer, selon les mots de Paul Deschanel, « un représentant laborieux, actif et compétent ».

Il participe aux travaux des commissions des travaux publics et des chemins de fer, du commerce et de l'industrie, des boissons. Président de la commission des comptes définitifs et des économies il obtiendra pour celle-ci, en 1916, à la suite d'une éloquent intervention, des pouvoirs d'enquête, malgré

l'avis défavorable de Ribot, ministre des Finances. Mais c'est surtout à la commission de l'armée, à laquelle il appartient pendant ses trois mandats et dont il est le vice-président, qu'il consacre tous ses soins.

Dès son arrivée à la Chambre, il dépose une proposition de loi sur la mise en congé à la disposition du ministre de la guerre de la classe 1903, demande à interpellier à ce sujet et développe son interpellation au cours de la discussion du projet gouvernemental connexe sur le renvoi anticipé de cette classe, projet qui aboutit à la loi du 9 juillet 1907.

Si ses initiatives de législateur furent plutôt rares, c'est en tant que rapporteur de la commission de l'armée qu'il donna le meilleur de lui-même. Nombreux en effet furent les textes qu'il étudia : organisation des services d'armurerie des troupes coloniales et de la flotte, organisation des musiques militaires, nomination au grade de sous-lieutenant des élèves de l'École spéciale militaire entrés en 1911, 1912, 1913, lois du 15 mars et du 6 avril 1915 relatives à l'appel de la classe 1916 et au recensement et à l'appel de la classe 1917. Mais il avait été surtout le rapporteur de deux textes parmi les plus importants : la loi du 23 décembre 1912 réorganisant les cadres et les effectifs de l'infanterie et celle du 15 avril 1914 constituant les cadres et les effectifs des différentes armes, c'est-à-dire toute l'organisation de l'armée de terre.

Il défendit bien entendu tous ces textes à la tribune, s'intéressa en outre aux budgets spécialement de la guerre et des chemins de fer, à l'impôt sur le revenu et présenta un contre-projet proposant le service de 28 mois dans la discussion de la modification de la loi de 1905 sur le service militaire.

Pendant la guerre, il fut membre des commissions et des comités consultatifs institués au ministère de la guerre.

Bientôt, la maladie l'éloigna du Parlement et il succomba le 12 septembre 1919 à Suèvres à l'âge de 66 ans.

Officier de l'instruction publique, chevalier du Mérite agricole, Eugène Treignier était officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

TREIGNIER (PIERRE THÉODORE, Gaston), né le 13 février 1878 à Paris (5^e).

Député de la Creuse de 1914 à 1919.

Fils d'Eugène Treignier, député du Loir-et-Cher de 1906 à 1919, mais appartenant à une famille originaire de Crozant dans la Creuse, Gaston Treignier entreprend une carrière de magistrat, débutant comme juge-suppléant à Falaise en septembre 1903 ; deux ans plus tard, il occupe les mêmes fonctions à Limoges. Démissionnaire en 1907, il se lance dans la politique locale l'année suivante en

entrant au conseil municipal de Crozant. En septembre 1911, il se fait réintégrer dans la magistrature comme juge au tribunal civil du Blanc. Cette résidence, relativement proche de Crozant, ne l'empêche pas d'aller représenter en 1913 au Conseil général de la Creuse le canton de Dun-le-Paiteau et d'accéder à la mairie de Crozant qu'il occupe lorsqu'il brigue la députation en 1914.

Il vient d'être élu, en effet, lorsque éclate la grande guerre, qu'il fait comme caporal à la 12^e section d'ouvriers d'administration, puis comme attaché d'intendance à partir de 1915 ; sa conduite lui vaudra la croix de guerre.

Il se présente pour la première fois aux élections législatives générales de 1914 dans la circonscription de Guéret. En seconde position au premier tour avec 3.859 voix sur 18 810 votants, derrière Binet 4.884 voix, il est suivi de Desmoullins 2.604 voix et de Filloux 2.024 ; il l'emporte de très peu, 50 voix, au scrutin de ballottage avec 7.079 suffrages sur 19.661 votants, sur Binet 7 029 voix et Bertou 5 173.

Candidat radical-socialiste, Treignier se montre opposé à une politique coûteuse au Maroc, mais partisan de la préparation militaire et de la réduction du service militaire, de la suppression des impôts indirects et de la patente, de l'extension des mesures d'assurances et de retraites, du développement de l'agriculture, de la décentralisation administrative, de la réforme judiciaire, de la défense de l'école laïque, du scrutin de liste pur et simple sans proportionnelle avec maintien du système majoritaire.

Membre du groupe du parti républicain radical et radical-socialiste, Treignier siège à la commission de l'agriculture et à celle des comptes définitifs et des économies.

C'est à l'agriculture au premier chef qu'il s'intéresse. Il fut souvent rapporteur pour avis au nom de la commission de l'agriculture à propos de questions de tarifs et de taxations, de main-d'œuvre, de protection de la petite propriété. A la tribune, il prend la parole sur les mêmes thèmes et s'intéresse en outre aux réquisitions d'avoine, aux sursis et permissions concernant la main-d'œuvre agricole, aux primes à la récolte de blé, au ravitaillement ; il défendit enfin en quelques mots, lors de la discussion de la réforme électorale, le principe majoritaire contre la proportionnelle.

Le 9 août 1919, Gaston Treignier donne sa démission de député, prétextant que « des considérations de famille » ne lui permettaient plus d'exercer son mandat comme il le voudrait.

Il ne se représentera plus désormais, quittant d'ailleurs le Conseil général en 1920, car il opte définitivement pour la carrière judiciaire. Trois jours après sa démission, il est nommé juge au tribunal de première instance de la Seine où il devient président de section le 21 novembre 1928 ; puis un mois plus tard, profitant d'une loi de dérogation, il demande sa mise à la retraite et est nom-

mé président de section honoraire le 9 janvier 1929.

En plus de la croix de guerre, Gaston Treignier était titulaire des palmes académiques et de divers ordres étrangers.

TREILLE (Marie, Alcide), né le 8 décembre 1844 à Poitiers (Vienne), mort le 14 janvier 1922 à Alger.

*Député de Constantine de 1881 à 1889.
Sénateur de Constantine de 1897 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUCHY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 442.)

Après avoir été battu au renouvellement de 1889 par son ancien concurrent Forcioli, il obtint une chaire de professeur à l'école de médecine d'Alger.

Le 3 janvier 1897, il présenta sa candidature au renouvellement triennal et fut élu sénateur de Constantine par 105 voix sur 192 votants, contre 86 voix à Saint-Germain.

Membre de la gauche démocratique et du groupe agricole, il fit partie de nombreuses commissions.

On l'entendit dans la discussion d'un projet de loi tendant à priver des droits électoraux les officiers ministériels destitués (1897) et dans la discussion du projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique. Il prit part à l'interpellation faite par un de ses collègues au ministre de la Guerre (1898) sur les mesures à prendre à l'occasion de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a éclaté dans la garnison de Lure et donna son avis sur la suppression de la publicité des exécutions capitales. L'amnistie, l'approbation d'une convention sur l'extradition conclue entre la France et l'Etat indépendant du Congo furent des discussions auxquelles il prit part en 1900.

Il s'intéressa, comme il le fit à la Chambre, aux questions coloniales et d'hygiène. Il prit une part prépondérante aux délibérations de la loi sur l'assistance médicale dans les campagnes.

Il ne fut pas réélu en 1906.

Treille a publié quelques travaux sur les maladies des pays chauds. Il a fait éditer, par *La Revue médicale*, une communication faite à la Société médicale des praticiens de Paris, dans sa séance du 21 avril 1905, sous le titre : *Le Saturnisme chez les peintres en bâtiment de Paris*.

Il était officier de la Légion d'honneur.

TRELAT (Emile), né le 6 mars 1821 à Paris, mort le 30 octobre 1907 à Paris (14^e).

Député de la Seine de 1891 à 1898.

Fils d'Ulysse Trelat, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, ministre des Travaux publics du 12 mai au 18 juin 1848, Emile Trelat se sentait attiré par les arts plastiques. Après être passé par l'École centrale, il se consacra ensuite à la céramique, dirigeant l'usine de Rubelles (Seine-et-Marne) puis se tourna vers l'architecture : élève de Visconti, il collabora avec lui à l'achèvement du Louvre au début du second Empire. De 1854 à 1895, il est professeur de construction civile au Conservatoire national des arts et métiers et en 1865 fonde et dirige l'École spéciale d'architecture, qui devait être reconnue d'utilité publique et jouir d'une grande faveur. La guerre de 1870 survenant, Trelat s'engage : capitaine au 8^e bataillon des mobiles de la Seine, puis chef de bataillon, il combat dans les lignes avancées devant Choisy-le-Roi et L'Hay-les-Roses ; il est promu officier de la Légion d'honneur en 1871 à titre militaire. Nommé la même année architecte en chef du département de la Seine, l'honorariat lui est décerné lors de sa retraite.

Il se lance dans la bataille politique lors du renouvellement général de 1889 qui voit le dernier affrontement avec les boulangistes et va parachever leur défaite. Dans la 2^e circonscription du V^e arrondissement de Paris, il arrive en troisième position au premier tour avec 1.813 voix sur 9.753 votants derrière Lanessan 2.340 voix et Lenglé le candidat boulangiste 3.880 voix : il ne se maintient pas au scrutin de ballottage qui vit la victoire de Lanessan. Celui-ci ayant été nommé gouverneur général de l'Indochine démissionne de son mandat de député le 20 avril 1891 et Trelat va de nouveau poser sa candidature lors de l'élection partielle du 28 juin suivant. Au premier tour il y a huit candidats et les voix se dispersent : Trelat arrive en tête avec 1.891 voix sur 7.193 votants suivi de Collin, conseiller municipal radical, 1.171 voix et du chansonnier socialiste révolutionnaire Jean-Baptiste Clément 1.095. Au scrutin de ballottage le 12 juillet Trelat l'emporte de peu avec 2.480 voix sur 6.600 votants contre 2.194 à Collin et 1.746 à l'auteur du *Temps des cerises*. En 1893 il est réélu, encore une fois au second tour : en tête au premier avec 2.249 voix sur 8.170 votants, il passe au second avec 2.928 voix sur 7.784 votants contre l'ancien député radical Sigismond Lacroix, 2.442 voix, et le socialiste allemandiste Degoux, 2.079.

Sa campagne électorale est axée contre les théories radicales socialistes et surtout socialistes qu'il qualifie d'utopie. Républicain prudemment progressiste, il se proclame « fils de la Révolution, républicain de vieille date » et se montre « jaloux [de] faire [de la France] le milieu social le mieux pourvu de bien-être, le mieux ordonné, le plus libre, le plus fraternel, le plus juste et le plus moral ».

A la Chambre, il siège dans les rangs des républicains et fait partie notamment de la commission chargée de l'examen du projet et des propositions de loi concer-

nant la santé et l'hygiène publique, de celle de l'armée et de la commission d'enquête sur le Panama.

Il s'intéressa principalement aux questions artistiques (reconstruction de l'Opéra-Comique, rétablissement de la Direction des bâtiments civils, construction de la gare des Invalides, de la gare d'Orsay) et de salubrité publique (assainissement des égouts, voirie, etc.). Son appartenance à la commission de l'armée l'amena à rapporter diverses mesures concernant les obligations militaires de certaines catégories d'étudiants, le rengagement et les pensions des sous-officiers rengagés. Chaudement dreyfusard, il eut l'occasion de défendre l'attitude de Joseph Reinach dans l'affaire Dreyfus.

Il se représente au renouvellement législatif de 1898 : ces élections voient une assez forte percée socialiste et Trelat va être battu. Il arrive en seconde position au premier tour avec 1.850 voix sur 10.063 votants, assez loin derrière le socialiste Charles Gras 3.496 voix ; deux autres candidats le suivent d'assez près ; au scrutin de ballottage, bien qu'il soit resté seul en face de Charles Gras, il est nettement battu avec 3.842 voix sur 9.329 votants par celui-ci, 5.107 voix. Cet échec met un terme à sa carrière politique.

Dans les dernières années de sa vie, il se consacre aux questions d'hygiène dans l'habitation et crée même dans son école un diplôme spécial sanctionnant cette nouvelle discipline.

Membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, président de la Société des ingénieurs civils, de l'Association française pour l'avancement des sciences, de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, il collabora à la *Nouvelle Revue*, à la *Revue bleue*, à la *Revue scientifique*, etc. Il a en outre publié divers ouvrages : *La Salubrité* (1899), *Questions d'art* (1904), *Questions de salubrité* (1906).

Emile Trelat mourut largement octogénaire le 30 octobre 1907 à Paris ; officier de la Légion d'honneur, il était officier de l'instruction publique et décoré de divers ordres étrangers.

TREMININ (PIERRE. MARIE, JACQUES. NICOLAS), né le 5 juin 1876 à Plouescat (Finistère)

Député du Finistère de 1924 à 1942.

Breton, Pierre Tremintin appartenait à une famille de marins de l'île de Batz et l'un de ses ancêtres connu, au moment de la guerre d'indépendance grecque en novembre 1827, une certaine notoriété : servant dans l'escadre de l'amiral de Rigny, il appartenait en qualité de pilote à l'équipage français qui sous le commandement du lieutenant de vaisseau Bisson menait vers le port de Smyrne le brick *Panayoti* capturé sur

des pirates grecs. Attaqué à l'île de Stampalie par des brigands, Bisson se fit sauter avec le brick que n'avait pas voulu abandonner Tremintin, lequel échappa pourant à la mort avec 4 marins. Le futur député du Finistère cependant se dirigea vers le droit et ses études juridiques terminées s'inscrivit comme avocat au barreau de Quimper en 1902. Il avait adhéré au *Sillon*, le mouvement démocrate-chrétien de Marc Sangnier, dont l'influence le marquera toute sa vie. Il commence une carrière publique en entrant dès 1904 au conseil général du Finistère et ce n'est que quatre ans plus tard en 1908 qu'il accepte le mandat plus modeste de conseiller municipal de Plouescat son bourg natal : le 19 mai 1912, il s'installe à la mairie et y restera plus d'un demi-siècle. Treize ans plus tard, le 16^e Congrès de l'association des maires de France, en octobre 1925, l'élit vice-président de l'association et l'année suivante il entre au bureau qu'il quittera en juin 1940 par suite d'un désaccord politique avec le président d'alors. Tremintin se donna particulièrement à cette association à laquelle il consacra une grande part de son activité.

Il échoue de peu à sa première tentative aux élections législatives de novembre 1919 où il se présente dans le Finistère, dernier de la liste républicaine démocratique d'union nationale. Cette liste menée par Paul Simon, député sortant, emporte 6 sièges sur 11. Pierre Tremintin ne recueille que 59.882 voix sur 141.915 suffrages exprimés. Plus heureux le 11 mai 1924, il est élu sur la liste Simon (liste d'union républicaine) à la plus forte moyenne. Il réunit sur son nom 65.794 suffrages sur 156.279 votants et 154.562 exprimés. En 1928, le scrutin d'arrondissement ayant été rétabli, Tremintin se présente dans la 2^e circonscription de Morlaix : il est brillamment élu au premier tour avec 9.977 voix sur 17.835 votants contre 5.829 à Guillou et 1.538 à Le Cazic. Réélu dans les mêmes conditions en 1932 par 10.157 suffrages sur 18.255 votants contre 6.732 au radical Moal et 1.126 au socialiste S.F.I.O. Le Laun, il l'est de nouveau en 1936 avec encore plus d'avance sur ses adversaires, par 11.939 voix sur 17.780 votants contre 2.680 seulement au conservateur Chevillotte et 1.551 au républicain de gauche Bohic, le candidat communiste ne recueillant que 646 suffrages

Républicain démocrate, partisan « après la lamentable expérience du cartel des gauches », de la politique de Poincaré, il veut la paix organisée dans le cadre de la S.D.N., la stabilité monétaire (car il se défie de l'aventure d'une dévaluation), l'amélioration des mesures sociales (assurances sociales, allocations familiales), la protection de la main-d'œuvre française, une politique familiale sanctionnée en partie par le vote familial et s'intéresse de très près à la défense des intérêts agricoles de ses électeurs.

Siégeant à la Chambre dans les rangs du groupe démocrate puis du groupe démocrate populaire dont il fut souvent le

porte-parole, Pierre Tremintin prit dès son élection sa mission à cœur et son activité ne se démentira pas au fil des législatures : il est en effet l'auteur de plus d'une soixantaine de propositions de loi ou de résolutions, d'une trentaine de rapports et fit plus d'une centaine d'interventions à la tribune.

De 1924 à 1940, il appartient aux commissions de l'administration générale, départementale et communale, des travaux publics et des moyens de communication, et de 1928 à 1940 à celle du suffrage universel.

Au fil de ses mandats, Pierre Tremintin a marqué de l'intérêt pour des questions d'ordre politique, économique, de transports, agricoles et surtout sociales autour de la famille.

Partisan du scrutin de liste et proportionnaliste convaincu, il redépose avec une remarquable persévérance au début de chaque législature, une proposition de loi tendant à organiser la démocratie politique par le scrutin de liste régional avec représentation proportionnelle intégrale : l'ultime législature de la III^e République lui sera enfin bienveillante étant cette initiative à une proposition de Louis Marin tendant à instituer la représentation proportionnelle — il en sera le rapporteur supplémentaire — et qui sera adoptée le 27 juin 1939; transmise au Luxembourg elle tomba dans les oubliettes sénatoriales et ne vit jamais le jour. Dans le même ordre d'idées, Tremintin aurait voulu donner aux femmes la plénitude des droits politiques, mais s'il put convaincre ses collègues, il ne put jamais vaincre les réticences des sénateurs. Il avait eu plus de succès en proposant d'étendre aux élections municipales et cantonales les dispositions de la loi du 8 juin 1923 concernant la distribution des bulletins de vote et des circulaires électorales : il fut le rapporteur heureux de sa proposition qui devint la loi du 20 juillet 1928.

Les questions concernant les transports retiennent aussi son attention : régime des voies ferrées d'intérêt local, caisse de retraite des personnels, réintégration de cheminots révoqués pour faits de grève, régime des grands réseaux de chemins de fer, rapports rail-route. Tout ce qui concernait les H.B.M., qu'il s'agisse de questions de crédit ou d'attribution, le logement des familles nombreuses, catégorie de citoyens qu'il entoure toujours de ses soins éclairés et en faveur de qui ses actions seront nombreuses, les baux ruraux ou le métayage dont la réglementation touche de si près les agriculteurs pour qui il intervient de plus en plus au fil de ses mandats, est l'objet de ses initiatives législatives, de ses travaux en commissions et de ses interventions à la tribune. Membre important de l'association des maires de France, il se montre favorable à la création d'une école nationale d'administration espérant que les communes elles aussi pourront prétendre recruter leurs fonctionnaires parmi les élèves issus de cette institution.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, Tremintin est des 80 parlementaires qui refusent au maréchal Pétain les pouvoirs constituants qu'il demande.

Médaille d'honneur départementale et communale en vermeil, Tremintin est à cette époque chevalier de la Légion d'honneur.

TRÉMOULIÈRE (PIERRE), né le 17 décembre 1856 à Pers (Cantal), mort le 27 mars 1937 à Paris (8^e).

Député du Cantal de 1924 à 1928.

Originaire du Cantal, Pierre Trémoulière, propriétaire négociant, est un commerçant avisé. Il publie des articles sur le commerce dans différentes revues, dont la *Nouvelle Revue*. Il s'intéresse surtout aux questions agricoles et commerciales.

En 1900, il est élu conseiller municipal de la commune d'Oups (Cantal) dont il devient le maire en 1904 et le restera jusqu'à sa mort.

Pendant la guerre de 1914-1918, il remplit plusieurs missions bénévoles pour procurer à la France les semences en quantité nécessaire à l'agriculture, réussissant là où les missions officielles n'avaient pu aboutir.

À l'âge de 68 ans il se présente en 1924 à la députation dans le Cantal sur la liste du cartel des gauches conduite par Paul Bastid. Cette liste obtient la majorité absolue et ses trois candidats sont élus.

Aux élections de 1928, au scrutin majoritaire, il est battu par 155 voix seulement, dans la circonscription d'Aurillac, par son ancien colistier Paul Bastid, avocat et professeur qui obtient au deuxième tour 9.069 voix sur 18.455 votants et 22.459 inscrits.

Radical-socialiste, membre de la commission de l'agriculture, Pierre Trémoulière, durant son unique mandat (1924-1928) témoigne du plus haut souci de la chose publique.

Ses interventions à la Chambre portent essentiellement sur les questions financières et sur les moyens de dégager des ressources publiques.

Il propose notamment de modifier la réglementation bancaire pour taxer les bénéfices réalisés par les banques sur les dépôts qui leur sont confiés, de prélever une part du produit des jeux et paris au profit de la caisse d'amortissement, de faciliter le recouvrement des créances du Trésor et de créer une caisse d'avances aux communes.

Fondateur de plusieurs sociétés de secours mutuels, il est titulaire de la Médaille d'or de la mutualité et Chevalier de la Légion d'honneur.

Agé de 81 ans il s'éteint le 27 mars 1937 à Paris (8^e).

TREVENEUC (HENRI, LOUIS, MARIE CHRESTIEN, comte de), né le 13 septembre 1815 à Lantic (Côtes-du-Nord), mort le 10 juin 1893 à Paris (8^e).

Représentant des Côtes-du-Nord en 1848 et 1849 et de 1871 à 1876.

Sénateur des Côtes-du-Nord de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 441.)

De 1889 jusqu'à son décès, Henri de Tréveneuc, en raison de son grand âge, ne prend plus une part très active aux travaux du Sénat. Il s'intéresse encore aux questions économiques et budgétaires et prit la parole sur ces questions en 1889 et 1890, mais il ne fréquente plus guère le Palais du Luxembourg à partir de 1891.

Il mourut le 10 juin 1893 à Paris, à l'âge de 78 ans.

TREVENEUC (ROBERT, FRANÇOIS, ALFRED, MARIE CHRESTIEN, comte de), né le 3 novembre 1860 à Tréveneuc (Côtes-du-Nord), mort le 5 février 1940 à Tréveneuc.

Député des Côtes-du-Nord de 1893 à 1898.

Sénateur des Côtes-du-Nord de 1901 à 1921.

Capitaine de cavalerie breveté, et fils de l'ancien sénateur des Côtes-du-Nord, candidat conservateur, il fut élu au premier tour de scrutin, le 20 août 1893, par 5.835 voix, sans concurrent, député de la 1^{re} circonscription de Guingamp.

Il siégea à la droite de la Chambre. Il fit partie de diverses commissions, notamment de celle de la marine. On l'entendit sur l'organisation du haut commandement de l'armée française (1896). Il tenta, en 1895, de faire augmenter les crédits de l'Etat-major général et des services d'Etat-major. Il s'intéressa également à la production du cheval de guerre. Il prend part, fréquemment, aux discussions budgétaires.

Il se représenta aux élections générales du 8 mai 1898, mais échoua avec 5.229 suffrages contre Riou, républicain, qui obtint 6.879 voix.

Le décès de Huon de Penanster ayant rendu vacant, en 1901, un siège sénatorial dans les Côtes-du-Nord, Tréveneuc posa sa candidature et fut élu, le 18 août, par 713 voix sur 1.252 votants, contre 524 voix à Armez. Au Sénat, il était secrétaire d'âge.

Son mandat lui fut renouvelé aux élections du 4 janvier 1903, par 861 voix sur 1.244 votants, au premier tour, en même temps qu'Ollivier, Le Provost de Launay. Haugoumar des Portes et Carné.

Il fut de nouveau réélu le 7 janvier 1912 par 664 voix sur 1.238 votants, de

même que Le Provost de Launay, Kerneflech Kernezne, Keroñartz et Larère, mais ne fut pas réélu en 1921. En effet, le 13 janvier de cette année, il n'est arrivé qu'en sixième position avec 417 voix sur 1.235 votants, cinq sénateurs seulement devant assurer la représentation du département dans la Haute Assemblée.

Il siégea également à droite au Sénat. Il fit partie de diverses commissions, notamment de la commission de l'armée. Il vota contre la séparation des Eglises et de l'Etat, contre les vingt-huit jours. Il fut nommé secrétaire de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur la marine marchande (1901). Il ne fit pas parler de lui jusqu'en 1915, où on le retrouve membre de diverses commissions. Plus tard (1918) il signa la pétition tendant à reconnaître le droit de vote aux femmes. On l'entendit également sur les lois organiques relatives à l'élection des députés (1919) et dans la discussion sur la préparation militaire obligatoire (1920).

Il conserva la même attitude politique qu'il avait adoptée à la Chambre et s'occupa des mêmes questions. Il intervint d'ailleurs rarement dans les débats parlementaires.

Il est l'auteur de divers travaux sur l'organisation des armées coloniales et d'une étude sur l'armée anglo-indienne.

Il était Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre française et belge 1914-1918. Il fut cité à l'ordre de l'armée en 1917.

Il mourut à l'âge de 80 ans en son domaine de Pommorio, commune de Tréveneuc.

TRIBALLET (HENRI), né le 25 septembre 1884 à Nogent-sur-Eure (Eure-et-Loir).

Député d'Eure-et-Loir de 1924 à 1942.

Henri Triballet se destine à l'agriculture et s'installe définitivement dans son département d'origine comme cultivateur.

C'est en s'intéressant d'abord à la gestion locale qu'il accède plus tard à la députation. Il fut en effet successivement maire de sa commune natale, puis maire d'Epeautrolles durant plus de vingt ans, jusqu'à sa mort.

Lorsqu'il est élu pour la première fois en 1924 à la Chambre des députés, sur la liste d'union des gauches qui obtint la majorité absolue des suffrages, sa notoriété personnelle est déjà acquise. Il restera député de la 2^e circonscription de Chartres jusqu'en 1940, ayant été réélu (au deuxième tour) en 1928, 1932 et 1936.

Inscrit au groupe des républicains socialistes de la Chambre, il est membre de la commission de l'agriculture et de la commission des douanes.

Au cours de quatre législatures, le député de l'Eure-et-Loir témoignera toujours d'une continuité de vue dans l'exercice de son mandat, intervenant régulièrement dans les débats pour défendre l'agriculture ainsi que le petit et moyen commerce.

Préoccupé par le redressement financier de la France, il s'attachera à défendre la politique Briand pour demander la réduction des armements et la compression des dépenses militaires.

Mais c'est surtout d'une part la politique des prix et le soutien des cours des produits agricoles, d'autre part la politique des tarifs douaniers qui retiennent son attention. De 1924 à 1940, il est inlassablement le défenseur du monde agricole, non seulement en ce qui concerne la détermination du prix du blé, mais encore en ce qui concerne l'enseignement agricole, le crédit aux agriculteurs, le statut du fermage, la situation des travailleurs dans les grandes minoteries.

Lors de la création de l'office national du blé en 1936, il intervient activement dans la discussion et dépose divers amendements pour protéger les producteurs et les commerçants.

Il est aussi l'auteur d'une proposition de loi tendant à accorder des permissions exceptionnelles aux soldats agriculteurs. Il ne prend pas part au vote de la loi du 10 juillet 1940 et sa carrière politique prend fin avec la guerre.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

TRIBERT (LOUIS, PIERRE), né le 29 juin 1819 à Paris, mort le 15 juin 1899 à Saint-Denis (Deux-Sèvres).

*Représentant des Deux-Sèvres
de 1871 à 1875.*

Sénateur inamovible de 1875 à 1899

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 445.)

Sénateur inamovible depuis 1875, Tribert, assidu aux séances jusqu'alors ne manifeste plus, à partir de 1889, d'activité dans les commissions non plus qu'à la tribune.

Il mourut dans son domaine de Puyraveau, à Saint-Denis, dans les Deux-Sèvres, le 15 juin 1899, à quinze jours de son quatre-vingtième anniversaire.

TRICARD-GRAVERON (PIERRE, ALBERT, JEAN, MARTIAL), né le 18 juillet 1901 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Député du Lot-et-Garonne de 1928 à 1932.

*Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction
publique et aux Beaux-Arts
(Education physique)
du 23 décembre 1930 au 27 janvier 1931.*

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Tricard-Graveron fut élu à 27 ans député sous le patronage de l'alliance démocratique, tendance Poincaré, dans la circonscription de Marmande dans le Lot-et-Garonne, au deuxième tour, par 10.817 voix contre 8.006 à Renaud Jean, communiste, qui avait recueilli au premier tour près de deux fois plus de voix que lui.

Cet avocat, né à Saint-Malo, licencié en lettres et en droit, diplômé de l'école libre des sciences politiques, qui devait en 1937, après avoir été décoré de la Légion d'honneur par le Président Albert Lebrun, devenir magistrat, fut, de 1930 à 1931, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargé de l'éducation physique dans le cabinet Steeg, aux côtés de Georges Leygues et de Louis Barthou. Il devenait ainsi, à moins de 30 ans, le plus jeune ministre de la III^e République. Tricard-Graveron siégeait à la commission de l'Agriculture et consacra la plupart de ses interventions à la défense du pruneau d'Agen.

Elu secrétaire de la Chambre le 14 janvier 1932 il donna sa démission le 19 du même mois en même temps que les trois autres secrétaires et les autres vice-présidents élus en même temps que lui.

Battu aux élections de 1932 par Renaud Jean, son adversaire malheureux de 1928, Tricard-Graveron ne devait plus solliciter aucun mandat et termina sa carrière comme conseiller à la Cour d'appel de Paris.

TRICOCHÉ (JEAN, VICTOR, ALFRED), né le 9 janvier 1824 à Châteauroux (Indre), mort le 27 mai 1900 à Genève (Suisse).

Député des Vosges de 1890 à 1893.

Entré à l'Ecole polytechnique à l'âge de 19 ans, Jean Tricoché devint général de brigade en février 1880, au bout d'une carrière de 35 ans qui l'avait mené du siège de Sébastopol à celui de Rome et, pendant la guerre de 1870, de la bataille de Coulmiers à la défense du fort de Jouy. Nommé directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre en 1881, il était promu général de division en 1883.

Après sa mise à la retraite intervenue en février 1889, il fut tenté par la politique et se présenta, lors des élections générales de 1889 en Charente, dans la circonscription de Cognac comme candidat républicain contre le bonapartiste révisionniste d'Ornano. Il obtint 7.705 voix sur 16.662 votants, mais dut s'incliner devant Cunéo d'Ornano, élu avec 8.811 voix.

Il se présenta de nouveau en juin 1890, mais dans la circonscription de Saint-Dié, à une élection partielle nécessitée par l'invalidation de l'élection d'Ernest Picot, qu'il battit au premier tour par 7.079 voix contre 5.841.

L'activité parlementaire du général Tricoche a été essentiellement consacrée aux problèmes militaires, ce que justifiaient à la fois son expérience et les préoccupations des électeurs vosgiens placés en première ligne.

Il déposa en 1890 une proposition de loi tendant à modifier l'article 59 de la loi du 8 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, afin d'aligner le sort des licenciés en lettres et en sciences sur celui des autres étudiants à qui cet article permettait de se porter comme engagés volontaires pour une durée d'un an afin d'accomplir leur service avant d'entreprendre leurs études dans les grandes écoles ou la préparation de l'agrégation. Il déposa surtout, en 1893, une proposition de loi relative à l'organisation du haut commandement, dont l'exposé des motifs est un texte assez étonnant qui, à la fois, présente un tableau précis de notre organisation militaire à cette époque et témoigne d'une sensibilité très originale à l'égard des problèmes de l'armée.

Le général Tricoche se livre en effet à un parallèle à la fois historique et sociologique sur l'organisation du commandement en Allemagne et en France, insistant en particulier sur les avantages présentés par le système politique et social de l'Allemagne qui, en même temps qu'il confie le pouvoir suprême sur les armées à l'empereur, s'appuie sur le maintien d'une structure sociale traditionnelle, favorable, selon l'auteur de la proposition de loi, à l'exercice du commandement en temps de guerre. Les intentions politiques de l'exposé des motifs étaient parfaitement claires, puisque l'on relève des phrases comme celles-ci : « En Allemagne il arrive que le seigneur soit le capitaine... chez nous le jeune soldat apporte sous les drapeaux la conscience souvent exagérée de ses droits d'homme et de citoyen. » Pour porter remède à l'infériorité manifeste de notre commandement « du fait de notre constitution politique et sociale », le général Tricoche proposait à la Chambre la création d'un conseil supérieur de la guerre, organe collégial consultatif destiné à renforcer l'autorité du ministre de la Guerre, véritable chef de l'armée française selon les termes du décret du Président de la République sur le service des troupes du 28 décembre 1883. Cette structure paraissait au général Tricoche la seule capable de remédier aux dangers présentés par l'instabilité constitutionnelle de notre responsable de la défense.

Au renouvellement de 1893, le général Tricoche ne se représenta pas, s'effaçant devant Charles Ferry, frère de Jules Ferry, pour lui permettre de reconquérir la circonscription qu'avait illustrée l'ancien président du Conseil.

Il abandonna désormais la politique et mourut le 27 mai 1900 à Genève, à l'âge de 76 ans.

Il présidait à Paris la Société de tir au canon et était Grand Officier de la Légion d'honneur.

TRICOTEAUX (EUGÈNE-ROMAIN), né le 27 septembre 1876 à Longchamps (Aisne), mort le 31 août 1933 à Saint-Quentin (Aisne).

Député de l'Aisne de 1928 à 1933.

Lorsque Eugène-Romain Tricoteaux se présenta à la députation sous le patronage du parti socialiste, il jouissait dans la région d'une estime considérable et exerçait déjà plusieurs mandats électifs puisqu'il était maire de Saint-Quentin et président du conseil d'arrondissement.

Cet ancien ouvrier coiffeur avait joué un rôle héroïque lorsque, en 1914, Saint-Quentin fut envahi.

Conseiller d'arrondissement, « désigné comme otage » il prit en face des autorités allemandes d'occupation des responsabilités considérables, organisant l'évacuation de la population civile en Belgique et s'efforçant de soustraire aux recherches des Allemands plus de 80 civils français et belges. Il fut arrêté en novembre 1917, mis au secret, menacé d'exécution capitale et enfermé successivement à Charleroi, Givet et Aix-la-Chapelle où l'armistice devait le délivrer.

En décembre 1919 ses concitoyens lui confièrent la mairie de Saint-Quentin où l'attendait la lourde tâche de reconstruire une ville meurtrie et dont 14.000 maisons avaient été détruites. Il créa des jardins ouvriers, des cantines scolaires, des crèches et des colonies de vacances, en même temps qu'il s'appliquait à élaborer, pour le parti socialiste, un programme municipal.

Il fut élu député en 1928, au deuxième tour, par 6.938 voix contre 5.334 à Braun. Il siégea à la commission des régions libérées et intervint à plusieurs reprises dans des débats sur le chômage, avant de mourir le 31 août 1933, avant l'expiration de son mandat.

TRINCARD-MOYAT (ANTOINE TRINCARD dit), né le 10 décembre 1874 à Vertaizon (Puy-de-Dôme).

Député du Puy-de-Dôme de 1919 à 1924.

Fils et petit-fils de propriétaires cultivateurs de Vertaizon, Antoine Trincard, qui se fera appeler Trincard-Moyat après son mariage avec Louise Moyat en 1903, se consacra toute sa vie, dans cette région de propriété très morcelée, à la culture et à la viticulture.

S'intéressant à la vie publique, il avait entrepris, avant la guerre de 1914, à laquelle il participa pendant trois ans sans monter au front, une carrière de notable qui le mena au Conseil général et au conseil municipal de Vertaizon où il devint adjoint au maire, donnant ainsi plusieurs décennies de sa vie au service de ses concitoyens.

C'est au retour de la guerre qu'il se présente pour la première fois à la députation, lors du renouvellement du

16 novembre 1919, dans le Puy-de-Dôme sur la liste républicaine de défense nationale et agricole : il est élu au quotiont, rassemblant le plus de suffrages avec 39.041 voix sur 111.873 votants.

Il s'était fait élire sur un programme antibolchéviste et antianarchiste, préconisant une certaine réforme administrative, la disparition de l'irresponsabilité à tous les degrés de la hiérarchie civile et militaire; ennemi des grèves politiques, il est prêt à protéger les familles nombreuses et l'agriculture. Favorable aux emplois réservés pour les victimes de la guerre, il désire œuvrer au redressement financier et industriel de la France.

Siégeant à la Chambre au groupe des républicains de gauche, Trineard-Moyat participe aux travaux des commissions des comptes définitifs, de l'hygiène ainsi que de celle des douanes et des conventions commerciales.

Il s'intéressa particulièrement aux questions agricoles, souhaitant par une proposition de loi obtenir le déblocage de croix du mérite agricole pour récompenser les mutilés à plus 50 % qui se sont maintenus à la terre, intervenant à propos du remembrement de la propriété, des chambres d'agriculture, de la taxation de certaines denrées alimentaires, de l'assistance aux vieillards.

En 1924, il se représente, menant la liste d'union républicaine d'action sociale et de défense agricole. Mais la liste d'union des gauches enlève tous les sièges avec 78.931 voix de moyenne, alors qu'il n'obtient que 44.969 voix sur 128.174 votants. Il ne se représentera plus désormais.

TRISTAN (FIRMIN, CÉLESTIN, MARIE), né le 25 mars 1886 à Groix (Morbihan).

Député du Morbihan de 1934 à 1942.

Fils d'un marin de l'île de Groix, Firmin Tristan suit sa vocation en devenant capitaine au long cours. Sa conduite pendant la guerre de 1914-1918 lui valut la King's Medal for courage.

Armateur, il sut assez développer ses affaires — il arma pour la pêche au thon — pour mettre sur pied une fabrique de conserve de poisson et un atelier de construction et de réparation de bateaux.

C'est en 1925 qu'il se lance dans la politique en battant aux élections municipales la liste du maire sortant, qu'il remplace alors à la mairie de Groix. Trois ans plus tard, le 14 octobre 1928, il entre au Conseil général du Morbihan, où il remplace d'ailleurs l'ancien maire de Groix.

Il s'était auparavant présenté pour la première fois aux élections de 1928 dans la 2^e circonscription de Lorient : en troisième position au premier tour avec 2.852 voix sur 14.100 votants, derrière

Charrier 5.812 voix et Guillaume 3.703 voix, il est au second tour le seul candidat à s'opposer à Charrier qui est élu avec 7.368 voix sur 14.422 votants, alors qu'il en rassemble 6.820. Il n'a pas davantage de succès en 1932, bien qu'il soit arrivé en tête au premier tour avec 6.648 voix sur 14.883 votants, devant Charrier 5.852 voix et Crenn 2.049; de nouveau seul contre Charrier au scrutin de ballottage, il est battu de peu par celui-ci qui obtient 7.712 voix sur 15.056 votants, contre 7.186 à lui-même. Charrier étant mort le 14 février 1934, Tristan triomphe aisément à l'élection partielle du 22 avril suivant, par 7.425 suffrages sur 14.454 votants dès le premier tour, contre 3.966 à Le Garff et 2.936 à Crenn. Au renouvellement général de 1936, il est réélu mais au second tour seulement : en tête dès le premier avec 5.521 voix sur 14.802 votants contre 4.315 au socialiste S.F.I.O. Le Visage, il doit d'être mis en ballottage à un autre républicain de gauche Le Floch, qui lui prend 4.201 voix. Au second tour il est seul contre le candidat S.F.I.O. qu'il distancie de plus de 1.000 voix : 7.706 pour lui et 6.634 pour Le Visage sur 14.749 votants.

Partisan de l'ordre intérieur, adversaire du Front populaire dont il n'attend que désordres et ruines, il espère pouvoir œuvrer au redressement national. Ni étatsisme, ni trust, demande-t-il; l'équilibre économique, les nations de paix en face des nations de proie, la réforme électorale, le vote des femmes, le recours au référendum, un salaire minimum assuré à tous les travailleurs, la diminution du chômage, la refonte des assurances sociales, la revalorisation des familles nombreuses, telles sont ses revendications.

Membre du groupe des indépendants de gauche, Tristan siège à la commission de la marine marchande et à celle de la marine militaire : ce sont en effet des questions maritimes qui l'occupent exclusivement pendant ses deux mandats.

Auteur d'une proposition de loi d'intérêt local, il est le rapporteur de diverses mesures relatives aux pêches et au crédit maritime, que la Chambre n'aura pas d'ailleurs le temps de faire aboutir.

Ses interventions s'appliquent essentiellement aux problèmes posés par la pêche maritime et la crise qu'elle subit. les conserveries de poisson, les rapports des mareyeurs et des pouvoirs publics, etc..

Bien qu'il ait refusé d'accorder sa confiance au cabinet Blum le 6 juin 1936, il vote cependant la loi du 20 juin 1936 créant les congés payés, mais refuse d'accepter la semaine de 40 heures et les conventions collectives.

Le 10 juillet 1940 au Congrès de Vichy, il accorde au maréchal Pétain les pouvoirs constituants.

TROADEC (Côtes-du-Nord). — Voy. **LE TROADEC.**

TROUARD-RIOLLE (AUGUSTE, PIERRE), né le 10 mai 1824 à Dieppe (Seine-Inférieure), mort le 19 septembre 1891 à Nice (Alpes-Maritimes).

*Député de la Seine-Inférieure
de 1879 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 452.)

Trouard-Riolle ne se représenta plus, bien qu'il se soit prononcé pour le retour au scrutin d'arrondissement. Il se consacra à sa mairie d'Hautot-sur-Mer et mourut deux ans plus tard à Nice le 19 septembre 1891 ; il était âgé de 67 ans.

TROUILLOT (GEORGES, MARIE, DENIS, GABRIEL), né le 7 mai 1851 à Champagnole (Jura), mort le 20 novembre 1916 à Paris.

Député du Jura de 1889 à 1906.

Sénateur du Jura de 1906 à 1916.

Ministre des Colonies du 28 juin au 26 octobre 1898 et du 24 juillet 1909 au 2 novembre 1910.

Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Postes du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905

et du 12 novembre 1905 au 9 mars 1906.

Trouillot avait fait de fort brillantes études classiques au collège des jésuites de Dole, puis son droit à Lyon. Avocat de profession, il exerçait à Lons-le-Saunier. Le 2 août 1870, il fut nommé au grade de sous-lieutenant de la garde mobile nationale du département du Jura.

Quoique très jeune encore, il prend une part active à la campagne antilégitimiste de mars 1870. C'est à cette date que s'ébauche une collaboration qui durera longtemps avec des journaux locaux d'opinion républicaine. Il est l'un des fondateurs de *L'Union républicaine du Jura*.

Il est conseiller général du département du Jura pour le canton de Beaufort, puis conseiller municipal en 1877, il est enfin élu maire de Lons-le-Saunier.

Mais la vie politique qui débutait pour lui sous de si heureux auspices ne l'empêcha point de progresser également dans le domaine professionnel. C'est ainsi qu'il est nommé bâtonnier en 1889.

A cette même époque, il se présente comme candidat aux élections législatives de 1889. Il est élu au premier tour député de l'arrondissement de Lons-le-Saunier par 12.550 voix contre 9.930 obtenues par le général Chomereau-de-Saint-André, conservateur. Il s'inscrit alors aux groupes de l'union progressiste et de la gauche radicale. Entretiens, il est élu président de l'assemblée départementale du département du Jura.

A la Chambre des députés, son verbe facile, sa prestance, la clarté de ses ex-

posés en même temps que son ascendant très marqué, l'amènèrent d'abord au poste de secrétaire de l'assemblée le 18 novembre 1893. Cette même année il voit son mandat de député renouvelé par 12.493 suffrages contre 9.327 à Lamy, ancien député.

Il est de nouveau réélu à une forte majorité en 1898 par 13.322 voix contre 9.628 à Prost, modéré. Il devient vice-président de la Chambre des députés en 1902, fonction qu'il abandonnera la même année quand le président Brisson l'appellera dans son cabinet.

Il est membre et rapporteur de nombreuses commissions. Il est vice-président de la commission du budget en 1901, s'occupe activement de la réforme judiciaire, de celle du baccalauréat, du dégrèvement de l'impôt foncier.

Mais son rôle de parlementaire lui paraît encore un peu trop étroit pour satisfaire aux besoins de son activité.

Nommé ministre des Colonies dans le 2^e cabinet Henri Brisson (28 juin 1898 - 26 octobre 1898), il soutint sans réserve la politique de Waldeck-Rousseau.

Il fut de nouveau plusieurs fois ministre : ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes dans le cabinet Emile Combes (7 juin 1902 - 18 janvier 1905) et dans le 2^e cabinet Rouvier (12 novembre 1905 - 9 mars 1906) ; de nouveau ministre des Colonies dans le cabinet Briand (24 juillet 1909 - 2 novembre 1910). Son administration fut toujours souple et conciliante.

À la Chambre il prit part à plusieurs débats importants : la réforme des tarifs en matière de succession, les grands projets de réforme fiscale, la réforme électorale du Sénat, l'exposition universelle de 1900. Il fut en outre rapporteur du budget des Beaux-Arts pour l'exercice 1895.

Il fut élu sénateur le 7 janvier 1906 avec 567 voix sur 845 votants.

Au point de vue politique générale, Georges Trouillot a toujours soutenu la nécessité d'une action commune de toutes les fractions du parti républicain, car il voit là non seulement la garantie la plus sûre de la conservation intégrale du patrimoine démocratique, mais aussi l'unique moyen d'accroître ce patrimoine sans risque et sans heurt par l'accomplissement des réformes nécessaires.

Il n'a cessé de dénoncer comme funeste toute séparation entre les diverses fractions du parti, toute alliance avec les hommes hostiles aux principes essentiels du régime démocratique. Quels que fussent les hommes au pouvoir, il s'est tenu énergiquement à sa profession de foi. Aussi crut-il devoir combattre le ministre Méline à qui il reprochait de pratiquer une politique de division. Ce fut d'ailleurs à la suite de ce débat le 14 juin 1898 que le ministre Méline donna sa démission.

Au Sénat, il fut longtemps membre de la commission des traitements du personnel enseignant. Sa culture littéraire et son esprit permettaient à son

éloquence d'être tour à tour familière ou châtiée.

Homme de lettres distingué, Trouillot avait écrit de nombreux poèmes et une œuvre dramatique qui ne fut jouée que peu de temps avant sa mort, lors d'un gala au Trocadéro : *Gavroche et Flambeau*.

Il avait publié différents ouvrages, notamment *Du contrat d'association (1902)* pour l'idée laïque (1906) et il avait collaboré à différents journaux, en particulier le *Voltaire* et *Le siècle*.

Georges Trouillot est décédé le 20 novembre 1916 à son domicile parisien, rue Notre-Dame-des-Champs.

TROUIN (JOSEPH, César), né le 13 novembre 1866 à Oran (Algérie), mort le 31 juillet 1919 à Paris (8^e).

Député d'Oran de 1902 à 1919.

Né en Algérie, César Trouin, après avoir été instituteur, abandonne l'enseignement pour se consacrer à sa propriété viticole et au négoce des vins.

Conseiller général, il se présente pour la première fois à la députation en 1902 dans la 1^{re} circonscription d'Oran. Élu de justesse (au deuxième tour, par 5.790 voix contre 5.485 à Gieure, sur 11.458 votants et 15.317 inscrits) au siège de Firmin Faure qui se présente dans la Seine à Saint-Denis, il acquiert rapidement la confiance de ses électeurs qui lui confirment à une large majorité son mandat, successivement aux élections législatives de 1906 (au premier tour, par 9.548 voix sur 11.349 votants et 17.378 inscrits), 1910 (au premier tour, par 8.048 voix sur 13.582 votants et 19.312 inscrits) et 1914 (au premier tour, par 7.271 voix sur 14.259 votants et 21.283 inscrits).

Radical-socialiste, républicain convaincu, César Trouin fait partie à la Chambre des députés, de la commission des affaires extérieures et des colonies, de la commission de la marine marchande et de la marine de guerre.

Sans cesse il affirme sa foi dans la République mais avec un anticléricalisme nuancé, et soutient la politique des blocs.

A la Chambre il vote bien évidemment la loi de séparation de l'Église et de l'État puis apporte son appui aux réformes de l'enseignement public et aux réformes fiscales.

Il est le défenseur des colons algériens et intervient pour protéger les intérêts du commerce et de la viticulture et notamment pour préserver le régime commercial et maritime de l'Algérie.

Parmi ses autres interpellations, les plus marquantes ont trait à la contribution de l'Algérie aux dépenses militaires, au développement des chemins de fer algériens, aux tarifs douaniers, aux inscrits maritimes, à la réforme des conseils de guerre, enfin à la politique

marocaine du gouvernement contre laquelle il proteste.

A la fin de son quatrième mandat, César Trouin, apprécié pour sa cordialité, sa bonhomie, son ardeur méridionale doublée de truculence, meurt le 31 juillet 1919 à Paris (8^e).

TROUVÉ (PAUL, René, GUSTAVE), né le 19 juin 1867 au Dorat (Haute-Vienne), mort le 17 octobre 1935 à Saint-Maurice (Seine).

Député de la Haute-Vienne de 1909 à 1914.

Sénateur de la Haute-Vienne de 1920 à 1927.

René Trouvé était directeur de la maison maternelle régionale de la Haute-Vienne. Conseiller général et maire de sa ville natale, il exerça la médecine de 1898 à 1909.

Élu pour la première fois député de la Haute-Vienne le 21 février 1909, il avait obtenu au premier tour 9.105 voix contre 6.854 à Mazurier, en remplacement de Vacherie devenu sénateur.

Il est réélu sans grande difficulté le 24 avril 1910, toujours au premier tour avec 10.697 voix, contre 783 voix à Montvallier et 4.128 bulletins blancs ou nuls sur 24.681 inscrits. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale.

Les élections législatives de 1914 ne lui sont pas favorables (il ne se présente pas au premier tour et au second tour il n'obtient que 6.887 voix, et est battu par Valière qui en obtient 7.268 sur 16.024 votants et 23.292 inscrits), mais on le retrouve comme candidat aux élections sénatoriales de 1920. Il est élu le 11 janvier de cette année et siège dans l'hémicycle avec le groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste.

Il est membre de la commission des chemins de fer et de la commission de l'hygiène, mais intervient rarement dans les débats publics. Son mandat n'est pas renouvelé en 1927.

René Trouvé se retire à peu près complètement de la vie politique et meurt le 17 octobre 1935.

TRUBERT (ETIENNE, PIERRE, GABRIEL), né le 10 novembre 1845 à Paris, mort le 15 novembre 1909 à Paris (8^e).

Député du Tarn-et-Garonne de 1877 à 1881 et de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 454.)

En 1889, Trubert se représenta dans la circonscription de Moissac, mais sans succès ; il obtint 6.922 voix sur 14.609

votants, laissant le siège à Chabrière, 7.543 voix.

Il ne fit plus acte de candidature et mourut le 15 novembre 1909 en son domicile parisien à l'âge de 64 ans.

TRUELLE (CHARLES, ADOLPHE), né le 20 février 1816 à Paris, mort le 23 avril 1897 à Coudreceau (Eure-et-Loir).

Député d'Eure-et-Loir de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 455.)

Truelle avait abandonné la vie politique en 1885 et ne se représenta plus, ni en 1885, ni en 1893.

Il mourut à Coudreceau, où il était établi depuis longtemps, le 23 avril 1897, à l'âge de 81 ans.

TRUY (PAUL, ALBERT), né le 11 août 1876 à Cambrai (Nord).

Député du Pas-de-Calais de 1902 à 1903.

Albert Truy était, au moment de sa candidature, après des études juridiques et une brève carrière de clerc d'avoué à Paris, propriétaire du journal *Le Républicain de Montreuil* où il défendait les thèses de Ribot, député du Pas-de-Calais.

Il fut élu le 11 mai 1902, au deuxième tour, par 9.137 voix contre 8.595 à Boucher-Cadart, en remplacement de Boudenoot devenu sénateur.

À la Chambre des députés il siégea à la commission de l'agriculture et faisait partie du groupe dit « des betteraviers ».

Son élection fut invalidée le 28 mars 1903. Il se représenta mais fut battu le 10 mai 1903 par Victor Morel, républicain radical, par 9.424 voix contre 8.266.

Il appartint cependant à diverses commissions, fit un rapport d'élection et outre la discussion de la validité de sa propre élection intervint dans celle du budget de la Marine pour 1903.

TRYSTRAM (JEAN-BAPTISTE, LOUIS, FRANÇOIS), né le 9 janvier 1821 à Ghyselde (Nord), mort le 25 novembre 1906 à Dunkerque (Nord).

Député du Nord en 1876 et 1877. de 1878 à 1885 et de 1886 à 1889.

Sénateur du Nord de 1892 à 1905.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 457.)

Après plusieurs années de lutte incessante et acharnée contre le boulangisme, Jean-Baptiste Trystram se représente aux élections législatives du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Dunkerque, contre Charles Lalou, candidat du général et directeur du journal *La France*. Sur 12.781 votants, 7.662 se prononcent en faveur de ce dernier, qui va siéger à la Chambre des députés.

Le hasard sourit pourtant à Jean-Baptiste Trystram. Le 9 janvier 1892 meurt, en effet, l'amiral Peyron, sénateur inamovible, et c'est au département du Nord qu'échoit le soin de lui désigner un successeur. Jean-Baptiste Trystram se présente comme candidat du parti républicain et il est élu au premier tour, le 13 mars 1892, par 1.233 voix sur 2.314 votants, contre 1.078 à Outters, son adversaire conservateur.

Inscrit aux groupes de la gauche démocratique et de l'union républicaine, il est nommé membre de diverses commissions importantes : colonies, création des compagnies de colonisation, commission extra-parlementaire des ports maritimes, etc...

Ce sont les questions d'administration générale ou d'ordre commercial qui retiennent plus spécialement son attention : les droits d'enregistrement, la création d'abattoirs publics notamment dans les petites localités, les emprunts que sont autorisées à contracter les collectivités locales, les droits d'octroi. Il rapporte à ce sujet de nombreux textes législatifs.

Cependant, Jean-Baptiste Trystram se considère avant tout comme le représentant du grand port de Dunkerque, à l'essor duquel il va consacrer, tant en qualité de sénateur du Nord que de membre du conseil supérieur du commerce et de l'industrie, la majeure partie de son activité. C'est sous son nom qu'est déposé au Sénat le rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la concession à la chambre de commerce de Dunkerque de l'établissement et de l'exploitation de magasins publics sur les quais de ce port.

Son zèle en faveur de la ville qui l'a élu trouve sa récompense en septembre 1896, date à laquelle le gouvernement donne par décret le nom de Trystram à la principale écluse de Dunkerque.

Le 3 janvier 1897, il est réélu sénateur, avec toute la liste républicaine, par 1.377 voix sur 2.387 votants. La même année, la confiance de ses collègues et sa compétence dans les questions maritimes lui valent d'être élu président de la commission chargée de l'examen d'un projet de loi concernant la vente des navires. C'est pour les mêmes raisons qu'il présidera, quelques années plus tard, la commission chargée d'étudier la proposition de loi sur les contrats d'assurance.

Dans sa quatre-vingt-cinquième année, sentant ses forces l'abandonner, il écrit au président du Sénat une lettre, qui sera lue au cours de la séance du 14 février 1905, par laquelle il l'informe

de sa démission de sénateur du Nord, pour raison de santé. C'est d'ailleurs son propre fils qui lui succédera deux mois plus tard, le 7 avril 1905.

Jean-Baptiste Trystram ne profite pas longtemps de cette retraite volontaire : c'est à Dunkerque, qui lui doit tant, que la mort l'enlève à l'affection de ses cinq enfants, le 25 novembre 1906.

TRYSTRAM (JEAN-BAPTISTE), né le 2 septembre 1845 à Dunkerque (Nord), mort le 26 août 1927 à Petite-Synthe (Nord).

Sénateur du Nord de 1905 à 1924

Jean-Baptiste Trystram est né le 2 septembre 1845 à Dunkerque, qui est presque un fief familial, puisque son père, qui s'appelait aussi Jean-Baptiste Trystram, a été député de cette circonscription de 1876 à 1889, avec quelques interruptions, et sénateur du même arrondissement de 1892 à 1905. La renommée de la famille Trystram semble liée à celle du grand port du Nord, dont une des écluses porte d'ailleurs le nom.

Pour Jean-Baptiste Trystram fils, la voie est donc toute tracée. Négociant, il manifeste pour tout ce qui touche le commerce et conditionne l'essor économique en général une passion qu'il a héritée de son père. L'exemple qu'il a eu sous les yeux durant sa jeunesse lui permet de brûler les étapes : président de la chambre de commerce de Dunkerque en 1899, il devient rapidement administrateur de la compagnie des chemins de fer du Nord, membre du conseil d'administration de la société des ateliers et chantiers de France, puis administrateur de la Banque de France.

Seule lui manquait encore la consécration du Parlement. Son père démissionnant le 14 février 1905 de son mandat de sénateur, il se présente pour lui succéder. Si, au premier tour, il n'arrive qu'en troisième position avec 1.079 voix, il est élu au second par 1.296 voix sur 2.423 votants. Son premier mandat est très court puisque le siège est soumis à réélection en 1906. Le 7 janvier, Jean-Baptiste Trystram fils se représente, mais il n'obtient au premier tour que 1.144 voix, alors que la majorité requise est de 1.222. Au second tour, il est réélu par 1.300 voix sur 2.446 votants.

Comme son père, il siège au groupe de la gauche démocratique. L'année 1905 est marquée par un débat qui fait date dans l'histoire parlementaire de la France : celui qui oppose partisans et adversaires de la séparation des Eglises et de l'Etat. Jean-Baptiste Trystram n'intervient pas dans la discussion, mais, le 6 décembre, il vote pour le projet de loi.

Ce n'est pas un habitué de la tribune du Sénat : jamais on ne l'entendra prendre parti dans les grandes querelles politiques. Comme son père, il se cantonnera dans les questions d'administration locale, tantôt déposant des pétitions au

nom du syndicat agricole ou des greffiers des justices de paix de l'arrondissement de Dunkerque, tantôt présentant un rapport, au nom de la commission des chemins de fer, sur la création de lignes d'intérêt local à voie métrique.

Survient la guerre de 1914. Jean-Baptiste Trystram est presque septuagénaire. C'est donc non à ses qualités de soldat que peut faire appel le pays, mais à son expérience d'administrateur. Si la Première Guerre mondiale impose à la France un effort militaire sans précédent, elle soulève des problèmes économiques graves. Une commission de onze membres est créée, chargée de l'étude de l'organisation économique du pays pendant et après la guerre. Le 27 mars 1917, par scrutin public, le Sénat élit ceux qui la composeront, dont Jean-Baptiste Trystram.

La guerre finie, il faut en effet relever la France de ses ruines. C'est au sénateur du Nord que revient l'honneur de rapporter, au nom de la commission de l'outillage national, le projet de loi tendant à l'adoption d'un programme d'extension du port de Dunkerque. Rappelant dans une intervention précise et mesurée ce que fut le drame de notre grand port sous les bombardements ennemis, il met l'accent sur la nécessité de voter des crédits pour réaliser le programme projeté : la création d'un avant-port, la construction d'une écluse à sas, l'extension des bassins à flot, la construction d'une gare maritime, la construction d'un engin de radoub, l'ouverture d'un canal raccordant directement les bassins à flot avec l'Aa, la création d'un établissement maritime dont la construction et l'exploitation seraient confiées à la Chambre de commerce de Dunkerque.

Jean-Baptiste Trystram, sans éloquence affectée, emporte l'adhésion du Sénat : après une brève discussion, il obtient et la déclaration d'urgence du projet et son adoption.

Le même jour — une des rares séances au cours desquelles il intervint, mais il faut croire que le sujet lui tenait à cœur ! — il rapporte un projet tendant à apporter au port de Saint-Malo - Saint-Servan bon nombre d'améliorations non moins indispensables : l'approfondissement de l'avant-port et du port de marée, la construction d'une écluse et différents travaux qui doivent permettre à ce port de faire face à un trafic supplémentaire d'un million de tonnes. Comme pour Dunkerque, le rapporteur sait être persuasif : le projet est voté.

Le 11 janvier 1920, Jean-Baptiste Trystram se représente aux élections sénatoriales. Il est réélu au premier tour, sans difficulté, par 1.608 voix sur 2.508 votants. Il siège à la commission de la marine et à la commission des questions minières, mais il a soixante-quinze ans et son activité se ralentit. Le 6 janvier 1924, il a la sagesse de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat en raison de son âge et de son état de santé.

Il meurt trois ans plus tard, le 26 août 1927, à Petite-Synthe, dans le Nord.
Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

TURBAT (EUGÈNE, MAXIME), né le 18 novembre 1865 à Ardon (Loiret).

*Sénateur du Loiret
de 1933 à 1941.*

Domicilié à Orléans, route d'Olivet, où il était horticulteur-pépinieriste, Eugène Turbat est élu tout d'abord maire d'Orléans. Il fut ensuite amené, vers la fin de sa vie et sous la pression populaire, à se présenter à l'élection partielle sénatoriale du 10 juin 1933. Il est élu, au second tour par 429 voix sur 743 suffrages.

A son entrée au Sénat il est nommé rapporteur permanent de la commission de l'hygiène et de prévoyance sociale. Il intervint quelquefois et surtout pour des questions d'ordre hospitalier ou relevant de l'hygiène, notamment en 1933.

En 1937, il dépose de nombreux rapports et parle sur des sujets très divers. Il dépose des amendements sur le projet de réglementation des halles centrales.

En 1939, il dépose également de nombreux rapports. Il fait alors partie de la commission de l'agriculture et pose des questions écrites au ministre des Finances et au ministre du Travail.

Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au scrutin sur le projet de loi constitutionnelle.

Turbat était Chevalier de la Légion d'honneur.

TURENNE (ELÉONOR, JACQUES, ELISABETH, *Henri de*), né le 3 septembre 1844 à Paris, mort le 10 novembre 1913 à Paris (16^e).

Député de l'Orne de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 460.)

Opposé au rétablissement du scrutin d'arrondissement le vicomte de Turenne ne se représenta pas en 1889 et ne fit plus acte de candidature.

Il se consacra désormais à la situation dans la haute société de la Belle Époque, haute situation qu'il devait non seulement à son nom mais aussi à ses alliances tant avec le duc de Fitz-James, dont il était le gendre, qu'avec Arthur Meyer, directeur du très mondain *Gaulois*, dont il était le beau-père.

Il mourut le 10 novembre 1913 en son domicile parisien à l'âge de 69 ans.

TURGIS (HYRFOIRE, Eugène), né le 9 décembre 1828 à Hermanville-sur-Mer (Calvados), mort le 8 janvier 1904 à Falaise (Calvados).

Sénateur du Calvados de 1891 à 1904.

Turgis appartenait à une famille ouvrière. A seize ans, il entra à l'école normale primaire de Caen, d'où il sort en 1847 pour occuper les fonctions d'instituteur public, jusqu'en juillet 1850. Il est alors, à cause de ses opinions républicaines, mis en disponibilité.

Après le coup d'État, il reprend son service pour accomplir son engagement décennal dans l'université, mais, en 1856, se démet de son emploi et entreprend des études de médecine.

Turgis était maire de Falaise, vice-président du Conseil général du Calvados, médecin-chef de l'hôpital de Falaise et correspondant national de la société de chirurgie, ainsi que président de la société de secours mutuel des instituteurs, de la société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise, président de la société des anciens élèves de l'école normale du Calvados.

En 1889, il se présente comme candidat à la Chambre mais n'obtenant que 5.642 voix sur 11.677 votants et 14.259 inscrits il est battu par Paulmier, député sortant, qui obtient 5.942 voix. Il lui faut donc attendre une élection partielle de 1891, date où il est élu sénateur, le 15 mars, par 783 voix sur 1.161 en remplacement de feu le vicomte de Saint-Pierre.

Il siège dès lors à gauche de l'hémicycle, groupe de la gauche républicaine.

Au renouvellement de 1894, il est réélu le 7 janvier au premier tour par 996 voix sur 1.160 votants. Peu avant sa mort, il est de nouveau réélu aux élections de 1903.

Turgis est décédé en cours de mandat le 8 janvier 1904 à Falaise.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 juillet 1880 et Officier de l'Instruction publique.

TURIGNY (JEAN, PLACIDE), né le 17 janvier 1822 à Chantenay (Nièvre), mort le 1^{er} août 1905 à Chantenay.

*Représentant de la Nièvre de 1873 à 1876.
Député de la Nièvre de 1876 à 1905.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 461.)

Aux élections générales du 22 septembre et du 6 octobre 1889, le docteur Turigny, qui se représente dans la 2^e circonscription de Nevers comme candidat boulangiste révisionniste — il est d'ailleurs membre du comité national boulangiste — est réélu, mais au second tour seulement : précédé de 301 voix au premier tour par le conservateur de Noury,

il obtient 4.090 voix sur 11.157 votants et il est réélu au scrutin de ballottage avec 5.166 suffrages sur 11.433 votants contre 4.828 à de Noury et 1.332 au républicain Gueneau. En 1893, il est réélu encore au second tour : en tête au premier avec 4.216 voix sur 11.049 votants suivi à 160 voix par le républicain Gros et par le Docteur Petitjean 2.699 voix, il est seul candidat au scrutin de ballottage, est élu avec 4.815 voix sur 5.493 votants et 8.691 abstentionnistes. En 1898, par contre, il passe dès le premier tour avec 7.513 suffrages sur 11.362 votants contre 3.724 voix à Gros; en 1902, nouveau succès dès le premier tour avec 6.634 voix contre 1.566 à Bouchez, sur 8.955 votants et 14.282 inscrits.

Elu sur un programme exclusivement boulangiste en 1889, il propose en 1899 le « vieux programme républicain radical » qu'il assortit au gré les législatures de propositions de quelques mesures d'opportunisme.

Membre de la gauche radicale-socialiste, Turigny continua à siéger à l'extrême gauche.

Son activité fut des plus réduites et s'exerça surtout dans les commissions et les bureaux, dont il présida plusieurs. Il n'aborda plus la tribune que pour prononcer en tant que doyen d'âge depuis le 9 mars 1900 quelques discours.

La maladie d'ailleurs l'éloigna bientôt du Palais-Bourbon et il mourut le 1^{er} août 1905 à Chantenay, où il était né plus de 83 ans auparavant.

Maire de Chantenay, il avait depuis 1869 représenté presque constamment au Conseil général le canton de Saint-Pierre-le-Moutier.

TURLIER (HENRI), né le 21 mars 1879 à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire).

*Sénateur de Saône-et-Loire
de 1935 à 1944.*

D'origine très modeste, Henri Turlier était l'aîné des enfants d'un facteur des postes. Il fit des études primaires mais dut très vite subvenir aux besoins de sa famille. Grâce à un travail acharné il devint directeur commercial des usines de machines agricoles Puzenat à Bourbon-Lancy.

Le 5 mai 1912, il est élu conseiller municipal de Bourbon-Lancy et occupe le poste d'adjoint au maire du 10 décembre 1919 au 23 mars 1934, date à laquelle il est élu maire. Par ailleurs, le 24 mars 1935, il est élu conseiller général du canton de Bourbon-Lancy.

Aux élections sénatoriales de 1935, il sollicite le mandat parlementaire en remplacement de Chopin, décédé. Il est élu au troisième tour avec 591 voix.

Il siège alors sur les bancs de la gauche radicale et radicale socialiste et fait partie de la commission de l'administration générale, départementale et commu-

nale ainsi que de la commission de l'enseignement.

Il est réélu au renouvellement de 1936 mais ne se manifesta que très rarement en séance.

En 1938, il dépose un rapport au nom de la commission de l'administration générale sur la proposition de loi tendant à l'abrogation du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif au contrôle financier des caisses des écoles.

Henri Turlier a voté les pouvoirs constituants au maréchal Pétain le 10 juillet 1940.

TURMEL (LOUIS, MARIE), né le 19 février 1866 à Trémargat (Côtes-du-Nord), mort le 5 janvier 1919 à Fresnes (Seine).

Député des Côtes-du-Nord de 1910 à 1919.

Né dans les Côtes-du-Nord, Louis Turmel devient rapidement un notable.

Avoué et avocat, maire de Loudéac et conseiller général, il se présente comme candidat républicain aux élections législatives de 1910, dans la 2^e circonscription de Guingamp, et il est élu au premier tour, avec 2.000 voix d'avance sur le député sortant.

Lors de sa campagne électorale, il magnifie la fonction agricole, prône l'économie des fonds publics et témoigne de sa confiance en la fraternité des hommes, non sans une certaine exaltation qui l'incline à s'identifier au peuple breton : « Me renier serait vous renier » proclame-t-il à ses électeurs.

Dans l'exercice de son premier mandat, il s'efforce de mettre ses idées en pratique. Sur le plan local, il obtient des subventions aux communes de sa circonscription et s'attache à rénover le réseau routier; il s'enorgueillit de stimuler l'agriculture et l'élevage par l'organisation de concours et encourage la race chevaline pour les besoins de l'artillerie.

À la Chambre des députés, il soutient activement la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, et par ses amendements, étend la protection sociale des femmes en couches.

Affirmant sa foi dans l'alliance avec la Russie, il vote contre la loi des trois ans qui lui paraît inopérante, au regard de la nécessité d'élever des fortifications pour assurer la défense des frontières.

Aux élections de 1914, il est à nouveau réélu, mais avec une faible majorité cette fois-ci. Durant son deuxième mandat, il n'aura pas d'autres préoccupations que la législation de guerre. En 1915, il demande une enquête sur l'utilisation des hommes sous les drapeaux et réclame la libération des pères de famille dont les fils sont aussi sous les drapeaux. Il intervient fréquemment sur les problèmes afférents au recouvrement d'une taxe de guerre, à la réparation des dommages de guerre, à la réiliation des baux ruraux par suite de guerre. Il de-

mande le relèvement de la ration de vin dans l'armée et la majoration des soldes accordées aux mobilisés.

La petite histoire veut qu'un huissier de la Chambre des députés ait trouvé dans son vestiaire, le 9 juillet 1917, 25 billets suisses de 1.000 francs.

Le fait est que le 5 octobre 1917 Louis Turmel est arrêté ainsi que sa femme pour intelligence avec l'ennemi.

Incarcéré, il meurt à Fresnes le 5 janvier 1919; les circonstances de sa mort ne sont pas exactement connues.

Son décès fut alors annoncé de façon laconique en séance publique, sans qu'il soit rendu aucun hommage à sa mémoire.

TURQUET (EDMOND, HENRI), né le 31 mai 1836 à Senlis (Oise), mort le 8 février 1914 à Paris (17^e)

Représentant de l'Aisne de 1871 à 1876.

Député de l'Aisne de 1876 à 1889.

Sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts du 5 février 1879 au 14 novembre 1881 et du 11 avril 1885 au 11 décembre 1886.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 462.)

Boulangiste très engagé de la première heure (il accompagne le général dans la Somme lors de sa campagne électorale, puis à Bruxelles et à Londres), Turquet se présente en 1889, non plus dans l'Aisne, mais dans le 1^{er} arrondissement de Paris contre Yves Guyot. C'est un échec; en seconde position au premier tour avec 3 834 voix sur 12 420 votants, il obtient au scrutin de ballottage 5 407 voix sur 11 728 votants, Yves Guyot étant élu avec 6 133 voix.

Il s'abstient en 1893, mais devenu un catholique fervent, membre du comité « Justice égalité » des Pères de l'Assomption et de la Fédération révisionniste, entré en 1896 dans l'ordre tertiaire de Saint-François d'Assise, il sortit de cette retraite en 1898 pour se présenter comme révisionniste chrétien dans la 2^e circonscription du xx^e arrondissement de Paris contre Edouard Vaillant. Ce fut un cuisant échec: il n'obtint en effet au premier tour que 2 267 voix sur 15 785 votants.

Il s'abstint désormais de toute candidature et mourut en son domicile parisien le 8 février 1914 à l'âge de 78 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

TURREL (ADOLPHE, JEAN, EUGÈNE), né le 28 mai 1856 à Ornaison (Aude).

Député de l'Aude de 1885 à 1898.

Ministre des Travaux publics du 29 avril 1896 au 28 juin 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. V, p. 463.)

Aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, Turrel se représente dans la 2^e circonscription de Narbonne et est élu au scrutin de ballottage. Au premier tour, il arrive en tête avec 6 001 voix sur 13 886 votants contre 4 300 à Leroux et 3 538 à Narbonne; au second, il l'emporte confortablement par 7 795 voix sur 13 019 votants contre 5 084 à un nouveau unique candidat, Camélinat, militant socialiste célèbre, ancien député de la Seine qui venait de se faire battre au premier tour dans le XX^e arrondissement de Paris. En 1893, il est réélu dès le premier tour par 8 103 voix sur 12 982 votants contre 4 685 au socialiste Aldy.

Républicain radical fougueux, Turrel, avec une éloquence enflammée et hardie, clame sa foi en la République, son désir de progrès social et sa sollicitude pour les vigneron du Midi.

A la Chambre, il siège sur les bancs radicaux et se montre un parlementaire très actif.

Secrétaire de divers bureaux, il est membre de la commission des douanes pendant ses deux mandats et de celles de la réforme générale de l'impôt, des colonies et du budget pour les exercices 1896 et 1897.

Si Adolphe Turrel, rapporteur de l'importante loi du 8 août 1893 concernant le régime des étrangers en France et la protection du travail national, s'occupa de questions coloniales (chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, budget des colonies dont il fit le rapport), il fut avant tout le champion et le défenseur acharné de la viticulture en général et languedocienne en particulier. Il déposa, rapporta, défendit de nombreuses mesures concernant celle-ci, faisant repousser à propos des vins de raisins secs, malgré le gouvernement, le traité franco-turc, demandant des relèvements de tarifs douaniers, rapportant la loi du 24 juillet 1894 sur l'alcoolisation et le mouillage des vins, faisant enfin voter la loi du 6 avril 1897 dite « loi Turrel » sur la fraude des vins, alors d'ailleurs qu'il était ministre des Travaux publics.

C'est Méline, succédant à Léon Bourgeois le 29 avril 1896, qui l'appelle aux affaires en lui confiant le portefeuille des Travaux publics. Ministre, il défend son budget et fait aboutir aussi un certain nombre de mesures importantes: loi du 14 juin 1897 sur les conventions avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, loi du 12 novembre 1897 créant la gare d'Orsay, loi du 30 mars 1898 déclarant d'utilité publique le métropolitain, loi du 20 juillet 1897 concernant l'adduction à Paris des eaux de sources des vallées du Lunain et du Loing ainsi que de l'Avre, loi du 27 novembre 1897 sur le rachat du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne qui permit l'abaissement des tarifs sur les chemins de fer du Midi; il s'occupa

aussi de la sécurité dans les mines, des ponts et chaussées, etc...

En 1898, Turrel se représente aux élections générales : il est réélu dès le premier tour par 7.459 voix sur 14.613 votants contre 4.002 à Paul Narbonne et 2.891 au commandant Berlioz. Cette élection qui paraît sans histoire et incontestable va cependant être invalidée. Malgré les conclusions positives du bureau, Le Hérissé, ancien boulangiste notoire et adversaire de Turrel antiboulangiste non moins notoire, va, arguant d'un dossier fraîchement parvenu entre ses mains, littéralement écraser Turrel qui, accusé de s'être servi grâce à la complaisance de son collègue de la Guerre de pièces du dossier personnel de l'un de ses adversaires ancien officier, n'a pu contrer cette accusation ; après avoir exprimé sa rancœur sur toutes les calomnies dont il a été abreuvé pendant sa campagne électorale, il eut l'élégance de demander lui-même son invalidation et de ne pas se représenter à l'élection partielle qui suivit.

Turrel laissa passer quatre ans après cet éclat et se représenta en 1902, mais

en changeant de circonscription. Il choisit en effet la 1^{re} de Narbonne, car dans la 2^e le candidat, qui sera élu, est Albert Sarraut dont le frère Maurice, alors journaliste à *la Dépêche* de Toulouse avait fait campagne à fond contre lui en 1898 et n'avait pas été étranger à son invalidation. Ce sera un échec : en seconde position au premier tour avec 3.531 voix sur 11.948 votants il reste seul au scrutin de ballottage contre le socialiste Aldy, un de ses anciens adversaires malheureux, et ne recueille que 5.780 voix sur 12.128 votants. Turrel abandonne dès lors la compétition électorale.

Désormais, il s'occupera de cette vigne qui lui tient tant à cœur. Il essaiera, en 1923 et en 1929, par deux lettres sur la crise viticole adressées à Poincaré, président du Conseil, et à Edouard Barthe, député considérable de l'Hérault, de défendre encore et toujours ses chères vignes.

Turrel, qui avait organisé la réception du tsar Nicolas II à Paris en 1897, avait été fait grand-croix de l'Aigle blanc de Russie et était grand-croix de l'Etoile noire du Bénin.